

PROJET LOTBINIÈRE NDAKINA

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

DÉPOSÉE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS

N° DOSSIER 3211-12-266

RAPPORT PRINCIPAL, VOLUME 3 - ANNEXE 4

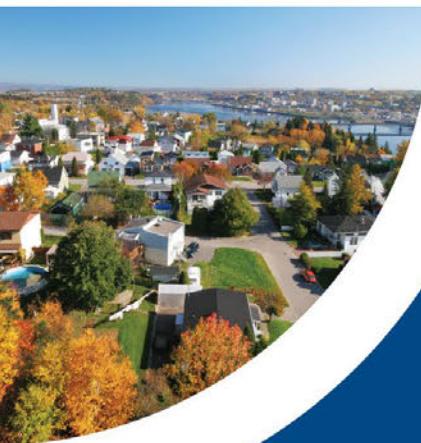
JUIN 2025



LISTE DES ANNEXES – VOLUME 3

Annexe 4. Évaluation environnementale de site - Phase I

ANNEXE 4
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE - PHASE I



**ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE
DE SITE PHASE I**

Projet Lotbinière Ndakina

Étude d'impact sur l'environnement

PRÉSENTÉ À :
Parc Éolien Lotbinière
Ndakina S.E.C.

N/Réf. : E2410-01/19693
27 mai 2025

SIGNATURES

Préparé par :



Louise Simard | Chimiste, M. Env.

Date : Le 27 mai 2025

Vérifié par :



Marianne Blondin | Biographe, M. Env.

Date : Le 27 mai 2025

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Directrice de projet

Christine Lamoureux | Biogiste, M. Sc.

Chargée de projet

Kelly-Anne Dickie | Biogiste

Recherche et rédaction du rapport

Louise Simard | Chimiste, M. Env.

Visite de site et entrevue

Caroline Vachon | Biogiste, M. Sc.

Louise Simard | Chimiste, M. Env.

Vérification de l’étude

Marianne Blondin | Biogiste, M. Env.

Fariel Benameur | Ingénierie, M. Env.

Révision linguistique et mise en page

Johanie Babin | Adjointe administrative

Référence à citer

Activa Environnement inc. 2025. *Évaluation environnementale de site Phase I – Projet Lotbinière Ndakina*, rapport préparé pour Parc Éolien Lotbinière Ndakina S.E.C., 13 p.

RÉSUMÉ

Activa Environnement a été mandaté par l'Initiateur du Projet Lotbinière Ndakina (le Projet) pour réaliser une évaluation environnementale de site– Phase I sur la zone d'implantation étudiée du Projet Lotbinière Ndakina, situé dans la région de Chaudière-Appalaches, plus précisément sur le territoire de la MRC de Lotbinière.

Le site à l'étude est localisé principalement sur des terres agricoles. On y retrouve également des habitations, des boisés et des milieux naturels. Le Projet comprend l'installation de 23 éoliennes sur le site à l'étude (18 éoliennes et 5 sites alternatifs), ainsi que les infrastructures requises pour l'exploitation du parc éolien (chemins d'accès, réseau collecteur, poste de raccordement et mât de mesure des vents).

Les travaux du mandat actuel s'effectuent dans le contexte de la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* (PEEIE) et excluent toutes les dispositions relatives à la section IV du chapitre IV du Titre I de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

L'EES-Phase I est utilisée afin de déceler les signes de pollution réelle ou potentielle d'un site. Ce type d'évaluation permet de déterminer la probabilité de pollution ainsi que les types de polluants présents sur le terrain et leur emplacement. Ce rapport a donc pour objet de présenter les résultats et les conclusions de l'évaluation faite. L'EES – Phase I conduite par Activa a été effectuée selon une méthodologie discutée et jugée satisfaisante par la Direction des évaluations environnementales du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Elle tient compte des caractéristiques particulières d'un projet éolien et du contexte d'étude d'impact sur l'environnement (EIE) dans lequel l'EES – Phase I est réalisée.

L'analyse des informations colligées grâce notamment aux recherches dans l'historique du site, à l'entrevue des propriétaires et à la visite du site le 21 juillet 2024, a permis d'observer le potentiel de contamination suivant :

- La présence d'un espace d'entreposage extérieur de véhicules, d'équipements hydrauliques et autres à proximité de l'éolienne 24. Cependant, compte tenu de la distance entre ce site et les emprises du Projet, le risque est jugé négligeable et ne nécessitant pas de suite. Si des infrastructures devaient être implantées à l'emplacement de l'entreposage, des travaux de caractérisation de type EES – Phase II devraient être envisagés.

Des plans de localisation du site, des infrastructures, des zones à risque et autres informations pertinentes sont disponibles en annexe de ce document.

À la lumière des résultats obtenus dans le cadre des travaux d'EES – Phase I, Activa ne recommande pas de procéder à la phase II de l'EES

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
2	MÉTHODOLOGIE	1
3	DESCRIPTION GÉNÉRALE	3
3.1	Description du site	3
3.2	Hydrographie et contexte géologique et hydrologique régional.....	5
3.3	Description écologique	5
4	ÉTUDE DE LA DOCUMENTATION	5
4.1	Photographies aériennes antérieures et récentes	5
4.2	Évaluation environnementale antérieure	7
4.3	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Inventaire des sites contaminés.....	7
4.4	Régie de l’énergie du Canada et d’Énergir : Cartes disponibles	7
4.5	Dossiers détenus par le MELCCFP	7
4.6	Régie du bâtiment du Québec : Dossier sur les réservoirs pétroliers	8
4.7	Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ).....	8
4.8	Schéma d’aménagement et de développement de la MRC	8
4.9	Registres municipaux	9
4.10	Groupement technique des assureurs (Opta Intelligence Informationnelle) : rapport d’inspection	10
5	CONSULTATION DE PERSONNES-RESSOURCES	10
5.1	Entrevues.....	10
6	PRÉSENCE POTENTIELLE DE CONTAMINANTS ÉVALUÉE.....	10
6.1	Observations et préoccupations environnementales – Secteur de l’éolienne 24.....	10
6.1.1	Contamination de surface	10
6.1.2	Végétation de surface.....	10
6.1.3	Éléments naturels sensibles (cours d’eau, milieu humide).....	11
6.1.4	Aires d’entreposage extérieures.....	11
6.1.5	Réservoirs et matières dangereuses	11
6.1.6	Matériaux de remblai.....	11
6.1.7	Déchets.....	11
6.1.8	Infrastructures enfouies	11
6.2	Propriétés adjacentes aux différents secteurs du site à l’étude	11
7	CONCLUSION DE L’ÉVALUATEUR	12
7.1	Activité visée par règlement	12
7.2	Contamination des différents secteurs du site à l’étude	12
7.2.1	Contamination potentielle	12
7.2.2	Contamination réelle	12
7.3	Recommandation	12

8	QUALIFICATION DE L'EXPERT EN ÉVALUATION.....	12
9	LIMITES DE L'ÉTUDE	12

TABLEAUX

Tableau 1	Identification de la zone d'étude du Projet	3
Tableau 2	Caractéristiques des sites visés pour l'implantation des éoliennes et du poste de raccordement.....	4
Tableau 3	Observations faites sur les photographies aériennes historiques – Secteur Ouest	6
Tableau 4	Observations faites sur les photographies aériennes historiques – Secteur Nord.....	6
Tableau 5	Observations faites sur les photographies aériennes historiques – Secteur Sud.....	6
Tableau 6	Observations faites sur les photographies aériennes historiques – Secteur Est	6

ANNEXES

Annexe 1	Plans de localisation du site à l'étude
Annexe 2	Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP
Annexe 3	Photographies aériennes antérieures et récentes
Annexe 4	Inventaire des sites contaminés fédéraux du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Annexe 5	Base de données de la Régie de l'Énergie du Canada
Annexe 6	Dossier et documentation en provenance du MELCCFP
Annexe 7	Dossier concernant les réservoirs pétroliers à la Régie du bâtiment du Québec
Annexe 8	Schéma d'aménagement et de développement des MRC
Annexe 9	Dossiers municipaux
Annexe 10	Photographies prises lors de la visite terrain

1 INTRODUCTION

Parc Éolien Lotbinière Ndakina S.E.C. (ci-après l’Initiateur) a confié à Activa Environnement (Activa) le mandat de réaliser une évaluation environnementale de site (EES -Phase I), désormais appelée étude de caractérisation de sol [phase I] selon le nouveau *Guide de caractérisation des terrains*¹ (le Guide). L’EES - Phase I a été réalisée à l’échelle de la zone d’implantation étudiée (ZIE) qui correspond aux terrains visés pour l’implantation des infrastructures du Projet Lotbinière Ndakina (le Projet), ainsi qu’aux propriétés avoisinantes. Le Projet est situé dans la région de Chaudière-Appalaches, sur le territoire de la MRC de Lotbinière (la MRC). La ZIE est majoritairement localisée en terres agricoles, mais on y retrouve aussi des habitations, des boisés et des milieux naturels.

Les travaux du mandat actuel s’effectuent dans le contexte de la *Procédure d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement* et excluent toute disposition relative à la section IV du chapitre IV du titre I de la LQE.

L’EES – Phase I est utilisée afin de déceler les signes de contamination réelle ou potentielle d’un site. Ce type d’évaluation permet de déterminer la probabilité de contamination et les types de polluants présents sur le terrain et leur emplacement. Les données recueillies favorisent une prise de décision éclairée sur la gestion du terrain, l’exploitation des installations et les investissements projetés. Ce rapport a donc pour objectif de présenter les résultats et les conclusions de l’évaluation réalisée.

2 MÉTHODOLOGIE

Il faut noter que la méthodologie suivie et présentée ci-dessous a fait l’objet de discussions antérieures avec le MELCCFP dans un contexte de développement éolien, et jugée satisfaisante. Elle répond aux objectifs du Guide¹, soit de documenter l’historique des activités à risque sur les terrains pressentis pour l’installation des infrastructures du Projet et les propriétés avoisinantes, tout en tenant compte du contexte spécifique aux projets éoliens, en particulier l’envergure et la répartition des zones d’implantation sur un vaste territoire et l’optimisation de la configuration au cours du développement du Projet. Ainsi, la méthodologie suivie consiste à :

- Valider les risques pour la ZIE par l’analyse :
 - Des bases de données habituelles;
 - Des photographies aériennes historiques;
 - Des registres municipaux;
 - Des dossiers environnementaux du MELCCFP;
- Valider les risques sur les lots concernés spécifiquement par la configuration considérée par :
 - L’analyse des questionnaires/entrevues fournis par les propriétaires des terrains sur lesquels des éoliennes pourraient être installées (ou sur lesquels un risque a été identifié à l’étape précédente);
 - Des visites aux endroits où des risques significatifs ont été décelés à l’étape précédente et où des infrastructures du Projet sont prévues (les secteurs qui sont des milieux naturels/champs cultivés depuis des décennies ne sont pas jugés à risque).

Le site à l’étude, qui correspond à la ZIE, comprend l’ensemble des composantes (éoliennes, chemins d’accès, poste de raccordement, réseau collecteur, les mâts de mesure de vent). Concernant le réseau collecteur, il est prévu que certaines sections soient situées dans des emprises de routes municipales. L’analyse et la vérification des risques pour

¹ Ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2024). *Guide de caractérisation des terrains*. Québec (QC). 224 p. environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/guide/guidecaractérisation.pdf

ces emprises ont tout de même été réalisées par l’étude des bases de données citées précédemment. Précisons que les limitations des données et outils cartographiques disponibles influencent le niveau de détail de l’analyse réalisée.

Parmi les activités effectuées dans le cadre du présent mandat, notons :

- La recherche et l’analyse de documents et d’informations retraçant l’historique d’utilisation du site à l’étude;
- Des discussions auprès de personnes-ressources connaissant le site à l’étude;
- Une inspection visuelle, incluant une visite du ou des bâtiment(s)s’il y a lieu, dans les secteurs jugés à risque.

Voici les différentes sources d’information consultées dans le cadre du présent mandat :

- Base de données topographiques du Québec;
- Carte géologique régionale;
- Système d’information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP;
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ);
- Photographies aériennes antérieures et récentes;
- Évaluations environnementales de sites antérieures, le cas échéant;
- Registre municipal;
- Schéma d’aménagement et de développement (SAD) de la MRC;
- Dossiers de terrain détenus par le MELCCFP;
- Répertoires des terrains contaminés (site Internet);
- Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels du MELCCFP (site Internet);
- Registre des déclarations de culpabilité à des infractions du MELCCFP (site Internet);
- Registre des interventions d’Urgence-Environnement du MELCCFP (site Internet);
- Inventaire des sites contaminés du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (site Internet);
- Régie du bâtiment du Québec : dossier sur les réservoirs pétroliers;
- Base de données d’OPTA Intelligence informationnelle;
- Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ).

3 DESCRIPTION GÉNÉRALE

La description générale de la ZIE présentée ci-après a été établie après des recherches auprès de diverses sources de données, et à la suite d'une visite ciblée des lieux effectuée le 21 juillet 2024. D'une superficie de 165,56 km², elle couvre l'emplacement des équipements prévus, incluant les 23 sites potentiels des éoliennes, le poste de raccordement, les emprises des chemins d'accès et la majorité du réseau collecteur. Les plans de localisation sont joints à l'annexe 1. L'étude est basée sur les informations de localisation fournies par l'Initiateur en date du 4 novembre 2024.

Selon les informations disponibles, on trouve de façon générale dans le site à l'étude des terres agricoles, des habitations et quelques boisés.

3.1 DESCRIPTION DU SITE

Le tableau 1 liste les principales caractéristiques d'identification du site à l'étude. Le tableau 2 montre les caractéristiques des sites d'implantation potentielle des éoliennes et du poste de raccordement.

Tableau 1 Identification de la zone d'étude du Projet

Localisation : MRC et municipalités	MRC de Lotbinière : <ul style="list-style-type: none">• Saint-Édouard-de-Lotbinière• Sainte-Croix• Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun
Coordonnées géographiques (NAD83)	<ul style="list-style-type: none">• Coin nord-ouest : N 46° 33' 41,328" O 71° 57' 52,683"• Coin nord-est : N 46° 38' 55,971" O 71° 37' 11,522"• Coin sud-ouest : N 46° 31' 58,656" O 71° 55' 26,254"• Coin sud-est : N 46° 35' 58,95" O 71° 34' 18,929"
Superficie du site à l'étude	165,56 km ²
Propriétaire actuel	La ZIE couvre plusieurs lots appartenant à des propriétaires privés.
Cadastre	Cadastre du Québec
Topographie du site	<ul style="list-style-type: none">• La topographie du site à l'étude est relativement plane.• L'altitude varie de 10 à 110 m, la pente allant en moyenne vers le nord.
Couverture du sol	Principalement des cultures, avec présence de boisés et de milieux construits.
Zonage agricole	La majorité des secteurs à l'étude fait partie de la zone agricole protégée reconnue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), à l'exception de quelques zones d'exclusion.
Autres	S. O.

Tableau 2 Caractéristiques des sites visés pour l'implantation des éoliennes et du poste de raccordement

ID éolienne	Lot*	Coordonnées géographiques	Couverture du sol	Cours d'eau	Zonage municipal	Code SCIAN	Activité antérieure	Activité actuelle	Usage actuel	Usage prévu	Services publics				
Saint-Édouard-de-Lotbinière															
1	5 877 930	71° 54' 29,394" O / 46° 33' 58,579" N	Agriculture	Cours d'eau intermittent (type fossé) à environ 145 m au sud-ouest	Agricole (code A-1)	SCIAN : 11	Agriculture	Agricole	Agricole/Industriel	Collecte matières résiduelles uniquement					
2	5 877 950	1° 52' 35,984" O / 46° 35' 30,397" N		Cours d'eau intermittent de type fossé à environ 75 m au sud-est											
3	5 877 953	71° 52' 16,532" O / 46° 35' 6,564" N		Aucun dans un rayon de 200 m											
4	5 877 958	71° 51' 48,532" O / 46° 35' 31,903" N		Aucun dans un rayon de 200 m											
6	5 877 975	71° 50' 58,801" O / 46° 36' 2,033" N		Cours d'eau intermittent de type fossé à environ 190 m au nord											
7	5 877 965	71° 50' 54,575" O / 46° 35' 45,099" N		Aucun dans un rayon de 200 m											
8	5 877 979	71° 49' 56,899" O / 46° 35' 59,731" N		Cours d'eau intermittent de type fossé à environ 80 m au nord-est	Agricole (code A-1) et conservation (code CONS-3)										
9	5 877 625	71° 48' 4,877" O / 46° 36' 20,232" N		Aucun dans un rayon de 200 m	Agricole (code A-1)										
11	5 877 776	71° 48' 4,748" O / 46° 33' 3,235" N		Aucun dans un rayon de 200 m											
12	5 877 780	71° 47' 33,897" O / 46° 33' 57,286" N		Cours d'eau intermittent à environ 125 m au sud											
14	5 877 756	71° 47' 7,245" O / 46° 32' 23,126" N		Aucun dans un rayon de 200 m											
15	5 878 259	71° 45' 59,095" O / 46° 33' 14,058" N		Aucun dans un rayon de 200 m											
16	5 878 233	71° 44' 48,678" O / 46° 33' 59,334" N		Aucun dans un rayon de 200 m											
19	5 877 808	71° 44' 29,001" O / 46° 35' 8,107" N		Aucun dans un rayon de 200 m	Agricole (code A-1)	Agriculture	Agriculture	Agricole	Agricole/Industriel	Collecte matières résiduelles uniquement					
25	5 877 931	71° 54' 1,395" O / 46° 33' 52,334" N		Aucun dans un rayon de 200 m											
Mât de mesure de vent	5 877 927	71° 54' 29,125" O / 46° 33' 57,575" N		Cours d'eau intermittent à environ 20 m au sud											
Mât de mesure de vent	5 877 779	71° 47' 52,637" O / 46° 33' 48,99" N		Cours d'eau intermittent à environ 5 m à l'ouest											
Mât de mesure de vent	5 877 807	71° 44' 45,2" O / 46° 35' 0,575" N		Aucun dans un rayon de 200 m											
Sainte-Croix															
10	3 590 880	71° 47' 48,043" O / 46° 36' 41,997" N	Agriculture	Cours d'eau intermittent de type fossé à environ 70 m au sud-ouest	Agricole (code 31-A)	SCIAN : 11	Agriculture	Agricole	Agricole/Industriel	Collecte matières résiduelles uniquement					
18	3 590 571	71° 43' 50,312" O / 46° 35' 2,519" N		Un milieu humide potentiel à 35 m au nord-est. Bien qu'aucun empiétement des infrastructures du Projet ne soit prévu, la caractérisation terrain montre qu'il ne s'agit pas d'un milieu humide.	Agricole (code 32-A)										
20	3 590 596	71° 43' 2,21" O / 46° 35' 35,774" N		Cours d'eau intermittent à environ 120 m au sud-est	Agricole (code 32-A)										
21	6 460 644	71° 40' 34,157" O / 46° 35' 34,773" N		Cours d'eau intermittent de type fossé à environ 80 m au nord	Agricole (code 32-A)										
22	6 460 644	71° 40' 1,408" O / 46° 35' 10,991" N		Un milieu humide potentiel à 200 m au sud-est	Agricole (code 32-A)										
23	3 590 361	71° 39' 20,253" O / 46° 36' 16,987" N		Un milieu humide potentiel à 80 m à l'ouest	Agricole (code 31-A)										
Poste de raccordement	3 590 619	71° 41' 5,754" O / 46° 35' 10,84" N		Cours d'eau intermittent (type fossé) à environ 20 m au nord et à l'est	Agricole (code 32-A)										
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun															
17	3 590 543	71° 42' 43,55" O / 46° 34' 24,841" N	Agriculture	Cours d'eau intermittent de type fossé à environ 35 m au nord	Agricole (code AA1)	SCIAN : 11	Agriculture	Agricole	Agricole/Industriel	Collecte matières résiduelles uniquement					
24	3 590 700	71° 37' 37,806" O / 46° 36' 55,91" N		Un milieu humide potentiel est présent à 130 m au nord-ouest	Agricole (code AA3)										

*La liste des propriétaires actuels des lots à l'étude est disponible sur demande

3.2 HYDROGRAPHIE ET CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE RÉGIONAL

La ZIE se trouve en grande majorité dans le bassin hydrographique de la rivière du Chêne. D'une superficie de 792 km², ce bassin s'étend principalement sur un axe nord-ouest à sud-est, des municipalités de Lotbinière à Sainte-Agathe-de-Lotbinière, et dont la rivière du Chêne est le cours d'eau principal (OBV du Chêne, 2015). On note aussi qu'une autre partie de la ZIE ne se situe pas dans le bassin versant de la rivière du Chêne, mais plutôt dans le secteur du fleuve Saint-Laurent. La ZIE ne comprend aucun lac d'importance majeure. La rivière du Chêne et le fleuve Saint-Laurent sont donc fort probablement les milieux récepteurs des eaux souterraines du secteur.

Selon la carte géologique consultée (GESTIM, 2024), la géologie de profondeur est surtout composée de shale gris et mudstone avec interlits de grès lithique, de silstone, de calcarénite et de dolomie. La zone plus au sud se compose d'ardoise.

Quant à la géologie de surface, elle est composée principalement de sédiments glaciomarins littoraux et pré littoraux (sable, silt sableux, sable graveleux et gravier stratifié et généralement bien trié), de sédiments organiques non différenciés (sédiments de tourbière, de marécage et de marais) et de till non différencié (diamicton glaciaire dont la genèse exacte n'a pu être établie). Il existe quelques autres petits secteurs géologiques dans la ZIE, mais les trois indiqués plus haut sont les principaux.

Aucun titre minier actif n'est répertorié dans le site à l'étude (GESTIM et SIGEOM, 2024).

On répertorie 395 puits dans la ZIE. Selon les codes cités dans le SIH (annexe 2), la majorité d'entre eux a été foré dans un but d'approvisionnement en eau potable. Considérant la taille de la ZIE, la répartition des puits et l'emplacement des composantes du Projet, il est impossible de déterminer les puits situés en aval des infrastructures du Projet dans le cadre de la présente étude.

3.3 DESCRIPTION ÉCOLOGIQUE

Dans le cadre de l'EIE, une caractérisation écologique a été effectuée pour les milieux naturels susceptibles d'être affectés, identifiant et localisant les milieux humides, cours d'eau et autres aires ou éléments d'intérêt écologique.

4 ÉTUDE DE LA DOCUMENTATION

4.1 PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ANTÉRIEURES ET RÉCENTES

Des photographies aériennes ont été consultées (1966, 1979, 1982, 1993, 2004, 2015 et 2023) (annexe 3) pour évaluer l'historique des lieux où seraient localisées les infrastructures du Projet. Elles retracent le développement des secteurs et des environs, et identifient les activités présentant un risque pour la ZIE (p. ex. entreposage, enfouissement, réservoir, etc.). Les tableaux 3 à 6 résument les observations.

Tableau 3 Observations faites sur les photographies aériennes historiques – Secteur Ouest

Année - Photo	Principales caractéristiques	
	Zone d'implantation étudiée	Voisinage
1966	Site surtout occupé par des champs. On trouve un boisé dans le coin sud-ouest de la zone d'étude. Cette dernière est traversée d'ouest en est par deux chemins principaux. Une ville semble séparer le chemin plus au sud. Plusieurs bâtiments de type résidentiels ou agricoles sont présents près des chemins.	<ul style="list-style-type: none"> • Au nord et au sud : des champs et des boisés sont présents. • À l'ouest : un boisé est présent. • À l'est : secteur nord et sud de la zone d'étude (tableau 4 et tableau 5).
1979 à 2023	Aucun changement notable	

Tableau 4 Observations faites sur les photographies aériennes historiques – Secteur Nord

Année - Photo	Principales caractéristiques	
	Zone d'implantation étudiée	Voisinage
1966	Site surtout occupé par des champs. Un boisé et/ou milieu humide semble présent au centre de la ZIE traversée du coin sud-ouest vers l'est par un chemin principal. On trouve plusieurs bâtiments de type résidentiels ou agricoles près des routes.	<ul style="list-style-type: none"> • Au nord : champs et plusieurs bâtiments formant une ville sont présents, suivi du fleuve Saint-Laurent. • Au sud : secteur sud de la ZIE (tableau 5) • À l'ouest : secteur ouest de la ZIE (tableau 3) À l'est : secteur est de la ZIE (tableau 6) • Tableau
1979	Aucun changement notable	Au nord : La ville semble s'être développée.
1993 à 2023	Aucun changement notable	

Tableau 5 Observations faites sur les photographies aériennes historiques – Secteur Sud

Année - Photo	Principales caractéristiques	
	Zone d'implantation étudiée	Voisinage
1966	Site surtout occupé par des champs. Des zones boisées occupent la section sud de la ZIE. Un chemin principal passe du coin sud-ouest vers le coin nord-est. On retrouve plusieurs bâtiments de type résidentiels ou agricoles près des routes.	<ul style="list-style-type: none"> • Au nord : secteur nord de la ZIE (tableau 4). • Au sud : un boisé est présent. • À l'ouest : secteur ouest de la ZIE (Tableau 6). • À l'est : secteur est de la ZIE (tableau 6).
1979 à 2023	Aucun changement notable	

Tableau 6 Observations faites sur les photographies aériennes historiques – Secteur Est

Année - Photo	Principales caractéristiques	
	Zone d'implantation étudiée	Voisinage
1966	Site majoritairement occupé par des champs, un boisé et un milieu humide sont présents dans le coin sud-est de la ZIE. Trois chemins principaux traversent d'ouest en est. On retrouve plusieurs bâtiments de type résidentiels ou agricoles près des routes.	<ul style="list-style-type: none"> • Au nord : un chemin bordé de bâtiments de type résidentiel ou agricole, suivi du fleuve Saint-Laurent. • Au sud : des champs et boisés sont présents. Une ville de plus grande ampleur semble être présente un peu plus loin. • À l'ouest : secteur nord et sud d de la ZIE (tableau 4 et tableau 5) • À l'est : Des champs agricoles et des bâtiments de type résidentiel ou agricole sont présents.
1979-1982	Aucun changement notable, sauf une petite carrière qui semble présente au centre du site.	Aucun changement notable

Année - Photo	Principales caractéristiques	
	Zone d'implantation étudiée	Voisinage
1993	Aucun changement notable	Aucun changement notable
2004	Ce qui semblait être une carrière n'est plus occupé. Aucun autre changement notable.	Aucun changement notable
2015	Près de l'éolienne 24, un site d'entreposage de véhicules et autres est présent dans un boisé.	Aucun changement notable
2023	Aucun changement notable	Aucun changement notable

À l'analyse des photographies aériennes, on constate que la ZIE est principalement composée de terres agricoles, mais qu'on retrouve aussi quelques boisés. Plusieurs bâtiments de type agricole ou résidentiel sont présents dans la ZIE, mais pas à l'emplacement prévu des éoliennes. L'espace d'entreposage de véhicules et autres serait situé dans le chemin d'accès de l'éolienne 24.

La consultation des photographies aériennes soulève des préoccupations environnementales quant à l'espace d'entreposage près de l'éolienne 24. Elle apparaît en 2015 et est toujours présente en 2023.

De plus, bien que des infrastructures soient présentes sur les différents secteurs à l'étude (bâtiments de type agricole ou résidentiel, potentiel réservoir ou bassin, etc.), ces risques sont jugés non significatifs selon l'emplacement prévu des éoliennes et des autres infrastructures de projet.

4.2 ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ANTÉRIEURE

Aucune évaluation environnementale antérieure n'a été fournie pour la ZIE.

4.3 SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA : INVENTAIRE DES SITES CONTAMINÉS

L'inventaire des sites contaminés fédéraux du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ne renferme aucune mention concernant la ZIE (annexe 4).

4.4 RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU CANADA ET D'ÉNERGIR : CARTES DISPONIBLES

Selon les cartes consultées à la Régie de l'énergie du Canada, aucun gazoduc ni pipeline ne traverse la ZIE.

Le site Internet d'Énergir a aussi été consulté et leur réseau gazier de plus de 1 000 kPa n'est pas présent dans la ZIE.

4.5 DOSSIERS DÉTENUS PAR LE MELCCFP

Les informations disponibles sur le site Internet du MELCCFP sont jointes à l'annexe 6.

Lors de la rédaction de ce rapport, les lots visés pour l'implantation des infrastructures ainsi que les terrains situés à proximité ne faisaient pas partie du *Répertoire des terrains contaminés* ni du *Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels* produits par le MELCCFP selon les informations vérifiées en novembre 2024 (annexe 6). Il existe quatre enregistrements de sites contaminés présents dans la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, mais aucun ne se situe près des infrastructures prévues.

Il n'existe également aucun enregistrement pertinent dans le *Registre des déclarations de culpabilités à des infractions* de la LQE (annexe 6).

Enfin, le registre des interventions d'Urgence-Environnement ne cite qu'une seule mention concernant la ZIE (annexe 6). Un déversement de 4 m³ de matières résiduelles fertilisantes a eu lieu à proximité de l'éolienne 15, soit au

4 321, rang Juliaville à Saint-Édouard-de-Lotbinière. Aucune infrastructure n'est néanmoins présente dans le secteur, le risque est donc jugé négligeable pour le Projet.

Une demande d'accès à l'information a été envoyée le 18 septembre et le 8 novembre 2024 à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Chaudière-Appalaches du MELCCFP qui a répondu par courriel que certains documents relatifs aux propriétés en question sont dans leurs dossiers. Voici la liste des documents obtenus :

- Avis d'infraction émis en mars 2000 (inspection en décembre 1999), pour le site situé à l'adresse du 2 303, rue Principale, à Saint-Édouard-de-Lotbinière (lot 5 877 780, site prévu de l'éolienne 12). Cet avis indique que le propriétaire a entreposé de façon non conforme des déjections animales, engendrant leur rejet dans l'environnement. Étant donnée la nature du contaminant, le risque est jugé mineur.
- Trois avis d'infractions émis en août et octobre 1999 (inspection en juillet 1999), et en octobre 2000 (inspection en septembre 2000) sur le lot 354, Rang III de Sainte-Croix (actuellement le lot 6 460 644, sites prévus des éoliennes 21 et 22). Cet avis indique un rejet non conforme de lait et d'un écoulement de purin dans le fossé. Étant donnée la nature du contaminant, le risque est jugé mineur. De plus, la zone impactée est localisée en dehors des travaux projetés.
- Quatre avis d'infraction émis en avril 2000 (inspection en décembre 1999), en mai 2006 (inspection en avril 2006), en juillet 2007 (inspection en juillet 2007) et en septembre 2008 (inspection en juin 2006) sur le lot 412, Rang IV de Sainte-Croix (lot 3 590 571, site prévu de l'éolienne 18). Ces avis indiquent que le propriétaire a entreposé de façon non conforme des déjections animales engendrant leur rejet dans l'environnement, ainsi que du plastique. Étant donnée la nature du contaminant, le risque est jugé mineur. De plus, la zone impactée est localisée en dehors des travaux projetés.
- Différents rapports sur différents lots appartenant à la ferme Double L.L. inc. Ces derniers présentaient les travaux d'épandage de matières résiduelles fertilisantes (boues de papetière, biosolides agroalimentaires et municipaux, etc.) selon les normes d'épandage du MELCCFP. Ces matières ont été épandues sur les sites prévus des éoliennes 4 et 7, mais aussi sur les chemins d'accès menant aux éoliennes 6, 7 et 8. Puisque ces épandages ont été faits en respect des normes du ministère, le risque est jugé négligeable.

4.6 RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC : DOSSIER SUR LES RÉSERVOIRS PÉTROLIERS

L'examen du dossier à la RBQ permet de retracer plusieurs documents comme des demandes de renouvellement d'équipement pétrolier, des attestations de conformité, des descriptions d'équipements, des avis d'irrégularité, des certificats de vérification de performance et des rapports d'inspection.

Le Répertoire des sites d'équipements pétroliers et la Liste des titulaires d'un permis d'utilisation d'équipements pétroliers à risque élevé (annexe 7) ne listent aucun des terrains dans un rayon de 100 m autour des éoliennes ou du poste de raccordement. On note cependant la présence de deux sites listés dans la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière. Ces derniers sont toutefois loin des infrastructures, ce qui représente un risque négligeable.

4.7 BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BANQ)

Aucune carte topographique n'était disponible pour le site à l'étude.

4.8 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC

Le SAD de la MRC définit les grandes affectations du territoire, les zones de contraintes naturelles (p. ex. zones inondables) et anthropiques, ainsi que les périmètres d'urbanisation et les territoires d'intérêt situés dans les limites de cette MRC. Les plans suivants ont été consultés :

- Carte 3 - Potentiel agricole des sols;
- Carte 7 - Localisation des prises d'eau potable;

- Carte 11 - Le réseau hydrographique;
- Carte 18 - Localisation des gazoducs;
- Carte 22 - Les habitats fauniques;
- Carte 30 - Pérимètres urbains de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun;
- Carte 35 - Pérимètre urbain de Sainte-Croix;
- Carte 36 - Pérимètre urbain de Saint-Édouard-de-Lotbinière;
- Carte 45 - Localisation du lieu d'enfouissement technique;
- Carte 52 - Les réserves écologiques;
- Carte 89 - Site contaminé de l'ancien Irving à Sainte-Croix (station-service)
- Carte 90 - Site contaminé de l'ancien garage sur le lot 429 à Sainte-Croix.

Selon ces plans, la ZIE se trouve donc en zone principalement agricole, plusieurs puits privés sont présents et un gazoduc est situé à proximité de la route 271 et rejoint les municipalités de Sainte-Croix et de Laurier-Station. Aucun habitat faunique ou réserve écologique n'est présent dans la ZIE. On y note toutefois la présence de zones urbanisées, soit celle de Saint-Édouard-de-Lotbinière. Le lieu d'enfouissement technique de la MRC se trouve en dehors de la ZIE. Deux terrains contaminés sont situés à Sainte-Croix, le premier se trouve à proximité de la ZIE et le second à l'intérieur. Néanmoins, ils sont loin des infrastructures prévues du Projet et ne représentent donc pas un risque notable.

Les différents plans consultés dans le SAD de la MRC sont présentés à l'annexe 8.

4.9 REGISTRES MUNICIPAUX

Une demande d'accès à l'information a été envoyée aux trois municipalités visées par l'implantation des éoliennes : Saint-Édouard-de-Lotbinière (18 septembre et 7 novembre 2024), Sainte-Croix (17 septembre et 7 novembre 2024) et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun (17 septembre 2024).

Selon les municipalités, les usages actuels pour les propriétés n'entrent pas en conflit avec le zonage municipal. Rien dans les dossiers municipaux ne laisse supposer que les lots du site à l'étude et leur utilisation serait en infraction avec les règlements de la ville. Les informations sur le zonage ont été fournies par les municipalités et l'ensemble de la documentation obtenue est jointe à l'annexe 9.

Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière

Les registres de Saint-Édouard-de-Lotbinière ne relèvent aucun déversement, ni accident environnemental, ni plainte associée aux lots situés dans la ZIE sur son territoire. Il n'existe aucun raccordement au réseau municipal d'égout et d'aqueduc pour ces lots. Selon les informations fournies par la municipalité, plusieurs permis de construction ou de rénovation de certains bâtiments sur les lots de la ZIE de cette municipalité ont été fournis. Aucun ne présente néanmoins un risque notable.

Municipalité de Sainte-Croix

Les registres de Sainte-Croix ne révèlent aucun déversement, ni accident environnemental, ni plainte associée aux lots situés dans la ZIE sur son territoire. Il n'existe aucun raccordement au réseau municipal d'égout et d'aqueduc pour ces lots.

Municipalité d'Issoudun

Les registres d'Issoudun ne relèvent aucun déversement, ni accident environnemental ni plainte associée sur les lots situés dans la ZIE sur son territoire. Il n'existe aucun raccordement au réseau municipal d'égout et d'aqueduc pour ces lots. Selon les informations fournies par la municipalité, un permis de construction ou de rénovation de certains bâtiments a été délivré pour le lot 3 590 543, mais ne semble pas présenter de risque notable.

4.10 GROUPEMENT TECHNIQUE DES ASSUREURS (OPTA INTELLIGENCE INFORMATIONNELLE) : RAPPORT D’INSPECTION

En raison de l'emplacement du site en milieu agricole et l'ampleur du Projet, aucune demande d'information n'a été acheminée au groupe OPTA.

5 CONSULTATION DE PERSONNES-RESSOURCES

5.1 ENTREVUES

Dans le cadre de l'EES – Phase I, l'ensemble des propriétaires de terrains sur lesquels des éoliennes sont prévues a été rencontré afin que différentes questions leur soient posées pour établir les risques environnementaux présents sur le terrain, par rapport aux activités en cours ou antérieures.

L'ensemble des propriétaires indique l'absence de réservoir de produits pétroliers ou de puits dans un rayon de 100 m autour des emplacements prévus pour les éoliennes, ainsi que celui du poste de raccordement. Aucun propriétaire ne mentionne de remblai effectué dans le secteur, d'activité industrielle, d'incident de nature environnementale ou de l'existence d'un rapport d'évaluation environnementale antérieur. Les divers lots ont toujours été, selon les propriétaires, utilisés à des fins résidentielles et agricoles.

6 PRÉSENCE POTENTIELLE DE CONTAMINANTS ÉVALUÉE

Comme établi précédemment dans la section détaillant la méthodologie appliquée pour la présente EES –Phase I adaptée au contexte d'EIE pour un projet éolien, il a été convenu de procéder à une visite terrain uniquement dans les secteurs pour lesquels un risque était identifié dans la ZIE.

Les risques identifiés dans la présente étude concernent la zone où l'implantation de l'éolienne 24 est prévue. Ce terrain présente des risques identifiés à la section précédente soit :

- Présence d'une zone d'entreposage extérieur de type camion et véhicule

Ce terrain a donc été parcouru à pied. L'inspection avait pour but d'identifier la présence potentielle de contamination et s'est limitée à une identification visuelle; aucune intervention intrusive (creusage, etc.) n'a été effectuée lors de la visite. Les informations suivantes ont été relevées lors de la visite des lieux effectuée le 21 juillet 2024 et les photographies prises lors de la visite du site sont disponibles à l'annexe 10.

6.1 OBSERVATIONS ET PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES – SECTEUR DE L’ÉOLIENNE 24

6.1.1 CONTAMINATION DE SURFACE

Lors de la visite, des déversements (taches) d'huile étaient visibles près de plusieurs véhicules et équipements entreposés près du chemin d'accès menant à l'éolienne 24. Étant donnée la durée d'entreposage prolongée et l'ampleur des taches, ceux-ci constituent un risque significatif.

6.1.2 VÉGÉTATION DE SURFACE

À l'emplacement des déversements mentionnés plus haut, la végétation est morte et est noircie.

6.1.3 ÉLÉMENTS NATURELS SENSIBLES (COURS D'EAU, MILIEU HUMIDE)

Le site près de l'éolienne 24 est principalement boisé et bordé de terre agricole. Plusieurs milieux humides, un cours d'eau intermittent aménagé et deux fossés de drainage ont été observés dans la zone boisée ou ses alentours.

6.1.4 AIRES D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEURES

On retrouve une aire d'entreposage extérieure à l'emplacement projeté du chemin. Plusieurs véhicules semblent abandonnés sur place depuis plusieurs années, des réservoirs, une maison mobile et autres équipements hydrauliques sont visibles. L'entreposage des véhicules, de réservoirs et d'équipements hydrauliques représente un risque notable.

6.1.5 RÉSERVOIRS ET MATIÈRES DANGEREUSES

Aucun indice de la présence d'un réservoir de produits pétroliers rempli n'a été observé sur ce site.

6.1.6 MATÉRIAUX DE REMBLAI

Aucun signe de la présence de remblai n'a été observé sur ce site.

6.1.7 DÉCHETS

Lors de la visite, aucun déchet n'a été observé sur le terrain.

6.1.8 INFRASTRUCTURES ENFOUIES

Aucun signe de structure enfouie n'a été relevé. Il n'y a aucun bâtiment près du site prévu pour l'éolienne 24, la maison mobile sur place ne semble pas reliée à un système d'égout ou d'aqueduc.

6.2 PROPRIÉTÉS ADJACENTES AUX DIFFÉRENTS SECTEURS DU SITE À L'ÉTUDE

En lien avec la méthodologie adaptée au contexte d'EIE pour un projet éolien, une inspection sommaire des propriétés adjacentes aux secteurs de la ZIE a été réalisée à partir des images satellites les plus récentes disponibles. Le but de cette inspection était de déceler les risques ou passifs environnementaux visuellement évidents qui indiquerait une contamination potentielle sur les secteurs à l'étude.

- Au nord : plusieurs champs agricoles sont présents, et quelques bâtiments de type agricoles ou résidentiels. La municipalité de Sainte-Croix est présente au centre-nord du site à l'étude. Une industrie de service de transport, « Services Jag inc. » et une entreprise de soudure « Groupe J.L. Leclerc » sont présentes au sud de la municipalité.
- Au sud : un boisé est présent au sud et quelques champs et bâtiments de type résidentiel. Plus au sud-est, la municipalité de Laurier-Station est présente.
- À l'est : plusieurs champs agricoles et boisés sont présents à l'est. On note aussi quelques bâtiments de type agricole ou résidentiel.
- À l'ouest : on retrouve un boisé et plusieurs champs agricoles. La rivière du Chêne est aussi présente.

Lors de l'inspection sommaire des images satellites, la présence de plusieurs bâtiments agricoles et quelques bâtiments industriels peut représenter un risque environnemental. Cependant, dans le contexte actuel de l'emplacement des éoliennes, ces derniers se trouvent malgré tout à distance raisonnable pour que le risque soit jugé négligeable.

7 CONCLUSION DE L’ÉVALUATEUR

7.1 ACTIVITÉ VISÉE PAR RÈGLEMENT

Les recherches n’ont pas permis de révéler la présence sur la propriété à l’étude d’activités actuelles ou passées désignées dans l’annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*. Il est à noter que la présente section ne constitue pas un avis légal.

7.2 CONTAMINATION DES DIFFÉRENTS SECTEURS DU SITE À L’ÉTUDE

7.2.1 CONTAMINATION POTENTIELLE

L’interprétation des informations disponibles et recueillies lors du volet EES – Phase I a révélé la source potentielle de contamination significative suivante pour un secteur du site à l’étude :

- La présence d’un espace d’entreposage extérieur de véhicules, d’équipements hydrauliques et autres à proximité de l’éolienne 24. Cependant, compte tenu de la distance entre ce site et les emprises du Projet, le risque est jugé négligeable et ne nécessitant pas de suite. Si des infrastructures devaient être implantées à l’emplacement de l’entreposage, des travaux de caractérisation de type EES – Phase II devraient être envisagés.

7.2.2 CONTAMINATION RÉELLE

Selon les informations colligées, aucune évidence de réelle contamination n’a été relevée lors de l’évaluation.

7.3 RECOMMANDATION

À la lumière des résultats obtenus dans le cadre des travaux d’EES – Phase I, Activa ne recommande pas de procéder à la phase II de l’EES.

8 QUALIFICATION DE L’EXPERT EN ÉVALUATION

La présente évaluation a été réalisée par madame Louise Simard, chimiste et maître en environnement, œuvrant à titre de chargée de projet chez Activa. Elle compte plus de 6 ans d’expérience en gestion de l’environnement et de la contamination. À ce jour, elle a participé à la réalisation de plus d’une centaine d’EES (phases I et II), caractérisations (campagne d’échantillonnage en vue de la vérification de la présence de contaminants) et réhabilitations de site.

L’étude a été supervisée et vérifiée par madame Marianne Blondin, biologiste et maître en environnement, directrice technique chez Activa. Elle compte plus de 11 ans d’expérience en gestion de l’environnement. À ce jour, elle a participé à la réalisation de dizaines d’EES.

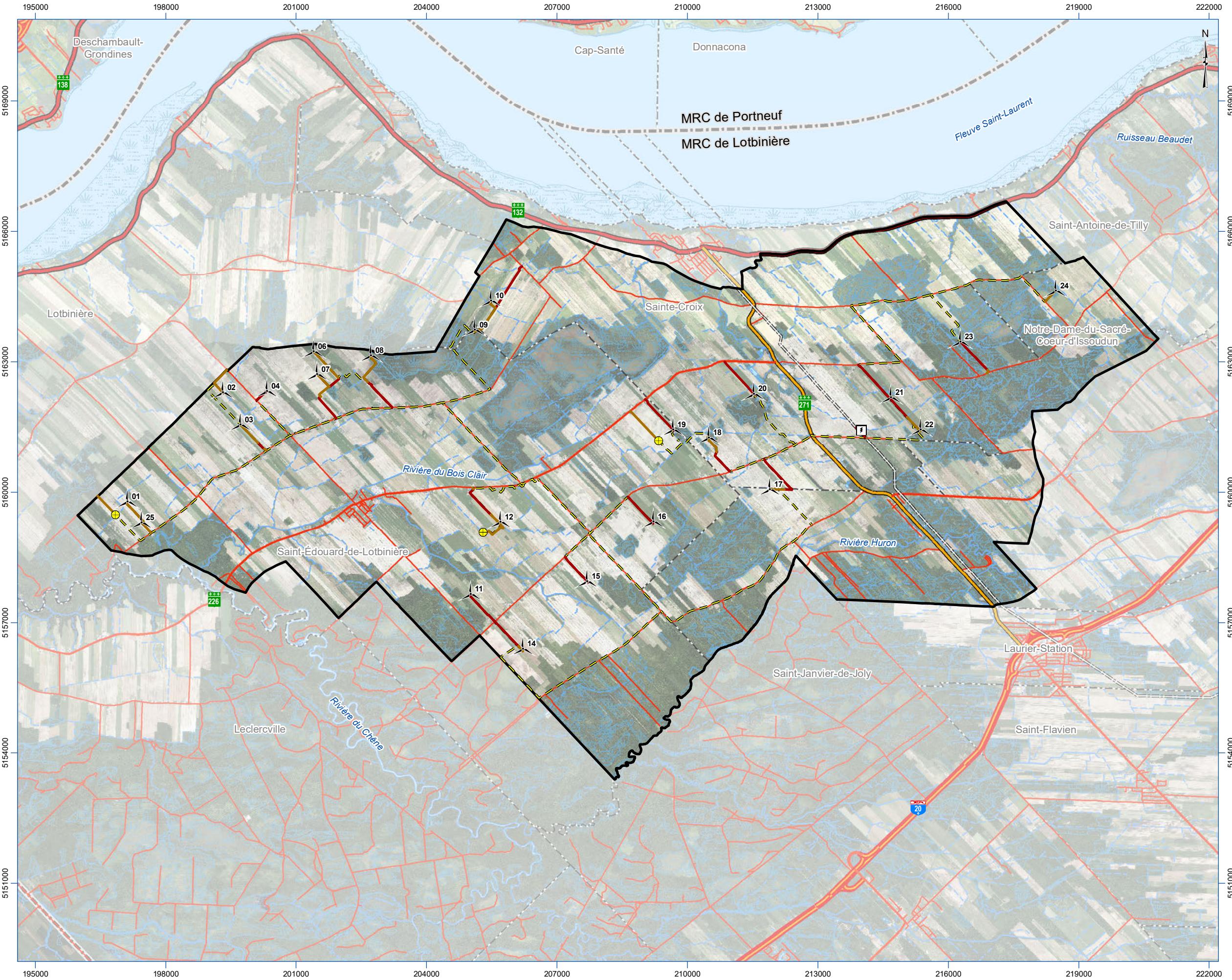
9 LIMITES DE L’ÉTUDE

Les résultats et conclusions issus de la présente EES – Phase I sont basés sur l’exactitude et la fiabilité des données obtenues de chacune des parties contactées dans le contexte de l’étude, à moins qu’elles ne soient contredites par des observations visuelles sur le site ou de la documentation écrite. Une partie de ce rapport repose sur les informations obtenues de personnes-ressources contactées et sur le jugement de l’évaluateur ayant effectué la visite des lieux. Les conclusions ont été établies par un professionnel expérimenté qui s’est basé sur l’information disponible à partir des sources publiques les plus plausibles et les plus précises possibles. Activa ne peut être tenue responsable des conséquences induites par une information omise ou une déclaration provenant d’une tierce partie qui s’avérait, au moment de son obtention, inexacte ou erronée. Le rapport est destiné à l’intention de L’Initiateur et des

représentants qu'il a nommés pour prendre une décision d'affaires et financière éclairée concernant les responsabilités environnementales qui peuvent être associées au site.

L'usage de ce rapport pour toute autre raison est aux propres risques de L'Initiateur. Ce dernier doit noter que tout changement relatif aux conditions environnementales, tant physiques que réglementaires, à l'administration ou à la vocation du site peut modifier significativement les conclusions et les informations du présent rapport.

Annexe 1
Plans de localisation du site à l'étude



EES - PHASE I



Projet Lotbinière Ndakina

Carte 1.1 Localisation des risques potentiels

PROJET

- Éolienne (version du 4 novembre 2024)
- Chemin d'accès existant
- Chemin d'accès à construire
- Zone d'entreposage extérieur
- Zone de projet

TERRITOIRE

- Route locale

MILIEU NATUREL

- Cours d'eau intermittent
- Milieu humide potentiel (MELCCFP)

La carte ne présente pas l'emprise au sol réel des infrastructures, mais seulement le centre de cette emprise.



0 20 40 60 80 100 m

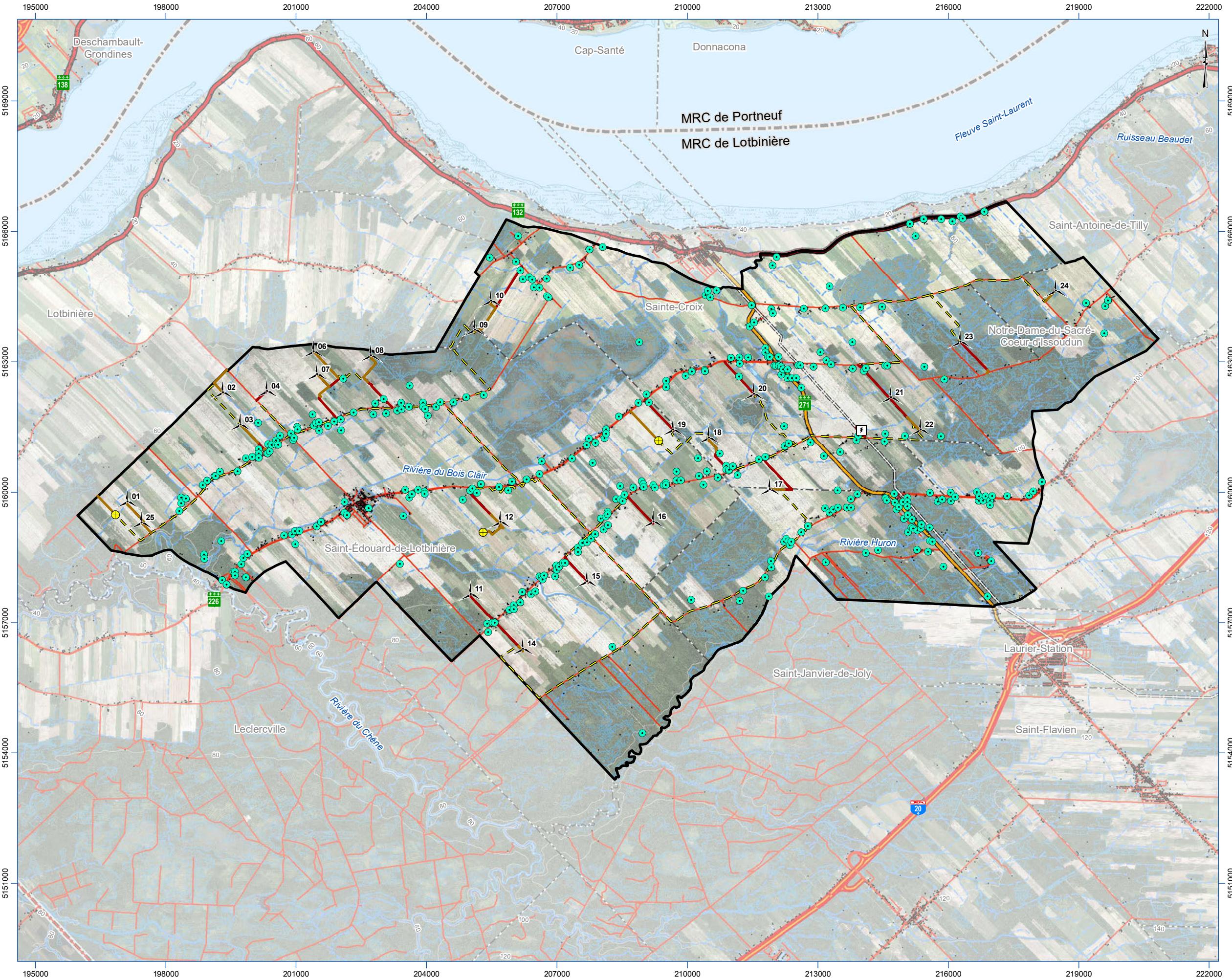
Projection NAD 1983 MTM 7

Sources : Gouvernement du Québec, ESRI, Parc Éolien Lotbinière Ndakina S.E.C., Activa Environnement inc.

Carte préparée par :
Alexandra Lavoie, B. Env., M. Sc.
Projet : E2410-01/19699
13 juin 2025



Annexe 2
Système d'information hydrogéologique (SIH)
du MELCCFP



EES - PHASE I



Projet Lotbinière Ndakina

Carte 2 Localisation des puits répertoriés au SIH

PROJET

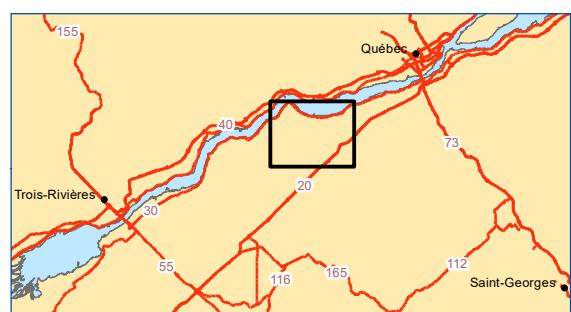
- Éolienne (version du 4 novembre 2024)
- Mât de mesure de vent
- Poste de raccordement
- Chemin d'accès existant
- Chemin d'accès à construire
- Réseau collecteur
- Zone de projet

TERRITOIRE

- Bâtiment
- Puits répertorié au SIH
- Ligne électrique
- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route principale
- Route locale
- Limite municipale
- Limite de MRC

MILIEU NATUREL

- Courbe de niveau (20 m)
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Etendue d'eau
- Milieu humide potentiel (MELCCFP)



Sources : Gouvernement du Québec, ESRI, Parc Éolien Lotbinière Ndakina S.E.C., Activa Environnement inc.

Carte préparée par :
Alexandra Lavoie, B. Env., M. Sc.
Projet : E2410-01/19699
13 juin 2025

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUĐIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Coordonnée x (degrés)	Coordonnée y (degrés)	Identifiant du puits	Propriétaire initial	Profondeur (mètres)	Niveau d'eau à la fin des travaux	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)
1	-71,889124	46,567239	2013-150-17900021	Ferme JYG Belanger	64	-1,83	1	3,7	SABL_Inconnu	2	60,4
2	-71,888634	46,570034	1978-300-10042168	Inconnu	23,5	-1,83	1	4,6	ARGL_Inconnu	2	18,9
3	-71,888578	46,568865	1978-100-19310244	COME BEAUDET	45,1	-0,3	1	8,5	ARGL_AVEC_SABL	2	36,6
4	-71,887247	46,56987	1981-100-17907883	JEAN-CLEMENT TURCOTTE	45,7	-6,1	1	3	DEPO_Inconnu	2	42,7
5	-71,88218	46,572721	1978-100-19810194	JEAN CHARLES BLANCH	91,4	-2,13	1	1,5	TERR_Inconnu	2	89,9
6	-71,881423	46,558335	1984-100-39305404	JEAN CLAUDE BELANGER	32	-1,52	1	10,4	SABL_Inconnu	2	3,7
7	-71,881374	46,557436	1982-100-39309504	MARCEL BELANGER	37,8	-1,22	1	3,7	SABL_Inconnu	2	13,1
8	-71,880924	46,573636	1978-100-19810192	LAUREAT TURCOTTE	85,3	-0,91	1	3	TERR_Inconnu	2	82,3
9	-71,880924	46,573636	1978-100-19810193	BLANCHET CYPRIEN	91,4	-1,52	1	1,5	TERR_Inconnu	2	89,9
10	-71,878667	46,574653	2015-150-17900041	Jessy Pleau	64	-1,83	1	3,7	SABL_AVEC_ARGL	2	60,4
11	-71,878367	46,574656	2004-120-17915269	DANY BLANCHET	32,9	0	1	2,4	TERR_Inconnu	2	30,5
12	-71,877112	46,575571	1978-100-19810191	CLAUDE PILOTE	87,8	-1,22	1	3	TERR_Inconnu	2	84,7
13	-71,876343	46,561185	2004-120-17915299	PHILIPPE DAOUST	32	0	1	5,2	TERR_AVEC_ARGL	2	26,8
14	-71,875917	46,553093	2004-120-17915282	LUCIEN DUPPERIN	32	0	1	4,9	ARGL_Inconnu	2	27,1
15	-71,875917	46,553093	1982-100-39309505	HENRI LEMAY	13,4	-2,44	1	4,9	SABL_Inconnu	2	8,5
16	-71,874564	46,55221	1984-100-39305422	YVON BERNIER	10,7	-1,22	1	3,7	SABL_Inconnu	2	7
17	-71,874564	46,55221	1985-100-17906398	LUCIEN PROULX	45,1	-42,67	1	19,8	ARGL_Inconnu	2	25,3
18	-71,872505	46,554844	2017-150-17900050	Helene Garneau & Andre Faucher	76,2	-4,57	1	18	ARGL_Inconnu	2	58,2
19	-71,872103	46,554938	1981-100-39307540	POULIN LUCIEN	38,7	0	1	19,2	SABL/BLO_Inconnu	2	19,5
20	-71,872057	46,554129	2004-120-17920720	JEAN-CHARLES ROUSSEAU	39	0	1	1,5	SILT_Inconnu	2	9,1
21	-71,871897	46,575724	1978-100-19810195	EDOUARD TURCOTTE	78	-4,57	1	14,3	DEPO_Inconnu	2	63,7
22	-71,870264	46,55649	2003-150-13400021	Andre Lemay	29	-6,1	1	3	GRAV_Inconnu	2	25,9
23	-71,869644	46,557757	1978-100-17910280	BERGERON JEAN	34,7	-28,96	1	2,1	DEPO_Inconnu	2	32,6
24	-71,869434	46,578452	1978-100-19810190	LEMAY ALCIDE	63,1	-1,52	1	20,4	ARGL_PASSANTA_SABL	2	42,7
25	-71,868788	46,553808	2013-150-18400047	YOLAND PILOTE/SYLVIE GAURON	36,6	-6,1	1	4,6	SABL_AVEC_TERR	2	3
26	-71,868389	46,558672	1986-100-39301840	MARCEL BELANGER	28,3	-5,18	1	21,9	SABL/FIN_AVEC_BLOC	2	1,2
27	-71,867485	46,578745	1978-100-19810236	LECLERC MARTIN	91,4	-13,72	1	19,5	ARGL_Inconnu	2	71,9
28	-71,8659	46,585782	1984-100-39305358	JEAN ALBERT	8,5	-3,35	1	1,2	TERR_Inconnu	2	7,3
29	-71,865621	46,580387	1992-120-17900907	GASTON LEMAY	18,3	0	1	3,7	DEPO_Inconnu	2	14,6
30	-71,865572	46,579488	1978-100-19810189	LEMAY REMI	60,7	-3,35	1	4,6	DEPO_Inconnu	2	56,1
31	-71,865523	46,578589	1978-100-19810196	GUIMOND COME	63,4	-10,67	1	23,8	DEPO_Inconnu	2	39,6
32	-71,862963	46,579519	1992-120-17901648	DENIS LECLERC	64	0	1	16,5	ARGL_Inconnu	2	47,6
33	-71,862963	46,579519	2004-120-17915306	MONIQUE BALLAYER	25,9	0	1	4,6	TERR_Inconnu	2	21,3
34	-71,862802	46,58141	1978-100-19810235	LECLERC LEOPOLD	78,3	-1,22	1	9,1	DEPO_Inconnu	2	69,2
35	-71,862336	46,579976	1978-100-19810237	LECLERC JN-CHS	75	-1,52	1	2,4	DEPO_Inconnu	2	72,5
36	-71,861756	46,581333	1978-100-19810188	MARTEL TELESPHORE	81,4	-1,52	1	2,4	TERR_Inconnu	2	1,5
37	-71,8605	46,582248	2004-120-17915284	FERME SERGIOT INC.	32,9	0	1	3,7	TERR_Inconnu	2	29,3
38	-71,860452	46,581348	1992-120-17901649	LAURIER GAUDREAU	19,8	0	1	3,7	ARGL_Inconnu	2	16,2

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUĐIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	
1	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
2	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
3	GRAV/BLO_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
4	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
5	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
6	ARGL/BLO_Inconnu		3	18 ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0	
7	SABL_AVEC_BLOC		3	21 ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0	
8	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
9	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
10	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
11	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
12	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
13	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
14	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
15	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
16	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
17	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
18	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
19	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
20	ARGL_Inconnu		3	12.2 SABL/SIL_Inconnu		4	9,1 ARGL_Inconnu		5	3 SABL/SIL_Inconnu		6	4 SABL/GRA_Inconnu	
21	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
22	GRES_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
23	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
24	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
25	ARGL_Inconnu		3	29 SHLE_Inconnu		0	0		0			0	0	
26	GRAV_AVEC_SABL/FIN		3	5.2 BLOC_Inconnu		0	0		0			0	0	
27	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
28	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
29	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
30	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
31	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
32	CALC_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
33	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
34	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
35	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
36	ARGL_Inconnu		3	77.4 ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0	
37	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
38	CALC_Inconnu		0			0	0		0			0	0	

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUĐIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Coordonnée x (degrés)	Coordonnée y (degrés)	Identifiant du puits	Propriétaire initial	Profondeur (mètres)	Niveau d'eau à la fin des travaux	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)
39	-71,8598	46,581356	1978-100-14210197	HYACINTHE COULOMBE	29	-2,13	1	13,7	ARGL_Inconnu	2	15,2
40	-71,859247	46,583252	2004-120-17915258	MARIE LECLERC	32	-3,05	1	2,4	ARGL_Inconnu	2	29,6
41	-71,857504	46,56258	1978-100-19810215	BELANGER LUCIEN	90,5	-4,57	1	2,1	DEPO_Inconnu	2	10,1
42	-71,85601	46,58374	1978-100-19310268	GERARD CASTONGUAY	12,2	-1,52	1	3,7	ARGL_Inconnu	2	8,5
43	-71,855285	46,582399	1984-100-17905369	JEAN CASTONGUAY	25,9	-24,38	1	4,9	ARGL_Inconnu	2	21
44	-71,855188	46,562787	2005-150-17933080	Martin Banz	38,1	-1,22	1	18,3	ARGL_Inconnu	2	19,8
45	-71,855048	46,582852	1978-100-19310272	PE BISVERT	15,2	-1,52	1	2,7	SABL/ARG_Inconnu	2	12,5
46	-71,854293	46,563518	1981-100-39307817	LEO-PAUL BLAIS	30,5	-3,05	1	19,2	SABL_Inconnu	2	11,3
47	-71,854147	46,56082	1981-100-17907849	FERNAND SOUCY	35,7	-34,14	1	30,5	SABL/ARG_Inconnu	2	5,2
48	-71,854113	46,585112	1982-100-39309506	EMILIE GASTONGUAY (N.L.)	25,3	-1,07	1	0,9	TERR_Inconnu	2	24,4
49	-71,854086	46,584573	1978-100-19810257	JOSEPH AUGER ECH #51	48,5	-0,61	1	3	DEPO_Inconnu	2	45,4
50	-71,852989	46,563533	2004-120-17915303	JEAN-MARC CHRETIEN	32	0	1	15,2	TERR_Inconnu	2	16,8
51	-71,849638	46,587774	1978-100-19810233	CASTONGUAY LAURENT	69,5	-0,91	1	7,3	ARGL_Inconnu	2	62,2
52	-71,849175	46,585441	1978-100-19810234	LALIBERTE FERNAND	65,8	-1,83	1	2,4	ARGL_Inconnu	2	63,4
53	-71,84855	46,585988	2018-150-17900052	Rejean Castonguay	45,7	-0,92	1	3	ARGL_Inconnu	2	42,7
54	-71,847823	46,564584	1981-100-39307852	DENIS TREPANIER	27,4	-3,05	1	1,5	DEPO_Inconnu	2	10,7
55	-71,847654	46,586178	1978-100-19810187	CASTONGUAY GERMAIN	66,8	-0,61	1	1,8	TERR_Inconnu	2	6,4
56	-71,847557	46,58438	1981-100-39308174	LACHANCE GILLES	21,3	0	1	0,6	TERR_Inconnu	2	20,7
57	-71,846568	46,565498	2004-120-17915256	HARRIS BARON	32	-3,05	1	2,4	SABL_Inconnu	2	5,5
58	-71,846568	46,565498	2004-120-17915257	GEORGES LALIBERTE	32	-1,52	1	1,2	SABL_Inconnu	2	8,5
59	-71,844999	46,5854	1978-100-19810260	GUIMOND JN-PAUL	4,6	0	1	4,6	DEPO_Inconnu	0	0
60	-71,84309	46,586322	1978-100-21810198	BLAIS ETIENNE	19,8	-1,83	1	3	DEPO_Inconnu	2	16,8
61	-71,841157	46,586794	1978-100-19810199	OUELLETS CHARLES	26,2	-1,83	1	1,8	DEPO_Inconnu	2	24,4
62	-71,841037	46,584547	1981-100-17907810	FERNAND LEMAY	94,5	-91,44	1	4,3	DEPO_Inconnu	2	90,2
63	-71,840583	46,595258	2010-150-17900014	Ferme Double L.L. Inc.	106,7	-1,22	1	1,2	ARGL_Inconnu	2	105,5
64	-71,839615	46,569719	1978-100-19810259	SOUCY FERNAND	91,4	-4,88	1	16,2	DEPO_Inconnu	2	75,3
65	-71,839494	46,567471	1982-100-18403748	MUN. ST-EDOUARD PUITS #1	18	-2,13	1	0,3	TERR_Inconnu	2	9,8
66	-71,838818	46,567029	1982-100-18403749	MUN. ST-EDOUARD PUITS #2	18	0	1	0,3	TERR_Inconnu	2	9,8
67	-71,837318	46,588279	1978-100-21210200	LEMAY HENRI	28	-3,05	1	1,8	DEPO_Inconnu	2	26,2
68	-71,832372	46,568544	1981-100-39307841	CHRISTIAN PLEAU	51,2	-4,88	1	30,2	SABL_Inconnu	2	21
69	-71,831426	46,587988	1978-100-19310271	JEAN COULOMBE	16,8	-1,22	1	3	SABL/BLO_Inconnu	2	13,7
70	-71,830894	46,590243	2002-110-17901594	Inconnu	50,9	0	1	4,6	ARGL_Inconnu	2	46,3
71	-71,828332	46,591173	2004-120-17915266	ANDRE PROULX	39	0	1	3	TERR_Inconnu	2	36
72	-71,827516	46,588213	1978-100-19310267	LOUIS POULIN	14,6	-1,22	1	2,1	SABL_Inconnu	2	12,5
73	-71,824281	46,58879	1978-100-19310273	MARC HAMEL	17,7	-1,22	1	3,7	SABL/BLO_Inconnu	2	14
74	-71,823068	46,590424	1981-100-17907832	JACQUES LEPAGE	51,2	-48,77	1	5,2	DEPO_Inconnu	2	46
75	-71,822996	46,589075	1978-100-21810264	BENOIT LEMAY	29,6	-2,13	1	5,2	DEPO_Inconnu	2	24,4
76	-71,822637	46,557141	1981-100-39307842	CLUB DE COURSE ST EDWARD INC	13,1	-1,22	1	7	SABL_Inconnu	2	6,1

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUĐIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau		
39	GRAV_Inconnu		0			0	0		0			0	0		
40	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0		
41	ARGL_Inconnu	3	21	SABL_Inconnu		4	57,3	ROCH_Inconnu		0		0	0		
42	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
43	SHLE_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
44	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
45	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
46	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
47	GRAV_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
48	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
49	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
50	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
51	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
52	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
53	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
54	SABL_Inconnu	3	6.7	GRAV_Inconnu		4	8,5	ROCH_Inconnu		0		0	0		
55	ARGL_Inconnu	3	58.5	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		
56	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
57	ARGL_Inconnu	3	24.1	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		
58	ARGL_Inconnu	3	22.3	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		
59		0				0	0		0			0	0		
60	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
61	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
62	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
63	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
64	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
65	ARGL_Inconnu	3	0.6	ARGL/BLO_Inconnu		4	3	SABL/GRA_Inconnu		5	4.3	SABL/GRO_AVEC_GRAV	6	0	SABL/SIL_Inconnu
66	ARGL_Inconnu	3	0.6	ARGL/BLO_Inconnu		4	3	SABL/GRA_Inconnu		5	4.3	SABL/GRO_AVEC_GRAV	6	0	SABL/SIL_Inconnu
67	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
68	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
69	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
70	SHLE_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
71	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
72	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
73	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
74	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
75	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		
76	ROCH_Inconnu	0				0	0		0			0	0		

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUĐIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Coordonnée x (degrés)	Coordonnée y (degrés)	Identifiant du puits	Propriétaire initial	Profondeur (mètres)	Niveau d'eau à la fin des travaux	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)
77	-71,821847	46,567046	1978-100-19310276	BELANGER H PAUL	17,7	-1,22	1	6,4	SABL/ARG_Inconnu	2	11,3
78	-71,821483	46,572449	1978-100-19810214	BLANCHET MICHEL	86,9	-3,05	1	5,2	DEPO_Inconnu	2	81,7
79	-71,8207	46,589642	2009-150-18400051	Andre Poulin	36,6	-3,05	1	0,6	GRAV_Inconnu	2	36
80	-71,820637	46,594051	2002-110-17901596	Inconnu	30,5	0	1	0,3	TERR_Inconnu	2	30,2
81	-71,820165	46,570844	1981-100-39307561	ST-ONGE ELOY	15,2	-3,05	1	15,2	SABL/BLO_Inconnu	0	0
82	-71,819478	46,571572	1978-100-14210213	GUIMOND MARC	91,4	-4,57	1	15,8	DEPO_Inconnu	2	75,6
83	-71,81757	46,572494	1978-100-19810212	LOUGE FERNAND	79,6	-4,57	1	30,8	ARGL_PASSANTA_SABL	2	48,8
84	-71,816547	46,590589	2004-120-17910199	FERME DOUBLE LL.	32,6	-30,49	1	3	SABL/ARG_Inconnu	2	29,6
85	-71,816499	46,58969	1978-100-19810201	LEMAY TELESPHORE	50,3	-2,13	1	3,7	ARGL_Inconnu	2	46,6
86	-71,815823	46,589248	1978-100-19310270	T. LEMAY	16,2	-1,22	1	4	SABL/BLO_Inconnu	2	12,2
87	-71,815592	46,572157	1978-100-19810263	MAGELLA BLANCHET	90,5	-1,52	1	3,7	ARGL_Inconnu	2	22,3
88	-71,815568	46,571707	1978-100-19810211	LEMAY ROSAIRE	87,5	-1,83	1	6,4	ARGL_Inconnu	2	15,5
89	-71,815098	46,587907	1981-100-17907821	BERGERON GASTON	64	-60,96	1	3,7	TERR_Inconnu	2	60,4
90	-71,812585	46,589735	1981-100-39307857	CHARLES BELANGER	16,2	-3,35	1	0,9	DEPO_Inconnu	2	4
91	-71,81133	46,590739	1978-100-19810186	BENOIT OUELLET	92,4	-3,66	1	36,6	DEPO_Inconnu	2	55,8
92	-71,807416	46,590784	1978-100-17910282	PAPINEAU MICHEL	32	-30,48	1	3	DEPO_AVEC_ARGL	2	29
93	-71,804126	46,570579	2020-150-17900066	RAYMOND LACHANCE	51,2	-3,66	1	6,1	ARGL/SAB_Inconnu	2	22
94	-71,803552	46,591818	2004-120-17915427	DENIS TALBOT	13,1	-9,15	1	5,5	ARGL_Inconnu	2	7,6
95	-71,801902	46,572493	1978-100-19810210	SOUCY ROGER	92,7	-4,57	1	36,3	DEPO_Inconnu	2	56,4
96	-71,801273	46,57295	1992-120-17900910	BENOIT AUGER	39	0	1	1,8	DEPO_Inconnu	2	37,2
97	-71,799921	46,572066	1981-100-39307563	LEMAY DENIS	18,9	-3,05	1	18,9	ROCH_Inconnu	0	0
98	-71,798712	46,573879	1978-100-19810209	GILBERT LEMAY	53,3	-8,53	1	29,9	DEPO_Inconnu	2	23,5
99	-71,798712	46,573879	1984-100-17905382	DENIS BELANGER	21,3	-18,29	1	10,7	ARGL_Inconnu	2	10,7
100	-71,798357	46,592327	1978-100-19810202	GUIMOND HENRI	68,3	-1,52	1	2,4	DEPO_Inconnu	2	65,8
101	-71,796185	46,545028	2009-150-17900056	Ferme Highland Lotbiniere senc.	143,3	-0,92	1	3	ARGL_Inconnu	2	140,2
102	-71,795845	46,543322	1978-100-19810232	LECLERC VICTOR	91,4	0	1	3	ARGL_Inconnu	2	88,4
103	-71,794625	46,545225	1978-100-14210216	BERGERON JEAN	51,2	-2,13	1	3,4	DEPO_Inconnu	2	47,9
104	-71,794625	46,545225	1978-100-14210217	BERGERON JEAN	40,2	0	1	3	DEPO_Inconnu	2	37,2
105	-71,793974	46,545233	1978-100-14210231	FERNAND HAMEL	76,2	-3,05	1	4	TERR_Inconnu	2	72,2
106	-71,793287	46,573401	2005-150-17900007	Martin Briand	57,9	-7,01	1	3	SABL_AVEC_TILL	2	10,7
107	-71,79057	46,572712	1978-100-19810265	1 OVIDE LEMAY	72,8	-9,14	1	14,6	TERR_Inconnu	2	58,2
108	-71,789553	46,547982	1978-100-19810230	ROGER BLANCHET	46,3	-46,33	1	1,2	TERR_Inconnu	2	45,1
109	-71,789517	46,574523	1981-100-17907700	ROGER SOUCY	46,9	-7,62	1	6,1	DEPO_AVEC_SABL	2	12,2
110	-71,788299	46,548985	1978-100-19810218	LECLERC GEORGES E.	67,1	-0,61	1	3	DEPO_Inconnu	2	64
111	-71,788252	46,548086	1978-100-19810229	BLANCHET ROGER	45,1	-0,61	1	1,2	DEPO_Inconnu	2	43,9
112	-71,786369	46,549547	1978-100-14210245	FRENE ST-ONGE ECH #50	48,8	-1,52	1	2,4	GRAV_Inconnu	2	46,3
113	-71,786369	46,549547	1978-100-14210246	IRENEE ST-ONGE	43	0	1	3	GRAV_Inconnu	2	39,9
114	-71,785834	46,551712	1984-100-17905374	GEORGE EMILE LECLERC	19,2	-18,29	1	6,1	ARGL_Inconnu	2	13,1

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUĐIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	
77	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
78	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
79	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
80	CALC_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
81			0			0	0		0			0	0	
82	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
83	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
84	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
85	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
86	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
87	SABL_Inconnu		364.6	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0	
88	SABL_Inconnu		365.5	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0	
89	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
90	ARGL_Inconnu		311.3	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0	
91	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
92	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
93	SABL/ARG_Inconnu		323.2	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0	
94	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
95	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
96	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
97			0			0	0		0			0	0	
98	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
99	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
100	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
101	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
102	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
103	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
104	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
105	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
106	ARGL_Inconnu		344.2	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0	
107	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
108	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
109	ARGL_Inconnu		34.6	GRAV_Inconnu		4	24,1	SHLE_Inconnu	0			0	0	
110	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
111	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
112	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
113	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
114	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUĐIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Coordonnée x (degrés)	Coordonnée y (degrés)	Identifiant du puits	Propriétaire initial	Profondeur (mètres)	Niveau d'eau à la fin des travaux	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)
115	-71,785834	46,551712	1984-100-17905383	GEORGE EMILE LECLERC	44,8	-42,67	1	6,1	ARGL_Inconnu	2	38,7
116	-71,785067	46,575023	1978-100-19810238	HAMEL OSCAR	61	-1,83	1	2,7	DEPO_Inconnu	2	58,2
117	-71,783202	46,551292	1978-100-14210228	LEMAY LEO	39,6	-9,14	1	31,4	SABL_PASSANTA_GRAV	2	8,2
118	-71,781924	46,551846	2004-120-17910214	LEO LEMAY	28,4	-18,29	1	9,1	ARGL_Inconnu	2	12,2
119	-71,781205	46,576146	1978-100-19810208	BEAUDET CLAUDE	85,6	-1,22	1	3	TERR_Inconnu	2	0,6
120	-71,780786	46,555008	1978-100-19310221	HAMEL JEAN-ROCH	46,9	-1,52	1	27,4	SABL_PASSANTA_GRAV	2	19,5
121	-71,780695	46,57885	1978-100-19810203	LALIBERTE HENRI	92,4	-2,44	1	6,1	TERR_PASSANTA_SABL	2	11
122	-71,780041	46,554926	2013-150-18400050	GAETAN AUGER	18,3	-3,05	1	5,5	SABL_Inconnu	2	11,9
123	-71,779832	46,554389	2006-150-17900037	Leon Blanchet	39	-2,74	1	35,7	SABL/ARG_AVEC_GRAV	2	3,4
124	-71,779343	46,555204	2015-150-17900002	Alain Caron	88,4	-9,15	1	7,6	ARGL_Inconnu	2	6,1
125	-71,776053	46,555061	2014-150-17900020	Mario Beaudoin	88,4	-0,31	1	27,1	ARGL_Inconnu	2	61,3
126	-71,775688	46,557314	1978-100-19810219	LEMAY SIMON N.	44,2	-3,05	1	2,1	DEPO_Inconnu	2	42,1
127	-71,775688	46,557314	1978-100-19810220	LEMAY SIMON N.	47,2	0	1	2,4	DEPO_Inconnu	2	44,8
128	-71,775641	46,556415	1978-100-19810227	LECLERC ALBERT	99,7	0	1	18,3	ARGL_PASSANTA_SABL	2	81,4
129	-71,774887	46,557053	1978-100-17210253	CASTONGUAY HUBERT	45,7	0	1	12,2	ARGL_Inconnu	2	33,5
130	-71,774887	46,557053	1978-100-17210254	CASTONGUAY HUBERT	152,4	0	1	3	DEPO_Inconnu	2	149,4
131	-71,773758	46,557875	1978-100-19810262	CASTONGUAY HULART	91,4	0	1	12,2	GRAV_Inconnu	2	0
132	-71,773106	46,557883	1978-100-19810226	ST-ONGE ANDRE	92,4	-9,14	1	13,7	DEPO_Inconnu	2	78,6
133	-71,771159	46,579492	1978-100-19810207	DAIGLE GILLES	86,6	-1,52	1	2,4	TERR_Inconnu	2	0,6
134	-71,769346	46,561073	1978-100-19810243	MONTMINY LAURENT	56,1	-3,05	1	1,2	TERR_Inconnu	2	54,9
135	-71,769299	46,560174	1978-100-17910275	JULIEN GEORGE E	38,1	-37,49	1	2,4	TERR_Inconnu	2	35,7
136	-71,768091	46,562077	2004-120-17915304	ALFRED ROY	38,1	0	1	3	TERR_Inconnu	2	35,1
137	-71,767167	46,58233	1978-100-19810206	LEMAY JOACHIM	83,8	-1,22	1	3,7	ARGL_Inconnu	2	2,4
138	-71,766672	46,562182	1978-100-19810242	LECLERC ISIDORE	91,4	-3,05	1	1,5	TERR_Inconnu	2	89,9
139	-71,766586	46,583686	1992-120-17901647	RENE D'AIGLE	32,9	0	1	4,6	ARGL_Inconnu	2	28,4
140	-71,7654	46,563006	1978-100-19810241	CASTONGUAY REJEAN	91,4	-1,52	1	1,5	TERR_Inconnu	2	89,9
141	-71,765347	46,578661	2021-150-17900078	LES ELEVAGES LEMAY	94,52	-2,44	1	3	ARGL_Inconnu	2	91,5
142	-71,764582	46,582808	1978-100-19810266	ANDRE BELANGER	46	-0,91	1	18,3	TERR_Inconnu	2	27,7
143	-71,764273	46,563918	1978-100-21110269	P-E. LORD	61	-1,22	1	1,2	TERR_Inconnu	2	7
144	-71,762614	46,567176	1978-100-17210255	GILBERT AUGER	62,5	0	1	5,2	DEPO_PASSANTA_ARGL	2	57,3
145	-71,762614	46,567176	1978-100-17210256	GILLES AUGER	53,3	0	1	3,7	DEPO_AVEC_ARGL	2	49,7
146	-71,761931	46,583827	1978-100-19810247	JEAN-ROCH LEMAY	69,2	-1,52	1	4,6	DEPO_Inconnu	2	64,6
147	-71,761714	46,564936	1978-100-21810225	LECLERC JEAN-ROCK	45,7	-5,49	1	5,5	DEPO_Inconnu	2	40,2
148	-71,761464	46,585632	1978-100-19810205	BELANGER DENIS	82	-1,22	1	1,8	TERR_Inconnu	2	1,2
149	-71,761417	46,584733	1978-100-17910281	BLANCHET JACQUELINE	18,3	-16,76	1	3,7	DEPO_Inconnu	2	14,6
150	-71,761175	46,567551	2023-150-17900033	JULIE TREMBLAY	122,88	-0,92	1	3,7	ARGL_Inconnu	2	119,2
151	-71,760598	46,568547	1978-100-17910274	LECLERC MICHEL	19,8	-19,81	1	5,5	ARGL_Inconnu	2	14,3
152	-71,760574	46,568098	1978-100-19810222	GILBERT JACQUES	91,4	-4,57	1	2,4	TERR_PASSANTA_BLOC	2	89

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUĐIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	
115	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
116	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
117	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
118	SABL_Inconnu		3	7	GRAV/SAB_Inconnu	0	0		0			0	0	
119	ARGL_Inconnu		3	82	ROCH_Inconnu	0	0		0			0	0	
120	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
121	ARGL_PASSANTA_SABL		3	75.3	ROCH_Inconnu	0	0		0			0	0	
122	SILT_AVEC_SABL		3	0.9	ARGL_Inconnu	0	0		0			0	0	
123	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
124	GRAV_Inconnu		3	7.6	TERR_Inconnu	4	67,1	ROCH_Inconnu	0			0	0	
125	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
126	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
127	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
128	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
129	DEPO_AVEC_BLOC		0			0	0		0			0	0	
130	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
131	SABL_Inconnu		3	79.2	ROCH_Inconnu	0	0		0			0	0	
132	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
133	ARGL_Inconnu		3	83.5	ROCH_Inconnu	0	0		0			0	0	
134	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
135	SHLE_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
136	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
137	ARGL/BLO_Inconnu		3	77.7	ROCH_Inconnu	0	0		0			0	0	
138	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
139	CALC_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
140	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
141	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
142	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
143	SABL_Inconnu		3	52.7	SHLE_Inconnu	0	0		0			0	0	
144	BLOC_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
145	BLOC_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
146	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
147	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
148	ARGL_Inconnu		3	78.9	ROCH_Inconnu	0	0		0			0	0	
149	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
150	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
151	SHLE_Inconnu		0			0	0		0			0	0	
152	ROCH_Inconnu		0			0	0		0			0	0	

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUĐIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Coordonnée x (degrés)	Coordonnée y (degrés)	Identifiant du puits	Propriétaire initial	Profondeur (mètres)	Niveau d'eau à la fin des travaux	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)
153	-71,760457	46,56585	1981-100-17907855	MARC DAIGLE	36	-10,67	1	15,2	ARGL_Inconnu	2	4,6
154	-71,758531	46,54068	1978-100-19810261	LECLERC BENOIT	91,4	-2,44	1	24,4	DEPO_Inconnu	2	67,1
155	-71,75813	46,571274	2004-120-17915305	JULIEN LECLERC	14,6	0	1	6,1	PUIT EXIS_Inconnu	2	8,5
156	-71,757691	46,588372	1984-100-17905424	PIERRE EMILE LEMAY	25,9	-24,38	1	1,8	TERR_Inconnu	2	24,1
157	-71,756953	46,573986	1984-100-17905375	JULIEN LECLERC	105,5	-103,63	1	12,2	ARGL_Inconnu	2	93,3
158	-71,756826	46,571288	1984-100-17905379	JULIEN LELCERC	14	-10,67	1	11,6	ARGL_Inconnu	2	2,4
159	-71,75615	46,570846	1978-100-14210249	WILFRID AUGER	91,4	-1,52	1	4,6	ARGL_Inconnu	2	86,9
160	-71,755568	46,572201	1978-100-19810223	DAIGLE MR.	91,4	-4,57	1	7,3	TERR_PASSANTA_GRAV/ARG	2	84,1
161	-71,753019	46,573669	1978-100-14210258	AUGER EMILE	85,6	-6,1	1	21,9	ARGL_Inconnu	2	63,7
162	-71,751962	46,591224	1978-100-19810204	Inconnu	91,4	-1,83	1	3	TERR_PASSANTA_ARGL/BLO	2	88,4
163	-71,750481	46,575046	1982-100-39309507	HENRI PAUL HAMEL	16,5	-3,05	1	16,5	SABL/BLO_Inconnu	0	0
164	-71,750062	46,574421	1978-100-19810240	HAMEL HENRI-P.	91,4	-2,44	1	20,1	TERR_Inconnu	2	71,3
165	-71,749906	46,573883	2017-150-18424101	Helene Poliquin	18,3	-0,61	1	18,3	SABL/GRA_Inconnu	0	0
166	-71,749153	46,522879	2002-110-17901730	Inconnu	18,3	0	1	9,1	SABL_Inconnu	2	9,1
167	-71,748702	46,59135	1981-100-17907555	GRONDIN RICHARD	57,6	-54,86	1	3,7	TERR_Inconnu	2	53,9
168	-71,747019	46,574274	2011-150-17900016	Jean-Michel Plante	12,2	-1,83	1	12,2	SABL_Inconnu	0	0
169	-71,746498	46,57374	1978-100-19810248	ARMAND LAMBERT	91,4	0	1	21,3	DEPO_Inconnu	2	70,1
170	-71,743928	46,574308	2002-110-17901738	Inconnu	32	0	1	10,7	ARGL_Inconnu	2	21,3
171	-71,743299	46,574765	1978-100-19810224	LECLERC JULIEN	68,6	-3,66	1	22,3	SABL_PASSANTA_ARGL	2	2,1
172	-71,743275	46,574315	1978-100-21110283	LECLERC JULIEN	91,4	-6,1	1	15,2	DEPO_Inconnu	2	76,2
173	-71,740143	46,577138	1978-100-17610277	CROTEAU RAYMOND	50,3	-48,77	1	3,7	DEPO_Inconnu	2	46,6
174	-71,740063	46,57534	1981-100-17907835	LAURIN AUGER	21,3	-19,81	1	9,1	ARGL_Inconnu	2	6,1
175	-71,738759	46,575354	1978-100-28110278	HAMEL RENE	17,4	0	1	1,2	ARGL_Inconnu	2	16,2
176	-71,733763	46,579996	1981-100-17907884	EMILE CHRETIEN	44,2	-42,67	1	2,7	DEPO_Inconnu	2	41,5
177	-71,733314	46,576312	1978-100-19810239	AUGER BENOIT	91,4	-3,05	1	5,2	DEPO_Inconnu	2	86,3
178	-71,732034	46,574527	2022-150-17900007	CHANTAL FRANK FERME FRAMAR 2016 INC	88,4	-1,83	1	5,5	ARGL_Inconnu	2	11,3
179	-71,731028	46,577326	1978-100-17910279	AUGER LAURENT	22,6	-4,27	1	9,1	DEPO_Inconnu	2	13,4
180	-71,727697	46,576013	1978-100-14210250	HERVE CHRETIEN	43,9	0	1	2,4	GRAV_Inconnu	2	41,5
181	-71,727697	46,576013	1978-100-14210251	HERVE CHRETIEN	43,9	0	1	2,4	GRAV_Inconnu	2	41,5
182	-71,797209	46,620769	1981-100-39307839	CHARLES HENRI VIEN	27,4	-1,83	1	4,6	DEPO_Inconnu	2	22,9
183	-71,789344	46,620049	1978-100-19810466	LEFEBVRE FRANCOIS	91,4	-2,13	1	4,3	TERR_PASSANTA_SABL/BLO	2	87,2
184	-71,788765	46,625363	2012-150-18400064	KEVEN PETIT	97,6	-0,03	1	1,2	ARGL_AVEC_TERR	2	96,3
185	-71,787944	46,618265	1978-100-19810467	BOUCHER JULIEN	91,4	-1,83	1	1,8	DEPO_Inconnu	2	89,6
186	-71,787196	46,616474	1978-100-19810468	BOUCHER JULIEN	71,9	-1,83	1	2,4	TERR_Inconnu	2	69,5
187	-71,785262	46,616946	1978-100-19810512	LEMAY LUC	94,2	-6,1	1	1,8	TERR_Inconnu	2	92,4
188	-71,784348	46,616416	2022-150-17900055	DIANE NOEBERT	86,28	-1,22	1	3	ARGL_Inconnu	2	83,2
189	-71,78384	46,614802	1992-120-17900905	MARCEL DEMERS	82,3	Inconnu	1	4,9	DEPO_Inconnu	2	77,4
190	-71,782167	46,614731	2007-150-16700125	Ferme Lorka Snc	193,6	-9,15	1	5,8	ARGL/GRA_Inconnu	2	0,3

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUĐIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau
153	SABL_Inconnu	3	16.2	ROCH_Inconnu	0	0		0	0		0	0	0
154	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
155	SABL_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
156	SHLE_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
157	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
158	GRAV/SAB_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
159	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
160	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
161	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
162	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
163		0			0	0		0	0		0	0	0
164	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
165		0			0	0		0	0		0	0	0
166	GRAV_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
167	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
168		0			0	0		0	0		0	0	0
169	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
170	SHLE_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
171	GRAV_Inconnu	3	44.2	ROCH_Inconnu	0	0		0	0		0	0	0
172	ARGL_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
173	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
174	SABL_Inconnu	3	6.1	GRAV_Inconnu	0	0		0	0		0	0	0
175	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
176	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
177	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
178	SABL_Inconnu	3	7.6	GRAV_Inconnu	4	64	ROCH_Inconnu	0	0		0	0	0
179	SHLE_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
180	GRAV/BLO_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
181	GRAV_Inconnu	0			0	0		0	0		0	0	0
182	ROCH_Inconnu	0	0		0			0	0		0	0	0
183	ROCH_Inconnu	0	0		0			0	0		0	0	0
184	SHLE_Inconnu	0	0		0			0	0		0	0	0
185	ROCH_Inconnu	0	0		0			0	0		0	0	0
186	SHLE_Inconnu	0	0		0			0	0		0	0	0
187	ROCH_Inconnu	0	0		0			0	0		0	0	0
188	ROCH_Inconnu	0	0		0			0	0		0	0	0
189	ROCH_Inconnu	0	0		0			0	0		0	0	0
190	GRAV/ARG_Inconnu	3	187,5	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0	0

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUĐIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Coordonnée x (degrés)	Coordonnée y (degrés)	Identifiant du puits	Propriétaire initial	Profondeur (mètres)	Niveau d'eau à la fin des travaux	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)
191	-71,780019	46,616645	1978-100-19810470	LS J BERGERON	92	-1.83	1	3,4	TERR_Inconnu	2	88,7
192	-71,779843	46,613048	1978-100-19810469	GEORGES BOISVERT	87.2	-1.52	1	4,9	TERR_Inconnu	2	82,3
193	-71,779354	46,612783	2010-150-17900054	Ferme Seba DenisBoisvert YolandeDuchesne	44.2	-1.52	1	0,9	ARGL_Inconnu	2	43,3
194	-71,773088	46,618971	1978-100-19810514	LEMAY WILFRID	77.7	-1.52	1	1,8	TERR_Inconnu	2	1,8
195	-71,770375	46,619631	1978-100-19810471	ROMUALD OUELLET	88.1	-2.44	1	3,7	TERR_Inconnu	2	84,4
196	-71,767276	46,622814	1978-100-19810459	J PAUL LEMAY	93	-2.13	1	1,5	TERR_Inconnu	2	2,1
197	-71,763385	46,623397	1981-100-17907532	CASTONGUAY LEO	94.5	-91.44	1	18,3	ARGL_Inconnu	2	76,2
198	-71,751939	46,60382	1978-100-19310520	BLANCHET ANDRE	16.8	-1.52	1	2,4	SABL/BLO_Inconnu	2	14,3
199	-71,749564	46,59305	1978-100-19810252	BLANCHET ANDRE D.	63.4	-4.57	1	2,4	DEPO_Inconnu	2	61
200	-71,743704	46,595903	1978-100-19810491	ST-ONGE WELLY	87.8	-2.44	1	2,1	TERR_Inconnu	2	1,5
201	-71,743634	46,594554	1978-100-19810492	MONT GILLES	91.4	-2.13	1	2,1	TERR_Inconnu	2	89,3
202	-71,737881	46,596956	1978-100-19810490	GEORGES HAMEL	82.3	-3.66	1	2,7	TERR_Inconnu	2	79,6
203	-71,73597	46,597876	1978-100-19810489	CHRETIEN GEORGES	91.4	-3.66	1	3,7	TERR_PASSANTA_SABL/ARG	2	87,8
204	-71,732205	46,613751	1983-100-10101748	S-10	2.4	Inconnu	1	0,3	TERR_AVEC_SABL	2	2,1
205	-71,732194	46,598277	2006-150-16700107	Adrien Laverdiere	36.6	-1.83	1	6,1	ARGL/GRA_AVEC_SABL	2	30,5
206	-71,732057	46,598008	1978-100-19810488	WILFRID LAVERDIERE	85	-1.83	1	4,6	TERR_Inconnu	2	80,5
207	-71,732057	46,598008	1982-100-39209523	BLANCHETTE JACQUES (N.L)	20.7	-2.44	1	2,1	ARGL_Inconnu	2	18,6
208	-71,731599	46,614657	1983-100-10101745	S-5	6.7	Inconnu	1	0,6	TERR_Inconnu	2	1,5
209	-71,730786	46,613316	1983-100-10101746	S-7	8.2	Inconnu	1	0,6	TERR_Inconnu	2	0,9
210	-71,728991	46,614775	1983-100-10101747	S-9	6.7	Inconnu	1	0,6	TERR_AVEC_SABL/FIN	2	1,5
211	-71,727289	46,581055	1984-100-28105367	MUNICIPALITE STE-CROIX SONDAJE	11.3	Inconnu	1	0,3	TERR_Inconnu	2	7,9
212	-71,725276	46,578558	1978-100-19810530	LECLERC ANDRE	32.9	-10.67	1	32	SABL_Inconnu	2	0,9
213	-71,725229	46,577659	1981-100-17907854	MICHEL SANSON	59.1	-57.91	1	6,4	DEPO_Inconnu	2	52,7
214	-71,724508	46,577486	1984-100-17905402	JEAN-GUY LEMAY	56.4	-54.86	1	9,8	ARGL_Inconnu	2	46,6
215	-71,724381	46,577668	1978-100-19810511	LEMAY GEORGES	39.3	-2.44	1	39,3	GRAV_Inconnu	0	0
216	-71,724369	46,60088	1978-300-10042226	Inconnu	50.9	-1.83	1	1,5	TERR_Inconnu	2	49,4
217	-71,724369	46,60088	1982-100-17903511	GAETAN LALIBERTE	64	-62.48	1	5,2	DEPO_Inconnu	2	58,8
218	-71,72325	46,5784	1981-100-28107830	MUNICIPALITE STE-CROIX	30.5	Inconnu	1	0,3	DEPO_Inconnu	2	13,4
219	-71,72325	46,5784	1984-100-28105366	MUNICIPALITE STE-CROIX SONDAJE	30.5	Inconnu	1	0,3	TERR_Inconnu	2	13,4
220	-71,721853	46,576615	1984-100-28105361	MUNICIPALITE STE-CROIX SONDAJE	25.9	Inconnu	1	0,3	TERR_Inconnu	2	4,3
221	-71,72179	46,597039	2023-150-17900014	MEUNERIE GERARD SOUCY	86.3	-76.22	1	3	TERR_AVEC_GRAV/BLO	2	11,6
222	-71,72179	46,597039	2023-150-17900019	MEUNERIE GERAD SOUCY	14	-1.52	1	5,5	ARGL_Inconnu	2	6,7
223	-71,721761	46,600998	1984-100-28105353	JEAN-ROBERT DAIGLE	53.3	Inconnu	1	4	ARGL_Inconnu	2	49,4
224	-71,721705	46,599649	1978-100-19810487	CYRILLE LAUZE	84.4	-2.44	1	3,4	TERR_Inconnu	2	81,1
225	-71,719151	46,601025	2004-120-17910189	GAETAN BEAUDIN	15.2	-9.15	1	9,1	ARGL_Inconnu	2	3
226	-71,718825	46,607417	1978-100-17210499	POULIN EDDY	45.7	-4.57	1	16,8	SABL_Inconnu	2	29
227	-71,718388	46,61183	1984-100-28105363	MUNICIPALITE STE-CROIX SONDAJE	13.7	Inconnu	1	0,9	REMB_Inconnu	2	0,9
228	-71,717564	46,60824	1978-100-19810472	EDDY POULIN	91.4	-2.44	1	28	DEPO_Inconnu	2	63,4

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUĐIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	
191	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
192	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
193	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
194	DEPO_Inconnu		3	14,6	ROCH_Inconnu	4	59.4	ROCH_Inconnu	0				0	0
195	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
196	ARGL_Inconnu		3	89,3	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
197	ROCH_AVEC_CALC		0	0		0			0				0	0
198	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
199	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
200	ARGL_Inconnu		3	84,1	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
201	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
202	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
203	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
204	SABL/BLO_Inconnu		0	0		0			0				0	0
205	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
206	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
207	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
208	SILT_Inconnu		3	3	SABL/MOY_Inconnu	4	1.5	ARGL/SIL_AVEC_BLOC	0				0	0
209	SILT/ARG_Inconnu		3	2,1	SABL/BLO_Inconnu	4	0.9	SABL/ARG_Inconnu	5	3.7	ARGL/BLO_Inconnu		0	0
210	SABL/MOY_Inconnu		3	0,9	SABL/FIN_Inconnu	4	2.1	SILT/ARG_Inconnu	5	1.5	ARGL/SIL_AVEC_SABL/GR		0	0
211	ARGL_PASSANTA_BLOC		3	3	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
212	GRAV_Inconnu		0	0		0			0				0	0
213	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
214	CALC_Inconnu		0	0		0			0				0	0
215			0	0		0			0				0	0
216	SHLE_Inconnu		0	0		0			0				0	0
217	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
218	ARGL/SIL_Inconnu		3	16,8	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
219	ARGL/SIL_PASSANTA_BLOC		3	16,8	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
220	ARGL_Inconnu		3	9,8	SABL/FIN_Inconnu	4	2.4	GRAV/SIL_Inconnu	5	6.1	GRAV/ARG_Inconnu	6	3	0
221	ARGL_Inconnu		3	4,3	TILL_Inconnu	4	67.4	ROCH_Inconnu	0				0	0
222	SABL_Inconnu		3	1,8	GRAV_Inconnu	0			0				0	0
223	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
224	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
225	SABL_Inconnu		3	3	GRAV_Inconnu	0			0				0	0
226	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
227	SABL/FIN_Inconnu		3	7,6	ARGL_Inconnu	4	4.3	ROCH_Inconnu	0				0	0
228	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUDIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Coordonnée x (degrés)	Coordonnée y (degrés)	Identifiant du puits	Propriétaire initial	Profondeur (mètres)	Niveau d'eau à la fin des travaux	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)
229	-71,715468	46,579922	2011-150-66714711	Forfaits Marco	30.5	-12.19	1	27,4	ARGL_Inconnu	2	3
230	-71,714026	46,602969	1981-100-39207847	PIERRE LEMAY	26.8	0	1	1,5	SABL_Inconnu	2	7,9
231	-71,713979	46,60207	1981-100-39207853	Inconnu	28.3	Inconnu	1	0,9	SABL_Inconnu	2	8,2
232	-71,713563	46,580482	1978-100-19808091	CARMEL DAIGLE RIVES	60.4	-3.05	1	3	TERR_Inconnu	2	1,2
233	-71,713563	46,580482	1978-100-19810517	CARMEL DAIGLE RIVES	60.4	-3.05	1	3	TERR_Inconnu	2	1,2
234	-71,713294	46,601178	2001-110-13703444	Inconnu	140.2	-1.52	1	6,1	SABL_Inconnu	2	6,1
235	-71,712641	46,601185	1984-100-28105362	MUNICIPALITE STE-CROIX SONDAGE	21.9	Inconnu	1	0,3	TERR_Inconnu	2	8,8
236	-71,712484	46,611083	1978-100-19810497	ARMAND BERGERON	70.1	-4.88	1	7,6	TERR_PASSANTA_SABL	2	62,5
237	-71,71228	46,620082	1978-100-19310519	DESROCHERS HUGUES	20.7	-0.61	1	11,3	SABL_Inconnu	2	9,4
238	-71,711915	46,610189	1978-100-19310525	HAMEL MARC	34.1	-3.05	1	14,9	SABL_Inconnu	2	19,2
239	-71,711244	46,5994	1978-100-19810496	HEBERT RENE	91.4	-2.44	1	2,7	TERR_Inconnu	2	9,4
240	-71,711054	46,621894	1978-100-28110518	SOUQUIPE	99.7	Inconnu	1	27,7	DEPO_Inconnu	2	12,5
241	-71,710772	46,599315	2016-150-17900009	Meunerie Gerard Soucy Inc	22	-1.83	1	1,2	TERR_Inconnu	2	17,1
242	-71,710031	46,601212	2004-120-17915283	GERVAIS POULIN	44.2	Inconnu	1	9,1	ARGL_Inconnu	2	35,1
243	-71,709941	46,599504	1978-100-17910531	AUGER DENIS	38.1	-30.48	1	24,4	ARGL_Inconnu	2	13,7
244	-71,709939	46,599414	2004-120-17920748	GERARD SOUCY	19.8	Inconnu	1	3	SABL_Inconnu	2	16,8
245	-71,709939	46,599414	1978-100-19310524	S.GERARD	21.9	-1.22	1	19,2	SABL/ARG_Inconnu	2	2,7
246	-71,709257	46,599241	2016-150-17900022	Jean Soucy	76.2	-2.13	1	3,7	SABL_Inconnu	2	16,2
247	-71,709166	46,597533	2005-150-17933102	Gerard Soucy (Meunerie Soucy)	25.9	Inconnu	1	18,3	ARGL_Inconnu	2	5,2
248	-71,70859	46,598618	2004-120-17915265	RTE FAUCHER	25.9	Inconnu	1	19,8	ARGL/SAB_Inconnu	2	6,1
249	-71,70859	46,598618	2004-120-17915267	MEUNIER GERARD SOURCY	25.9	Inconnu	1	15,2	ARGL/SAB_Inconnu	2	4,6
250	-71,708002	46,586839	1984-100-28105364	MUNICIPALITE STE-CROIX SONDAGE	9.1	Inconnu	1	0,3	TERR_Inconnu	2	4,6
251	-71,707808	46,582792	1978-100-19810493	ROBERT LAROCHE	91.4	Inconnu	1	26,5	DEPO_Inconnu	2	64,9
252	-71,707285	46,598632	1981-100-17907809	GERARD SOUCY	60.4	-57.91	1	16,2	ARGL_Inconnu	2	44,2
253	-71,707285	46,598632	1984-100-17905385	THERESE LACASSE	29.9	-24.38	1	27,4	ARGL_Inconnu	2	2,4
254	-71,707193	46,596834	2001-110-17902332	Inconnu	25.9	Inconnu	1	12,2	ARGL_Inconnu	2	13,7
255	-71,707193	46,596834	2002-110-17901731	Inconnu	76.2	Inconnu	1	11,6	ARGL_Inconnu	2	64,6
256	-71,706528	46,583346	1978-100-19310494	LEMAY CLEMENT	26.5	Inconnu	1	8,2	GRAV/SAB_Inconnu	2	18,3
257	-71,706528	46,583346	1984-100-28105365	MUNICIPALITE STE-CROIX SONDAGE	12.8	Inconnu	1	1,2	REMB_Inconnu	2	8,5
258	-71,705888	46,596847	2002-110-17901783	Inconnu	76.2	Inconnu	1	1,8	SABL_Inconnu	2	8,8
259	-71,704583	46,596861	1985-100-39304484	REJEAN POULIN	36.6	-1.22	1	5,5	SABL_Inconnu	2	9,4
260	-71,704069	46,599566	1978-100-19310486	PIERRE HEBERT	45.7	Inconnu	1	8,5	GRAV_Inconnu	2	37,2
261	-71,704069	46,599566	1978-100-19810485	PIERRE HEBERT	45.7	-0.91	1	10,7	TERR_PASSANTA_SABL	2	35,1
262	-71,703416	46,599573	2004-120-17915268	DENIS ROUSSEAU	39	Inconnu	1	3,7	ARGL_Inconnu	2	35,4
263	-71,703052	46,594898	2009-150-17900007	Serge Nadeau	106.7	-45.73	1	14	SABL_AVEC_ARGL	2	92,7
264	-71,702697	46,611276	1978-100-19810473	GERARD SIMONNEAU	89.9	-1.83	1	2,1	TERR_Inconnu	2	87,8
265	-71,700101	46,583593	2021-150-17900046	GUY BOURGET NATHALIE LEMAY	76.2	-15.24	1	6,1	ARGL_Inconnu	2	19,8
266	-71,699481	46,599254	1978-100-19810483	MARCEL LEFOYE	14.9	-1.83	1	12,2	SABL_Inconnu	2	2,7

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUĐIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	
229	GRAV_Inconnu		0	0		0			0				0	0
230	ARGL_Inconnu		3	17,4	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
231	ARGL_Inconnu		3	19,2	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
232	ARGL/BLO_Inconnu		3	56,1	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
233	ARGL/BLO_Inconnu		3	56,1	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
234	ARGL/SAB_Inconnu		3	128	SHLE_Inconnu	0			0				0	0
235	ARGL_Inconnu		3	9,8	ARGL_PASSANTA_BLOC	4	3	ROCH_Inconnu	0				0	0
236	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
237	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
238	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
239	ARGL_Inconnu		3	10,7	SABL/ARG_Inconnu	4	68,6	ROCH_Inconnu	0				0	0
240	ROCH_Inconnu		3	59,4	SHLE_Inconnu	0			0				0	0
241	SABL_AVEC_ARGL		3	3,7	GRAV_Inconnu	0			0				0	0
242	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
243	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
244	ARGL/SAB_Inconnu		0	0		0			0				0	0
245	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
246	ARGL_Inconnu		3	56,4	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
247	SABL_Inconnu		3	2,4	ARGL_Inconnu	0			0				0	0
248	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
249	GRAV_Inconnu		3	6,1	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
250	ARGL_Inconnu		3	4,3	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
251	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
252	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
253	GRAV_Inconnu		0	0		0			0				0	0
254	SABL/GRA_Inconnu		0	0		0			0				0	0
255	SHLE_Inconnu		0	0		0			0				0	0
256	GRAV_Inconnu		3	0	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
257	SILT_PASSANTA_BLOC		3	3	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
258	ARGL_Inconnu		3	65,5	SHLE_Inconnu	0			0				0	0
259	SABL/BLO_Inconnu		3	21,6	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
260	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
261	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
262	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
263	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
264	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
265	SABL_Inconnu		3	50,3	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
266	GRAV_Inconnu		0	0		0			0				0	0

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUĐIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Coordonnée x (degrés)	Coordonnée y (degrés)	Identifiant du puits	Propriétaire initial	Profondeur (mètres)	Niveau d'eau à la fin des travaux	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)
267	-71,699481	46,599254	1978-100-19810484	MARCEL LEFOYE	18.3	Inconnu	1	18,3	TERR_PASSANTA_GRAV	0	0
268	-71,697486	46,602334	1978-100-19810503	JACQUES LEPAGE	73.2	-1.22	1	27,4	ARGL_Inconnu	2	45,7
269	-71,696172	46,611434	1978-100-19810474	PAUL-EMILE SIMONEAU ECH-P-15 #58	91.4	-1.52	1	3	TERR_Inconnu	2	88,4
270	-71,695956	46,580847	1984-100-17905394	NELMA ST-GELAIS	32	-30.48	1	15,2	ARGL_Inconnu	2	16,8
271	-71,695635	46,600644	2004-120-17915248	GILLES BLAIS	12.2	-6.1	1	9,1	SABL/ARG_Inconnu	2	3
272	-71,695086	46,616034	2002-110-17901597	Inconnu	45.7	Inconnu	1	4,9	SABL/ARG_Inconnu	2	40,9
273	-71,694286	46,599848	2001-110-17902330	Inconnu	19.8	Inconnu	1	9,1	ARGL_Inconnu	2	3
274	-71,691691	46,573784	1982-100-39209527	ST-GELAIS VINCENT	21.3	-4.27	1	1,5	TERR_Inconnu	2	14
275	-71,691147	46,581707	2023-150-17900046	CECILE POULIN AUCLAIR	74.4	-0.31	1	12,2	ARGL_Inconnu	2	18,9
276	-71,690953	46,611579	1978-100-19810475	PHILIPPE DEMERS	91.4	-27.43	1	1,8	TERR_Inconnu	2	89,6
277	-71,687992	46,604502	1978-100-17210509	COULOMBE ALPHONSE	47.2	Inconnu	1	3	ARGL_Inconnu	2	44,2
278	-71,687715	46,599017	1978-100-19810481	BEDARD MARCEL	91.1	-1.52	1	1,5	DEPO_Inconnu	2	89,6
279	-71,687715	46,599017	1978-100-19810482	COULOMBE J-PAUL	48.2	Inconnu	1	1,8	TERR_Inconnu	2	46,3
280	-71,686334	46,584187	1978-100-13710504	COUTURE ALEXANDRE	92.4	Inconnu	1	22,9	ARGL_Inconnu	2	69,5
281	-71,685734	46,611723	1978-100-19810476	ROLAND HAMEL	91.4	-1.22	1	1,8	TERR_Inconnu	2	89,6
282	-71,68573	46,585182	1978-100-19810513	ALCIDE POULIN	91.1	Inconnu	1	3	DEPO_Inconnu	2	4,6
283	-71,684339	46,598602	1978-100-19810480	COULOMBE J-PAUL	43.3	Inconnu	1	1,5	TERR_Inconnu	2	41,8
284	-71,683815	46,599147	1978-100-19810479	COULOMBE ALPHONSE	91.4	Inconnu	1	1,8	TERR_Inconnu	2	89,6
285	-71,67921	46,61188	1984-100-39305416	FERME JALMA INC.	22.9	-1.52	1	0,6	TERR_Inconnu	2	2,4
286	-71,677968	46,599747	1978-100-19810478	CAMERON REAL	91.4	Inconnu	1	3,7	TERR_Inconnu	2	87,8
287	-71,677836	46,584004	1978-100-19810495	OUELLET JOSEPH	91.4	Inconnu	1	23,5	TERR_Inconnu	2	68
288	-71,677662	46,585626	1978-100-17210502	ALPHONSE COULOMBE	48.8	Inconnu	1	3	ARGL_Inconnu	2	45,7
289	-71,677315	46,599754	1978-100-19810477	GERARD POULIN	91.4	-1.22	1	1,8	TERR_Inconnu	2	89,6
290	-71,674706	46,57324	1978-100-19310178	BERGERON BENOIT	26.5	-5.18	1	11,3	SABL/BLO_Inconnu	2	15,2
291	-71,671768	46,585236	1978-100-17210498	COULOMBE JEAN-PAUL	120.4	Inconnu	1	3	ARGL_Inconnu	2	117,3
292	-71,671188	46,629147	1978-100-19810506	LAROCHE MARTIEL	90.8	-10.67	1	2,1	TERR_Inconnu	2	88,7
293	-71,66941	46,626646	2012-150-18400074	MARTIN AUGER	122	-9.15	1	5,5	ARGL_PASSANTA_SABL	2	116,5
294	-71,667057	46,630178	1978-100-17210444	GEORGES-ALBERT ROY	91.4	Inconnu	1	6,4	ARGL_Inconnu	2	85
295	-71,667057	46,630178	1978-100-19810442	GEO & ALBERT ROY	61	Inconnu	1	2,7	DEPO_Inconnu	2	58,2
296	-71,667057	46,630178	1978-100-19810443	GEOR.& ALBERT ROY	30.5	Inconnu	1	1,8	TERR_PASSANTA_BLOC	2	28,7
297	-71,66627	46,599597	1978-100-17210500	ROLAND HAMEL	92.7	Inconnu	1	3,4	ARGL_Inconnu	2	89,3
298	-71,664015	46,57353	1978-100-14210505	LEMAY CLEMENT	65.8	-0.91	1	27,4	SABL/FIN_Inconnu	2	38,4
299	-71,661834	46,630232	1978-100-19810441	LAROCHELLE CHARLES	50.3	-2.44	1	3	TERR_Inconnu	2	47,2
300	-71,660938	46,585257	1978-100-17210501	REAL CAMERON	94.5	Inconnu	1	3,7	ARGL_Inconnu	2	90,8
301	-71,658456	46,629816	1978-100-17910528	LAROCHE BERNARD	44.2	-30.48	1	16,2	ARGL_Inconnu	2	28
302	-71,655983	46,630831	1978-100-17910522	MICHAUD GUY	59.1	-2.13	1	3	ARGL_Inconnu	2	56,1
303	-71,655308	46,630388	1978-100-13910521	THIBEAULT MAURICE	48.8	-3.05	1	1,5	TERR_Inconnu	2	47,2
304	-71,648849	46,631892	1978-100-17210440	RAYMOND DESRUISSEAU	92	Inconnu	1	4,6	ARGL_Inconnu	2	87,5

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUDIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	
267			0	0		0			0				0	0
268	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
269	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
270	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
271	SABL/GRA_Inconnu		0	0		0			0				0	0
272	SHLE_Inconnu		0	0		0			0				0	0
273	SABL_Inconnu		3	7,6	GRAV_Inconnu	0			0				0	0
274	SABL_Inconnu		3	5,8	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
275	SABL_Inconnu		3	43,3	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
276	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
277	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
278	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
279	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
280	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
281	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
282	SABL_AVEC_ARGL		3	83,5	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
283	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
284	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
285	SABL_Inconnu		3	19,8	ROCH_Inconnu	0			0				0	0
286	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
287	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
288	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
289	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
290	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
291	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
292	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
293	SHLE_Inconnu		0	0		0			0				0	0
294	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
295	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
296	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
297	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
298	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
299	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
300	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
301	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
302	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
303	SHLE_Inconnu		0	0		0			0				0	0
304	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUĐIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Coordonnée x (degrés)	Coordonnée y (degrés)	Identifiant du puits	Propriétaire initial	Profondeur (mètres)	Niveau d'eau à la fin des travaux	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)
305	-71,648849	46,631892	1978-100-19810439	RAYMOND DESRUISEAU	91,4	Inconnu	1	4,6	TERR_PASSANTA_SABL	2	86,9
306	-71,735132	46,550652	2012-150-17900044	SCA La Seigneurie	175,3	-6,1	1	6,7	ARGL_Inconnu	2	3,4
307	-71,720552	46,550628	2004-120-17915270	ROGER LAMBERT	63,7	-45,73	1	15,2	ARGL_Inconnu	2	48,5
308	-71,719607	46,552707	2000-110-24605832	JULES & LEO LALIBERTE	91,5	-30,49	1	6,1	ARGL_Inconnu	2	85,4
309	-71,713111	46,555566	2014-150-63100148	Paul Henri Cayer	109,8	0,41	1	12,2	ARGL_PASSANTA_SILT	2	29
310	-71,711889	46,55162	2023-150-75402136	JIMMY ROUSSEAU	152,46	0	1	43,6	ARGL_Inconnu	2	108,8
311	-71,71136	46,558913	2016-150-17900006	Caroline Baril	21	-6,1	1	1,2	TERR_Inconnu	2	18,6
312	-71,711228	46,557655	2023-150-13411215	Sebastien Mailloux	30,5	0	1	29	SABL/GRA_Inconnu	2	1,5
313	-71,707473	46,563003	1978-100-17910112	RIGOBERT FUNT	86	-30,48	1	2,1	TERR_Inconnu	2	83,8
314	-71,706846	46,563549	1978-100-17910171	FRENETTE RIGOBERT	45,7	-3,05	1	0,9	DEPO_Inconnu	2	44,8
315	-71,706171	46,563106	1982-300-10000010	Inconnu	30,5	0	1	3	DEPO_Inconnu	2	27,4
316	-71,705801	46,562301	2012-150-17900006	Ferme Roger Lambert & Fils SENC	64	-4,57	1	14,9	ARGL_Inconnu	2	49,1
317	-71,705321	46,563025	2019-150-17900039	Alcide Frenette	64	-12,19	1	11,6	SABL_Inconnu	2	11
318	-71,702416	46,564945	2012-150-17900054	Gaetan Leclerc	76,2	-6,1	1	6,7	ARGL_Inconnu	2	69,5
319	-71,700463	46,566315	1981-100-17907533	MAILLOUX REJEAN	20,4	-9,14	1	3	SABL_Inconnu	2	12,2
320	-71,695419	46,570057	1985-100-17907593	LUCIEN LALIBERTE	64	-60,96	1	7,6	ARGL_Inconnu	2	56,4
321	-71,694898	46,558816	2017-150-44502542	Sucrerie Pignon Bleu	109,8	-3,05	1	1,8	TERR_Inconnu	2	107,9
322	-71,694069	46,569171	1981-100-17907544	LAROCHELLE JACQUES	34,4	-15,24	1	26,5	ARGL_Inconnu	2	7,9
323	-71,692961	46,569813	2010-150-63700072	Michel Giguere	111,3	-12,19	1	4	TERR_Inconnu	2	107,3
324	-71,691508	46,570188	1981-100-17907546	DOUGLAS YVON	26,2	-4,57	1	18,3	SABL_Inconnu	2	0,9
325	-71,688913	46,570215	1978-100-19810176	BROUSSEAU FERNAND	66,4	-7,62	1	18,6	DEPO_Inconnu	2	47,9
326	-71,688913	46,570215	1981-100-17907836	RAYMOND MAILLOUX	15,8	-9,14	1	6,1	ARGL_Inconnu	2	7,6
327	-71,687687	46,572027	1981-100-17907837	RAYMOND MAILLOUX	21,3	-9,14	1	3	SABL_Inconnu	2	4,6
328	-71,687608	46,570228	1984-100-17905384	VIAUTEUR LECLERC	23,2	-21,34	1	21,3	SABL/ARG_Inconnu	2	1,8
329	-71,685778	46,573036	1978-100-14210113	FERNAND BROUSSEAU	91,4	-15,24	1	40,8	SABL_Inconnu	2	50,6
330	-71,682997	46,560919	2015-150-17900006	Melanie Ferguson	94,5	-1,83	1	6,1	SABL_Inconnu	2	88,4
331	-71,679344	46,561497	1984-100-28105368	MUN. LAURIER STATION SONDAJE	18,3	0	1	1,2	ARGL_Inconnu	2	0,9
332	-71,677269	46,572314	2002-110-17901602	Inconnu	51,2	0	1	3	SABL_Inconnu	2	23,8
333	-71,677269	46,572314	1982-100-28109552	MUNICIPALITE ST-FLAVIEN	31,1	0	1	21,3	ARGL/BLO_Inconnu	2	9,1
334	-71,676934	46,571868	2015-150-17900051	Michael Arquin/Marie-Eve Laroche	76,2	-30,49	1	8,5	SABL_Inconnu	2	15,2
335	-71,674459	46,571444	2008-150-17900008	Jonathan Martineau	88,4	-1,22	1	32,9	SABL_AVEC_ARGL	2	55,5
336	-71,673919	46,57001	2008-150-17900005	Marc Lafontaine	26,5	-1,83	1	24,4	ARGL_Inconnu	2	2,1
337	-71,673265	46,570556	1982-100-28109551	MUN. ST-FLAVIEN	29	0	1	8,8	ARGL_Inconnu	2	19,5
338	-71,672009	46,571559	1981-100-39307539	BOUFFARD BENOIT	36	0	1	26,8	SABL/BLO_Inconnu	2	9,1
339	-71,671752	46,568143	2006-150-17900026	Pierre Chayer et Monia Theberge	9,1	-1,22	1	9,1	ARGL/SAB_AVEC_GRAV	0	0
340	-71,671659	46,568054	2006-150-17900023	Pierre Chayer et Monia Thibierge	82,3	-2,44	1	22	ARGL/SAB_Inconnu	2	60,4
341	-71,67075	46,572471	1985-100-17904492	NORMAND LECLERC	70,1	-67,06	1	0,6	TERR_Inconnu	2	17,7
342	-71,670704	46,571572	1981-100-39307547	KIROUAC ALPHONSE	30,5	0	1	3	SABL_Inconnu	2	3

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUDIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	
305	ROCH_Inconnu		0	0		0			0				0	0
306	GRAV_Inconnu		3	165,2	ROCH_Inconnu		0		0	0		0	0	0
307	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
308	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
309	SABL_PASSANTA_SILT		3	68,6	ROCH_Inconnu		0		0	0		0	0	0
310	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
311	ARGL_Inconnu		3	1,2	ROCH_Inconnu		0		0	0		0	0	0
312	GRAV_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
313	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
314	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
315	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
316	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
317	TERR_Inconnu		3	41,5	ROCH_Inconnu		0		0	0		0	0	0
318	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
319	ARGL_Inconnu		3	5,2	GRAV_Inconnu		0		0	0		0	0	0
320	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
321	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
322	SHLE_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
323	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
324	GRAV_Inconnu		3	7	ROCH_Inconnu		0		0	0		0	0	0
325	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
326	SABL_Inconnu		3	2,1	GRAV_Inconnu		0		0	0		0	0	0
327	ARGL_Inconnu		3	10,7	ARGL/BLO_Inconnu		4	3	GRAV_Inconnu		0	0	0	0
328	GRAV_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
329	SHLE_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
330	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
331	GRAV_Inconnu		3	13,1	ARGL_AVEC_BLOC		4	3	ROCH_Inconnu		0	0	0	0
332	ARGL/SAB_Inconnu		3	24,4	SHLE_Inconnu		0		0	0		0	0	0
333	SILT_Inconnu		3	0,6	ROCH_Inconnu		0		0	0		0	0	0
334	ARGL_Inconnu		3	52,4	ROCH_Inconnu		0		0	0		0	0	0
335	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
336	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
337	GRAV/SIL_Inconnu		3	0,6	ROCH_Inconnu		0		0	0		0	0	0
338	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
339			0	0		0			0	0		0	0	0
340	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	0
341	ARGL_Inconnu		3	51,8	ROCH_Inconnu		0		0	0		0	0	0
342	BLOC_AVEC_SABL/GRA		3	8,2	SABL/BLO_Inconnu		4	16,2	ROCH_Inconnu		0	0	0	0

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUĐIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Coordonnée x (degrés)	Coordonnée y (degrés)	Identifiant du puits	Propriétaire initial	Profondeur (mètres)	Niveau d'eau à la fin des travaux	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)
343	-71,670659	46,570673	2002-110-17901802	Inconnu	22,6	0	1	3,7	SABL_Inconnu	2	8,8
344	-71,670659	46,570673	1981-100-17907554	LECLERC JEAN-ROCK	64	0	1	27,1	SABL/ARG_Inconnu	2	36,9
345	-71,670568	46,568874	1982-100-28109553	MUNICIPALITE ST-FLAVIEN	29,9	0	1	1,5	SABL/FIN_Inconnu	2	3
346	-71,670516	46,568875	2021-150-17900141	ERIC BAILLARGEON	88,4	-6,1	1	15,2	SABL_Inconnu	2	14
347	-71,670399	46,565277	1982-100-39309510	BERNARD DAIGLE	25,6	-1,83	1	12,5	SABL/BLO_Inconnu	2	13,1
348	-71,66934	46,566368	2014-150-17900011	Luc St-Louis/Genevieve Fauteux	76,2	-0,92	1	18	ARGL_Inconnu	2	58,2
349	-71,669218	46,567989	1982-100-28109514	MUN. LAURIER STATION (SONDAGE)	27,4	0	1	8,8	SABL_Inconnu	2	6,4
350	-71,668865	46,566103	2015-150-65500011	Samuel Martin	122	-3,05	1	12,2	ARGL_Inconnu	2	6,1
351	-71,667609	46,561707	1982-100-17909517	ARSENEAULT LOUISETTE	64	-60,96	1	2,4	TERR_Inconnu	2	61,6
352	-71,667579	46,565756	2018-150-18410051	Bruno Simard	17,4	-1,83	1	17,4	GRAV/SAB_Inconnu	0	0
353	-71,666565	46,567116	1981-100-17907552	CHAREST JEAN ROCK	57,6	0	1	12,2	SABL_Inconnu	2	7,6
354	-71,666532	46,566217	1981-100-17907560	FORTIER LAURENT	57,6	-54,86	1	16,8	ARGL_Inconnu	2	40,8
355	-71,666378	46,566938	2013-150-18400066	DENIS PATOINE	65,5	-3,05	1	1,5	SABL_Inconnu	2	16,8
356	-71,664329	46,561381	1978-100-17910145	FERNAND BEAUDOIN	87,2	-9,14	1	7,6	DEPO_Inconnu	2	79,6
357	-71,663926	46,566333	1981-100-39307814	LES AMENAGEMENT NAULT INC.	27,4	-4,27	1	7,6	SABL_Inconnu	2	3,7
358	-71,66379	46,563635	1982-100-19303515	BENOIT BERGERON ECH P-12 #48	24,4	0	1	7,6	DEPO_Inconnu	2	16,8
359	-71,662991	46,563464	1978-300-10042167	Inconnu	10,7	0	1	1,2	SABL/GRA_Inconnu	2	4,3
360	-71,661576	46,571755	1978-100-17910529	BOUCHER PIERRE	25,9	-24,38	1	13,7	DEPO_AVEC_ARGL	2	12,2
361	-71,660295	46,572218	1978-100-17910155	COUTURE LEO	44,8	-2,44	1	4	DEPO_Inconnu	2	40,8
362	-71,660295	46,572218	1978-100-17910156	COUTURE LEO	46,6	0	1	4	DEPO_Inconnu	2	42,7
363	-71,660198	46,59705	2002-110-17901599	Inconnu	39	0	1	4,6	ARGL_Inconnu	2	34,5
364	-71,659619	46,55828	1981-100-39307856	PIERRETTE BERTHIEAUME	45,7	-5,49	1	18,3	SABL_Inconnu	2	1,5
365	-71,657756	46,573683	1984-100-17905396	LEO COUTURE	56,4	-54,86	1	6,1	ARGL_Inconnu	2	50,3
366	-71,657665	46,571885	1992-120-17900911	DANIEL COUTURE	42,7	0	1	4,9	ARGL_Inconnu	2	37,8
367	-71,656406	46,572797	1978-100-17910172	COUTURE JEAN-PAUL	41,1	-30,48	1	9,1	DEPO_AVEC_SABL	2	32
368	-71,649931	46,573852	2004-120-17915253	CLEMENT MARCOUX	152,4	0	1	15,2	ARGL_Inconnu	2	137,2
369	-71,64932	46,572059	1978-100-17210164	LEO COUTURE	61	0	1	9,8	SABL_AVEC_BLOC	2	51,2
370	-71,64932	46,572059	1978-100-17210165	LEO COUTURE	76,2	0	1	45,7	DEPO_Inconnu	2	30,5
371	-71,649313	46,561263	1978-100-39310184	TREMBLAY FLORIAN	27,4	-4,45	1	1,5	DEPO_Inconnu	2	13,1
372	-71,649234	46,572959	1978-100-14210118	LEOPOLD BELANGER	54,9	0	1	2,1	TERR_Inconnu	2	52,7
373	-71,649234	46,572959	1978-100-17210120	ALBERT MAILLOUX	45,7	0	1	9,1	TERR_PASSANTA_SABL	2	36,6
374	-71,649234	46,572959	1978-100-19310117	ALBERT MAILLOUX	45,7	0	1	12,2	DEPO_Inconnu	2	33,5
375	-71,649234	46,572959	1978-100-19810119	ALBERT MAILLOUX	45,7	0	1	2,7	DEPO_Inconnu	2	43
376	-71,648015	46,572072	1978-100-19810159	AMEDE GUERARD	91,4	-1,83	1	8,2	DEPO_Inconnu	2	83,2
377	-71,647278	46,572979	1978-100-19810114	ALCIDE CROTEAU	46	0	1	7,9	DEPO_Inconnu	2	38,1
378	-71,647278	46,572979	1978-100-19810115	ALCIDE CROTEAU	45,4	-9,14	1	20,1	DEPO_Inconnu	2	25,3
379	-71,646281	46,552296	1992-120-17900908	WILFRID CHAREST	13,7	0	1	10,7	SABL/ARG_Inconnu	2	3
380	-71,645943	46,572183	1978-100-17910174	LARUE OCTAVE	32	-6,1	1	11,6	DEPO_AVEC_ARGL	2	20,4

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUDIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau
343	ARGL_Inconnu	3	4,9	SABL/FIN_Inconnu	4	5,2	SABL/GRA_Inconnu	0	0		0	0	
344	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
345	ARGL_Inconnu	3	6,1	SABL/FIN_Inconnu	4	13,7	SABL/SIL_Inconnu	5	4,3	SABL/GRO_Inconnu	6	1,2	ROCH_Inconnu
346	ARGL/SAB_Inconnu	3	59,1	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0	
347	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
348	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
349	GRAV/GRO_AVEC_SILT	3	10,7	ARGL/BLO_Inconnu	4	1,5	ROCH_Inconnu	0	0		0	0	
350	SABL_Inconnu	3	103,7	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0	
351	SHLE_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
352		0	0			0		0	0		0	0	
353	ARGL_Inconnu	3	37,8	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0	
354	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
355	ARGL_Inconnu	3	3,7	SILT_AVEC_SABL	4	43,6	SHLE_Inconnu	0	0		0	0	
356	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
357	GRAV_Inconnu	3	16,2	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0	
358	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
359	SABL/BLO_Inconnu	3	5,2	ARGL/BLO_Inconnu	0			0	0		0	0	
360	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
361	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
362	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
363	SHLE_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
364	GRAV_Inconnu	3	3	SABL_Inconnu	4	22,9	ROCH_Inconnu	0	0		0	0	
365	CALC_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
366	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
367	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
368	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
369	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
370	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
371	SABL_Inconnu	3	12,8	ROCH_Inconnu	0			0	0		0	0	
372	SHLE_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
373	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
374	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
375	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
376	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
377	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
378	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
379	GRAV_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	
380	ROCH_Inconnu	0	0			0		0	0		0	0	

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUDIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Coordonnée x (degrés)	Coordonnée y (degrés)	Identifiant du puits	Propriétaire initial	Profondeur (mètres)	Niveau d'eau à la fin des travaux	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)
381	-71,645928	46,572093	1978-100-17210105	LEOPOLD BELANGER	94,5	0	1	13,7	TERR_PASSANTA_SABL	2	80,8
382	-71,645928	46,572093	1978-100-17210106	BELANGER LEOPOLD	94,5	0	1	13,7	DEPO_Inconnu	2	80,8
383	-71,645883	46,571194	1981-100-17907559	COUTURE LEO	45,1	-42,67	1	5,2	TERR_Inconnu	2	39,9
384	-71,645323	46,573089	1978-100-19810157	CHAREST GERARD	50,6	-1,22	1	7,9	TERR_Inconnu	2	42,7
385	-71,645326	46,559593	1984-100-39305414	JANINE BARIL	32	-2,13	1	0,6	TERR_Inconnu	2	11,6
386	-71,640758	46,573134	1978-100-19810126	CARMEL POULIOT	86	-1,52	1	2,7	TERR_Inconnu	2	83,2
387	-71,634251	46,573289	1978-100-14210124	HENRI COUTURE	91,4	-2,13	1	5,5	DEPO_Inconnu	2	86
388	-71,632979	46,574201	1985-100-17907595	SYLVAIN PAYEUR	48,8	-45,72	1	4,6	TERR_Inconnu	2	44,2
389	-71,630461	46,576115	1978-100-17910123	OSEIL COUTURE	79,2	-2,13	1	3	TERR_Inconnu	2	76,2
390	-71,617905	46,613306	1978-100-14210144	MAURICE HAMEL	91,4	-1,22	1	3	TERR_Inconnu	2	88,4
391	-71,612372	46,607062	1978-100-19810515	LEMAY PIERRE	57	0	1	1,8	TERR_Inconnu	2	55,2
392	-71,61224	46,612731	2017-150-17900035	Michel Dugal	88,4	-1,83	1	2,1	TERR_Inconnu	2	86,3
393	-71,611403	46,613909	1978-100-14210127	ARSENE COTE	46,9	0	1	1,8	TERR_Inconnu	2	45,1
394	-71,611403	46,613909	1978-100-14210128	ARSENE COTE	45,4	0	1	2,1	TERR_Inconnu	2	43,3
395	-71,611403	46,613909	1978-100-17210129	ARSENE COTE	115,8	0	1	6,1	DEPO_AVEC_SABL	2	109,7

RÉSULTATS, RECHERCHE DES PUITS DANS LES SECTEURS DE LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUDIÉE

Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP

Recherche réalisée le 20 septembre 2024

Numéro d'identification du puits	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	Séquence stratigraphique	Épaisseur couche (mètres)	Description matériau	
381	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	
382	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	
383	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	
384	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	
385	SABL_AVEC_SILT	3	19,8	ROCH_Inconnu		0			0	0		0	0	
386	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	
387	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	
388	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	
389	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	
390	SHLE_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	
391	SABL_PASSANTA_ROCH		0	0		0			0	0		0	0	
392	ROCH_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	
393	SHLE_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	
394	SHLE_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	
395	SHLE_Inconnu		0	0		0			0	0		0	0	

Annexe 3
Photographies aériennes antérieures et récentes



Photographie : Photographie aérienne de 1966 (Geoselect) – Secteur Ouest



Photographie : Photographie aérienne de 1979 (Google Earth) – Secteur Ouest



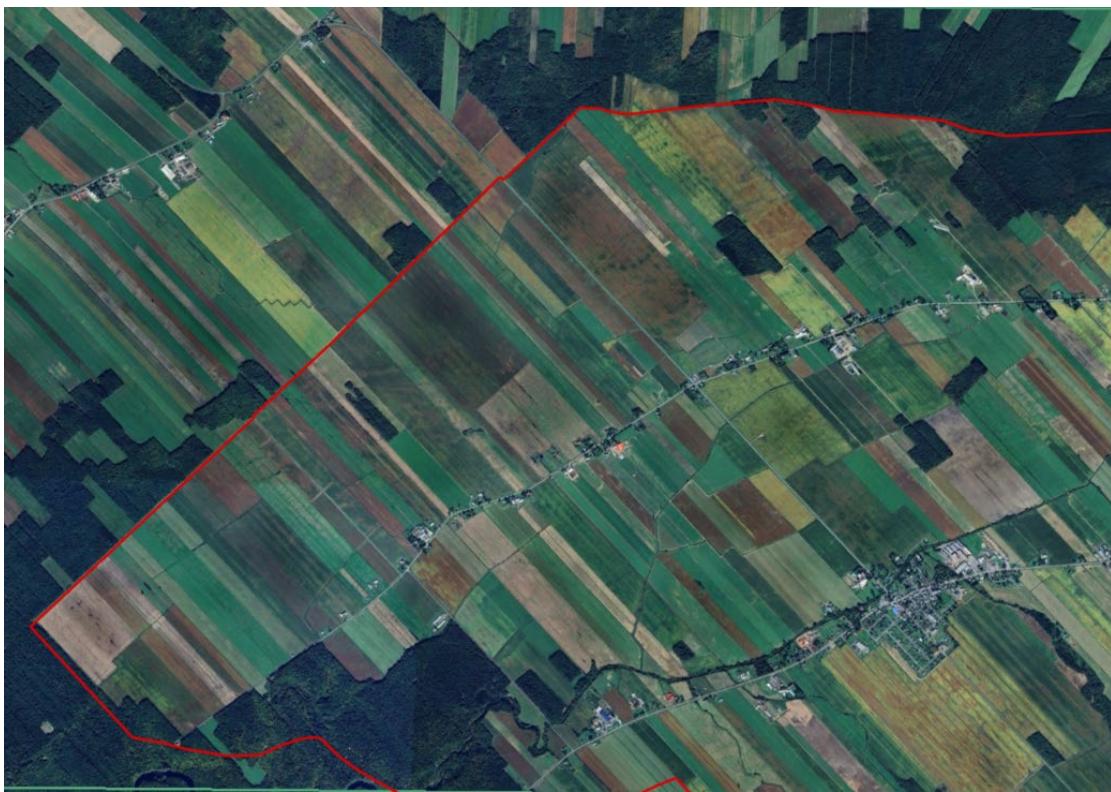
Photographie : Photographie aérienne de 1993 (Geoselect) – Secteur Ouest



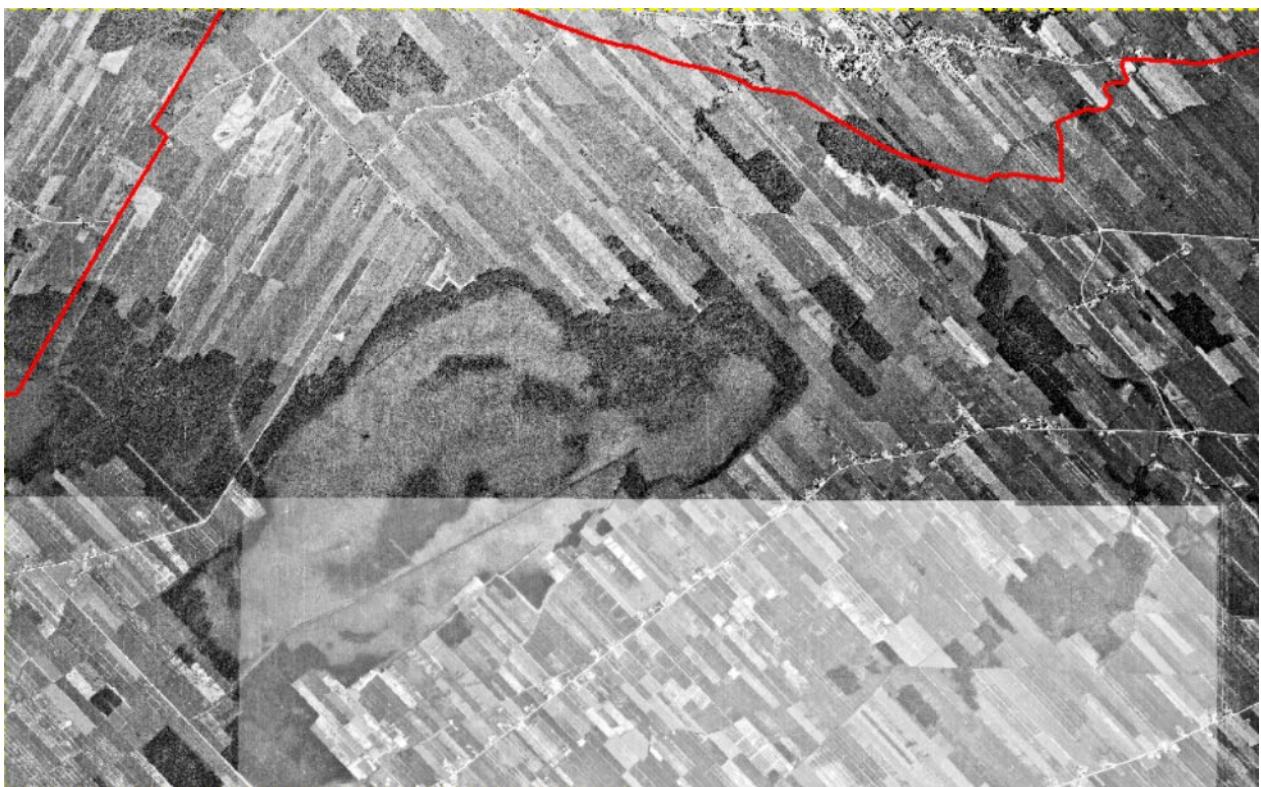
Photographie : Photographie aérienne de 2004 (Google Earth) – Secteur Ouest



Photographie : Photographie aérienne de 2015 (Google Earth) – Secteur Ouest



Photographie : Photographie aérienne de 2023 (Google Earth) – Secteur Ouest



Photographie : Photographie aérienne de 1966 (Geoselect) – Secteur Nord



Photographie : Photographie aérienne de 1979 (Geoselect) – Secteur Nord



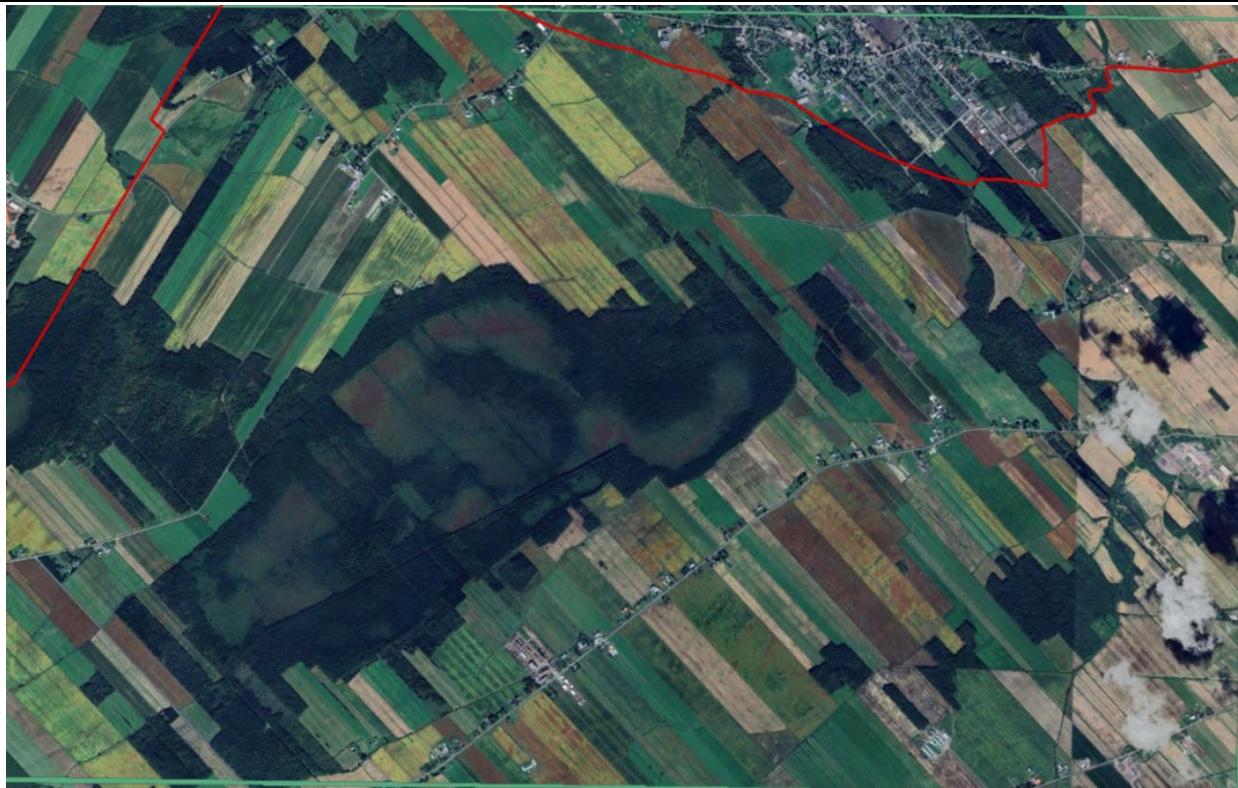
Photographie : Photographie aérienne de 1993 (Geoselect) – Secteur Nord



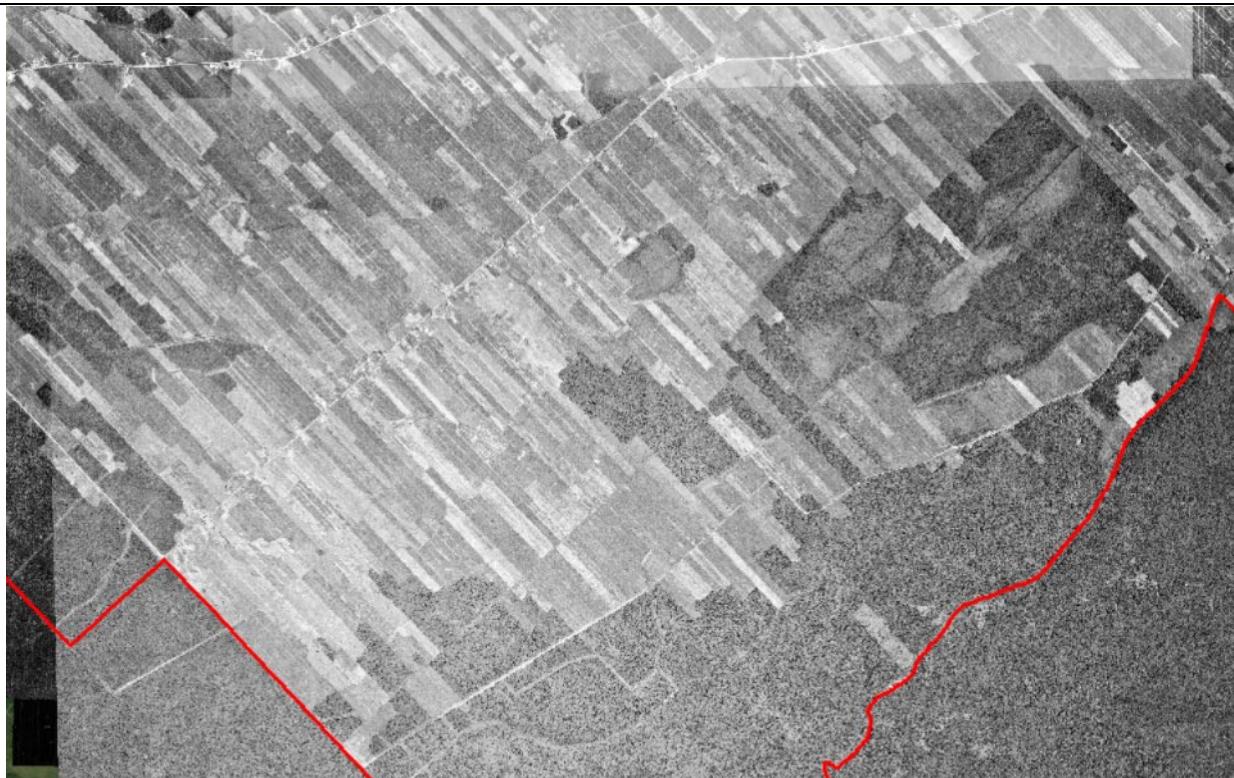
Photographie : Photographie aérienne de 2004 (Google Earth) – Secteur Nord



Photographie : Photographie aérienne de 2015 (Google Earth) – Secteur Nord



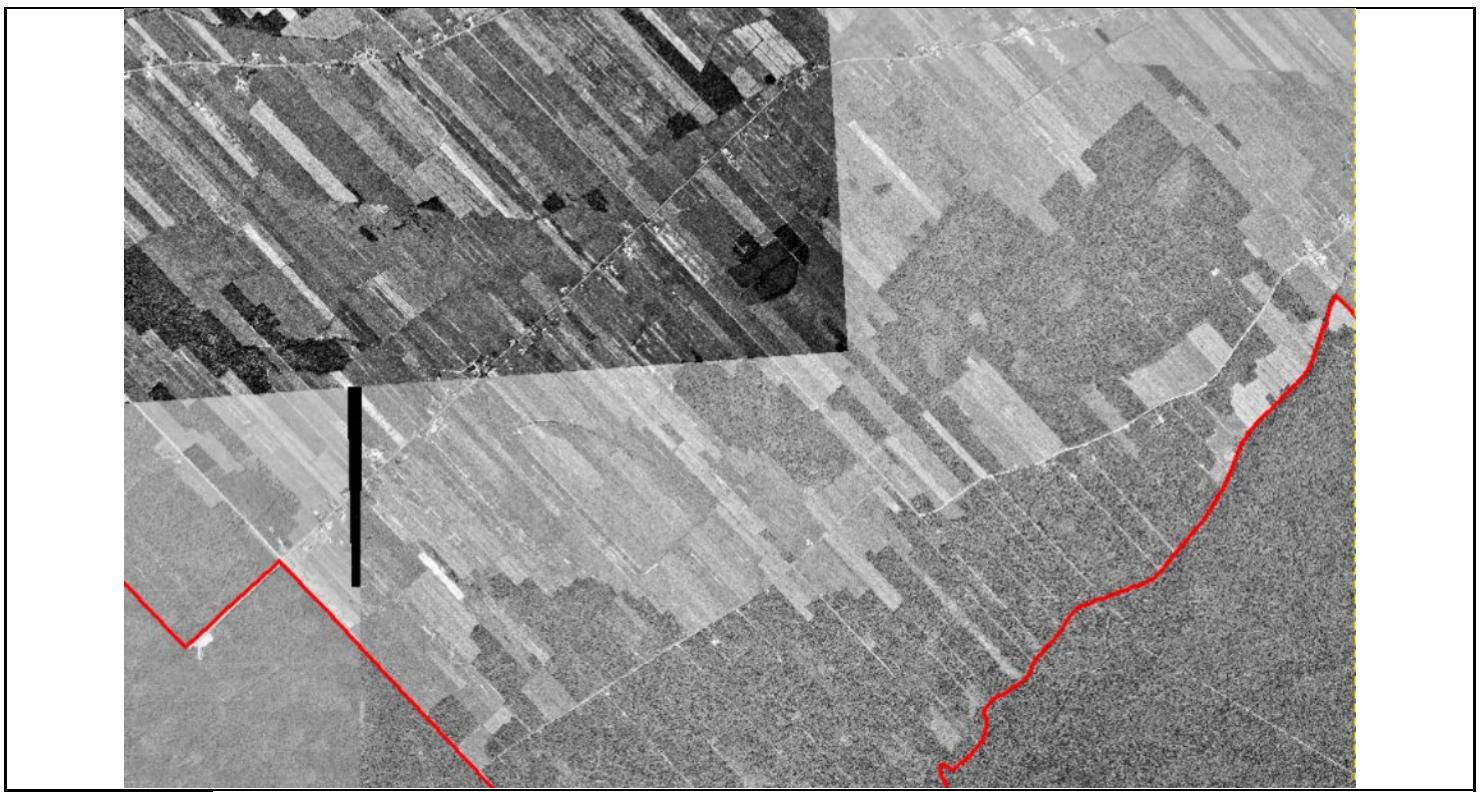
Photographie : Photographie aérienne de 2023 (Google Earth) – Secteur Nord



Photographie : Photographie aérienne de 1966 (Geoselect) – Secteur Sud



Photographie : Photographie aérienne de 1979 (Geoselect) – Secteur Sud



Photographie : Photographie aérienne de 1993 (Geoselect) – Secteur Sud



Photographie : Photographie aérienne de 2004 (Google Earth) – Secteur Sud



Photographie : Photographie aérienne de 2015 (Google Earth) – Secteur Sud



Photographie : Photographie aérienne de 2023 (Google Earth) – Secteur Sud



Photographie : Photographie aérienne de 1966 (Geoselect) – Secteur Est



Photographie : Photographie aérienne de 1979-1982 (Geoselect) – Secteur Est



Photographie : Photographie aérienne de 1993 (Geoselect) – Secteur Est



Photographie : Photographie aérienne de 2004 (Google Earth) – Secteur Est



Photographie : Photographie aérienne de 2015 (Google Earth) – Secteur Est



Photographie : Photographie aérienne de 2023 (Google Earth) – Secteur Est

Annexe 4
Inventaire des sites contaminés fédéraux du
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Accueil > BCG > Gestion des biens immobiliers > ISCF > RBIF/ISCF - Navigateur cartographique

RBIF/ISCF - Navigateur cartographique

Zone : Lotbinière, Portneuf Contenu : 0 Bien immobilier fédéral, 0 Bâtiment fédéral, 0 Site contaminé fédéral



Site à l'étude (approximatif)

Échelle : 1 : 108 548
Latitude : 46.52766
Longitude : -71.96565



Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada | Cartes par DBx GEOMATICS inc.

Couches

- ★ Biens immobiliers fédéraux
- ★ Bâtiments fédéraux
- Sites contaminés fédéraux actifs
- Sites contaminés fédéraux suspectés
- Sites contaminés fédéraux fermés
- Régions économiques
- Divisions de recensement
- Subdivisions de recensement
- Régions métropolitaines
- Circonscriptions électorales fédérales
- Régions des traités

¹ Cette couche est visible lorsque l'échelle de la carte est inférieure à 1 : 3 000 000.

² ● Suspecté ● Actif ● Fermé

³ Les fonds de carte de Google sont disponibles lorsque l'échelle de la carte est inférieure à 1 : 60 000.

NOTE IMPORTANTE: Les tableaux ci-dessous ne sont présentement pas synchronisés avec le contenu de la carte.

Cliquer sur le bouton suivant pour mettre à jour le contenu des tableaux : [METTRE À JOUR LES TABLEAUX](#)

Biens immobiliers fédéraux (0) / Parcelles (0)

Bâtiments fédéraux (0)

Sites contaminés fédéraux (0)

Un problème inattendu s'est produit lors de la tentative de récupération des informations de votre demande. Veuillez réessayer.

[OK](#)

Annexe 5
Base de données de la Régie de l'Énergie du Canada



Résidentiel

Affaires

Municipalités

Professionnels

À propos

L'entreprise

Nos énergies

Développement durable

Médias

Emplois

[Accueil](#) > [À propos](#) > [Nos-énergies](#) > [Gaz-naturel](#) > [Gaz naturel renouvelable](#) > [Carte](#)

Recensement des ressources de production de GNR agricole et projets de GNR en cours

Le recensement agricole fédéral de 2021 a été cartographié afin d'aider les promoteurs à positionner leurs projets au cœur des gisements organiques et à proximité de notre réseau gazier.

Mise à jour de la carte : juillet 2024



Esri Canada, Esri, TomTom, Garmin, SafeGraph, METI/NASA, USGS, EPA, NPS, USDA, ...

Notifications

- Les données sont issues du recensement agricole fédéral de 2021. Ces données sont spatialisées à titre indicatif. Énergir n'est pas propriétaire de ces données et donc ne peut être tenue responsable de la non-exactitude de ces données.
- Il s'agit d'une carte à des fins de consultation seulement. Cette carte ne doit en aucun cas être utilisée pour déterminer l'emplacement exact des canalisations de gaz naturel d'Énergir.

Sources :

Ressources animales : [Recensement agricole fédéral 2021](#)
 Ressources végétales : [Recensement agricole fédéral 2021](#) et
[Conseil des productions végétales du Québec 2000 \(taux de résidus\)](#)
 Réseau gazier : Énergir — 2022

Votre espace

Résidentiel	
Affaires	
Grandes entreprises	
Partenaires Énergir	
Ingénieurs-conseils	
Entrepreneurs généraux et constructeurs	
Fournisseurs	
Accès aux installations	

À propos d'Énergir

L'entreprise
Nos énergies
Salle de presse
Emplois
Site Map

Autres sites / Accès rapides

Gaz Métro GNL
École de Technologie Gazière
Facteurs de conversion
Info-Excavation
Prix du gaz naturel
Travaux à proximité d'infrastructures souterraines
Travaux dans nos emprises

Besoin de plus d'information?

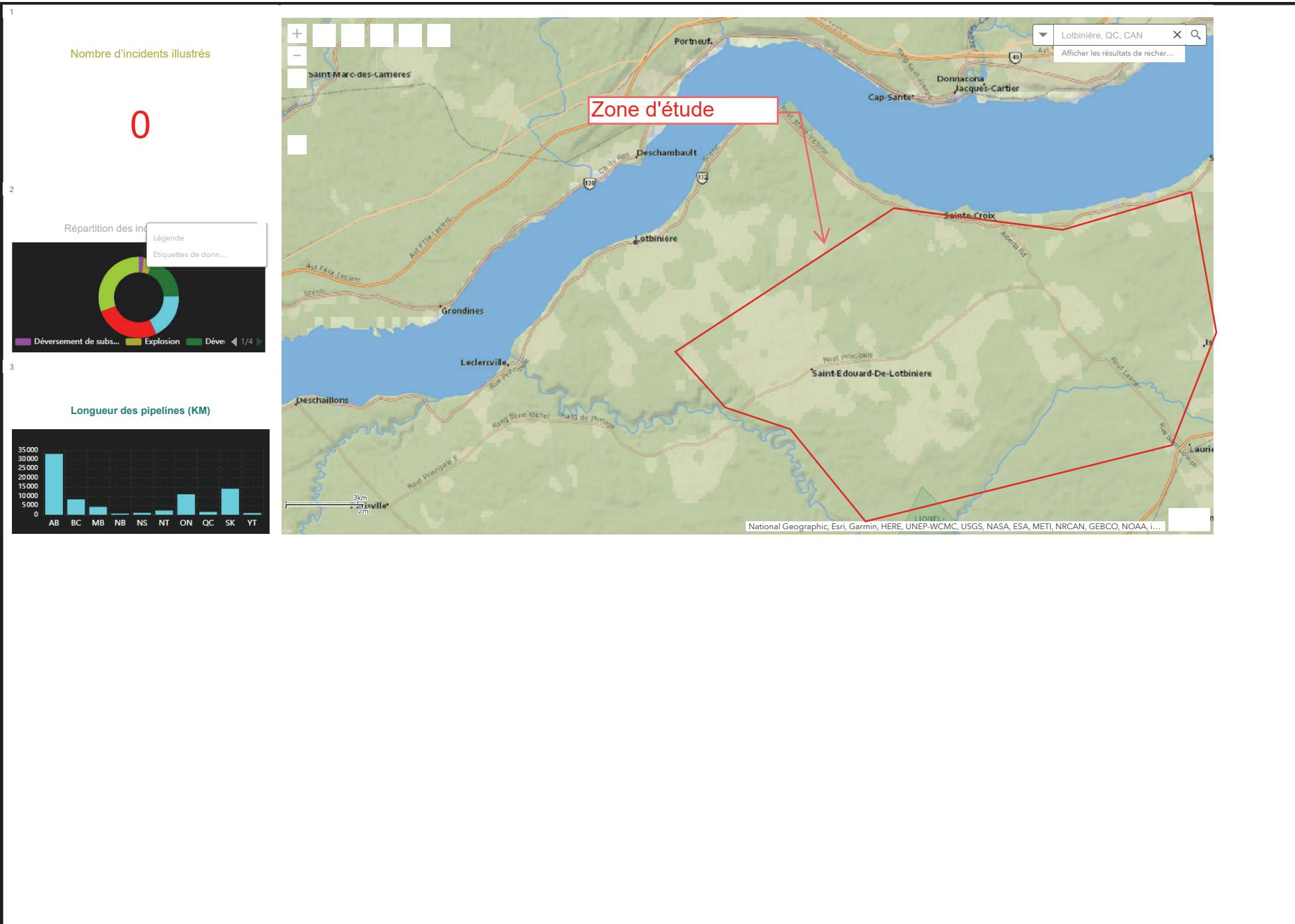
[Contactez-nous](#)

Suivez-nous



Carte interactive des pipelines

Profils pipeliniers



Annexe 6
Dossier et documentation en provenance du MELCCFP

De : [Accès à l'information - Chaudière-Appalaches](#)
À : [Louise Simard](#)
Cc : [Marianne Blondin](#)
Objet : RE: 200879969_Demande d'accès à l'information - Projet éolien Lotbinière-Ndakina
Date : 10 octobre 2024 13:39:32
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image003.png](#)
[image001.png](#)
[Articles 53-54.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)



Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 18 septembre dernier, concernant plusieurs lots faisant partie des municipalités de Saint-Édouard-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun.

Vous trouverez les documents visés par votre demande, en cliquant sur l'hyperlien suivant :

[200879969_Documents](#)

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour des raisons de sécurité, un code de vérification pourrait être requis pour ouvrir l'hyperlien. Un courriel contenant ledit code de vérification suivra sous peu. Celui-ci peut prendre jusqu'à dix minutes à vous parvenir. **Attention :** Il peut être dirigé vers vos « Courriels indésirables ». **Prendre note que les documents PDF ne seront plus disponibles d'ici deux semaines. Vous devez donc les télécharger pour pouvoir les conserver.**

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de la Chaudière-Appalaches /MF
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca



De : Louise Simard <louis.simard@activaenviro.ca>

Envoyé : 18 septembre 2024 14:55

À : Accès à l'information - Chaudière-Appalaches <dr12acces@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Marianne Blondin <mblondin@activaenviro.ca>

Objet : 200879969_Demande d'accès à l'information - Projet éolien Lotbinière-Ndakina

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de louis.simard@activaenviro.ca. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour à vous,

Nous avons été mandatés pour faire une évaluation environnementale de site dans le contexte de l'étude d'impact pour le projet éolien Lotbinière-Ndakina. Nous aimerais obtenir l'information que vous avez en votre possession pour ce site afin de vérifier son historique environnemental, notamment tout rapport d'inspection et tout document concernant la contamination des sols ou de l'eau. Les sites visés sont dans la MRC de Lotbinière, pour les municipalités de Saint-Édouard-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun. Voici la liste des lots :

Propriétaire	Municipalité	Lot
Ferme du Mûrier Inc.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 927
Muriex Import-Export Inc.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 951
Muriex Import-Export Inc.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 951
Ferme Double L.L. Inc.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 958
Ferme Anrilyn Inc.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 975
Ferme Double L.L. Inc.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 965
Ferme Guimondale Inc.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 979
Jean Luc Fiola	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 625
Ferme Highland Lotbinière S.E.N.C.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 776
Ferme Sylvain Labrie Inc.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 780
Excavation Leclerc Inc.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 756
Excavation Leclerc Inc.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 878 259
Gaétan Beaudoin	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 878 233
Stéphane Lemay	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 808
Ferme du Mûrier Inc.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 952
Ferme du Mûrier Inc.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 950
Jean Luc Fiola	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 624
Ferme Anrilyn Inc.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 966
Jean Luc Fiola	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 624
Ferme Double L.L. Inc.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 807

Propriétaire	Municipalité	Lot
Ferme du Vacher S.E.N.C.	Sainte-Croix	3 590 880

Forfaits Marco Inc.	Sainte-Croix	3 590 571
Ferme du Sylance SNC	Sainte-Croix	3 590 596
Sébastien Bilodeau	Sainte-Croix	6 460 644
Sébastien Bilodeau	Sainte-Croix	6 460 644
Paul Bergeron	Sainte-Croix	3 590 361
Ferme du Vacher S.E.N.C.	Sainte-Croix	3 590 881
Forfaits Marco Inc.	Sainte-Croix	3 590 557
Ferme du Sylance SNC	Sainte-Croix	3 590 597

Propriétaire	Municipalité	Lot
Forfaits Marco Inc.	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	3 590 543
Fernand Delisle	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	3 590 700
Forfaits Marco Inc.	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	3 590 544

Je vous joins en format zip les autorisations d'accès signés des propriétaires.

Merci de votre collaboration, n'hésitez pas si vous souhaitez obtenir plus d'information.

Bonne journée

Louise Simard, chimiste, M. Env.

Directrice technique

Activa Environnement

Tél. 418 392-5088 #20 | Ligne directe 418 392-8099 | Téléc. 418 725-7995

lsimard@activaenviro.ca | www.activaenviro.ca



New Richmond 418 392-5088 | Montréal 514 588-7661 | Québec 418 254-9822 | Rimouski 418 723-1388

Avis de confidentialité : Le contenu de ce message est strictement confidentiel et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser par courriel dans les plus brefs délais.



RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7710-12-01-10377-01

DATE DE
RÉDACTION :

2000, 03 08

A M J

N/Intervention : 120003686

1. IDENTIFICATION

DATE PREMIÈRE
INSPECTION :

1999, 12 , 13
A M J

HEURE : Arrivée 11 H 40
: Départ 12 h 00

DATE DEUXIÈME
INSPECTION :

2000, 02 , 23
A M J

HEURE : Arrivée 13 H 15
: Départ 13 h 45

INSPECTEUR/INSPECTRICE :

Nicolas Lehoux

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

Carl Bernier

LIEU INSPECTÉ :

ADRESSE POSTALE (si différente)

Lot 221
Concession de la Rivière Bois-Clair
Cadastre de la paroisse de Saint-Édouard
Saint-Édouard-de-Lotbinière

Ferme Sylvain Labrie inc.
2303, Principale
Saint-Édouard-de-Lotbinière (Québec)
G0S 1Y0

PLAIGNANT(E) : Rencontré(e)

Oui [] Non applicable [X]
n

PERSONNE RENCONTRÉE :

NOM :
Sylvain Labrie

FONCTION
Producteur

TÉLÉPHONE
(418) 796-3259

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

[X] [] [] []
Nbre : 6 — N° — N° —

BUT(S) :

Vérifier la conformité d'une installation d'élevage et d'un ouvrage d'entreposage identifié suite au survol aérien de la municipalité de Saint-Édouard du 5 mai 1999.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Vers 11h40, nous nous rendons à la maison de la ferme. À cet endroit, nous rencontrons monsieur Sylvain Labrie. Après s'être identifié et lui avoir expliqué le but de notre visite, monsieur Labrie se prête à répondre à nos questions.

Monsieur Labrie nous déclare le cheptel actuel suivant : 62 vaches laitières, 15 taureaux et 15 veaux. Pour le cheptel en place en 1981, monsieur Labrie ne peut se prononcer étant donné qu'il est propriétaire depuis 1990. L'ancien propriétaire était monsieur Lucien Bernat (Ferme Lisbert inc.).

En tenant compte du cheptel en place, j'informe monsieur Labrie que son exploitation agricole doit

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7710-12-01-10377-01

DATE DE
RÉDACTION :

2000, 03 08

A M J

N/Intervention : 120003686

détenir un ouvrage d'entreposage étanche. En réaction à mes propos, monsieur Labrie nous informe qu'il a déjà entrepris des démarches auprès du MAPAQ et qu'il a déjà obtenu des plans et devis de monsieur Ghyslain Lambert, ing. Monsieur Labrie nous a montré le plan de localisation du projet. Nous avons alors remarqué la présence d'une prise d'eau municipale sur le plan. Nous avons informé monsieur Labrie que la présence de ce puits peut contraindre l'exploitation de la ferme. Étant donné le peu d'information disponible, j'informe monsieur Labrie que je vais étudier la situation de retour au bureau et que j'allais communiquer avec lui sous peu.

De retour à l'extérieur et accompagné de monsieur Labrie, nous nous rendons au lieu d'entreposage. Nous constatons alors que le fumier s'accumule directement sur le sol sous une montée de nettoyeur. De plus, il y avait de l'écoulement de purin et d'eaux contaminées qui traversait le chemin de ferme et qui atteignait une rigole. Nous quittons les lieux vers 12h00.

Faute d'information sur cette exploitation agricole, je retourne seul sur les lieux le 23 février 2000 afin d'inspecter l'intérieur du bâtiment d'élevage. Cette démarche visait à déterminer selon l'état du bâtiment et des équipements, le cheptel en place en 1981.

A mon arrivée, je me présente à la résidence de la ferme et je rencontre monsieur Labrie. Nous nous dirigeons au bâtiment d'élevage. Lors de cette visite, j'ai pu constater que le bâtiment d'élevage n'avait pas subi de modification depuis longtemps. En tenant compte des stalles, le lactoduc, le dalot et l'apparence du plancher, je constate que le bâtiment d'élevage peut et pouvait abriter 62 vaches laitières, 28 taures et 36 veaux. (voir croquis et photos). Avant de quitter les lieux, j'informe monsieur Labrie que je vais discuter de mes constats avec mon supérieur et que j'allais lui communiquer notre décision sous peu.

3. ÉTUDE ET RECHERCHE

Il n'existe aucun dossier sur cette exploitation agricole portant le nom des propriétaires actuels ni des précédents. De plus, le puits à proximité est bel et bien un puits servant la municipalité de Sainte-Croix.

Vers le 20 décembre 1999, je reçois un appel de monsieur Lucien Bernat, ancien propriétaire de cette exploitation agricole. Il m'informe qu'il a été mis au courant du problème occasionné par le puits par monsieur Labrie. Après lui avoir expliqué clairement que la présence du puits occasionnait des contraintes de développement pour l'entreprise, monsieur Bernat me mentionne qu'il avait obtenu un contrat notarié avec la municipalité de Sainte-Croix limitant selon lui les contraintes limitatives de ce puits par rapport à trois exploitations agricoles voisines du puits dont celles-ci. Nous convenons que monsieur Bernat m'achemine une copie de ce contrat afin que j'en prenne connaissance.

Quelques jours plus tard, je reçois une copie de ce contrat et j'en prend connaissance. Par la suite, je présente la situation à monsieur Serge Bouchard et nous convenons de consulter un avocat du ministère de l'environnement.

Selon l'information obtenue de l'avocat, contrairement au contenu de la directive sur l'air présentement en vigueur, il n'existe pas de mécanisme ou de procédure permettant à deux parties de s'entendre advenant une distance moindre que celle exigée dans le règlement. J'informe donc monsieur Labrie et monsieur Bernat de cette information. Ils furent évidemment surpris et déçus de notre réponse.

Étant donné que messieurs Labrie et Bernat ne peuvent nous fournir de preuves du cheptel en place en 1981, je conviens avec Serge Bouchard de retourner sur les lieux afin d'inspecter l'intérieur du bâtiment d'élevage. Suite aux constats, l'état des lieux et des équipements en place me permettent de croire que ce bâtiment d'élevage au 10 juin 1981 pouvait abriter 62 vaches laitières, 28 taures et 36 veaux; soit 83,2 unités animales.

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7710-12-01-10377-01

DATE DE
RÉDACTION :

2000 / 03 08

A M J

N/Intervention : 120003686

Présentement, le bâtiment d'élevage abrite 60 vaches laitières, 14 taureaux et 32 veaux selon le décompte fait le 23 février 2000.

4. CONCLUSION

Ferme Sylvain Labrie inc. n'est pas détentrice de certificat d'autorisation lui permettant d'exploiter son bâtiment d'élevage. Par contre, les constats relevés lors de la deuxième inspection me permettent de croire que cette exploitation agricole n'exploite pas un cheptel de plus grande envergure comparativement à celui que l'on aurait pu constater au 10 juin 1981.

Cependant, l'envergure du cheptel en place ne permet pas à monsieur Labrie de bénéficier des exemptions prévues à l'article 44 du RRPOA. L'exploitation agricole est donc en infraction avec les articles suivants :

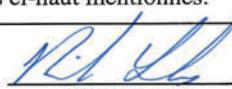
Article 20 de la LQE

Articles 5, 6, 40, 49, 50 et 51 du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole.

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande l'envoi d'un avis d'infraction selon les articles ci-haut mentionnés.

RÉDIGÉ PAR : Nicolas Lehoux, ing., M. Sc.
(Nom)


00/03/08
(Signature) A M J

6. VÉRIFICATION

Commentaires du vérificateur :

- OK pour l'avis d'infraction
- Faire suivi du dossier.

VÉRIFIÉ PAR : Stéphane Lemieux, ing.
Chef de la division Contrôle


2000 / 03 / 09
(Signature) A M J



CERTIFIÉ LC 031 077 602

Le 9 mars 2000

AVIS D'INFRACTION

Ferme Sylvain Labrie inc.
2303, Principale
Saint-Édouard-de-Lotbinière (Québec) G0S 1Y0

N/Réf. : 7710-12-01-10377-01
120003686

Objet : Émission d'un contaminant dans l'environnement et utilisation d'un ouvrage d'entreposage non conforme sur le lot 221, concession de la Rivière Bois-Clair, du cadastre de la paroisse de Saint-Édouard, municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, Municipalité régionale de comté de Lotbinière.

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 13 décembre 1999 par deux fonctionnaires dûment autorisés de notre Direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. Avoir déposé, rejeté ou permis le dépôt ou le rejet dans l'environnement de liquide contaminé provenant de l'ouvrage d'entreposage;
 - Loi sur la qualité de l'environnement;
 - article 20.
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 4.
2. Avoir déposé, reçu, gardé en dépôt ou permis le dépôt de déjections animales dans un ouvrage d'entreposage non conforme à la réglementation;

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches

700, rue Notre-Dame Nord
Bureau E
Sainte-Marie (Québec)
G6E 2K9

Téléphone : (418) 386-8000
Télécopieur : (418) 386-8080
Adresse électronique : dr12@mef.gouv.qc.ca

AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : 7710-12-01- 10377-01
120003686

Le 9 mars 2000

- Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 5.
- 3. Avoir eu connaissance du rejet ou du dépôt non conforme de déjections animales sur un terrain sans avoir pris les mesures pour mettre fin à un tel rejet ou dépôt, ni pour éliminer sans délai ces matières du terrain, ni pris les mesures pour empêcher que les déjections animales n'atteignent les eaux de surface ou les eaux souterraines;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 6.
- 4. Ouvrage d'entreposage non protégé des eaux de ruissellement;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 40.
- 5. Ouvrage d'entreposage non étanche;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 42.
- 6. Gestion non conforme des déjections animales;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 51.
- 7. Exploitation illégale d'une installation d'élevage et d'un ouvrage d'entreposage;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - articles 49 et 50.

Nous vous demandons donc de prendre les mesures immédiates pour que cesse tout écoulement de contaminant dans l'environnement et plus globalement, pour vous conformer à la loi et à la réglementation. Nous vous demandons également de nous soumettre d'ici le 31 mars 2000 une description de la démarche que vous avez effectuée à cet égard ainsi qu'un plan des correctifs permanents requis concernant l'ensemble des infractions observées.

AVIS D'INFRACTION

- 3 -

N/Réf. : 7710-12-01- 10377-01
120003686

Le 9 mars 2000

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec le chargé de dossier, monsieur Nicolas Lehoux, ingénieur à la Division contrôle du Service du milieu agricole au (418) 386-8000, poste 286. Au besoin, vous pourrez également rejoindre le soussigné, au même numéro, poste 240.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Le chef de la Division contrôle
du Service du milieu agricole,



SL/NL/dp

Stéphane Lemieux, ingénieur



RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7710-12-01-10219-01

DATE DE
RÉDACTION : 99/ 08/ 17
A M J

N/ACTIVITÉ : 120001707

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 99/ 07/ 22 HEURE : Arrivée : 10 h 45
A M J Départ : 11 h 55

INSPECTEUR/INSPECTRICE : Robert Labrie

ACCOMPAGNÉ(E) DE : Rolland McHugh

LIEU INSPECTÉ :

ADRESSE POSTALE (si différente)

Lot 354 André Coulombe
Rang III 3395, rang 3 est
Paroisse de Sainte-Croix Sainte-Croix

PLAIGNANT(E) : Rencontré(e) Oui [X] Non [] Non applicable []
Aucun plaignant []

NOM ET ADRESSE TÉLÉPHONE : (418)
Personne désirant garder l'anonymat

PERSONNES RENCONTRÉES :

NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
André Coulombe	Propriétaire	(418)
Paul Coulombe	Frère	(418)
Réal Coulombe	Frère	(418)

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS EXTRAIT PLAN EXTRAIT CARTE
[X] [] [] N° [] N° []
Nbre : 6

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRE(S) ANNEXE(S) : []

PRÉCISEZ : 1. _____

2. _____

COORDONNÉE GÉOGRAPHIQUE : 19T X : 0294299 Y: 5163970

BUT(S) : Vérifier le bien fondé de la plainte en vérifiant si réellement le contrevenant envoie ses eaux de laiterie dans un fossé menant à une rivière.

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7710-12-01-10219-01

DATE DE
RÉDACTION : 99/ 08/ 17
A M J

N/ACTIVITÉ : 120001707

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

En arrivant sur les lieux, on rencontre le plaignant et il nous indique la localisation du fossé de ligne en question. Présentement il n'y a pas d'écoulement dans le fossé et il n'y a pas d'odeur, on peut apercevoir de légères traces d'eau blanche à la jonction du fossé de ligne et le fossé du chemin.

Par la suite, on se rend chez André Coulombe et ses frères, ceux-ci nous déclarent qu'ils envoient leur surplus de lait près de leur tas de fumier et celui-ci se rend au fossé de ligne. Ce surplus provient du lait produit par cette exploitation qui sert à nourrir des veaux qu'ils élèvent. Cette exploitation n'a plus de quota et ne peut envoyer ce surplus de lait à une laiterie. Le cheptel de cette exploitation comprend 30 vaches laitières, 10 génisses et 20 veaux qui représente 42 U.A.

Cette exploitation est existante et n'a pas eu d'agrandissement depuis 1981 et il garde à peu près toujours le même cheptel. Le tas de fumier et la grange étable sont à environ 100 mètres du fossé du chemin qui draine plus de trois exploitations et la pente du terrain est vers ce fossé. Cette exploitation est donc visée à l'article 93 du règlement et devra respecter les dispositions des articles 41, 42 et 44 le 1^{er} janvier 2000.

3. ÉTUDE ET RECHERCHE

Aucune

4. CONCLUSION

Il y a eu infraction à la loi sur la qualité de l'environnement :

1. Avoir rejeté ou permis le rejet dans l'environnement de liquide contaminé
 - Loi sur la qualité de l'environnement;
 - article 20.

5. RECOMMANDATION(S)

Envoyer une avis d'infraction à M. André Coulombe pour l'infraction mentionné ci-haut.

RÉDIGÉ PAR : Robert Labrie
(Nom)

Robert Labrie
(Signature)

99/08/17
A M J

6. VÉRIFICATION

Commentaires du vérificateur :

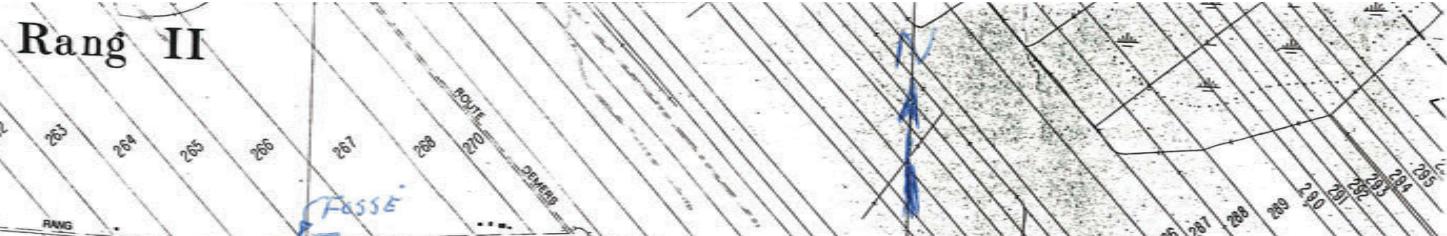
OK

VÉRIFIÉ PAR : Stéphane Lemieux, ingénieur
Chef de la Division contrôle
Service du milieu agricole

pour Brigitte opporre
Brigitte opporre

99/08/17
A M J

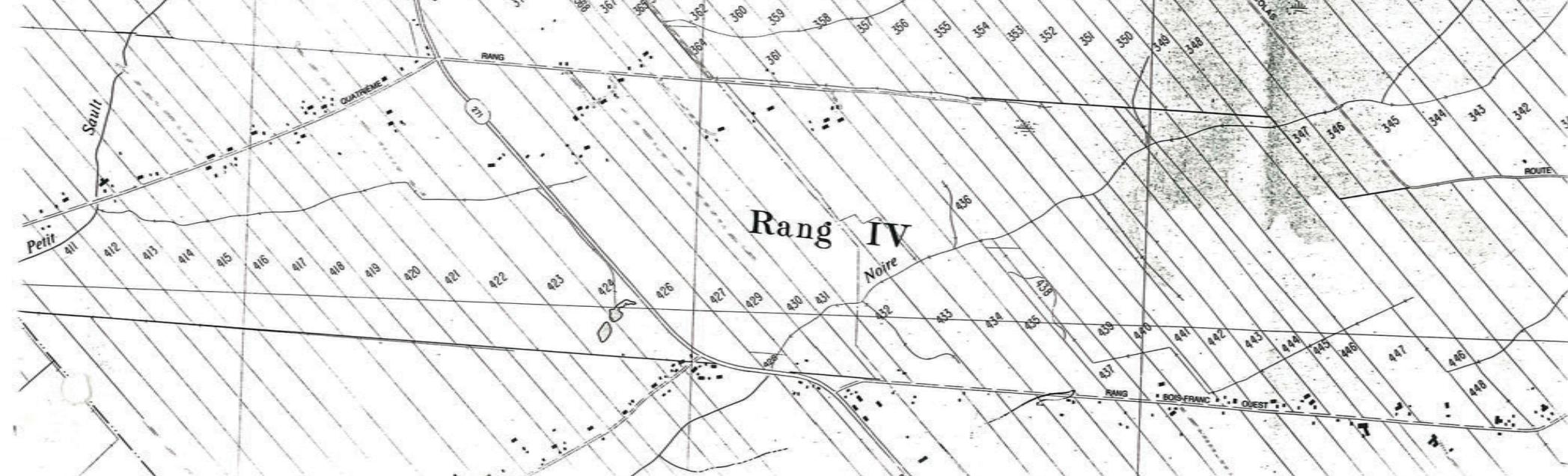
Rang II



Rang III



Rang IV





Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction régionale de la
Chaudière - Appalaches

N/D : 7710 - 12-01 - 10 219 - 01
Identification : ANDRE COULOMBE
SAINTE-CROIX.

Photo : 1 Date : 99/07/22

Notes :

RÉSIDUS DE LAIT

DANS FOSSE DE

LIÈGE



Photo : 2 Date : 99/07/22

Notes :

TRACE DE LAIT

FOSSE DE CHEMIN



Photo : 3 Date : 99/07/22

Notes :

TRACE DE LAIT

FOSSE DE CHEMIN



Page : 1 de 2

Photographies prises par: Peter Lélio



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction régionale de la
Chaudière - Appalaches

N/D : 7710-12-01-16219-01

Identification : ANDRÉ COULOMBE
SAINTE-CROIX

Photo : 4 Date : 99/07/22

Notes :

FERME

ANDRÉ COULOMBE



Photo : 5 Date : 99/07/22

Notes :

AMAS DE FUMIER



Photo : 6 Date : 99/07/22

Notes :

AMAS DE FUMIER



Page : 2 de 2

Photographies prises par: Peter Lelié



CERTIFIÉ LC 019 778 685

Le 24 août 1999

AVIS D'INFRACTION

Monsieur André Coulombe
3395, rang 3 Est
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

N/Réf. : 7710-12-01-10219-01
120001707

Objet : Émission d'un contaminant dans l'environnement sur le lot 354, rang III, cadastre de la paroisse de Sainte-Croix, municipalité de Sainte-Croix dans la Municipalité régionale de comté de Lotbinière

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 22 juillet 1999 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi :

1. Avoir rejeté ou permis le rejet d'un contaminant dans l'environnement;
- Loi sur la qualité de l'environnement;
article 20

Nous vous demandons donc de prendre les mesures immédiates pour vous conformer à la loi et de nous soumettre, d'ici le 24 septembre 1999, une description de la démarche que vous avez effectuée à l'égard de l'infraction qui a été observée.

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
700, rue Notre-Dame Nord
Bureau E
Sainte-Marie (Québec)
G6E 2K9

Téléphone : (418) 386-8000
Télécopieur : (418) 386-8080
Adresse électronique : dr12@mef.gouv.qc.ca

AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : 7710-12-01-10219-01
120001707

Le 24 août 1999

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec le chargé de dossier, monsieur Robert Labrie, technicien à la Division contrôle du Service du milieu agricole au (418) 832-7222, poste 233. Au besoin, vous pourrez également rejoindre le soussigné, au même numéro poste 245.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Le chef de la division contrôle
du service du milieu agricole,

par Serge Bouchard
pour Stéphane Lemieux, ingénieur

SL/RL/mg



PAR HUISSIER

Le 18 octobre 1999

AVIS D'INFRACTION

Monsieur André Coulombe
3395, rang 3 Est
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

N/Réf. : 7710-12-01-10219-01
120001707

Objet : Émission d'un contaminant dans l'environnement sur le lot 354, rang III,
cadastre de la paroisse de Sainte-Croix, municipalité de Sainte-Croix dans
la Municipalité régionale de comté de Lotbinière

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 22 juillet 1999 par un fonctionnaire
dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-
après et ce, en dérogation à la loi :

1. Avoir rejeté ou permis le rejet d'un contaminant dans l'environnement;
- Loi sur la qualité de l'environnement;
article 20

Nous vous demandons donc de prendre les mesures immédiates pour
vous conformer à la loi et de nous soumettre, d'ici le 1^{er} novembre 1999, une des-
cription de la démarche que vous avez effectuée à l'égard de l'infraction qui a été
observée.

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches

700, rue Notre-Dame Nord
Bureau E
Sainte-Marie (Québec)
G6E 2K9

Téléphone : (418) 386-8000

Télécopieur : (418) 386-8080

Adresse électronique : dr12@mef.gouv.qc.ca

AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : 7710-12-01-10219-01
120001707

Le 18 octobre 1999

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec le chargé de dossier, monsieur Robert Labrie, technicien à la Division contrôle du Service du milieu agricole au (418) 832-7222, poste 233. Au besoin, vous pourrez également rejoindre le soussigné, au même numéro poste 245.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Le chef de la division contrôle
du service du milieu agricole,



SL/RL/mg

Stéphane Lemieux, ingénieur

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7710-12-01-10219-01

N/ACTIVITÉ : 120007106

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2000/ 09/ 01 HEURE : Arrivée : 14 h 30
A M J Départ : 15 h 00

INSPECTEUR/INSPECTRICE : Robert Labrie

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ : ADRESSE POSTALE (si différente)

Lot 354 André Coulombe
Rang III 3395, rang 3 est
Paroisse de Sainte-Croix Sainte-Croix

PLAIGNANT(E) : Rencontré(e) Oui Non Non applicable
Aucun plaignant

NOM ET ADRESSE TÉLÉPHONE : (418)

PERSONNES RENCONTRÉES :

NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
		(418)
		(418)
		(418)

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS EXTRAIT EXTRAIT
[X] [X] PLAN CARTE
Nbre : 1 N° _____ N° _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRE(S) ANNEXE(S) : []

PRÉCISEZ : 1. _____

2. _____

COORDONNÉE GÉOGRAPHIQUE : 19T X : 0294299 Y: 5163970

BUT(S) : Vérifier s'il y a encore des eaux de laiterie dans un fossé menant à une rivière et vérifier la conformité de l'amas de fumier.

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7710-12-01-10219-01

N/ACTIVITÉ : 120007106

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends sur les lieux. Il n'y a présentement personne sur la ferme. Je peut apercevoir une écume grisâtre à la jonction du fossé de ligne et du fossé du chemin. Cette pollution est visible le long du fossé jusqu'à l'amas de fumier près de la grange étable. Il y a des traces d'écoulement de purin provenant de l'amas de fumier qui coule vers le fossé. En amont de l'amas de fumier l'eau dans le fossé est claire. La présence de mousse grisâtre dans le fossé est probablement dû au mélange de purin et des eaux de laiterie.

Il y a des veaux dans un enclos et les vaches dans un autre enclos. Le tas de fumier et la grange étable sont à environ 102 mètres du fossé du chemin qui draine plus de trois exploitations et la pente du terrain est vers ce fossé.

3. ÉTUDE ET RECHERCHE

Le cheptel déclaré en 1999 de cette exploitation est de 30 vaches laitières, 10 génisses et 20 veaux qui représentent 42 U.A. Cette exploitation n'est pas admissible aux exemptions prévues à l'article 44 compte tenu qu'il y a pas 150 mètres entre l'amas de fumier et l'étable et le fossé de chemin. Un entreposage étanche (art. 42) est donc requis. Un avis d'infraction a été expédié par courrier recommandé le 24 août 1998 et le 18 octobre par huissier. Aucune réponse ni communication avec M. Coulomb par la suite. Suite à l'avis d'infraction j'ai tenté de téléphoner à M. Coulomb mais sans succès et lors de mes inspections j'ai toujours été frappé à leur porte mais toujours sans réponse.

4. CONCLUSION

- Il y a eu infraction à la loi sur la qualité de l'environnement :
- Avoir rejeté ou permis le rejet dans l'environnement de liquide contaminé
- Loi sur la qualité de l'environnement;
- article 20.
- Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
- article 4.
- Avoir déposé, reçu, gardé en dépôt ou permis le dépôt de déjections animales dans un ouvrage non conforme à la réglementation;
- Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
- article 5.
- Ouvrage d'entreposage non étanche ;
- Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
- article 42.
- Gestion non conforme des déjections animales;
- Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
- article 51.
- Exploitation illégale d'une installation d'élevage et d'un ouvrage d'entreposage;
- Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
- articles 49 et 50.

5. RECOMMANDATION(S)

Envoyer une avis d'infraction à M. André Coulombe pour les infractions mentionnés ci-dessus. Transmettre le dossier à la Direction de la coordination opérationnelle, des urgences et des enquêtes pour enquête et recours pénaux..

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7710-12-01-10219-01

N/ACTIVITÉ : 120007106

RÉDIGÉ PAR : Robert Labrie
(Nom)

Robert Labrie 08/10/15
(Signature) A M J

6. VÉRIFICATION

Commentaires du vérificateur :

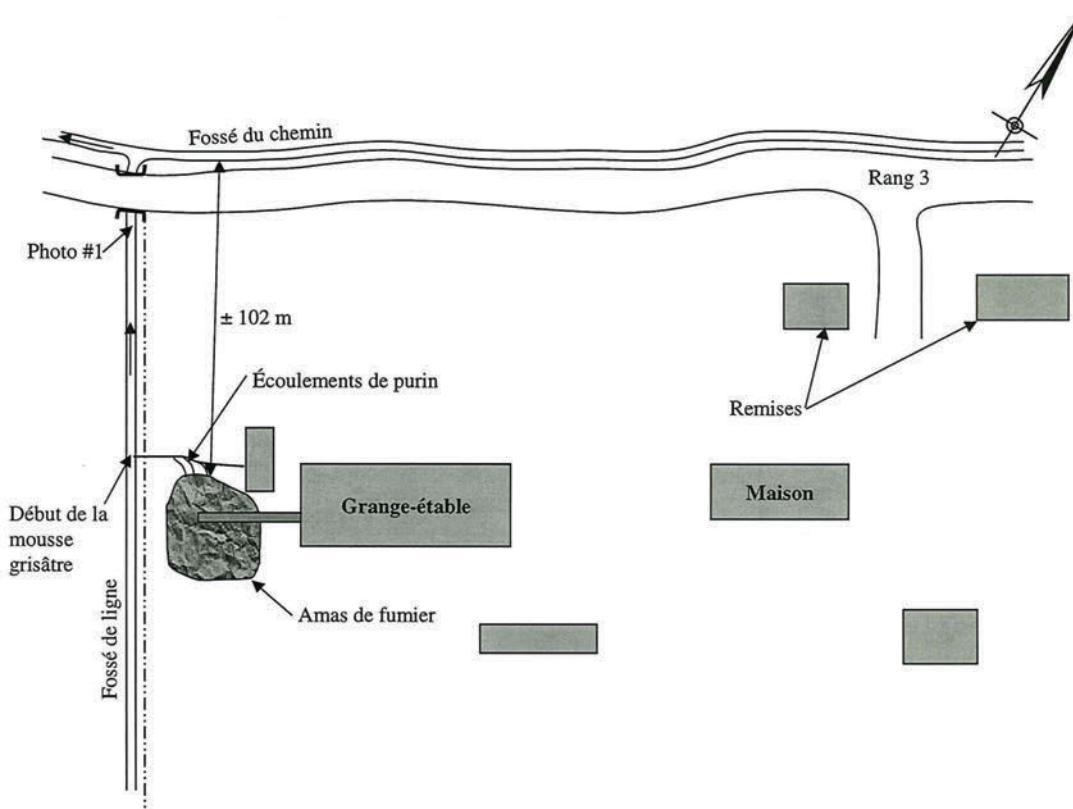
- O.K
- faire suivre du dossier.

VÉRIFIÉ PAR : Stéphane Lemieux, ingénieur
Chef de la Division contrôle
Service du milieu agricole

Stéphane Lemieux 2008/10/17
A M J

CROQUIS

Lot 354
Rang III
Paroisse de Sainte-Croix



Note : Croquis non à l'échelle



Gouvernement du Québec

Ministère de l'Environnement

Direction régionale de la
Chaudière - Appalaches

N/D : 7718-12-01-10217-01

Identification : ANDRE COULOMBE
STE-CROIX

Photo : 1 Date : 29/10/20

Notes :

FOSSE DE
LIGNE SE
DIRIGEANT VERS
UN COUA D'EAU.



Photo : 2 Date : 29/10/20

Notes :

E COULEMENT
DE LIQUIDE
CONTAMINE



AMAS DE FUMIER.



Page : 1 de 1

Photographies prises par: Paul Ali



Gouvernement du Québec

Ministère de l'Environnement

Direction régionale de la
Chaudière - Appalaches

N/D : 7710-12-01-10219-01

Identification : ANORE CAULOMBE
STE-CROIX.

Photo : 1 Date : 00/00/00

Notes :

FOSSE DE
LIGNE PRES
DU RANG 4
MOUSSE CRISTATE
DANS LE FOSSE



Photo : _____ Date : _____

Notes :

Photo : _____ Date : _____

Notes :

Page : 1 de 1

Photographies prises par: Pauline Leli

CERTIFIÉ LC 020 695 771

Le 17 octobre 2000

AVIS D'INFRACTION

Monsieur André Coulombe
3395, Rang 3 Est
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

N/Réf. : 7710-12-01-10219-01
120007107

Objet : Utilisation d'un ouvrage d'entreposage non conforme et émission de contaminant dans l'environnement sur le lot 354, Rang III, cadastre de la paroisse de Sainte-Croix, municipalité de Sainte-Croix dans la Municipalité régionale de comté de Lotbinière

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 1^{er} septembre 2000 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre Direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. Avoir rejeté ou permis le rejet dans l'environnement de liquide contaminé (lait, déjections animales et eaux contaminées);
 - Loi sur la qualité de l'environnement;
 - article 20.
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 4.

2. Avoir déposé, reçu, gardé en dépôt ou permis le dépôt de déjections animales dans un ouvrage non conforme à la réglementation;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 5.

...2

AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : 7710-12-01-10219-01
120007106

Le 17 octobre 2000

3. Ouvrage d'entreposage non étanche ;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 42.
4. Gestion non conforme des déjections animales;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 51.
5. Exploitation illégale d'une installation d'élevage et d'un ouvrage d'entreposage;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - articles 49 et 50.

Le 18 octobre 1999, nous vous avons transmis un avis d'infraction dans lequel nous vous demandions de prendre les mesures pour que cesse toute émission de contaminant dans l'environnement.

Nous vous demandons donc à nouveau de prendre les mesures immédiates pour que cesse toute émission de contaminant dans l'environnement et plus globalement pour vous conformer à la loi et à la réglementation. Nous vous demandons également de nous soumettre par écrit, d'ici le 3 novembre 2000 une description de la démarche que vous avez effectuée à cet égard ainsi qu'un plan des correctifs permanents requis concernant l'ensemble des infractions observées.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec le chargé de dossier, M. Robert Labrie, technicien à la Division contrôle du Service agricole au (418) 386-8000, poste 281. Au besoin, vous pourrez également rejoindre le soussigné, au même numéro, poste 240.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

AVIS D'INFRACTION

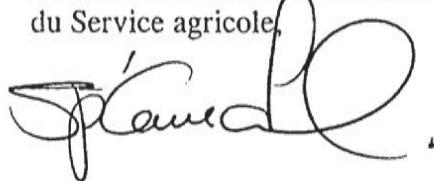
- 3 -

N/Réf. : 7710-12-01-10219-01
120007106

Le 17 octobre 2000

Le présent avis ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées. D'ailleurs, nous vous confirmons que le Ministère poursuit les démarches nécessaires afin d'exercer, dans la mesure du possible, ces recours.

Le chef de la Division contrôle
du Service agricole,



SL/RL/ml

Stéphane Lemieux, ingénieur



RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7710-12-01- 10142-02

DATE DE
RÉDACTION :

2000 03 22

A M J

N/ACTIVITÉ : 120 00 4590

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION :

1999 12 13

HEURE : Arrivée 15 h 00

A M J

Depart 15 h 15

: _____

INSPECTEUR/INSPECTRICE :

Nicolas Lehoux

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

Carl Bernier

LIEU INSPECTÉ :

ADRESSE POSTALE (si différente)

Lot 412

Monsieur Frédéric Lemay

Rang IV

4590, rang IV Ouest

Cadastre de la paroisse de Sainte-Croix

Sainte-Croix (Québec)

Sainte-Croix

G0S 2H0

MRC de Lotbinière

PERSONNES RENCONTRÉES :

NOM

FONCTION

TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

[X] [] [X] []

Nbre : 3

N° _____ N° _____

BUT(S) :

Vérifier la conformité d'une installation d'élevage et d'un ouvrage d'entreposage identifié suite au survol aérien de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière du 5 mai 1999.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Vers 15h00, nous nous rendons sur place. Nous nous présentons tout d'abord à la résidence et nous n'obtenons aucune réponse. Nous nous dirigeons par la suite vers le bâtiment d'élevage et nous ne rencontrons personne. Nous décidons quand même de faire le tour des installations d'élevage.

Tout d'abord, nous constatons une petite montée de nettoyeur sous laquelle s'accumule le fumier directement sur une dalle de béton sans muret (voir photo #1). L'aménagement autour de ce lieu d'entreposage ne permet pas de retenir le purin et les eaux contaminées ni d'empêcher les eaux de ruissellement d'atteindre le lieu d'entreposage.

Par la suite, nous nous dirigeons à l'arrière du bâtiment d'élevage et nous constatons un amas de fumier non recouvert d'une toile et à moins de 5 mètres d'un fossé de ligne (photo #2).

Finalement, de retour à l'avant d'un bâtiment d'élevage, nous constatons que des animaux de boucherie ont accès à l'extérieur dans un enclos non conforme aux exigences du Guide de bovins de boucherie étant donné la proximité du fossé de ligne et du fossé du chemin public (photo #3).

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7710-12-01-

DATE DE
RÉDACTION :

2000 03 22

A M J

N/ACTIVITÉ : 120

3. ÉTUDE ET RECHERCHE

Selon l'information obtenue auprès d'une madame Lemay qui habite au 4580 du 4^e rang, Ce bâtiment d'élevage est exploité par monsieur Frédéric Lemay, fils de madame Lemay.

J'ai contacté par téléphone monsieur Frédéric Lemay le 10 mars 2000 afin d'obtenir de sa part le cheptel actuel de la ferme. Après lui avoir expliqué le but de notre intervention, monsieur Lemay m'a déclaré les animaux suivants : 57 vaches de boucherie, 11 taures, 4 taureaux et 30 veaux; pour un total de 72, 5 unités animales. Il m'informe que le bâtiment ne lui appartient pas et qu'il le loue de son père; monsieur Marcel Lemay.

Par la suite, je discute avec lui de l'aménagement près du bâtiment où les animaux ont accès. Je lui indique que cet aménagement ressemble à une cour d'exercice et que la gestion ne répond pas aux normes du ministère de l'Environnement. Sur ce sujet, monsieur Lemay m'avise qu'il a toujours régie son troupeau de cette façon. C'est à ce moment que je lui ai parlé du certificat d'autorisation émis à Marcel Lemay dont le contenu des documents annexés nous indique que les animaux étaient sensé être confinés à l'intérieur du bâtiment en dehors de la période où ceux-ci vont au pâturage. Monsieur Lemay m'a alors informé qu'il ne pouvait gérer son troupeau de cette façon par crainte que ses animaux soient malades.

Par la suite, monsieur Lemay m'indique qu'il a rencontré des gens du MAPAQ afin de discuter de son exploitation. Ceux-ci lui auraient mentionné qu'il ne pouvait utiliser le guide de bovins de boucherie autour de son installation d'élevage étant donné la proximité de fossés et cours d'eau. Ces gens du Mapaq sont sensé revenir auprès de monsieur Lemay afin de lui suggérer d'autres avenues pour son installation d'élevage. En terminant la discussion, j'informe monsieur Lemay qu'il recevra sous peu un avis d'infraction de notre part. En réaction à mes propos, monsieur Lemay a appréhendé des coûts qu'ils ne pourraient rencontrer. Je lui ai rappelé l'existence du programme de subvention géré par le MAPAQ et à ceci, il me démontre des réserves sur les coûts réels versus le montant de la subvention.

Selon l'information que nous avons, ce bâtiment d'élevage est lié à un certificat d'autorisation émis le 26 novembre 1996 à monsieur Marcel Lemay. Le cheptel autorisé dans ce bâtiment est le suivant :

Section 1 : 15 vaches de boucherie, 1 taureau et 10 veaux sur fumier solide

Section 2 et 3 : 85 vaches de boucherie, 2 taureaux, 20 taures de 18 à 26 mois, 20 génisses (6 à 18 mois) et 75 veaux sur litière et entreposage du fumier en amas au champs.

Pour un total de 137 unités animales. Dans ce certificat d'autorisation, il n'est aucunement mention d'exploiter une cour d'exercice. Dans les documents annexés à ce certificat d'autorisation, il est mentionné que les animaux sont confinés à l'intérieur du bâtiment d'élevage en dehors de la période où les animaux vont au pâturage. De plus, il était prévu que le fumier évacué par la montée de nettoyeur s'accumule dans une remorque pour ensuite être acheminé en andain au champ.

4. CONCLUSION

Ce bâtiment d'élevage est lié à un certificat d'autorisation émis le 26 novembre 1996 à monsieur Marcel Lemay. L'exploitation du bâtiment d'élevage par monsieur Frédéric Lemay ne rencontre pas toutes les conditions d'émission du certificat d'autorisation en ce qui a trait à la gestion des fumiers et à l'exploitation d'une cour d'exercice. Monsieur Lemay est donc en infraction selon les articles suivants :

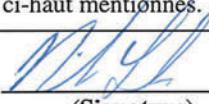
Article 20 et 123,1 de la Loi sur la qualité de l'Environnement;

Articles 5, 6, 40, 49, 50 et 51 du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole.

RECOMMANDATION(S)

Je recommande l'envoi d'un avis d'infraction selon les articles ci-haut mentionnés.

RÉDIGÉ PAR : Nicolas Lehoux, ing. M. Sc.
(Nom)


00 103 122
(Signature) A M J

6. VÉRIFICATION

Commentaires du vérificateur :

OK pour l'envi de 2 Avis d'infraction Avec modification apendant.
→ Faire servi du dossier.
VÉRIFIÉ PAR : STÉPHANE LEMIEUX ,ING. 
(Nom) 2000 103 123
CHEF DE LA DIVISION CONTRÔLE
SERVICE DU MILIEU AGRICOLE
(Signature) A M J



Gouvernement du Québec

Ministère de l'Environnement

Direction régionale de la
Chaudière - Appalaches

N/D : Frédéric Lemay

Identification :

Ste-Croix-du-Lafбиниe

Photo : 1 Date : 13-12-99

Notes :

bâtiment #1

lieu d'entreposage



Photo : 2 Date : 13-12-99

Notes :

Amas au champ
près des bâtiments



Photo : 3 Date : 13-12-99

Notes :

Cour d'exercice non
javé et bâtiment
d'élevage



Page : 1 de 1

Photographies prises par: Carl Bernier

CERTIFIÉ LC 025 647 499

Le 4 avril 2000

AVIS D'INFRACTION

Monsieur Marcel Lemay
4580, rang IV Ouest
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

N/Réf. : 7710-12-01-10142-02
120004590

Objet : Exploitation illégale d'un bâtiment d'élevage et d'une cour d'exercice et entreposage non conforme des déjections animales par M. Frédéric Lemay sur le lot 412, Rang IV, du cadastre de la paroisse de Sainte-Croix, municipalité de Sainte-Croix (P), Municipalité régionale de comté de Lotbinière.

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 13 décembre 1999 par deux fonctionnaires dûment autorisés de notre Direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. Avoir déposé, reçu, gardé en dépôt ou permis le dépôt de déjections animales dans deux ouvrages d'entreposage non autorisés à cette fin et non conformes à la réglementation;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 5.

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
Service du milieu agricole

700, rue Notre-Dame Nord, bureau E
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9

Téléphone : (418) 386-8000
Télécopieur : (418) 386-8080
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel : dr12@menv.gouv.qc.ca

AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : 7710-12-01-10142-02
120004590

Le 4 avril 2000

2. Avoir procédé à l'exploitation d'un bâtiment d'élevage, à l'aménagement d'une cour d'exercice et à l'exploitation de celle-ci sans avoir obtenu au préalable le certificat d'autorisation requis et aussi, avoir exploité ces installations jour après jour sans le certificat d'autorisation requis;
 - Loi sur la qualité de l'environnement;
 - articles 22 et 110.
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 70.
3. Avoir exploité une cour d'exercice pour des bovins de boucherie sans avoir protégé le sol des eaux de ruissellement ni de tout contact avec les déjections animales qui y sont produites et sans avoir intercepté et canalisé le purin et les eaux contaminées en provenance de celle-ci dans un ouvrage d'entreposage conforme ni avoir mis en place les mesures alternatives à ces exigences prévues au Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - articles 4, 37, 47, 48 et 93.2.
4. Ouvrage d'entreposage non protégé des eaux de ruissellement;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 40.
5. Ouvrage d'entreposage non étanche;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 42.
6. Avoir déposé ou permis le dépôt d'un amas de fumier à moins de 30 mètres d'un fossé;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 45.

AVIS D'INFRACTION

- 3 -

N/Réf. : 7710-12-01-10142-02
120004590

Le 4 avril 2000

7. Gestion non conforme des déjections animales;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 51.
8. Exploitation illégale d'une installation d'élevage et d'un ouvrage d'entreposage;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - articles 49 et 50.

Notre information est à l'effet que les activités d'élevage de monsieur Frédéric Lemay dont il est question dans la présente, sont réalisées dans un bâtiment d'élevage et sur un terrain dont vous êtes le propriétaire.

Dans les circonstances, nous vous informons que nous vous considérons comme partie aux infractions en vertu de l'article 109.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Nous vous demandons donc de prendre les mesures immédiates pour que cesse toute activité non conforme à la loi et à la réglementation. Nous vous demandons également de nous soumettre d'ici le 26 avril 2000 une description de la démarche que vous avez effectuée à cet égard ainsi qu'un plan des correctifs permanents requis concernant l'ensemble des infractions observées.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec le chargé de dossier, monsieur Nicolas Lehoux, ingénieur à la Division contrôle du Service du milieu agricole au (418) 386-8000, poste 286. Au besoin, vous pourrez également rejoindre le soussigné, au même numéro, poste 240.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

AVIS D'INFRACTION

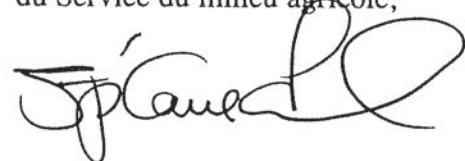
- 4 -

N/Réf. : 7710-12-01-10142-02
120004590

Le 4 avril 2000

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Le chef de la Division contrôle
du Service du milieu agricole,



Stéphane Lemieux, ingénieur

SL/NL/ml

CERTIFIÉ LC 025 647 498

Le 4 avril 2000

AVIS D'INFRACTION

Monsieur Frédéric Lemay
4590, rang IV Ouest
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

N/Réf. : 7710-12-01-10142-02
120004590

Objet : Exploitation illégale d'un bâtiment d'élevage et d'une cour d'exercice et entreposage non-conforme des déjections animales sur le lot 412, Rang IV, du cadastre de la paroisse de Sainte-Croix, municipalité de Sainte-Croix (P), Municipalité régionale de comté de Lotbinière.

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 13 décembre 1999 par deux fonctionnaires dûment autorisés de notre Direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. Avoir déposé, reçu, gardé en dépôt ou permis le dépôt de déjections animales dans deux ouvrages d'entreposage non autorisés à cette fin et non conformes à la réglementation;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 5.

2. Avoir procédé à l'exploitation d'un bâtiment d'élevage, à l'aménagement d'une cour d'exercice et à l'exploitation de celle-ci sans avoir obtenu au préalable le certificat d'autorisation requis et aussi, avoir exploité ces installations jour après jour sans le certificat d'autorisation requis;
 - Loi sur la qualité de l'environnement;
 - articles 22 et 110.
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 70.

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
Service du milieu agricole

700, rue Notre-Dame Nord, bureau E
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9

Téléphone : (418) 386-8000
Télécopieur : (418) 386-8080
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel : dr12@menv.gouv.qc.ca

AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : 7710-12-01- 10142-02
120004590

Le 4 avril 2000

3. Avoir exploité une cour d'exercice pour des bovins de boucherie sans avoir protégé le sol des eaux de ruissellement ni de tout contact avec les déjections animales qui y sont produites et sans avoir intercepté et canalisé le purin et les eaux contaminées en provenance de celle-ci dans un ouvrage d'entreposage conforme ni avoir mis en place les mesures alternatives à ces exigences prévues au Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - articles 4, 37, 47, 48 et 93.2.
4. Ouvrage d'entreposage non protégé des eaux de ruissellement;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 40.
5. Ouvrage d'entreposage non étanche;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 42.
6. Avoir déposé ou permis le dépôt d'un amas de fumier à moins de 30 mètres d'un fossé;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 45.
7. Gestion non conforme des déjections animales;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - article 51.
8. Exploitation illégale d'une installation d'élevage et d'un ouvrage d'entreposage;
 - Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - articles 49 et 50.

AVIS D'INFRACTION

- 3 -

N/Réf. : 7710-12-01- 10142-02
120004590

Le 4 avril 2000

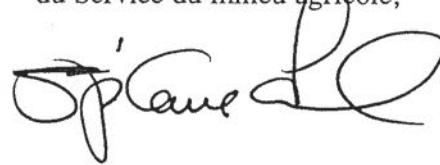
Nous vous demandons donc de prendre les mesures immédiates pour vous conformer à la loi et à la réglementation. Nous vous demandons également de nous soumettre d'ici le 26 avril 2000 une description de la démarche que vous avez effectuée à cet égard ainsi qu'un plan des correctifs permanents requis concernant l'ensemble des infractions observées.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec le chargé de dossier, monsieur Nicolas Lehoux, ingénieur à la Division contrôle du Service du milieu agricole au (418) 386-8000, poste 286. Au besoin, vous pourrez également rejoindre le soussigné, au même numéro, poste 240.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Le chef de la Division contrôle
du Service du milieu agricole,



Stéphane Lemieux, ingénieur

SL/NL/ml

RAPPORT D'INSPECTION

Numéro de dossier : 7710-12-01-10142-08 | SAGIR Intervention : 300289739

1. INTERVENTION DU MINISTÈRE

Date d'inspection : 2006 04 20
a m j

Heure d'inspection : Arrivée : 11 h 21
Départ : 11 h 57

Inspecteur / trice : Bruno Dionne

Accompagné(e) de :

2. IDENTIFICATION DU LIEU DE L'INSPECTION ET DES PARTIES IMPLIQUÉES

Ouvrage d'entreposage et amas de fumier contigu au bâtiment

Adresse cadastrale : (lieu d'élevage)

Lot 412
Rang IV
Cadastre de la paroisse de Sainte-Croix
Municipalité de Sainte-Croix

Adresse postale :

M. Frédéric Lemay
4590,4^{ième} rang ouest
Sainte-Croix, G0S 2H0

Personnes rencontrées :

Nom	Fonction	Téléphone art. 53-54
Frédéric Lemay	Exploitant	

Pièce(s) annexée(s) :	Croquis	Photo(s)	Extrait(s) de plan	Extrait(s) de carte cadastrale
	[]	[X]	[]	[X]

Nbre : _____ N° _____ N° _____

Coordonnées géographiques :

Ouvrage D'entreposage	19T X: 0291522	Y: 5162014	NAD83
Amas contigu bâtiment	19T X: 0291437	Y: 5162015	NAD83

3. CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES ET BUT DE L'INSPECTION

Suite à une plainte reçue concernant un ouvrage d'entreposage qui déborde, je me rend sur les lieux pour vérifier le bien fondé de la plainte.

4. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

En arrivant sur les lieux je m'identifie et demande à parler à l'exploitant du lieu d'élevage. Un individu se présente et s'identifie comme Frédéric Lemay exploitant des lieux. Je lui explique le but de mon inspection.

Avec M. Lemay je me dirige vers l'ouvrage d'entreposage #2 et je constate que des déjections animales se trouvent dans mais aussi à l'extérieur de l'abri à fumier. Il semble qu'il ne soit pas assez gros pour contenir tout le fumier produit. Quelques carcasses de veaux gisent sur le fumier à la sortie de l'ouvrage d'entreposage, côté est. Des carcasses se trouvent aussi dans le fossé, juste à côté de l'ouvrage d'entreposage.

Des écoulements sont visibles à partir du fumier qui est à l'extérieur de l'ouvrage d'entreposage. Ces traces atteignent le fossé adjacent. L'eau du fossé est de couleur brune à partir de l'endroit où il y a des écoulements. En amont de l'ouvrage d'entreposage l'eau n'était pas brune et il est à noter qu'aucun animal était au pâturage à cet endroit.

RAPPORT D'INSPECTION

Numéro de dossier : 7710-12-01-10142-08

SAGIR Intervention : 300289739

Toujours accompagné de M. Lemay, je me dirige par la suite à l'arrière du bâtiment d'élevage parallèle à l'ouvrage d'entreposage #2. A cet endroit, il y a un amas de fumier au sol. Cet amas coule lui aussi dans un fossé. Je demande à M. Lemay pourquoi son ouvrage d'entreposage déborde et si c'est pour cette raison qu'il a fait un amas à l'endroit où je me trouve.

M. Lemay me dit que si son ouvrage d'entreposage déborde, c'est que l'hiver a été trop doux et qu'il n'a pu amener aux champs tout le fumier excédant qui ne rentre pas dans l'ouvrage d'entreposage. Et c'est pour cette même raison qu'il y a un amas à l'arrière du bâtiment d'élevage #2.

Je signale à M. Lemay que s'il y a plusieurs hivers doux aux cours des prochaines années, il va avoir des problèmes. Car à partir du 1^{ER} avril 2010 tout le fumier du lieu d'élevage s'il n'est pas en amas au champ, devra être dans un ouvrage de stockage qui peut contenir la totalité de ses fumiers. De plus je lui fais remarquer que sa cour d'exercice qui est à l'ouest du bâtiment #1 ne coule pas mais s'il faut qu'il pleuve abondamment durant quelques jours, il y a des chances que celle-ci déborde aussi.

M. Lemay me déclare qu'il garde 100 vaches de boucheries dans le bâtiment #1 et le bâtiment #2. Par la suite j'ai demandé à M. Lemay de contenir les écoulements de l'amas de fumier au sol et ceux de l'ouvrage d'entreposage #2. Je lui est aussi demandé de ramasser les carcasses d'animaux qui gisent dans le fossé et dans le champ. M. Lemay à laisser un message sur mon répondeur en début d'après-midi pour me dire qu'il avait fait un remblai de terre pour contenir les liquides de l'amas de fumier et de l'ouvrage d'entreposage.

5. ÉTUDE ET RECHERCHE

M.Frédéric Lemay loue le lieu d'élevage de son père M.Marcel Lemay. M. Frédéric Lemay a environ 100 vaches de boucherie selon sa déclaration. Un certificat d'autorisation émis le 16 novembre 2004 lui allège pour ce lieu d'élevage un droit de 150 vaches de boucherie, 15 génisses (6 à 18 mois), 75 veaux (2 à 6 mois), 75 veaux (0 à 2 mois) et 3 taureaux le tout sur un gestion solide et avec deux ouvrages d'entreposages.

Ce lieu d'élevage comprend deux ouvrages d'entreposages étanches. L'ouvrage #1 qui est à même le bâtiment #1 est vidée à tous les 7 jours et le fumier est amené dans l'ouvrage de stockage #2 à l'aide d'un tracteur. La capacité de l'ouvrage d'entreposage #1 est de 34 m³. L'ouvrage de stockage #2 tant qu'a elle a une capacité de 1117 m³. Ce qui donne un total pour les deux ouvrage de 1151 m³. Les deux ouvrages de stockages ont tous les deux une période d'emmagasinage de 250 jours.

Les deux ouvrages de stockage étant pleines, M. Lemay doit faire des amas aux champs. Il est à noter que puisque M. Lemay est dans le bovin de boucherie et qu'il n'a pas augmenté son cheptel depuis 7 juillet 2005, il a le droit de faire des amas aux champs. Et ce malgré qu'il produit plus de 3200 kg de P2O5.

Il n'y a pas eu de décompte de cheptel lors de cette inspection. Mais les deux ouvrages de stockages étaient vides à l'automne 2005 et qu'au printemps 2006, l'ouvrage # 2 débordait et il y avait un amas de fumier considérable derrière le bâtiment # 2.

La visite ferme par ferme a été effectuée à cet endroit le 20 décembre 2005. Dans l'info-réa, on signal à M. Lemay qu'il doit disposer correctement des carcasses d'animaux. Ce qui de tout évidence n'a pas été fait selon les exigences du M.A.P.A.Q. J'ai également communiqué avec M.Mario Leclerc du M.A.P.A.Q. pour lui rapporter les carcasses d'animaux morts qui traîne sur le terrain.

6. ANALYSE DE LA SITUATION PAEF ET BILAN

RAPPORT D'INSPECTION

Numéro de dossier : 7710-12-01-10142-08

SAGIR Intervention : 300289739

Lors de l'inspection, je n'ai pas demandé le PAEF mais lors de la visite ferme par ferme le PAEF était à jour. Et le bilan phosphore 2003 a été transmis. M. Lemay fait usage de pesticides pour ses cultures. Mais l'épandage se fait par un forfaitaire du nom de Yvon Hébert. Son numéro de certificat est le C201925 et il est valide jusqu'au 2011-05-17. M. Yvon Hébert ne possède pas de permis pour faire de l'épandage de pesticide pour autrui. Je l'ai donc avisé qu'il ne doit plus faire ce genre de travail sans permis (2006-09-26).

7. CONCLUSION

Lors de l'inspection, l'ouvrage de stockage #2 débordait et des traces d'écoulement atteignaient les eaux de surface d'un fossé. De plus des liquides contaminés provenant de l'amas de fumier derrière le bâtiment #2 atteignaient également les eaux de surface d'un fossé.

[X]

8. RECOMMANDATIONS

Transmettre un avis d'infraction à M. Frédéric Lemay. Et transmettre le dossier pour enquêtes et poursuites pénales.

RÉDIGÉ PAR : Bruno Dionne

Chargé de dossier

2006 05 08
a m j

9. VÉRIFICATION

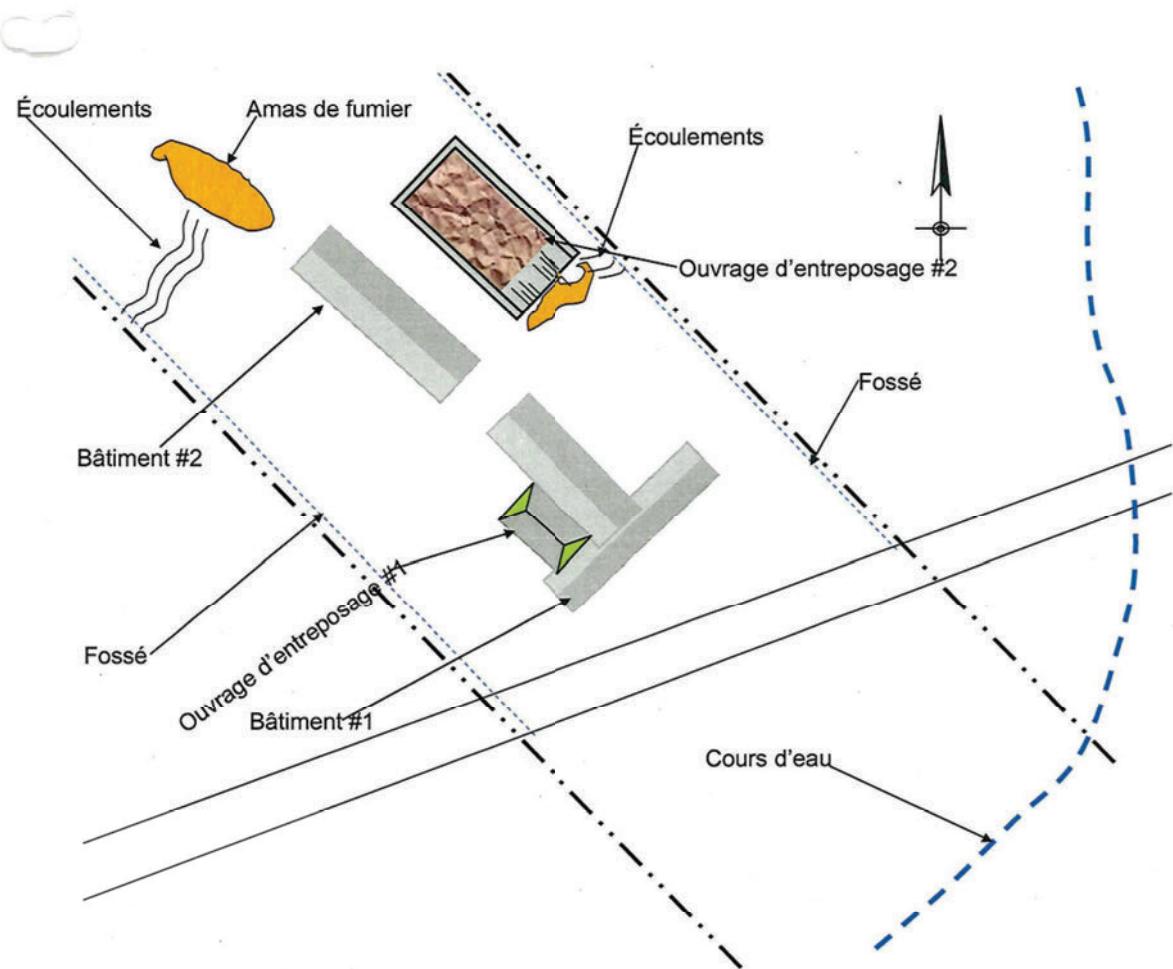
Commentaires du vérificateur :

*Faire un suivi sur l'infraction à l'été 2007.
Le dossier ne sera pas transmis au Service des enquêtes
en raison de délais échéusse*

VÉRIFIÉ PAR : Stéphane Lemieux, ingénieur

Chef de la Division contrôle du
Secteur agricole

2007 06 25
a m j





Nom : Frédéric Lemay

Municipalité : Sainte-Croix-de-Lotbinière

N/D : 7710-12-01-10142-08

Photo # : 1 Date : 2006-04-20

Référence Photo :

Note : Vue de l'ouvrage d'entreposage #2. On voit sur la photographie que l'ouvrage ne contient pas tout le fumier. A l'extrémité droite de l'ouvrage d'entreposage on voit des carcasses de veaux.



Photo # : 2 Date : 2006-04-20

Référence Photo :

Note : On voit sur la photographie les traces d'écoulements qui se rendent au fossé. On y voit aussi des carcasses de veaux.



Photo # : 3 Date : 2006-04-20

Référence Photo :

Note : Vue du fossé en aval de l'ouvrage d'entreposage. On voit que l'eau du fossé est de couleur brunâtre et on remarque le chemin préférentiel de l'écoulement du fumier vers le fossé.



Photographié par : Bruno Dionne

Note : Les photos n'ont pas été modifiées et représentent ce que j'ai observé sur le terrain



Nom : Frédéric Lemay

Municipalité : Sainte-Croix-de-Lotbinière

N/D : 7710-12-01-10142-08

Photo # : 4 Date : 2006-04-20

Référence Photo :

Note : Sur cette photographie l'on voit l'amas de fumier qui se trouve derrière le bâtiment #2.



Photo # : 5 Date :

Référence Photo :

Note : On voit les traces d'écoulements qui se dirigent au fossé. A l'arrière plan c'est l'amas de fumier derrière le bâtiment #2.



Photo # : Date :

Référence Photo :

Note :

Photographié par : Bruno Dionne

Note : Les photos n'ont pas été modifiées et représentent ce que j'ai observé sur le terrain

Nom : Frédéric Lemay

Municipalité : Sainte-Croix-de -
Lotbinière

N/D : 7710-12-01-10142-08 Date : 2006-04-20

Photo # : 6

Note : Vue du lieu d'élevage à partir du rang IV, a Sainte-Croix.



Référence photo :

Note : Les photos n'ont pas été modifiées et représentent ce que j'ai observé sur le terrain


Photographié par : Bruno Dionne

8

CERTIFIÉ LC 043 993 638

Le 24 mai 2006

AVIS D'INFRACTION

Monsieur Frédéric Lemay
4590, 4^e Rang Ouest
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

N/Réf. : 7710-12-01-10142-08
400313528

Objet : Émission de contaminant dans l'environnement et gestion non conforme d'un ouvrage d'entreposage de déjections animales sur le lot 412, Rang IV, cadastre de la paroisse de Sainte-Croix, Municipalité de Sainte-Croix, Municipalité régionale de comté de Lotbinière

Monsieur,

À la suite d'une inspection réalisée le 20 avril 2006 par un fonctionnaire dûment autorisé de la direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. Rejets non conformes de contaminants (déjections animales) dans l'environnement;
 - Règlement sur les exploitations agricoles;
 - article 4.
2. Ne pas avoir pris les mesures pour empêcher ni faire cesser le rejet de déjections animales dans les eaux de surface;
 - Règlement sur les exploitations agricoles;
 - article 5.
3. Ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour prévenir et arrêter tout débordement de déjections animales stockées dans un ouvrage d'entreposage, ni pour évacuer ces déjections avant tout débordement;
 - Règlement sur les exploitations agricoles;
 - articles 14 et 15.

...2

675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : (418) 386-8000, poste 240
Télécopieur : (418) 386-8080
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>
Courriel: stephane.lemieux@mddep.gouv.qc.ca

4. Avoir procédé au stockage de fumier solide dans un champ cultivé d'une façon telle que des eaux contaminées en provenant, ont atteint les eaux de surface;
 - Règlement sur les exploitations agricoles:
 - article 9.1.

Lors de l'inspection du 20 avril 2006, il vous a été demandé de faire cesser sans délai tout écoulement de déjections animales dans les eaux de surface.

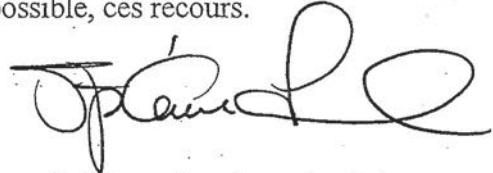
En date de la présente, selon l'information reçue, des travaux correctifs temporaires auraient été réalisés.

Nous vous demandons donc maintenant de nous soumettre, d'ici le 7 juin 2006, une description des mesures que vous avez déjà prises et que vous prendrez pour ne plus que se reproduisent de tels entreposages non conformes et de tels écoulements aux cours d'eau.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec le chargé de dossier, M. Bruno Dionne, technicien au secteur agricole au (418) 386-8000, poste 310 ou à bruno.dionne@mddep.gouv.qc.ca. Au besoin, vous pourrez également rejoindre le soussigné, au même numéro, poste 240.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis ni le fait de vous y conformer ne nous privent du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées. D'ailleurs, nous vous confirmons que le ministère poursuit les démarches nécessaires afin d'exercer, dans la mesure du possible, ces recours.



SL/BD/ml

Stéphane Lemieux, ingénieur
Coordonnateur – Secteur agricole et pesticides
Région Chaudière-Appalaches

RAPPORT D'INSPECTION

Numéro de dossier : 7710-12-01-10142-08 | SAGIR Intervention : 300372165

1. INTERVENTION DU MINISTÈRE

Date d'inspection : 2007 07 17
a m j

Heure d'inspection : Arrivée : 12 h 00
Départ : 12 h 30

Inspectrice : Guylaine Gaudreau

Accompagnée de : Hélène Breton

2. IDENTIFICATION DU LIEU DE L'INSPECTION ET DES PARTIES IMPLIQUÉES

Ouvrage d'entreposage et amas de fumier contigu au bâtiment

Adresse cadastrale : (lieu d'élevage)

Lot 412
Rang IV
Cadastre de la paroisse de Sainte-Croix
Municipalité de Sainte-Croix

Adresse postale :

M. Frédéric Lemay
4590,4^{ième} rang ouest
Sainte-Croix, G0S 2H0

Personnes rencontrées :

Nom	Fonction	Téléphone
Frédéric Lemay	Exploitant	art. 53-54

Pièce(s) annexée(s) : Croquis Photo(s) Extrait(s) de plan Extrait(s) de carte cadastrale
[] [X] [] []
Nbre : 5 N° _____ N° _____

Coordonnées géographiques :

Ouvrage d'entreposage 19T X: 0291522 Y: 5162014 NAD83

3. CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES ET BUT DE L'INSPECTION

La présente inspection est réalisée dans le but de vérifier la mise aux normes de l'entreprise à la suite de l'envoi d'un avis d'infraction en mai 2006 concernant le débordement d'une structure d'entreposage. (suivi du dossier d'inspection de M. Bruno Dionne)

4. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

À 12h00 le 17 juillet 2007 nous nous présentons chez M. Lemay et lui expliquons le but de notre inspection. Ce dernier nous autorise à inspecter les lieux. Nous vérifions la structure d'entreposage #2, à savoir s'il y a traces d'écoulements de déjections animales. Nous constatons que la structure d'entreposage est vide mais qu'à la sortie de celle-ci, il y a une bonne accumulation de fumier solide où ruissellent les eaux de pluie qui se déversent dans le fossé adjacent à la structure (voir photos #1-2 et 3). L'eau du fossé est de couleur noirâtre en aval des écoulements, ce qui pourrait être de la matière organique en décomposition (voir photo #4).

Tout près de la structure nous pouvons remarquer la présence de plastiques servant à ensiler le foin, qui ont été brûlés en partie (voir photo #5).

À la suite de ces vérifications, nous sommes retournées à la résidence de M. Lemay, lui faire part de nos observations. Nous avons discuté de l'accumulation de fumier à la sortie de la structure d'entreposage, du ruissellement des eaux contaminées dans le ruisseau et du plastique qui a été brûlé. M. Lemay nous affirme ne pas être au courant qu'il n'avait pas le droit de faire brûler ce plastique et

RAPPORT D'INSPECTION

Numéro de dossier : 7710-12-01-10142-08

SAGIR Intervention : 300372165

que l'accumulation de fumier était due au chargement du fumier lors de l'épandage. Je lui ai recommandé de ramasser ce fumier et d'éviter tout écoulement au fossé, de faire en sorte que les liquides soient contenus.

M. Lemay a été averti qu'il y avait possibilité de l'envoi d'un avis d'infraction et d'une visite possible de son lieu d'élevage au printemps 2008.

5. ÉTUDE ET RECHERCHE

M. Frédéric Lemay loue le lieu d'élevage de son père M. Marcel Lemay. M. Frédéric Lemay a environ 80 vaches de boucherie selon sa déclaration. Un certificat d'autorisation émis le 16 novembre 2004 lui alloue pour ce lieu d'élevage un droit d'exploitation de 150 vaches de boucherie, 15 génisses (6 à 18 mois), 75 veaux (2 à 6 mois), 75 veaux (0 à 2 mois) et 3 taureaux. Ce lieu est géré sous gestion solide et possède deux ouvrages d'entreposage.

L'ouvrage #1 est vidé de son contenu tous les 7 jours et le fumier est transféré dans l'ouvrage de stockage #2 à l'aide d'un tracteur. La capacité d'entreposage de l'ouvrage de stockage #1 est de 34 m³ et l'ouvrage de stockage #2 de 1117 m³.

7. CONCLUSION

Lors de la présente inspection, il y avait écoulements d'eau souillée par le fumier dans un fossé rempli d'eau. Il y avait également présence de plastique brûlé. M. Lemay a été informé de la non-conformité.

8. RECOMMANDATIONS

Je recommande l'envoi d'un avis d'infraction et qu'une seconde inspection soit effectuée au printemps 2008 avec une préparation à un échantillonnage légal.

RÉDIGÉ PAR : Guylaine Gaudreau
Chargée de dossier

Guylaine Gaudreau

2007 07 17
a m j

9. VÉRIFICATION

Commentaires du vérificateur :

VÉRIFIÉ PAR : Jacques Brochu, technicien
Coordonnateur à la division
contrôle du Secteur agricole

Jacques Brochu

2007 07 23
a m j

Nom : Lemay, Frédéric

Municipalité : Ste-Croix

Photo # : 1 Date : 2007-07-17

Note : À la sortie de la structure d'entreposage, accumulation de fumier solide où l'eau s'accumule en abondance

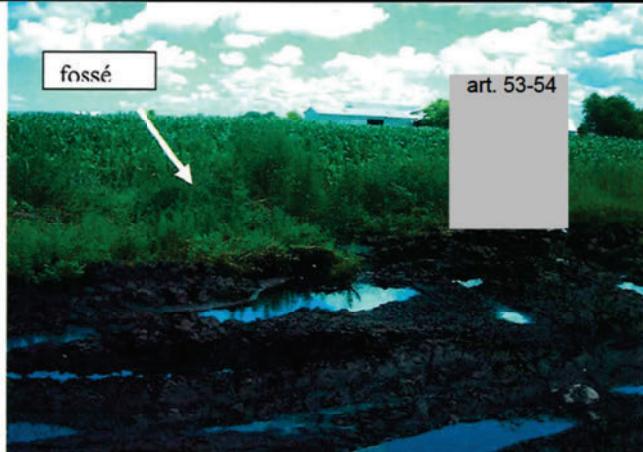


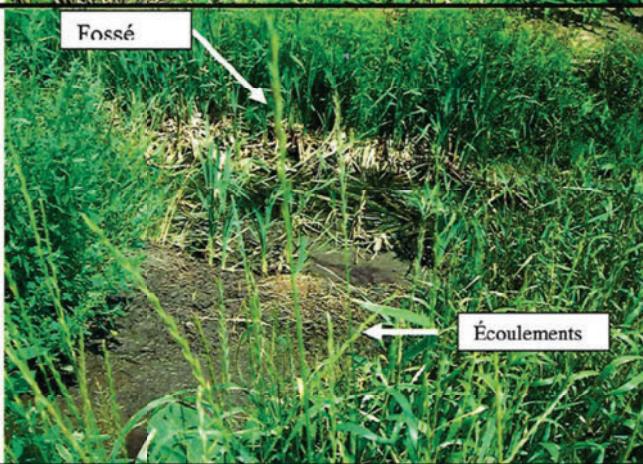
Photo # : 2 Date : 2007-07-17

Note : Flaques d'eau contaminées par les déjections animales



Photo # : 3 Date : 2007-07-17

Note : Chemin préférentiel où s'écoule au fossé le lixiviat provenant des accumulations de déjections animales à la sortie de la structure d'entreposage.



Photographié par : Guylaine Gaudreau

Ces photos n'ont pas été modifiées et représentent la réalité de ce qui a été observé sur le terrain.

Nom : Lemay, Frédéric

Municipalité : Ste-Croix

Photo # : 4 Date : 2007-07-17

Note : Partie de fossé contaminé par les écoulements de lixiviat

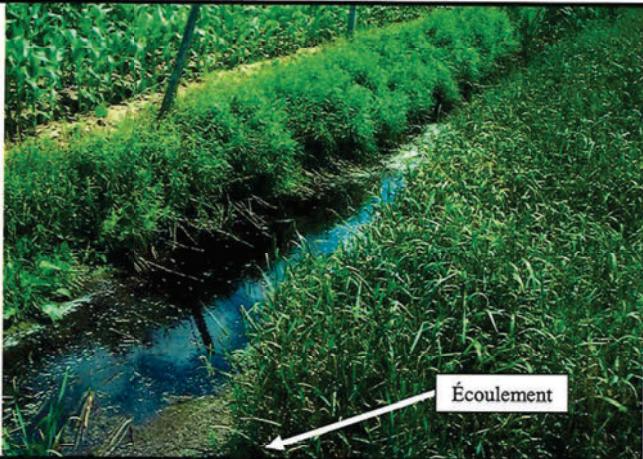


Photo # : 5 Date : 2007-07-17

Note : Plastiques pour envelopper les balle de foin ensilées, qui ont été brûlés en partie.



Photographié par : Guylaine Gaudreau

Ces photos n'ont pas été modifiées et représentent la réalité de ce qui a été observé sur le terrain.

CERTIFIÉ LC 044 353 258

Le 23 juillet 2007

AVIS D'INFRACTION

Monsieur Frédéric Lemay
4590, 4^e Rang Ouest
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

N/Réf. : 7710-12-01-10142-08
400422142

Objet : Émission de contaminant dans l'environnement et brûlage de déchets sur le lot 412, rang IV, cadastre de la paroisse de Sainte-Croix, Municipalité de Sainte-Croix, Municipalité régionale de comté de Lotbinière

Monsieur,

À la suite d'une inspection réalisée le 17 juillet 2007 par des fonctionnaires dûment autorisées de la direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. Rejets non conformes de contaminants (déjections animales) dans l'environnement;
 - Règlement sur les exploitations agricoles;
 - article 4.
2. Ne pas avoir pris les mesures pour empêcher ni faire cesser le rejet de déjections animales dans les eaux de surface;
 - Règlement sur les exploitations agricoles;
 - article 5.
3. Avoir brûlé, fait brûler ou permis le brûlage à ciel ouvert, de déchets.
 - Règlement sur la qualité de l'atmosphère;
 - article 22.

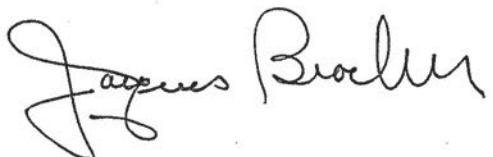
...2

675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 285
Télécopieur : 418 386-8080
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>
Courriel: jacques.brochu@mddep.gouv.qc.ca

Nous vous demandons donc de nous soumettre, d'ici le 30 août 2007, une description des mesures que vous avez déjà prises et que vous prendrez pour ne plus que se reproduisent de tels écoulements au fossé et de tel brûlage.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec la chargée de dossier, M^{me} Guylaine Gaudreau, technicienne au secteur agricole au 418 386-8000, poste 314 ou à guylaine.gaudreau@mddep.gouv.qc.ca. Au besoin, vous pourrez également rejoindre le soussigné, au même numéro, poste 285.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.



JB/GG/nd

Jacques Brochu, technicien
Coordonnateur – Secteur agricole
Région Chaudière-Appalaches

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec
Région de la Capitale Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Date de l'inspection :	Année 2008	Mois 06	Jour 05	Heure d'arrivée : 13h13	Heure de départ : 13h45
------------------------	---------------	------------	------------	----------------------------	----------------------------

1. Identification

Secteur concerné :	<input checked="" type="checkbox"/> agricole <input type="checkbox"/> hydrique <input type="checkbox"/> industriel <input type="checkbox"/> municipal
N/Référence : 7710-12-01-10142-08	N/Intervention : 300374448
Technicien/technicienne : Guylaine Gaudreau	Accompagné de : Isabelle Mailloux
Lieu inspecté : Lot 412, rang IV Cadastral de la paroisse de Ste-Croix Municipalité de Ste-Croix, MRC de Lotbinière	Adresse postale (<i>si différente</i>) : M. Frédéric Lemay 4590, 4 ^{ème} rang Ouest Sainte-Croix, G0S 2H0
Personne rencontrée :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> S/O
Nom : Frédéric Lemay	Fonction : Premier locataire (et ancien propriétaire)
Adresse : 4590, 4 ^{ème} rang Ouest Sainte-Croix, G0S 2H0	Téléphone : art. 53-54
Personne rencontrée :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> S/O
Nom : Katie Dion	Fonction : Deuxième locataire
Adresse : 1824, rang St-Charles St-Édouard	Téléphone : art. 53-54
Pièces annexées : <input checked="" type="checkbox"/> Photos (nombre = 7) <input type="checkbox"/> Croquis <input type="checkbox"/> Plan (no) <input type="checkbox"/> Carte (no)	
But et considérations :	<ul style="list-style-type: none">Inspection pour suivi d'infraction. Vérifier s'il y a encore présence d'écoulement provenant de la structure d'entreposage. Des avis d'infraction ont été expédiés en 2006 et 2007 pour la même infraction. Par contre, en octobre 2007 les propriétaires nous informaient qu'ils avaient vendu l'entreprise à Aliments Breton inc.

2. Description de l'inspection

Le 5 juin 2008, accompagnée d'Isabelle Mailloux, je me rends au présent lieu d'élevage et j'observe qu'il y a toujours des animaux dans le bâtiment no 1 (environ 100 vaches de boucherie) malgré la vente à Aliments Breton inc. (voir photo no 4). Je constate que l'ouvrage de stockage no 1 est presque vide (voir photo no 5) et que le regard de ce dernier présente des matières en suspension à la surface de l'eau mais je n'observe pas d'odeur suspecte (voir photo no 6). Je remarque également que le bâtiment no 2 s'est affaissé.

Pour sa part, l'ouvrage de stockage no 2 est rempli à moitié. Je constate qu'il y a beaucoup de fumier solide entassé au sol à l'extérieur de cet ouvrage et qu'il y a des flaques d'eau contaminées par le fumier (voir photo no 3). Il y a présence de déjections séchées entre les flaques d'eau et le fossé, traces laissées par un écoulement antérieur. L'eau du fossé est de couleur noirâtre et présente des odeurs s'apparentant à celles des déjections animales (voir photo no 2). À la suite de ce constat, je décide de rencontrer les anciens propriétaires afin de m'informer s'ils sont toujours exploitants de ce lieu d'élevage.

Je me présente alors à la résidence de M. Frédéric Lemay située au 4590, 4^{ème} rang Ouest. M. Lemay nous informe qu'il est locataire du lieu d'élevage appartenant à Aliments Breton inc. et qu'il loue à Katie Dion et Yvan Bélanger (2^{ème} locataires) qui eux sont les propriétaires des animaux. J'informe M. Lemay qu'il y a encore contamination du fossé par

par des déjections animales et que nous ne tolérons plus ces écoulements. Il m'informe qu'il avait averti Mme Dion de « se ramasser » et qu'elle ne l'a pas fait.

À la suite de ce constat, je vais rencontrer à sa résidence de Mme Katie Dion. J'informe cette dernière de la problématique et lui demande de contenir l'eau contaminée afin qu'elle ne ruisselle pas dans le fossé. Elle m'informe qu'à l'automne 2008 elle ne sera plus locataire du lieu d'élevage, qu'elle amènerait ses animaux ailleurs. Je l'informe que malgré tout, elle se doit de respecter la réglementation et qu'elle recevra peut-être un avis d'infraction.

Le 9 septembre 2008, lors d'une autre inspection dans cette municipalité, je suis passée devant les bâtiments d'élevage de M. Lemay et il n'y avait aucun animal de présent dans le bâtiment principal.

Le 16 septembre 2008 j'ai discuté avec Mme Lemay, mère de Frédéric Lemay (M. Jacques des Aliments Breton me dit qu'il fait affaire avec Mme Lemay). Cette dernière me confirme qu'il n'y a plus d'animaux dans le bâtiment, qu'il n'est plus loué à Mme Dion. Elle m'informe également que son fils a l'intention de garder des animaux, une cinquantaine de bovins de boucherie à l'hiver 2008. Mme Lemay m'informe qu'ils avaient aménagé un remblai pour ne pas qu'il y ait d'écoulements dans les eaux de surface mais que les locataires précédents avaient fait un petit passage pour égoutter les eaux contaminées. J'informe Mme Lemay qu'il est très important qu'il n'y ait plus d'écoulements de déjections animales dans les eaux de surface près de la structure d'entreposage. Nous avons été tolérants pour la dernière infraction mais si cela se reproduisait, nous n'aurions d'autre choix que de prendre des recours. Je l'avise également qu'une lettre en ce sens sera expédiée aux Aliments Breton ainsi qu'à Frédéric Lemay. Mme Lemay m'indique que tout sera remis en état et qu'il n'y aura plus d'écoulements.

3. Recherche

L'entreprise appartient aux Aliments Breton depuis l'automne 2007. Il existe un acte notarié pour la location par M. Frédéric Lemay. La personne à contacter chez Aliments Breton inc. est M. Claude Jacques.

4. Conclusion

Le bâtiment d'élevage n'est plus loué par Kathie Dion et Yvan Bélanger. Le lieu d'élevage appartient toujours à Aliments Breton et est loué par M. Frédéric Lemay. Les écoulements devraient être contenus à l'avenir.

5. Recommandations

Je recommande l'envoi d'une lettre mettant en garde Aliments Breton et Frédéric Lemay.

6. Vérification

Rédigé par :

Guylaine Gaudreau
Guylaine Gaudreau
Signature

Date : 29 septembre 08

Approuvé par :

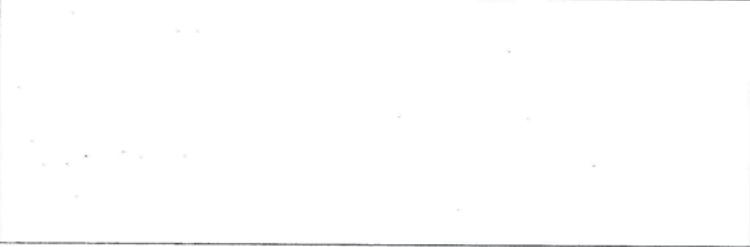
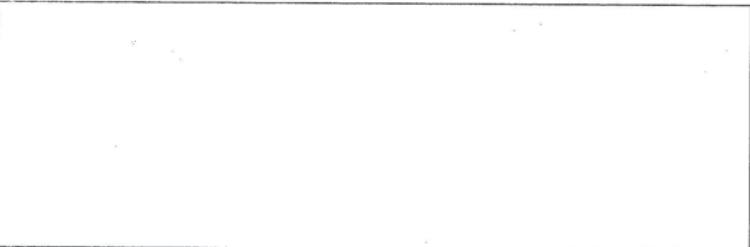
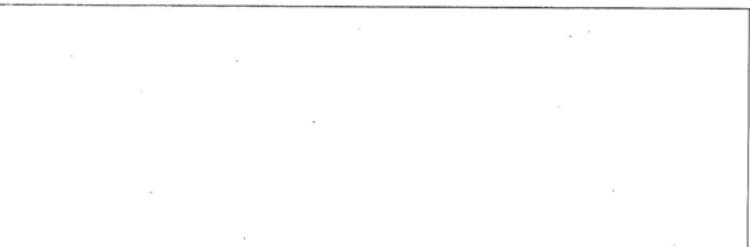
Jacques Brochu
Jacques Brochu
Signature

Date : 2008-09-25

Commentaires du vérificateur :

N/Référence : 7

Fiche photographique

	Photo numéro: Date : 2006/
	Photo numéro: Date : 2006/
	Photo numéro: Date : 2006/

Photographe :

Nom : Lemay, Frédéric (Loué)

Municipalité : Sainte-Croix

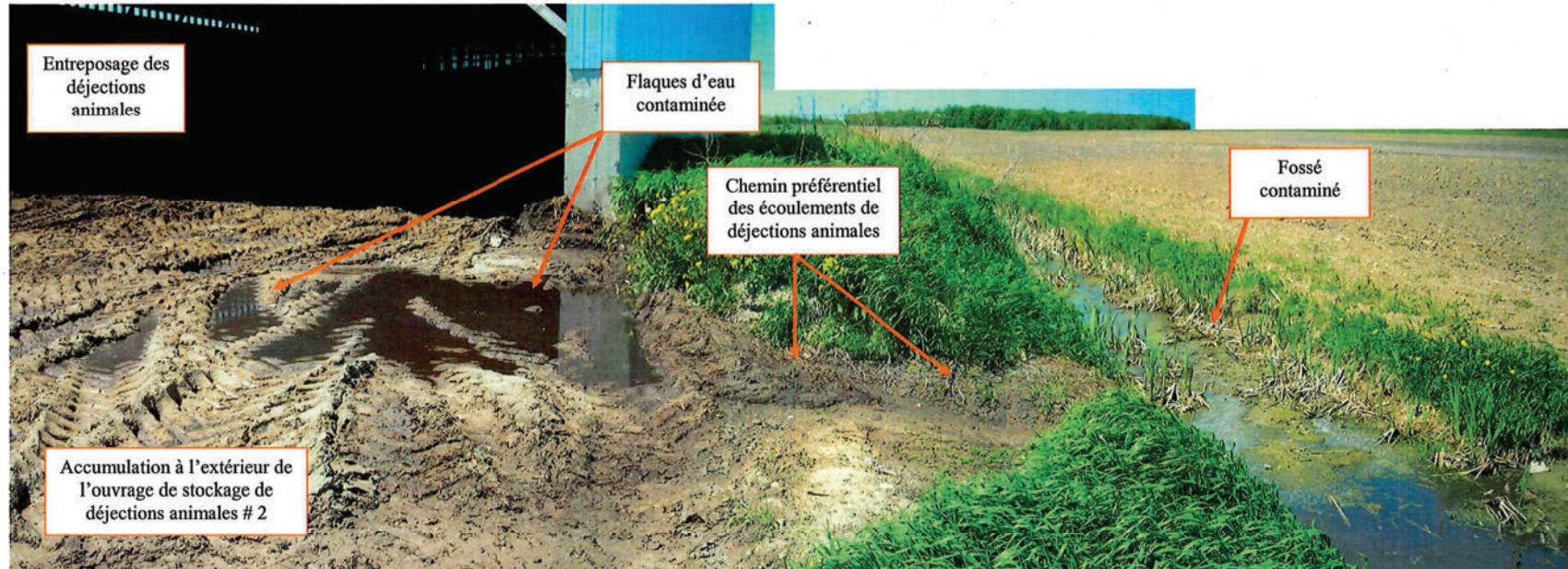
N/D : 7110-12-01-10142-08

Date : 2008-06-05

Photo # : 1

Note : Accumulation de déjections animales à l'extérieur de l'ouvrage de stockage # 2 causant des écoulements vers le fossé contaminé.

Référence photo : JPG



Cette photo est un assemblage panoramique de 3 photos distinctes. J'atteste qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune modification ou altération.

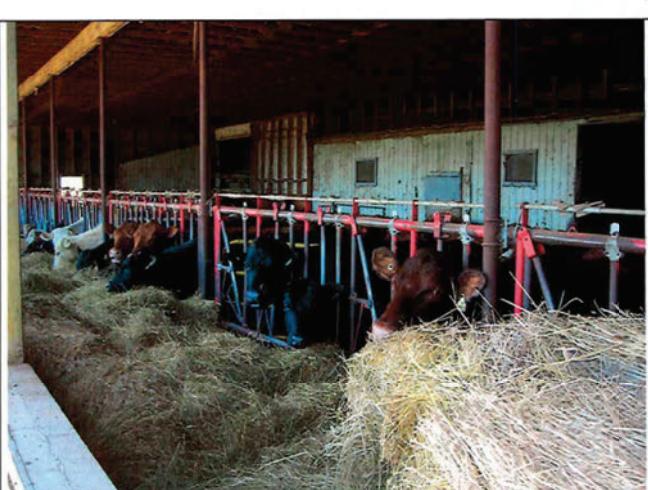
Photographié par : Guylaine Gaudreau

ANNEXE

Centre de contrôle environnemental du Québec
Région de la Capitale-Nationale et
de la Chaudière-Appalaches

N° de référence : 7710-12-01-10142-08

N° d'intervention : 300374448

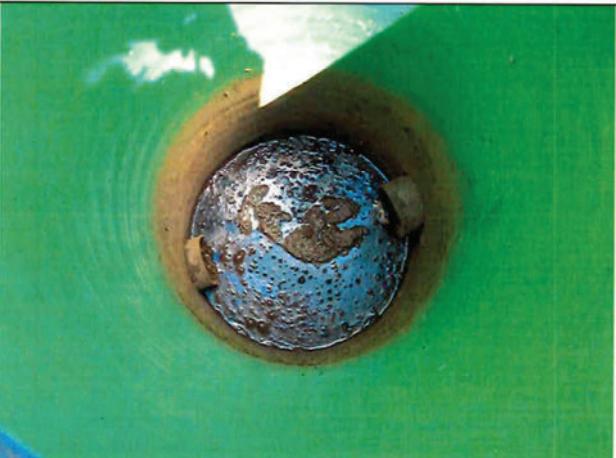
 <p>Emplacement de l'ouvrage de stockage # 2</p>	<p>Photo numéro: 2 Date : 2008/06/05 Vue du fossé contaminé</p>
 <p>Flaques d'eau contaminée</p>	<p>Photo numéro: 3 Date : 2008/06/05 Vue de l'intérieur de l'ouvrage de stockage # 2 et d'accumulation de déjections animales à l'extérieur.</p>
	<p>Photo numéro: 4 Date : 2008/06/05 Présence des bovins de boucherie dans le bâtiment d'élevage # 1.</p>

Photographe : Guylaine Gaudreau

(J'atteste que les photos 2 et 4 n'ont fait l'objet d'aucune modification ou altération et qu'elles doivent être considérées comme étant les photos originales. La photo 3 a fait l'objet d'un léger éclaircissement)

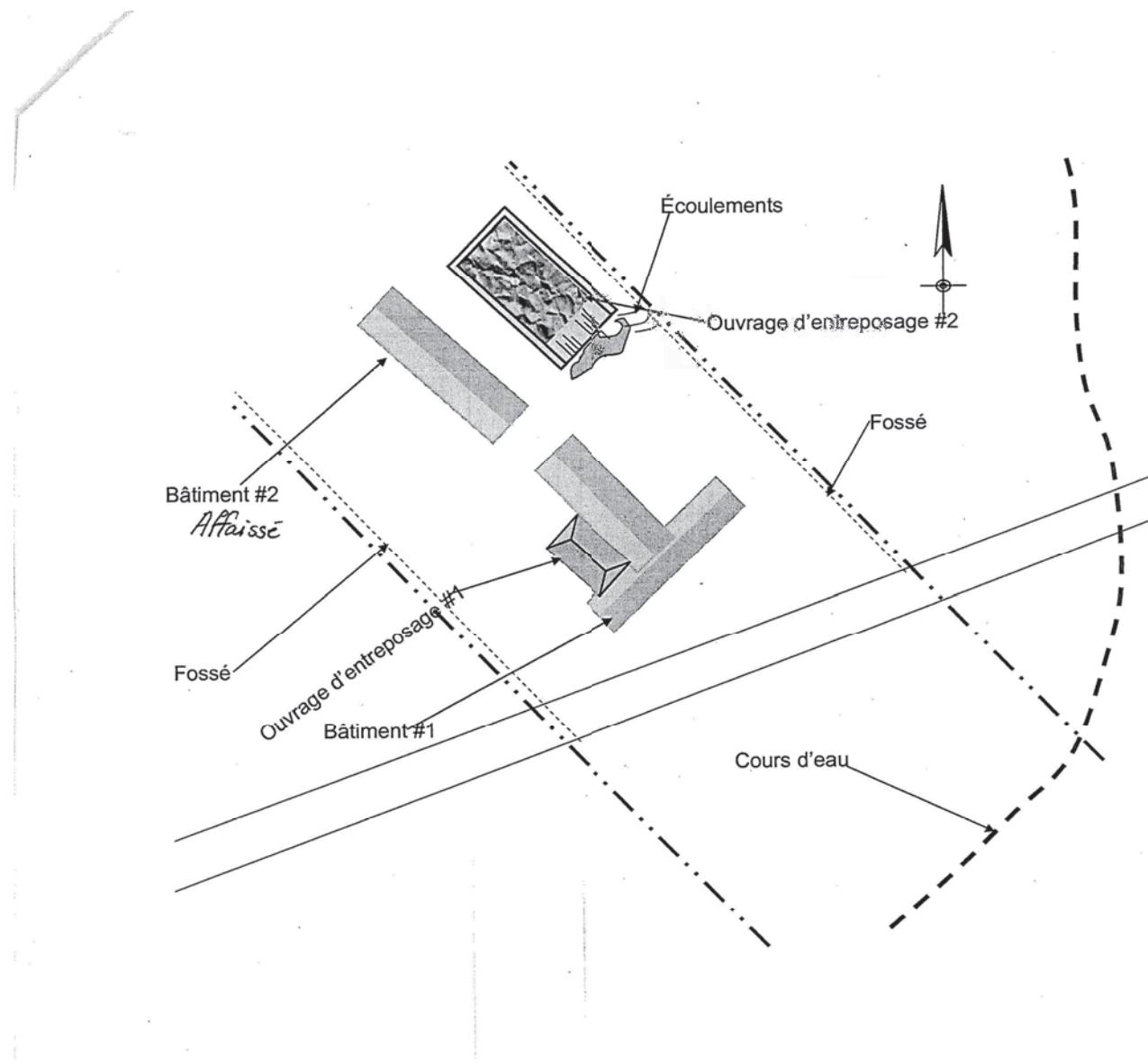
N° de référence : 7710-12-01-10142-08

N° d'intervention : 300374448

	<p>Photo numéro: 5 Date : 2008/06/05 Vue de l'intérieur de l'ouvrage de stockage de déjections animales # 1.</p>
	<p>Photo numéro: 6 Date : 2008/06/05 Vue de l'intérieur du regard de l'ouvrage de stockage # 1.</p>
	<p>Photo numéro: 7 Date : 2008/06/05 Vue du bâtiment d'élevage # 2 ayant cédé au cours de la dernière année.</p>

Photographe : Guylaine Gaudreau

(J'atteste que ces photos n'ont fait l'objet d'aucune modification ou altération et qu'elles doivent être considérées comme étant les photos originales.)



DICOM / M19 452 882

Le 29 septembre 2008

Monsieur Frédéric Lemay
4590,4^e Rang Ouest
Sainte-Croix-de-Lotbinière (Québec) G0S 2H0

N/Réf. : 7710-12-01-10142-08

N° de lieu : X1201493

N° de document: 400524094

Objet : Obligation concernant le respect du Règlement sur les exploitations agricoles (REA)

Monsieur,

La présente fait suite aux inspections et vérifications subséquentes effectuées en 2006, 2007 et 2008, au lieu d'élevage situé sur le lot 412 du 4^e Rang Ouest à Sainte-Croix.

Vous vous rappelez certainement nos avis d'infraction du 24 mai 2006 et du 23 juillet 2007, dans lesquels nous vous mettions en infraction concernant des rejets non conformes de contaminant (déjections animales) dans l'environnement.

Advenant que nous constatons à nouveau des écoulements de déjections animales dans les eaux de surface à ce lieu d'élevage, nous n'aurons d'autres choix que d'utiliser les recours prévus dans la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

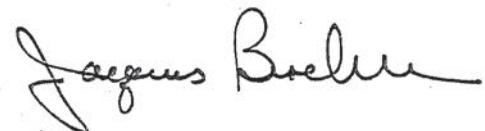
Nous vous rappelons que cette entreprise, tout comme les autres, est sujet à des vérifications de conformité. En tant qu'exploitant, vous êtes tenu de respecter la réglementation. Nous vous demandons donc de prendre les mesures nécessaires afin que de tels écoulements ne se reproduisent.

...2

675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000
Télécopieur : 418 386-8080
Internet: <http://www.mdddep.gouv.qc.ca>
Courriel: jacques.brochu@mdddep.gouv.qc.ca

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec la chargée de dossier, M^{me} Guylaine Gaudreau, technicienne, au 418 386-8000, poste 314 ou à guylaine.gaudreau@mddep.gouv.qc.ca. Au besoin, vous pouvez également contacter le soussigné au même numéro, poste 285.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



JB/GG/nd

Jacques Brochu, technicien
Coordonnateur - Secteur agricole
Région Chaudière-Appalaches

c. c. M. Claude Jacques, Aliments Breton inc.

**AVIS DE PROJET MRF – Recyclage agricole de biosolides
papetiers, de résidus de désenclage, de biosolides municipaux et
autres MRF**

ESPACE RÉSERVÉ AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

Date de réception	1 AOUT 2010	Gestion documentaire :
	675, ROUTE CAMERON, BUREAU 200 SAINT-ÉDOUARD (QUÉBEC) GUE 2V7	Nº de demande :
		Nº d'intervenant :
		Nº d'intervention :
		Nº de lieux :

V/Réf. : VIR-AP18-Q117

L'avis de projet réfère aux tableaux 4.7 et 4.8 du Guide MRF – édition 2015.

L'avis de projet est valide 12 mois.

Cet avis de projet remplace-t-il un avis déjà déposé?

Oui Non

Si oui, indiquer le numéro du document produit apparaissant sur l'accusé de réception de cet avis qui débute 40.

40

1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'EXPLOITATION AGRICOLE

Nom de l'exploitation : Ferme Double L.L. Inc.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1140481843

Nom du responsable : Steeve Lemay

Adresse postale : 1353, rang St-Charles

Code postal : G0S 1Y0

Municipalité : Saint-Édouard-de-Lotbinière

Téléphone : 418 796-2616, p.

Courriel :

Télécopieur : -

Numéro de l'intervenant:

25343031 ✓

Numéro de ou des lieux:

25343031 X1202046 X1201056 90040429 ✓

X2010966, X1200031

2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'AGRONOME SIGNATAIRE DE L'AVIS DE PROJET MRF

Nom : Olivia Lecours-Gaudet

Numéro de membre OAQ : 7253

Entreprise : VIRIDIS environnement inc.

Adresse postale : 965, Avenue Newton, local 270

Code postal : G1P 4M4

Municipalité : Québec, Qc

Téléphone : 418 704-0883, p. 315

Courriel : olecours-gaudet@viridis-env.com

Télécopieur : 418 704-0535

3. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PROJET¹

	Types de projet ²	Type et provenance de la MRF		
		MRF 1	MRF 2	MRF 3
3.1	<input checked="" type="checkbox"/> Recyclage de MRF distinctes (max 3 MRF).	Type : Biosolides Papetiers (Mxtes) Provenance : Les Entreprises Rolland inc., Fibres Breakey	Type : Provenance :	Type : Provenance :
	<input type="checkbox"/> Recyclage d'un résidu solide ³ de siccité ≥ 25 %.	Type : Provenance :		
	<input type="checkbox"/> Recyclage d'un mélange ⁴ de résidus solides ³ de siccité finale ≥ 25 %.	Type : Provenance :	Type : Provenance :	Type : Provenance :
	<input type="checkbox"/> Recyclage d'un mélange de biosolides municipaux (max 3 biosolides).	Type : Provenance :	Type : Provenance :	Type : Provenance :
3.2	Quelle option du tableau 7.2 est retenue pour justifier ce mélange ?	Option ⁵		
3.3	Autres informations			

1 : Voir les explications à la section 3 des notes explicatives.

2 : Choisir l'un ou l'autre des projets de la section 3.1.

3 : Tout résidu énuméré au tableau 6.1, sauf la catégorie « Autres résidus ». Un seul résidu solide par Avis de projet.

4 : Le nombre d'intrants pour le mélange de résidus solide est illimité. Si plus de 3 intrants, indiquer le type et la provenance des autres intrants à la question 3.3.

5 : Indiquer le numéro de l'option (1 à 10) du tableau 7.2 du Guide.

4. ÉCHANTILLONNAGE ET ANALYSES DES MRF ¹		MRF 1			MRF 2			MRF 3		
4.1	Quantité annuelle produite de MRF au lieu de production (tonnes, base sèche).	7250								
4.2	Nombre minimal d'échantillons ² conforme à celui du tableau 6.2 du Guide MRF.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>	
4.3	Les paramètres chimiques analysés sont-ils ceux prévus au tableau 6.1 du Guide MRF ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>			Oui <input type="checkbox"/>			Oui <input type="checkbox"/>		
4.3	Les MRF faisant l'objet du projet sont-elles visées par l'échantillonnage accrédité ³ ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>
4.4	Le projet vise-t-il le recyclage de biosolides d'étangs ? Si oui, détailler l'approche retenue pour leur échantillonnage.	NON								
4.5	Le projet de recyclage vise-t-il un mélange de biosolides municipaux ? Si oui, décrire comment a été évaluée la valeur en N et P du mélange en vue de l'épandage.	NON								

1 : Cette section du formulaire découle des obligations prévues aux sections 6.1 et 6.2 du Guide MRF.

2 : La section 4.2 ne s'applique pas aux biosolides papetiers de catégorie P1. Dans ce cas, cocher la case N/A.

3 : L'échantillonnage accrédité est obligatoire pour les résidus solides de siccité $\geq 25\%$ et pour le mélange de résidus solides de siccité $\geq 25\%$ quelle que soit la quantité annuelle produite par lieu de production. Il n'est pas requis pour les biosolides municipaux d'étangs et de fosses septiques, ainsi que pour les matériaux filtrants de fosse septique. Dans ces cas, utiliser la case NVA.

5. QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES MRF										
					MRF 1		MRF 2		MRF 3	
5.1 Contaminants chimiques (C)										
5.1.1	C1 selon les teneurs du tableau 8.2 ¹ a) Si oui, passer à la section 5.2.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>			
5.1.2	C2 selon les teneurs du tableau 8.2 ¹ a) Si oui, passer à la section 5.2.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>			
OU										
5.1.3	C2 selon les teneurs du tableau 8.2 ¹ b). a) Sur la base du pouvoir neutralisant. Si oui, passer à la section 5.2.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>			
OU										
	b) Sur la base phosphore.	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>			
5.2 Odeurs (O)										
5.2.1	Catégorie d'odeur selon le tableau 8.4 ¹ .	O1 <input type="checkbox"/>	O1 <input type="checkbox"/>	O1 <input type="checkbox"/>	O2 <input type="checkbox"/>	O2 <input type="checkbox"/>	O2 <input type="checkbox"/>			
		O2 <input checked="" type="checkbox"/>	O2 <input type="checkbox"/>	O2 <input type="checkbox"/>	O3 <input type="checkbox"/>	O3 <input type="checkbox"/>	O3 <input type="checkbox"/>			
		O3 <input type="checkbox"/>	O3 <input type="checkbox"/>	O3 <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>			
OU										
5.2.2	Catégorie d'odeur selon une classification par flairage ou olfactométrie. (date de l'essai ou d'approbation par le MDDELCC).	O1 <input type="checkbox"/>	O1 <input type="checkbox"/>	O1 <input type="checkbox"/>	O2 <input type="checkbox"/>	O2 <input type="checkbox"/>	O2 <input type="checkbox"/>			
		O2 <input type="checkbox"/>	O2 <input type="checkbox"/>	O2 <input type="checkbox"/>	O3 <input type="checkbox"/>	O3 <input type="checkbox"/>	O3 <input type="checkbox"/>			
		O3 <input type="checkbox"/>	O3 <input type="checkbox"/>	O3 <input type="checkbox"/>	/ /	/ /	/ /			
					jj/mm/aaaa	jj/mm/aaaa	jj/mm/aaaa			
5.3 Corps étrangers (E)										
5.3.1	Catégorie selon le tableau 8.6 ¹ a), si analyse.	E1 <input type="checkbox"/>	E1 <input type="checkbox"/>	E1 <input type="checkbox"/>	E2 <input type="checkbox"/>	E2 <input type="checkbox"/>	E2 <input type="checkbox"/>			
		E2 <input type="checkbox"/>	E2 <input type="checkbox"/>	E2 <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>			
5.3.2	Catégorie par défaut selon le tableau 8.6 b) ^{1,2}	E1 par défaut <input checked="" type="checkbox"/>	E1 par défaut <input type="checkbox"/>	E1 par défaut <input type="checkbox"/>	E2 par défaut <input type="checkbox"/>	E2 par défaut <input type="checkbox"/>	E2 par défaut <input type="checkbox"/>			
		E2 par défaut <input type="checkbox"/>	E2 par défaut <input type="checkbox"/>	E2 par défaut <input type="checkbox"/>	E2 par défaut <input type="checkbox"/>	E2 par défaut <input type="checkbox"/>	E2 par défaut <input type="checkbox"/>			
5.4 Agents pathogènes (P)										
5.4.1	Catégorie selon le tableau 8.3 ¹ .	P1 <input checked="" type="checkbox"/>	P2 <input type="checkbox"/>	P1 <input type="checkbox"/>	P2 <input type="checkbox"/>	P1 <input type="checkbox"/>	P2 <input type="checkbox"/>			
5.4.2	Option selon le tableau 8.3 ¹ .	BIOSOLIDES PAPETIERS								

1 : On réfère au tableau du Guide MRF.

2 : À partir du 1^{er} juillet 2017, si la MRF est soumise à l'échantillonnage accrédité, les analyses pour les corps étrangers seront requises.

6. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LIEUX DE STOCKAGE ET D'ÉPANDAGE

7. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU STOCKAGE DES MRF		MRF 1		MRF 2		MRF 3	
7.1	Aucun stockage						
7.1.1	Aucun entreposage à la ferme avant l'épandage des MRF. Si oui, passer à la section 8. Si non, passer à la question suivante.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
7.2	Stockage dans un ouvrage étanche						
7.2.1	Entreposage des MRF ¹ dans un ouvrage de stockage étanche? Si oui, passer à la question suivante. Si non, passer à la section 7.3.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
7.2.2	L'ouvrage de stockage a-t-il fait l'objet d'un CA datant de moins de 5 ans ? Si oui, indiquer le numéro du CA. Si non, passer à la question suivante.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Qui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
		40		40		40	
7.2.3	Une attestation d'étanchéité de l'ouvrage de stockage signée par ingénieur datant de moins de 5 ans est fournie en annexe.	Oui <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>	
7.2.4	La durée maximale de stockage est de 12 mois.	Oui <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>	
7.2.5	Les distances séparatrices relatives aux odeurs et aux bioaérosols prévues au tableau 9.1 ² sont respectées ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non ³ <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non ³ <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non ³ <input type="checkbox"/>
OU							
7.2.6	La localisation de l'ouvrage de stockage respecte les distances prévues dans un CA délivré après le 8 décembre 2015.	Oui <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>	
7.2.7	Le nom du propriétaire de l'ouvrage de stockage.						
7.2.8	Le nom de l'exploitant de l'ouvrage de stockage s'il diffère de celui inscrit à la question précédente.						
7.3	Stockage en amas au sol						
7.3.1	Siccité moyenne de la MRF.	41.6 %		%		%	
7.3.2	Volume maximal entreposé par établissement ⁵ .	838 m ³		m ³		m ³	
7.3.3	Le volume maximal de MRF en amas au sol par établissement ⁴ est de 250 m ³ du 23 au 30 novembre.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>	
7.3.4	Les exigences prévues au tableau 10.2 ² pour le stockage en amas au sol de moins de 24 heures sont respectées. Si oui ou non, passer à la question 7.3.6.	Oui <input type="checkbox"/>	Non ⁴ <input type="checkbox"/>	N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non ⁴ <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>
7.3.5	Les exigences prévues au tableau 9.1 ² pour le stockage en amas au sol de plus de 24 heures sont respectées.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non ⁴ <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non ⁴ <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non ⁴ <input type="checkbox"/>
7.3.6	Les mesures préventives prévues au tableau 9.2 ² sont respectées.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>	
7.4	Dispositions relatives au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)						
7.4.1	Le stockage en amas au sol de la MRF respecte les dispositions du RPEP.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>	

1 : Les MRF suivantes doivent obligatoirement être entreposées dans un ouvrage étanche à moins d'être épandues directement sur les parcelles de la ferme : Résidus liquides ou gérés sous forme liquide ou de siccité à < 15 %.

2 : On réfère au tableau du Guide MRF.

3 : Les conditions prévues au CA ont préséance.

4 : Seule la distance pour les odeurs peut être réduite. Dans ce cas, le consentement du propriétaire ou du locataire de la maison ou de l'immeuble protégé est nécessaire.

5 : Un établissement est une exploitation agricole (lieu d'élevage ou lieu d'épandage).

8. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉPANDAGE DES MRF		
8.1	Les recommandations agronomiques pour l'azote (N) et le phosphore (P ₂ O ₅), pour chaque parcelle, relativement aux doses d'épandage, aux dates d'épandage et au choix des épandeurs ont été réalisées et transmises à l'exploitant.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
8.2	Les exigences minimales du PAER prévues au tableau 10.1 ¹ qui sont applicables au projet sont respectées.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
8.3	Les dispositions du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) qui concernent l'épandage de matières fertilisantes sont respectées.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
8.4	L'épandage de MRF respecte les dispositions du RPEP.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
8.5	Les distances séparatrices d'épandage de MRF ² prévues au tableau 10.2 ¹ sont respectées.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
8.6	Les contraintes supplémentaires d'épandage de MRF ² prévues au tableau 10.3 ¹ , sont respectées.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>

1 : On réfère au tableau du Guide MRF.

2 : S'il y a plus d'une MRF, prendre la catégorie la plus restrictive.

9. ANNEXES DEVANT ACCOMPAGNER LE FORMULAIRE		
9.1	Bordereau de produit conforme aux indications du tableau 4.4 du Guide MRF, signé par un agronome.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
9.2	Compilation des analyses de la MRF ou des MRF signée par le représentant¹ de la firme accréditée et conforme aux exigences du tableau 4.7 du Guide MRF.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
9.3	Une synthèse des résultats d'analyse utilisés par l'agronome pour établir la classification et les recommandations agronomiques (nombre d'échantillons, moyenne, max, etc.).	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
9.4	Attestation écrite du responsable du service de l'environnement stipulant que les MRF sont réputées exemptes² d'eaux usées sanitaires.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
9.5	Attestation écrite du responsable de la station d'épuration mentionnant la date de la dernière vidange de l'étang d'où proviennent les biosolides d'étangs classés de catégorie O1 selon le tableau 8.4 du Guide MRF.	Oui <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>
9.6	Attestation d'étanchéité d'un ouvrage de stockage signée par un ingénieur et datant de moins de 5 ans.	Oui <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>
9.7	Plan de localisation des zones sensibles dans un rayon de 100 mètres ou 500 mètres pour les MRF O3³.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
9.8	Lettre (s) de consentement du propriétaire ou du locataire d'une maison voisine ou d'un immeuble protégé.	Oui <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>

1 : Le représentant de la firme accréditée, signataire du rapport pour une MRF, ne peut-être signataire d'un avis de projet pour la même MRF.

2 : Les MRF sont réputées exemptes d'eaux usées sanitaires si cette composante s'avère négligeable, soit moins de 0,1% de la masse sèche des eaux usées.

3 : Voir les notes explicatives à la section 9.

10. COMMENTAIRES

11. ATTESTATION DE L'AGRONOME SIGNATAIRE DU PAEF OU DE L'AGRONOME RESPONSABLE DE L'AVIS DE PROJET POUR UNE EXPLOITATION NON VISÉE PAR UN PAEF (requis pour les résidus contenant plus de 0,25% de P₂O₅ (b.e.))

Je, GILBERT LEMAY (nom en lettres moulées), confirme que l'exploitation agricole réceptrice dispose de la superficie requise pour recevoir la charge en phosphore (P₂O₅) provenant de la ou (des) MRF faisant l'objet du présent avis de projet.

Numéro de membre de l'OAQ : 4183
 Signature : Gilbert Lemay agr Date : 31/07/2018

1: Voir notes explicatives à la section 11.

12. DÉCLARATION ET ENGAGEMENT DE L'EXPLOITANT

Je, Stévie Lemay (nom en lettres moulées), déclare que les renseignements fournis dans le présent document sont exacts. En outre, j'ai pris connaissance des recommandations et des spécifications qui s'appliquent au présent projet et je m'engage à les respecter.

Signature : Stévie Lemay Date : 11/04/2018

13. DÉCLARATION, ENGAGEMENT ET ATTESTATION DE L'AGRONOME RESPONSABLE DE L'AVIS DE PROJET MRF

Je, Olivia Lecours-Launderier (nom en lettres moulées), soussigné et membre de l'Ordre des agronomes du Québec, déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire, de même que ceux qui sont en annexe, sont exacts et conformes aux exigences du *Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes*, édition 2015, ainsi qu'aux règles de l'art.

Je m'engage :

- ✓ à informer les travailleurs des mesures préventives relatives aux agents pathogènes pour des MRF P2 prévues au tableau 10.4 du Guide MRF, si applicable
- ✓ à mettre en œuvre les exigences minimales du programme d'information et de sensibilisation prévues au tableau 10.5 du Guide MRF;
- ✓ à réaliser au moins 2 visites de contrôle, dont l'une au moment de la mise en place des amas au sol, si applicable
- ✓ à produire, au plus tard le 31 janvier de chaque année suivant la réalisation du projet, un document synthèse indiquant notamment les quantités effectivement livrées et épandues au cours de l'année précédente de chaque produit, pour chaque exploitation agricole sur le formulaire prévu à cet effet. Ce document sera transmis au Ministère sur demande.

J'atteste que :

- ✓ le projet est conforme à la réglementation municipale;
- ✓ la calibration des équipements d'épandage sera réalisée sur place ou sinon qu'elle a été réalisée auparavant dans la même année avec le même équipement et le même type de MRF;
- ✓ j'ai rappelé à l'opérateur de l'équipement d'épandage (exploitant ou autre) qu'il doit respecter les modes et doses d'épandage ainsi que les distances séparatrices précisées dans le PAER;
- ✓ les valeurs retenues pour la classification C-P-O-E des boues d'étangs et que les doses d'épandage sont représentatives, si applicable

Signature Olivia Lecours-Launderier Date : 31/07/2018

1: Ne s'applique pas au recyclage de biosolides papetiers de catégorie P1.

ANNEXE 1

BORDEREAU DE PRODUIT



Bordereau de produit

Biosolides de désencrage chaulants mixtes	Moyenne des échantillons du 2017-07-18 au 2018-06-21
---	--

INFORMATIONS SUR LA PROVENANCE DU PRODUIT

Origine	Valorisateur
Les Entreprises Rolland inc. Division Fibres Breakey 739, avenue Saint-Augustin Breakeyville, QC G0S 1E2	Environnement Viridis inc. 1611, rue de l'industrie Beloëil QC J3G 0S5

SPÉCIFICATIONS

Siccité	%	41,6
Masse volumique apparente (MVA)	tm humide/m ³	0,80
Matière organique	%	40,5
Pouvoir neutralisant	% ECC	50,3
Indice de valorisation agricole (IVA)	% ECC	40,2
Rapport C/N	-	24,3
Azote total (N)	kg/m humide	3,72
Azote ammoniacal (NH ₄)	kg/m humide	0,02
Phosphore total (P ₂ O ₅)	kg/m humide	1,25
Potassium (K ₂ O)	kg/m humide	0,26
Calcium (Ca)	kg/m humide	75,10
Magnésium (Mg)	kg/m humide	0,90
Escherichia coli	UFC/g base sèche	non requises
Salmonelles	abs / prés dans 10g (b.h.)	Absence
Salmonelles (MRF < 15% siccité)	abs / prés dans 50g (b.h.)	Absence
Contient > 0,1% (b.s.) de boues municipales	oui / non	Non

MODE D'EMPLOI

Utiliser comme amendement de sol et/ou fertilisant pour les cultures. Dose et période d'application selon les recommandations d'un agronome. Utilisation d'un épandeur conventionnel à fumier.
--

J'atteste que les Biosolides de désencrage chaulants mixtes de l'usine Rolland - Fibres Breakey respectent les critères **C1-P1-O2-E1** du Guide sur le recyclage des matières résiduelles et fertilisantes, édition 2015 du MDDELCC.

Agronne responsable: Olivia Lecours-Gaudet, agr. No de l'OAQ: 7253

Signature agronne: Date: 27-07-2018

Voir les mises en garde à l'endos de ce bordereau.

Pour plus d'information, se référer à l'avis de projet accompagnant ce document ainsi qu'au PAER du site de valorisation.

MISES EN GARDE

Il est obligatoire de consulter un agronome avant d'utiliser ce produit.

Il est interdit d'épandre les biosolides municipaux sur des parcelles dont la culture est destinée à l'alimentation humaine. Respecter un délai de 36 mois entre l'épandage et la récolte de la culture (ex.: pomme de terre) ou un délai de 14 mois quand la partie récoltée est située au-dessus du sol (ex.: maïs sucré).

Il est interdit d'épandre les biosolides municipaux sur les pâturages. Respecter un délai de retrait de 12 mois avant de faire paître à nouveau les animaux.

Respecter un délai de 30 jours avant la récolte des fourrages.

Il est interdit d'entreposer ou d'épandre les biosolides municipaux dans une zone d'inondation à récurrence 20 ans.

Il est interdit d'épandre les biosolides municipaux sur des sols ayant plus de 30% de matière organique.

Les amas au champ doivent être aménagés de façon à minimiser le ruissellement vers les rigoles, les fossés et les cours d'eau.

Mesures préventives pour limiter les pertes en azote et en phosphore

Résumé du tableau 9.2 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes, MDDELCC 2015.

SICCITÉ (% DE M.S.)	VOLUME MAX. PAR ÉTABLISSEMENT	INTERDICTION ENTREPOSAGE HIVERNAL	EXIGENCE DE RECOUVREMENT	AUTRES CONTRAINTES SI MRF AVEC C/N <25
moins de 15%	aucun amas au sol permis	S.O.	S.O.	S.O.
15% à 20%	500 m ³ (250 m ³ du 23 au 30 nov.)	Interdit du 23 nov. au 31 mars sauf: - biosolides papetiers - autres biosolides encapsulés	oui, du 23 nov. au 31 mars. Sauf si <500 m ³ / établis., ajout berme filtrante, biosolides papetiers (voir conditions), cendre >50% m.s., ou MRF N+P2O5<1% Obligatoire pour biosolides granulés et le gypse stockés plus de 1 mois.	a) Lieu n'ayant pas eu de stockage de fumier ou MRF (C/N≤25) au cours de l'année civile antérieure; b) Aucun amas sur un sol enneigé ou non déneigé; c) Protection contre l'atteinte par les eaux de ruissellement et fonte des neiges; d) pente du lieu ≤ 5%.
20% à 30%	250 m ³ du 23 au 30 nov.			
plus de 30%	250 m ³ du 23 au 30 nov.	Aucune interdiction		



Mesures préventives de santé et de sécurité

Équipements de protection nécessaires:

- Porter des vêtements de protection (salopette ou combinaison).
- Porter des bottes ou couvre-chaussures.
- Avoir à proximité une trousse de premiers soins et du savon antiseptique sans eau.

Mesures d'hygiène

- Éviter de porter les mains au visage.
- Se laver régulièrement les mains pendant la journée, particulièrement avant la consommation de tout aliment ou boisson.
- Garder ses ongles courts.
- Éviter l'épandage si le vent est « dans le dos » afin d'être protégé des éléments transportés par le vent.
- Dans le cas d'une coupure ou d'une lésion cutanée, désinfecter la blessure et la protéger pour éviter tout contact entre la partie blessée et les biosolides.
- Laver les vêtements et les équipements d'épandage qui ont été en contact avec les biosolides (bottes, épandeur, chargeur frontal, roues de tracteur, marchepieds, plancher de tracteur etc.).
- Prendre une douche et se laver les cheveux à la fin de la journée.

Distances séparatrices d'entreposage temporaire

	P1-O1 (mètre)	P2-O1 (mètre)	P1-O2 (mètre)	P2-O2 (mètre)	P2-O3 (mètre)
Puits	100	100	100	100	500
Fossé agricole	15	15	15	15	15
Rigole (raie de curage)	1	3 ou 5	1	3 ou 5	3 ou 5
Cours d'eau	50	50	50	50	50
Lac, étang	50	50	50	50	50
Maison d'habitation	0	100	75 ⁽¹⁾	100	500 ^(1,2)

Distances séparatrices d'épandage

	P1-O1 (mètre)	P2-O1 (mètre)	P1-O2 (mètre)	P2-O2 (mètre)	P2-O3 (mètre)
Puits	100 ⁽³⁾				
Fossé agricole	1	1	1	1	1
Cours d'eau : ruisseau, rivière, lac, etc.	3	3	3	3	3
Ligne de propriété et route	n.a.	10	n.a.	10	10
Périmètre d'urbanisation d'une municipalité.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Immeuble protégé : école, parc, commerce.	n.a.	100	75 ⁽⁴⁾	100	500 ⁽⁴⁾
Maison d'habitation	n.a.	100	75 ⁽⁴⁾	100 ⁽⁴⁾	500 ⁽⁴⁾
Zone inondable	Lorsque sec	INTERDIT	Lorsque sec	INTERDIT	INTERDIT

⁽¹⁾ La distance peut être réduite à la condition d'avoir un consentement écrit de l'occupant de la maison.

⁽²⁾ Conserver un minimum de 100 m pour respecter la catégorie P2.

⁽³⁾ 30 m si le biosolide est exempt de matière fécale humaine. Un biosolide peut-être P1, mais être contaminé par des matières fécales.

⁽⁴⁾ Si non-enfoui ou sans le consentement des voisins.

ANNEXE 2

TABLEAU DES ANALYSES (VIRIDIS)

Désencrage Mixte, Les Entreprises Rolland inc. - Tableau des analyses

C1-P1-O2-E1

 Origine : Les Entreprises Rolland inc., Usine de Sainte-Hélène-de-Breakeyville
 Type de MRF : Biocides papierés de désencrage mixte, traitement biologique, presse à bande (type fourrier)

Production annuelle : 20 000 t.m.h. (8 500 t.m.s.)

Nombre d'analyses annuelles requises^(*) : 6 analyses selon le tableau 6.2 du Guide MRF[†], dont 1 accréditée aux 6 mois

Mise à jour

2018-07-26

Conformité au BNU : Oui

Type de gestion : Tableau 4.7 du Guide MRF[†]

Échantillon	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Moyenne	Maximum
Laboratoire	AGAT	AGAT	AGAT	AGAT	Environex	Agat			
# d'échantillon	8569654	8740936	12642366503.2562	9019922	9534951, 3671218	095331			
# de certificat	17Q239096	17Q262791	70288044, M130440	18Q303701	9466118, M142534	18Q34133			
Echantillonage accoté ou régularisé	régiot	régiot	accoté	régiot	accoté	régiot			
Date d'échantillonnage	18-juli-17	20-sept-17	22-nov-17	19-janv-18	03-avr-18	21-juin-18			
Paramètres	Unités								
Siccatif à l'échantillonnage	%	39,7	45,5	43,3	40,8	42,0	38,0	41,6	45,5
Masse volumique apparente (MVA) ^(†)	t m h /m ³	0,80	0,80	0,80	0,8	0,80	0,80	0,8	0,80
Matières organiques ^(†)	% m.s.	43,8	41,0	39,6	37,7	41,0	39,7	40,5	43,8
pH ^(†)		7,89	8,05	7,97	7,95	6,8	7,95	7,8	8,1
Pouvoir neutralisant	% ECC	44,80	49,00	52,20	55,1	48,10	52,60	50,3	59,1
Rapport C/N		25,61	31,30	27,00	27,20	21,00	13,50	24,3	31,3
Indice de valeur agricole (IVA) calculé	%	35,84	39,20	41,76	44,08	38,48	42,08	40,2	
Valeur agronomique									
Azote total (N)	kg/tm humide	3,39	2,98	3,15	2,83	4,10	5,59	3,72	5,59
Azote minéral (NH ₄ + NO ₃ + NO ₂)	kg/tm humide	3,38	2,97	3,14	2,80	4,08	5,56	3,70	5,56
Phosphore total (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	1,10	1,11	1,18	1,07	1,42	1,53	1,25	1,53
Disponibilité du phosphore ^(†)	%	80	80	80	80	80	80	80	80
Phosphore disponible calculé (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	0,88	0,89	0,94	0,86	1,14	1,22	1,00	1,22
Potassium disponible (K ₂ O) (100%)	kg/tm humide	0,25	0,22	0,32	0,26	0,25	0,27	0,26	0,32
Équivalent en chaux	trm/tm chaux	4,13	3,30	3,25	3,27	3,64	3,68	3,54	
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	1 220	1 090	1 500	1 330	1 510	936	1 264	1 510
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	< 0,7	< 0,7	< 0,7	2,2	2	< 0,7	0,7	2,2
Azote ammoniacal (NH ₄)	mg/kg m.s.	33	14	38	83	47	58	46	83
Azote total (Kjeldahl)	mg/kg m.s.	8 550	6 550	7 280	6 940	9 750	14 700	8 962	14 700
Bore (B)	mg/kg m.s.	< 20	< 20	< 20	< 20	< 10	< 20	9	20
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	< 0,9	< 0,9	< 0,9	0,9	1,0	< 0,9	0,5	1,0
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	181 000	177 000	153 000	174 000	210 000	189 000	180 667	210 000
Chrom (Cr)	mg/kg m.s.	6	7	8	22	10	7	10	22
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	< 2	< 2	< 2	< 2	< 10	< 2	2	10
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	< 30	31	34	33	42	< 30	28	42
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	2 020	1 850	1 570	1 230	1 840	1 360	1 645	2 020
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	2 120	1 840	2 440	2 200	2 390	1 950	2 157	2 440
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	56	46	41	44	50	42	47	56
Mercur (Hg)	mg/kg m.s.	< 0,04	0,19	0,07	< 0,04	< 0,20	0,05	0,08	0,20
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	5,0	4,0	4,0	5	5,8	3,0	4,5	5,8
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	< 2	< 2	< 2	< 2	< 10	< 2	2	10
Nitrates et nitrates (NO ₂ *NO ₃)	mg/kg m.s.	< 4	< 4	< 4	< 4	< 4	< 4	2	
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	1 210	1 070	1 190	1 150	1 480	1 760	1 310	1 760
Phosphore total (P ₂ O ₅) ^(†)	mg/kg m.s.	2 770	2 450	2 725	2 630	3 389	4 030	2 999	4 030
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	8	< 5	< 5	< 5	< 10	< 5	4	10
Potassium (K)	mg/kg m.s.	514	407	623	527	499	564	526	623
Potassium (K ₂ O) ^(†)	mg/kg m.s.	619	490	748	635	599	754	632	748
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	0,5	0,5
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	1 300	996	1 240	1 290	1 400	1 530	1 293	1 530
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	199	98	129	92	100	96	119	199
Salmonelles ^(†)	présence/absence pour 10 g							(tableau 8.3)	
Catégorie "P"								(tableau 8.3)	"Autres métaux"
Catégorie "O"								(tableau 8.4)	
Corps étrangers ^(†)								(tableau 8.6b)	
Corps étrangers ^(†)								(tableau 8.6b)	O2 option h
CE tranchants (CETr) > 3 mm (par 600 ml)		0	0	0	0	0			
Longueur > 25mm, largeur > 3 mm (par 500 ml)		0	0	0	0	0			
Totaux > 2 mm (% m.s.)		0	0	0	0	0			
Indice multiple de valorisation (IMV)		1,40	1,46	1,38	1,23	1,44	1,37	1,38	

NOTE : Lorsqu'un paramètre chimique analyse n'est pas détecté pour un échantillon, on utilise la moitié de la limite de détection pour les statistiques (Guide MRF 2015*, section 6.5)

NOTE : Lorsque plus du tiers des échantillons présentent des résultats non détectés ou non quantifiés, la valeur médiane (50 centiles) a été utilisée (Guide MRF 2015*, section 6.5)

(1) Test de la chaudière effectué par Viridis : adapté de la fiche technique Technique de la chaudière pour fumiers de volailles et utilisation à la bûche sur chargeur frontal pour estimer la masse des chargements de fumiers, CRAAQ 2013

(2) Ref.: Chapitre 10 du Guide de référence en fertilisation, 3e édition, CRAAQ 2013, tableau 10.10 (p.311)

(3) Ref.: Guide de référence en fertilisation, 2^e édition, CRAAQ 2010 (p.316), basé sur Webber 2003 et adapté du Guide de valorisation des MRF, MDDEP 2008 (annexe 5) : CE (%) = 80 - [(Al_{sol} (mg/kg) + 0,5 Fe_{sol} (mg/kg)) * 20 000]/2000(4) P₂O₅ = P x 2,29 K₂O = K x 1,205

(5) Pour un paramètre avec un critère d'absence (ex. : salmonelles et certains corps étrangers), ou un critère de faible occurrence (ex. : certains corps étrangers) et que plusieurs analyses sont effectuées pour un même échantillon, l'absence dans l'échantillon sera rejetée si il y a absence majeure au moins la 2/3 des analyses (du même échantillon). Même chose pour le respect du critère d'occurrence (Guide MRF 2015*, section 6.5)

* MDDELCC, Guide sur le recyclage des MRF, critères de référence et normes réglementaires, édition 2015

** Guide MRF, tableau 6.2, note 8 (relative aux ETI). Pour les procédures en continu, la fréquence peut être réduite de 50 % si au cours des 24 derniers mois il n'y pas eu de dépassement des critères de la catégorie allouée (C1 ou C2) et si le procédé n'a pas été modifié durant cette période. À partir du 1er juillet 2017, il ne sera plus possible de recourir à des échantillons plus anciens.

ANNEXE 3

ÉCHANTILLONNAGE DE MRF PAR UNE FIRME ACCRÉDITÉE

Tableau 3

Résultats d'analyses pour l'échantillonnage accrédité de MRF en comparaison des résultats d'échantillonnage réguliers des 12 derniers mois et classification C-P-E des MRF selon le MDDELCC



Origine : Les Entreprises Rolland inc.	CATÉGORIES ALLÉGUÉES	C1-P1-E1
Type de MRF: Résidus de désenclage chaulants mixtes	CATÉGORIES CONFIRMÉES	C1-P1-E1

Prélevé par		Point d'échantillonnage	Laboratoire	Certificat	Date	Échantillons #	7160A-A-I-1	7160A-A-CE-3	7160A-A-M4/5-CQ6-	CQ	JL	A	Échantillonnage régulier des 12 derniers mois	Classification des MRF (2)	Respect des exigences de la norme BNQ 0419-090/2015			
PARAMÈTRES	Unités	LDM	Résultats	Moyenne	Maximum	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Critère 1	Critère 2	N/A	Conformité		
Physico-chimiques																		
% passant 12,5 mm	% passant m.h.	N/A	N/A										≥ 95			N/A		
% passant 20 mm	% passant m.h.	N/A	N/A										≥ 98			N/A		
C/N				N/A	21	27	31						> 5			N/D		
Indice de valorisation agricole (IVA)	%	N/A	N/D															
Matière organique	% m.s.	0,15	41,0	40,9	43,8													
Matière totale (siccité)	% g/g m.h.	N/A	42,0	41,2	45,5													
pH		N/A	6,8	7,9	8,1													
Pouvoir neutralisant	%éq. CaCO ₃ sec	1,0	48,1	49,3	55,1								≥ 25			Conforme		
Éléments majeurs et autres	Unités	LDM	Résultats	Moyenne	Maximum	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Max.	>PN/ET1	Calculs ³	Conformité		
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	20	1 510	1 315	1 500													
Azote ammoniacal (N-NH ₃)	mg N/kg m.s.	40	47	92	220													
Azote total (NTK)	mg/kg m.s.	500	9 750	7 540	8 550													
Bore (B)	mg/kg m.s.	10	< 10	10	24													
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	50	210 000	180 500	208 000													
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	50	1 840	1 807	2 280													
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	20	2 390	2 155	2 440													
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	10	50	51	62													
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	30	1 480	1 187	1 260													
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	3 389	2 718	2 890													
Potassium total (K)	mg/kg m.s.	50	499	546	711													
Potassium total (K ₂ O) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	599	657	857													
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	50	1 400	1 298	1 880								0,002	0,034	Conforme			
Contaminants chimiques	Unités	LDM	Résultats	Moyenne	Maximum	C1	C2	Résultat	Max.	>PN/ET1	Calculs ³	Conformité						
Oligo-éléments																		
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	1,5	< 1,5	1,0	2,2	13	41	C1	75	0,667	64,133	Conforme						
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	10	< 10	11	22	210	1 000	C1	0,333	9,620	Conforme							
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	10	< 10	2	3	34	150	C1	0,047	9,620	Conforme							
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	10	42	24	34	400	1 000	C1	1 500	0,066	1,145	Conforme						
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	1,5	5,8	4,0	5,0	10	20	C1	2,500	8,293	Conforme							
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	10	< 10	1	2	62	180	C1	420	0,278	9,620	Conforme						
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	0,5	0,5	0,5	0,5	2,0	14	C1	3,570	96,200	Conforme							
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	10	100	127	199	700	1 850	C1	2 800	0,027	0,481	Conforme						
Contaminants chimiques	Unités	LDM	Résultats	Moyenne	Maximum	C1	C2	Résultat	Max.	>PN/ET1	Calculs ³	Conformité						
Stricks																		
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	1	< 1,0	0,5	1,0	3,0	10	C1	30	2,500	96,200	Conforme						
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	0,20	< 0,20	0,06	0,19	0,8	4	C1	500	10,000	481,000	Conforme						
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	10	< 10	3	8	120	300	C1	N/A	N/A	N/A	N/A						
Pathogènes (microbiologiques)	Unités	LDM	Résultats	Moyenne	Maximum	P1	P2	Résul.										
Salmonelles	PRE/ABS		ABS					P1										
	PRE/ABS		ABS															
	PRE/ABS		ABS															
Corps étrangers	Unités	LDM	Résultats	Moyenne	Maximum	E1	E2	Résul.	Critère 1	Critère 2	N/A	Conformité						
Tranchants > 5mm	unités/500 ml	N/A	0			≤ 1												
Longeur > 25 mm et largeur > 3mm	unités/500 ml	N/A	0			≤ 2												
Totaux (> 2mm)	%m.s.	N/A	0,00			0,5	1,0	E1	≤ 3	> 3	(2)							

(1) P₂O₅ = P x 2,29 K₂O = K x 1,20 selon Tableau 6.4 du Guide sur le recyclage des MRF (Hébert, 2015)

(2) Classification selon le Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

(3) Lorsqu'un paramètre chimique analysé n'est pas détecté pour un échantillon, on utilise la moitié de la limite de détection pour le calcul des statistiques selon section 6.5 du Guide sur le recyclage des MRF (Hébert, 2015)


Sébastien Hue, M. Sc.
Responsable scientifique



Le 22 mars, 2017

Julie Belzile
Viridis environnement
3023, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 205
Québec (Québec) G1P 4C6

Objet : Attestation de l'absence d'égout sanitaire dans le système de traitement des eaux usées de procédé

Madame,

Veuillez noter qu'aucune eau sanitaire n'est traitée dans notre système de traitement des effluents de nos eaux de procédés industriels. En effet, nous avons une fosse septique qui récolte toutes les eaux sanitaires de l'usine, mais cette fosse septique est reliée avec le traitement des eaux usées de la ville de Lévis.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou commentaires. En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez accepter nos salutations les plus sincères.


Maximé Baillargeon

Coordonnateur environnement

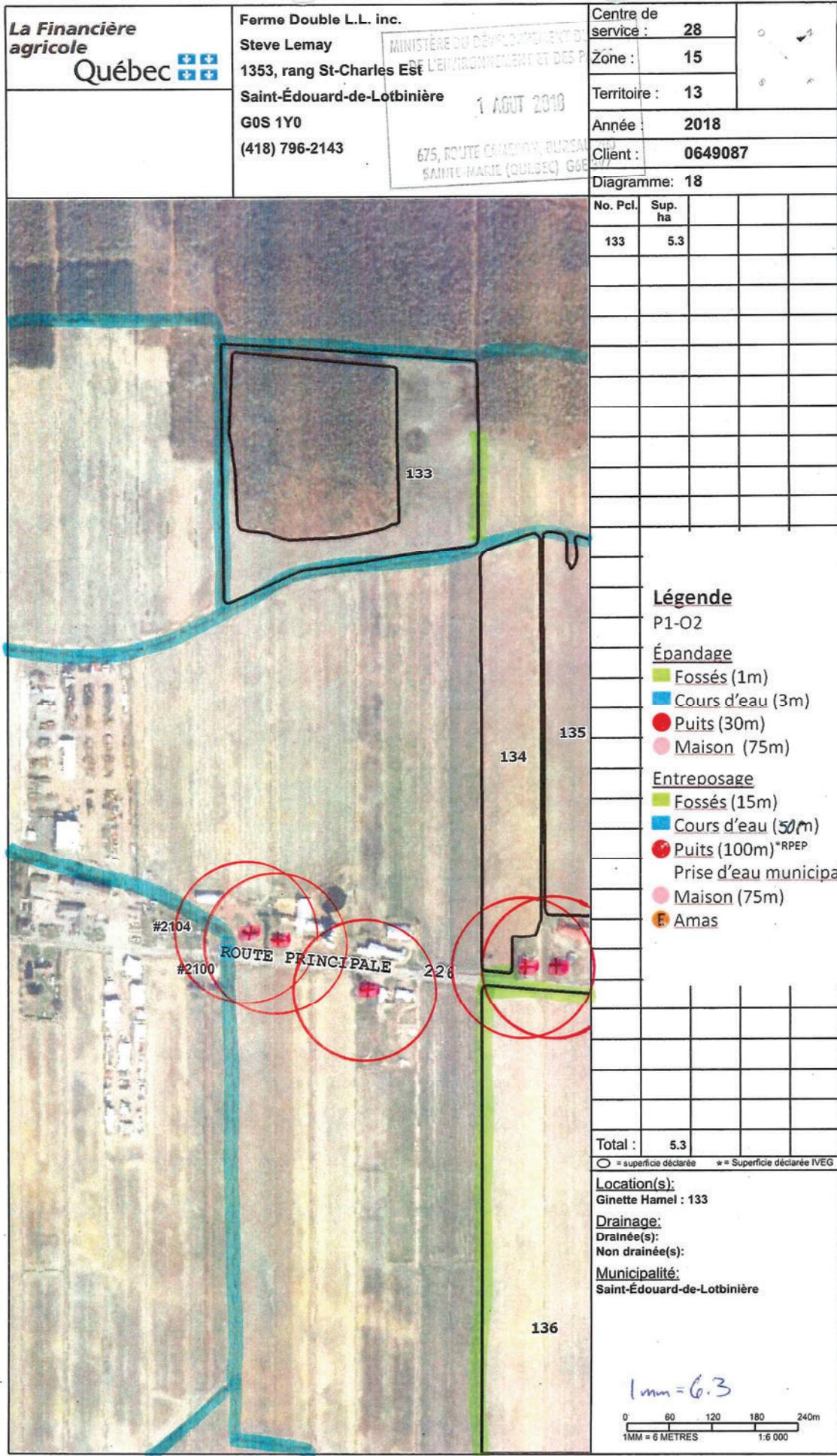
Rolland - Fibres Breakey
3805, av. St-Augustin
Lévis, Québec, G6Z 8J4

T 1-800-507-8872
info@rollandinc.com

rollandinc.com

ANNEXE 4

**PLAN DE FERME AVEC
CONTRAINTE ET N° DE LOTS**



Année des image(s): 2013

Version du 2015-12-17 16 H 02 MARLAF03

© La Financière agricole du Québec, 2015

Cartographie du territoire agricole

Échelle 1: 10000

Réseau routier

Réseau routier

Hydrographie

Hydrographie (surfacique)

Hydrographie (linéaire)

Municipalité

Municipalité

MRC **Cadastre rénové****Compilation cadastrale**

Limite de lot (compilation)

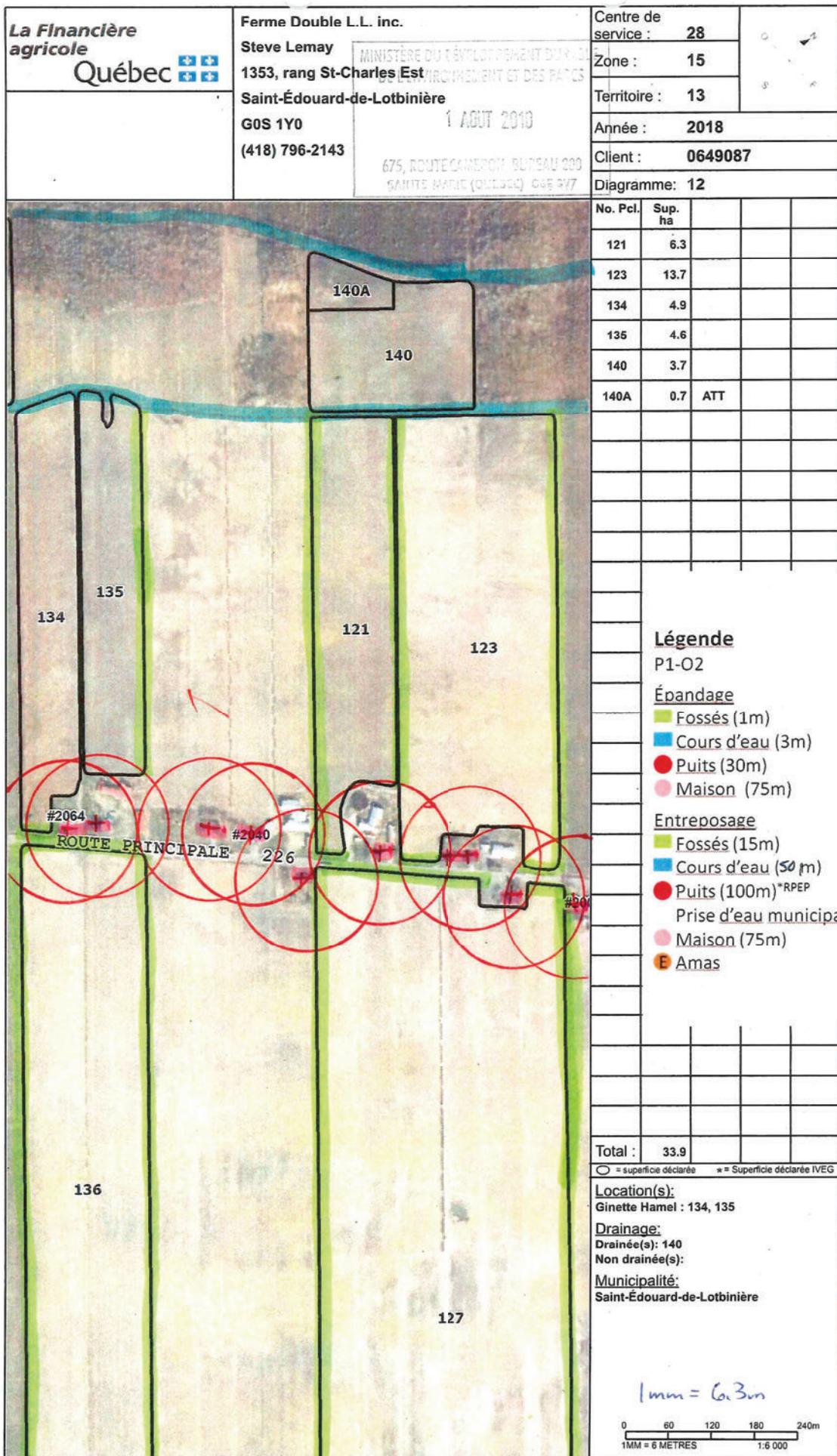
Limite de rang (compilation)

 Limite de cadastre
(compilation)

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SUSTAINABLE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RÉSOURCES

1 AOUT 2010

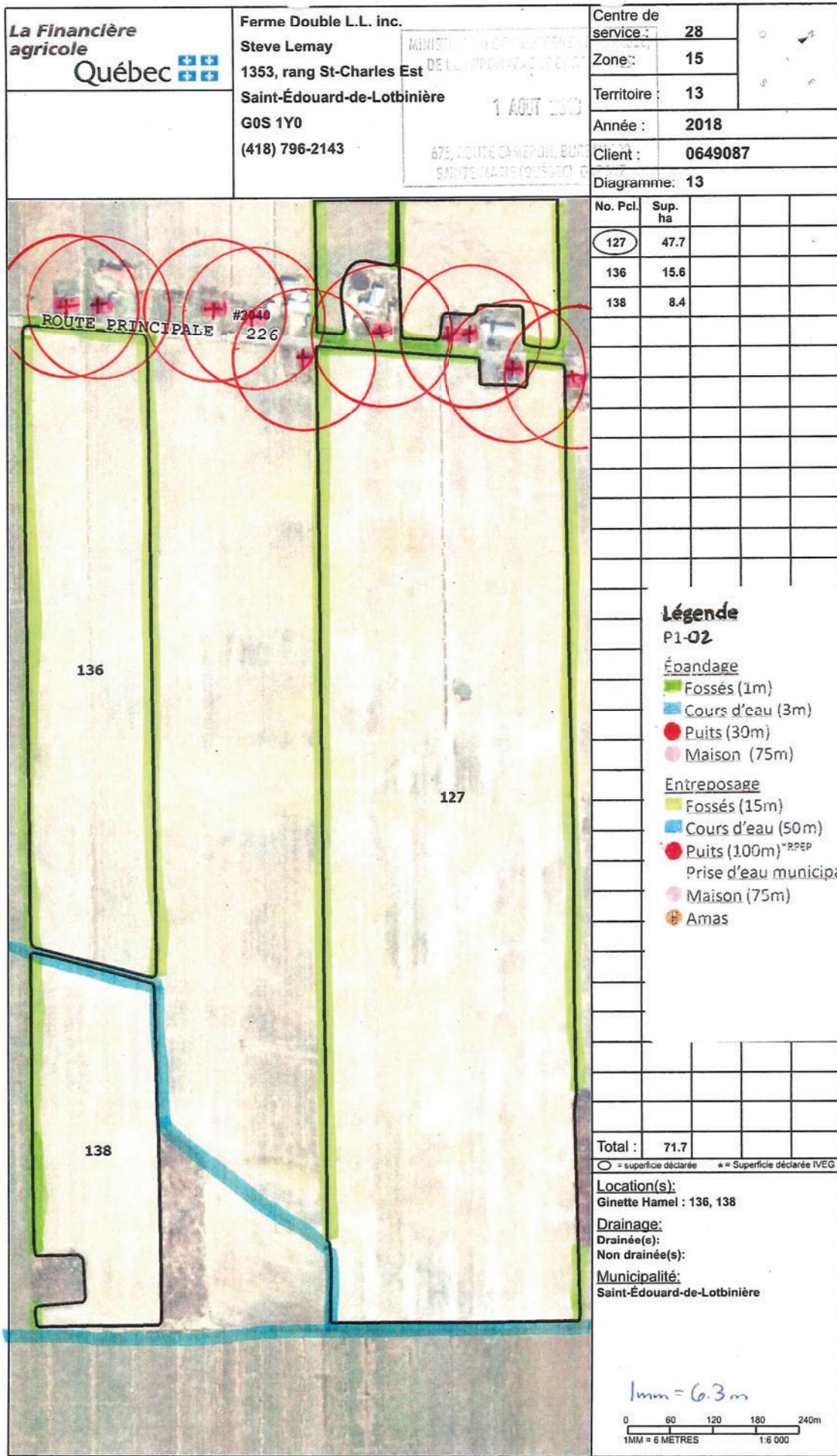
675, ROUTE CAMERON, P.O. BOX 200
SAINTE-MARIE (QUÉBEC) G1E 5V7



Année des image(s): 2015, 2013

Version du 2017-04-04 08 H 33 MARLAF03

© La Financière agricole du Québec, 2017

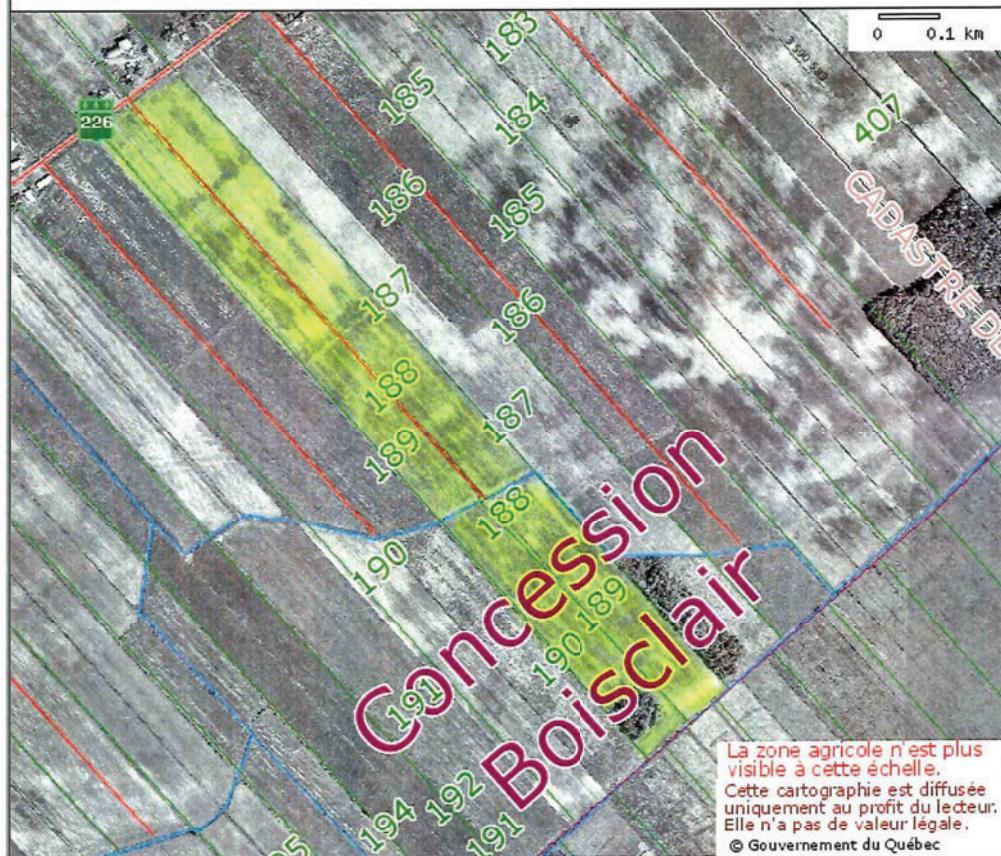


Année des image(s): 2015, 2013

Version du 2015-12-08 12 H 48 MARLAF03

© La Financière agricole du Québec, 2015

Cartographie du territoire agricole



Échelle 1: 10000

Réseau routier

Réseau routier

Hydrographie

Hydrographie (surfacique)

Hydrographie (linéaire)

Municipalité

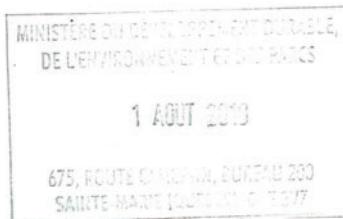
Municipalité

MRC

Cadastre rénové**Compilation cadastrale**

Limite de lot (compilation)

Limite de rang (compilation)

Limite de cadastre
(compilation)

Sainte-Marie, le 8 août 2018

Monsieur Steeve Lemay
Fermé Double L.L. inc.
1353, rang St-Charles
Saint-Édouard-de-Lotbinière (Québec) G0S 1Y0

NIRéf. : 7552-12-01-13081-4H
N^os lieux d'intervention : 25343021, 90040429, X1200031, X1201056, X1202046,
X2010966
N^o document produit : 401728103

Objet : Avis de projet – Matières résiduelles fertilisantes

Monsieur,

Nous avons bien reçu, le 1^{er} août 2018, votre formulaire d'Avis de projet - matières résiduelles fertilisantes (MRF) daté du 11 avril 2018. Les renseignements qu'il contient seront portés au dossier de l'exploitation agricole concerné. Le présent accusé de réception n'est toutefois pas une reconnaissance de la conformité de ces documents aux exigences administratives décrites dans le Guide MRF et ses addendas, ainsi que dans la note explicative accompagnant le formulaire d'Avis de projet - MRF.

Cette nouvelle approche administrative ne vous dispense pas de vous conformer aux normes environnementales et aux règlements qui en découlent dont, notamment, le *Règlement sur les exploitations agricoles*, le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*.

À cet effet, nous vous rappelons que la vérification du respect de l'ensemble des exigences contenues dans les lois, règlements, directives et guides applicables à votre projet incombe au requérant et à ses consultants.

Il est à noter qu'aucun document légal ne sera délivré pour cet avis de projet - MRF par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Nous vous rappelons que les matières résiduelles fertilisantes qui seront utilisées dans le cadre du présent projet devront être intégrées au PAEF de l'exploitation réceptrice et au bilan de phosphore de cette même exploitation, s'il y a lieu.

...2

675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 287
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : julie.desforges@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

④ Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Pour tout renseignement additionnel, nous vous invitons à communiquer avec la soussignée au 418 386-8000, poste 287, ou à l'adresse courriel suivante :
julie.desforges@mddelcc.gouv.qc.ca

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

JD/cg



Julie Desforges, agr., M. Sc.

c. c. M^{me} Olivia Lecours-Gaudet, agronome – Environnement Viridis inc. (courriel)

**AVIS DE PROJET MRF – Recyclage agricole d'une MRF
dont l'activité de stockage en ouvrage étanche a été
préalablement autorisée**

ESPACE RÉSERVÉ AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)

Date de réception	Gestion documentaire : Nº de demande : Nº d'intervenant : Nº d'intervention : Nº de lieux :
-------------------	---

V/Réf. : VIR-AP23-Q119

L'avis de projet réfère au tableau 4.9 du *Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes – édition 2015 (Guide MRF)*.

L'avis de projet est valide douze mois.

Cet avis de projet remplace-t-il un avis déjà déposé?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le numéro du document produit apparaissant sur l'accusé de réception de cet avis et qui débute par 40.	40
L'épandage de la MRF ou du mélange de MRF n'est pas admissible à un avis de projet selon les tableaux 4.4, 4.7 ou 4.8 du Guide MRF.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
Le stockage de la MRF ou du mélange de MRF a été autorisé en ouvrage étanche.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
La MRF ou le mélange n'est pas contaminé par la présence de bois verni, peint, teint ou traité, de bois d'ingénierie (collé), de bois provenant de panneaux à lamelles orientées (OSB), de contreplaqué (<i>plywood</i>) ou de particules (y compris le MDF et le HDF) ou d'espèces exotiques envahissantes, comme le roseau commun (<i>Phragmites australis</i>) ou la renouée japonaise.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
La MRF n'est pas classée hors catégorie pour les critères C-P-O-E ou le mélange ne contient aucune MRF classée hors catégorie pour un des critères P-O-E ou C pour les contaminants stricts (Cd, Hg, Pb, dioxines et furannes).	Oui <input checked="" type="checkbox"/>

1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'EXPLOITATION AGRICOLE

Nom de l'exploitation :	Ferme Double L.L. inc.		
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :	1140481848		
Nom du responsable :	Steve Lemay		
Adresse postale :	1353, rang Saint-Charles Est	Code postal :	G0S 1Y0
Municipalité :	Saint-Édouard-de-Lotbinière	Téléphone :	418 520-5298, p.
Courriel :	doublellsteve@hotmail.ca	Télécopieur :	-
Numéro de l'intervenant MELCC :	25343021		
Numéro du ou des lieux MELCC :	X2010966	25343021	X2011188 X1202046

2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'AGRONOME SIGNATAIRE DE L'AVIS DE PROJET MRF

Nom :	Rosalie Boissonneau		
Numéro de membre de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) :	11455		
Entreprise :	Viridis environnement inc.		
Adresse postale :	965, avenue Newton, bureau 270	Code postal :	G1P 4M4
Municipalité :	Québec, QC	Téléphone :	418 704-0883, p. 325
Courriel :	rboissonneau@viridis-env.com	Télécopieur :	418 704-0535

3. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'OUVRAGE DE STOCKAGE AUTORISÉ

3.1	Titulaire de l'autorisation de stockage :	Ferme J.M.P. Chrétien et Fils inc.				
3.2	Numéro de l'autorisation de stockage :	7552-12-02-13081-31/402073754				
3.3	Période de réalisation indiquée dans l'autorisation de stockage	Date de début de l'entreposage : 2019-11-05 Date de fin de l'entreposage : 2023-09-14				
3.4	La période de réalisation indiquée dans l'autorisation de stockage couvre l'entièreté de la période de validité de l'avis de projet (douze mois).	Oui <input checked="" type="checkbox"/>				
3.5	Lots	5 877 908	3.6	Municipalité		
			Saint-Édouard-de-Lotbinière	3.7	Nº de lieu MELCCFP	S.O.
3.8	Un avis technique, signé par un ingénieur, attestant l'étanchéité de l'ouvrage de stockage et datant de moins de cinq ans est joint à l'autorisation ministérielle. Si oui, passer à la section 3.10. Sinon, passer à la question suivante.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>				
3.9	Un avis technique, signé par un ingénieur, attestant l'étanchéité de l'ouvrage de stockage et datant de moins de cinq ans est fourni en annexe.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>				
3.10	Date de signature de l'avis technique d'étanchéité de l'ouvrage :	2019-08-14				

3.11	Autres renseignements :	
------	-------------------------	--

4. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PROJET^{1,2}		
4.1	Épandage d'une MRF désignée nommément au tableau 6.1 du Guide MRF³	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Écorces et matières végétales non contaminées <input type="checkbox"/> Résidus calciques et papetiers autres que des cendres <input type="checkbox"/> Biosolides agroalimentaires <input type="checkbox"/> Lait déclassé, lactosérum et dérivés	
4.2	Épandage d'un mélange de MRF	<input checked="" type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> MRF qui est un produit ou un sous-produit désigné dans le domaine d'application de la norme BNQ 0419-090 « Amendements calciques ou magnésiens provenant de procédés industriels ». <p style="margin-top: 10px;">et/ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> MRF désignées nommément au tableau 6.1 du Guide MRF, à l'exclusion des types : <ul style="list-style-type: none"> • biosolides et résidus d'abattoir; • biosolides en provenance de l'extérieur du Canada; • autres résidus, sauf les résidus dont l'épandage est exempté d'un certificat d'autorisation (CA) en vertu de l'article 2 12°b du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement. Lorsque le résidu est un engrais minéral, il doit, de plus, être vendu ou importé et être conforme au Règlement sur les engrains. Il doit également avoir un contenu total minimal garanti d'au moins 5 % en azote total, phosphore assimilable (P_2O_5) et potassium soluble (K_2O) et un contenu maximal de 15 % en matière organique. 	

1 : Voir les notes explicatives de la section 4.

2 : Choisir l'un ou l'autre des types de projets désignés à la section 4 du formulaire (4.1 ou 4.2).

3 : Choisir l'un ou l'autre des projets désignés à la section 4.1 du formulaire. Une seule MRF par avis de projet.

5. TYPE ¹ , DESCRIPTION ET PROVENANCE DE LA MRF À ÉPANDRE OU DES MRF PRÉSENTES DANS LE MÉLANGE À ÉPANDRE			6. ÉCHANTILLONNAGE ET ANALYSES DE LA MRF À ÉPANDRE OU DES MRF PRÉSENTES DANS LE MÉLANGE AU MOMENT DE L'ÉPANDAGE ²					7. QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA MRF À ÉPANDRE OU DES MRF PRÉSENTES DANS LE MÉLANGE AU MOMENT DE L'ÉPANDAGE												
Type	Description	Provenance	Quantité produite annuellement ou accumulée au lieu de production (tonnes, base sèche)	Nombre minimal d'échantillons ³ conforme à celui du tableau 6.2 du Guide MRF	Les paramètres chimiques analysés sont-ils ceux prévus au tableau 6.1 du Guide MRF?	Les MRF faisant l'objet du projet sont-elles visées par l'échantillonage par une firme accréditée ⁴ ?	Classification								La MRF a été autorisée à être stockée dans l'ouvrage	La classification de la MRF correspond à la classification de la MRF autorisée à être stockée dans l'ouvrage (ou est moins contraignante)				
							Oui	Oui	Oui	Non	C1, C2 ou C2 alternatif	Tableau 8.2a ou 8.2b base PN ou 8.2b base phosphore	P1 ou P2	Tableau 8.3 (préciser l' option)	O1, O2 ou O3	Tableau 8.4 (préciser l' option) ou essai flairage ou olfactométrie	E1 ou E2	Tableau 8.6a ou 8.6b		
MRF1	Biosolides agroalimentaires	Boues primaires liquides	Olymel, usine de Saint-Henri	332	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	C2	8.2a	P2	C	O3	H	E1	8.6b	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MRF2	Biosolides agroalimentaires	Boues secondaires liquides	Olyme, usine de Saint-Henri	18	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	C2	8.2a	P2	C	O3	H	E1	8.6b	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MRF3	Biosolides agroalimentaires	Boues secondaires solides	Olymel, usine de St-Henri	70	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	C2	8.2a	P2	C	O3	H	E1	8.6b	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MRF4	Biosolides agroalimentaires	Kerry	Kerry, Ste-Claire	133	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C2	8.2a	P1	Autres résidus	O2	Test de flairage sept. 2017	E1	8.6b	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MRF5	Biosolides agroalimentaires	Biscuits Leclerc	Biscuit Leclerc, St-Augustin	42	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C1	8.2a	P2	E	O2	Test de flairage sept. 2017	E1	8.6b	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MRF6	Biosolides agroalimentaires	Boulangerie Vachon	Boulangerie Vachon, Ste-Marie	215	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C1	8.2a	P2	E	O2	Test de flairage sept. 2017	E1	8.6b	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MRF7	Biosolides agroalimentaires	From. Bergeron, traitement des eaux	Fromagerie Bergeron, St-Antoine-de-Tilly	104	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	C1	8.2a	P1	Autres résidus	O2	Test de flairage sept. 2017	E1	8.6b	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MRF8	Biosolides municipaux	Victoriaville	Victoriaville	1 155	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C2	8.2a	P2	C	O3	A	E1	8.6b	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MRF9	Biosolides municipaux	RAEBL	Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie	4 250	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C2	8.2a	P2	C	O3	A	E1	8.6b	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MRF10	Biosolides municipaux	St-Georges	St-Georges	718	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C1	8.2a	P2	C	O3	A	E1	8.6b	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MRF11	Biosolides municipaux	CERS, Longueuil	Longueuil	3 145	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C2	8.2a	P2	C	O3	A	E1	8.6b	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

MRF12	Biosolides municipaux	Beaupré	Beaupré	385	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C2	8.2a	P2	C	O3	A	E1	8.6b	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MRF13	ACM	LKD	Graymont Bedord	75	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	C2	8.2a	P1	Autres résidus	O1	C	E1	8.6b	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MRF14					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MRF15					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MRF16					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MRF17					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MRF18					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MRF19					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MRF20 ⁶					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet vise-t-il le recyclage de biosolides d'étangs? Si oui, détailler l'approche retenue pour leur échantillonnage.	Non																	
Le projet de recyclage vise-t-il un mélange? Si oui, décrire la manière dont a été évaluée la valeur en N et en P du mélange en vue de l'épandage.	Les valeurs en N et en P ont été établi en fonction des concentrations des différents paramètres et calculées à partir de la proportion réelle de chacune des MRF présente dans le mélange																	
Autres renseignements																		

1 : Indiquer le type de résidus selon le tableau 6.1 du Guide MRF. Pour une MRF qui est un produit ou un sous-produit désigné dans le domaine d'application de la norme BNQ 0419-090 « Amendements calciques ou magnésiens provenant de procédés industriels », inscrire l'appellation du produit ou du sous-produit prévue dans le domaine d'application de la norme, ainsi que la lettre correspondante. Par exemple : i) pour des poussières de four provenant de la fabrication du ciment portland.

2 : Cette section du formulaire découlle des obligations prévues aux sections 6.1 et 6.2 du Guide MRF.

3 : Pour un projet désigné à la section 4.1 du formulaire, le nombre d'échantillons à prélever et à analyser sur une période de douze mois précédant la date de dépôt de l'avis de projet ou précédant la date de la dernière livraison de la MRF dans l'ouvrage est établi selon le tableau 6.2 du Guide MRF en fonction de la quantité de la MRF produite annuellement ou accumulée par lieu de production.

Pour un projet désigné à la section 4.2 du formulaire (mélange), le nombre d'échantillons à prélever et à analyser sur une période de douze mois précédant la date de dépôt de l'avis de projet ou précédant la date de la dernière livraison de la MRF dans l'ouvrage est établi, pour chacune des MRF présentes dans le mélange au moment de l'épandage, selon le tableau 6.2 du Guide MRF en fonction de la quantité produite annuellement ou accumulée par lieu de production. Sont considérées comme présentes dans le mélange au moment de l'épandage, toutes les MRF qui ont été entreposées dans l'ouvrage depuis la dernière vidange complète.

4 : La qualité environnementale de la MRF (pour un projet désigné à la section 4.1 du formulaire) ou de chacune des MRF du mélange (pour un projet désigné à la section 4.2 du formulaire) doit avoir été contrevérifiée par une firme accréditée pour l'échantillonnage de MRF pour un échantillon représentatif de chaque MRF. L'échantillon doit avoir été prélevé dans les six mois précédant la date de la dernière livraison de la MRF dans l'ouvrage ou la date de dépôt de l'avis de projet MRF ou dans les douze mois si la quantité de résidus produite à l'usine est inférieure à 5 000 tonnes par an (base humide). Cette contrevérification n'est pas requise si l'usine génère moins de 500 tonnes de résidus par an (base humide). Elle n'est pas requise non plus si la MRF est un biosolide municipal d'étangs ou une MRF certifiée conforme à une norme BNQ. Pour les dioxines et furannes, l'analyse, si requise, doit dater de 24 mois ou moins.

5 : Si la catégorie d'odeurs est établie par flairage ou olfactométrie, préciser la date de l'essai ou la date d'approbation de la catégorie par le MELCCFP à la section « Autres renseignements ».

6 : Si plus de 20 MRF, remplir le tableau en annexe du présent formulaire.

8. CLASSIFICATION DE LA MRF OU DU MÉLANGE À ÉPANDRE ¹		
8.1	Classification C-P-O-E de la MRF ou du mélange à épandre	C1-P2-O2-E1
8.2.1 Classification de la MRF pour un projet désigné à la section 4.1 du formulaire²		
<p><input type="checkbox"/> a) Les catégories (C-P-O-E) de la MRF correspondent aux catégories les plus restrictives de l'ensemble des MRF autorisées à être stockées dans l'ouvrage.</p> <p><input type="checkbox"/> b) Les catégories (C-P-O-E) de la MRF correspondent aux catégories de la MRF à épandre sur la base des valeurs moyennes des douze derniers mois précédant la date de la dernière livraison de la MRF dans l'ouvrage ou la date de dépôt de l'avis de projet.</p>		
8.2.2 Classification du mélange pour un projet désigné à la section 4.2 du formulaire³		
<p><input type="checkbox"/> a) Les catégories C-P-O-E du mélange correspondent aux catégories les plus restrictives de l'ensemble des MRF autorisées à être stockées dans l'ouvrage.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> b) Les catégories P-O-E du mélange correspondent aux catégories les plus restrictives de l'ensemble des MRF présentes dans le mélange au moment de l'épandage, sur la base des valeurs moyennes des douze derniers mois précédant la date de la dernière livraison des MRF dans l'ouvrage ou la date de dépôt de l'avis de projet. Quant à la catégorie C du mélange⁴ :</p> <p><input type="checkbox"/> Elle correspond à la catégorie C la plus restrictive de l'ensemble des MRF présentes dans le mélange au moment de l'épandage;</p> <p>ou</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Elle est établie en fonction des concentrations en contaminants chimiques calculées à partir de la proportion réelle de chacune des MRF présentes dans le mélange au moment de l'épandage et de leurs valeurs moyennes de concentrations en contaminants chimiques des douze derniers mois précédant la date de la dernière livraison de la ou des MRF dans l'ouvrage ou la date de dépôt de l'avis de projet.</p>		
Date de la dernière vidange complète : 4 novembre 2022		
8.3	S'il y a lieu, préciser les traitements réalisés ou les critères supplémentaires pour obtenir la classification C-P-O-E.	

1 : Voir les notes explicatives de la section 8.

2 : Pour un projet désigné à la section 4.1 du formulaire (MRF seule), choisir l'une des deux possibilités décrites à la section 8.2.1 (option a ou b).

3 : Pour un projet désigné à la section 4.2 du formulaire (mélange), choisir l'une des deux possibilités décrites à la section 8.2.2 (option a ou b).

4 : Choisir l'une des deux possibilités décrites à la section 8.2.2 b).

9. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LIEUX D'ÉPANDAGE

10. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉPANDAGE DES MRF		
10.1	Les recommandations agronomiques pour l'azote (N) et le phosphore (P_2O_5), pour chaque parcelle, relativement aux doses d'épandage, aux dates d'épandage et au choix des épandeurs ont été réalisées et transmises à l'exploitant.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
10.2	Les exigences minimales du Plan agroenvironnemental de recyclage (PAER) prévues au tableau 10.1 ¹ qui s'appliquent au projet sont respectées.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
10.3	Les dispositions du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) qui concernent l'épandage de matières fertilisantes sont respectées.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
10.4	L'épandage de MRF respecte les dispositions du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
10.5	Les distances séparatrices d'épandage de MRF selon la classification P et O prévues au tableau 10.2 ¹ sont respectées.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
10.6	Les contraintes supplémentaires d'épandage de MRF selon la classification C-P-O-E prévues au tableau 10.3 ¹ et 10.3B ¹ sont respectées.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
10.7	La MRF ou le mélange à épandre contient des biosolides municipaux et les parcelles réceptrices ont fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'au moins un épandage de lisier de porcs provenant de pouponnières ou de maternités ² .	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

1 : On réfère au tableau du Guide MRF et l'addenda 8.

2 : Si oui, l'agronome signataire devra confirmer que l'épandage projeté est conforme aux bonnes pratiques de gestion des oligo-éléments Cu et Zn publiées par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) ([Giroux et coll., 2008](#)) ou selon le Guide de référence en fertilisation (CRAAQ, 2010).

11. ANNEXES À JOINDRE AU FORMULAIRE		
11.1	Bordereau de produit pour la MRF ou le mélange à épandre signé par un agronome, à l'intention des exploitants agricoles, précisant les spécifications agronomiques appropriées, la classification C-P-O-E ainsi que les restrictions d'épandage qui s'appliquent selon la classification.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
11.2	Compilation des analyses de la MRF ou des MRF ¹ , réalisée par une firme accréditée d'échantillonnage de MRF, pour un échantillon représentatif de chaque MRF, lorsque la contre vérification de la qualité environnementale de la MRF à épandre ou des MRF du mélange à épandre est requise.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
11.3	Synthèse des résultats d'analyse utilisés par l'agronome pour la MRF ou pour chacune des MRF du mélange (nombre d'échantillons, moyenne, maximum, etc.) et les recommandations agronomiques.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
11.4	Attestation écrite du responsable du service de l'environnement confirmant que les MRF sont réputées exemptes ² d'eaux usées sanitaires ou que ces eaux sanitaires ont été désinfectées pour atteindre la catégorie P1.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
11.5	Attestation écrite du responsable de la station d'épuration mentionnant la date de la dernière vidange de l'étang d'où proviennent les biosolides d'étangs classés O1 selon le tableau 8.4 du Guide MRF.	Oui <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>
11.6	Attestation d'étanchéité ³ de l'ouvrage où est entreposé la MRF ou le mélange à épandre, signée par un ingénieur et datant d'au plus cinq ans lors du dépôt de l'avis de projet.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
11.7	Plan de localisation des zones sensibles dans un rayon de 100 mètres ou de 500 mètres pour une MRF ou un mélange O3 ⁴ .	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
11.8	Lettre(s) de consentement du propriétaire ou du des locataires d'une maison voisine ou d'un immeuble protégé.	Oui <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>
11.9	Synthèse des quantités de chaque MRF présente dans le mélange au moment de l'épandage ⁵ .	Oui <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>

1 : La compilation doit être succincte (ex. : une ou deux pages) et référer au rapport complet (section 6.6.2 du Guide MRF). Cette compilation des analyses doit être accompagnée de la signature d'un représentant de la firme d'échantillonnage attestant que l'échantillon prélevé respecte les catégories C1 ou C2, P1 ou P2 et E1 ou E2 alléguées pour la MRF. Le représentant de la firme accréditée, signataire du rapport pour une MRF, ne peut être signataire d'un avis de projet pour la même MRF.

2 : Les MRF sont réputées exemptes d'eaux usées sanitaires si cette composante s'avère négligeable, soit moins de 0,1 % de la masse sèche des eaux usées.

3 : Ne s'applique pas si elle est jointe au certificat d'autorisation ou à l'autorisation de stockage. Dans ce cas, cocher la case « N/A ».

4 : Voir les notes explicatives de la section 11.

5 : La section 11.9 ne s'applique pas aux projets désignés à la section 4.1 du formulaire. Dans ce cas, cocher la case « N/A ».

12. COMMENTAIRES

13. ATTESTATION¹ DE L'AGRONOME SIGNATAIRE DU PLAN AGROENVIRONNEMENTAL DE FERTILISATION (PAEF) OU DE L'AGRONOME RESPONSABLE DE L'AVIS DE PROJET POUR UNE EXPLOITATION NON VISÉE PAR UN PAEF (requise pour une MRF ou un mélange contenant plus de 0,25 % de P₂O₅ [base sèche])

Je, GILBERT LEMAY, AGR. (nom en lettres moulées), confirme que l'exploitation agricole réceptrice dispose de la superficie requise pour recevoir la charge en phosphore (P₂O₅) provenant de la MRF ou du mélange faisant l'objet du présent avis de projet.

Numéro de membre de l'OAQ : 4183

Signature : Gilbert Lemay agr. Date : 2023-04-24

1 : Voir les notes explicatives de la section 13.

14. DÉCLARATION ET ENGAGEMENT DE L'EXPLOITANT

Je, Steve Lemay (nom en lettres moulées), certifie que les renseignements fournis dans le présent document sont complets et exacts. J'atteste avoir pris connaissance des recommandations et des spécifications qui s'appliquent au présent projet et je m'engage à les respecter.

Signature Steve Lemay Signé avec ConsignO Cloud (13/04/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader

notarius

Date :

15. DÉCLARATION, ENGAGEMENT ET ATTESTATION DE L'AGRONOME RESPONSABLE DE L'AVIS DE PROJET MRF

Je, Rosalie Boissonneault (nom en lettres moulées), soussigné et membre de l'Ordre des agronomes du Québec, atteste que les renseignements fournis dans le présent formulaire, de même que ceux qui sont en annexe, sont complets, exacts et conformes aux exigences du *Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes* (édition 2015), à ses addendas ainsi qu'aux règles de l'art.

Je m'engage :

- ✓ à communiquer aux exploitants agricoles ou aux travailleurs visés les mesures de santé et de sécurité préventives relatives aux agents pathogènes pour des MRF P2 prévues au tableau 10.4 du Guide MRF, si applicable ☑;
- ✓ à mettre en œuvre les exigences minimales du programme d'information et de sensibilisation prévues au tableau 10.5 du Guide MRF;
- ✓ à réaliser au moins deux visites de contrôle (effectuées par moi-même, par un autre agronome ou par un technicien sous ma supervision) ☑;
- ✓ à produire, au plus tard le 31 janvier de chaque année suivant la réalisation du projet, un document synthèse indiquant notamment les quantités effectivement épandues de la MRF ou des MRF contenues dans le mélange stocké pour chaque entreprise agricole au cours de l'année précédente sur le formulaire prévu à cet effet. Ce document sera transmis au Ministère sur demande;
- ✓ À transmettre au Ministère, sur demande, une copie du registre des entrées et sorties dans l'ouvrage entre la dernière vidange complète et l'épandage.

J'atteste :

- ✓ que le projet est conforme à la réglementation municipale;
- ✓ que la calibration des équipements d'épandage sera réalisée sur place ☑ ou sinon qu'elle a été réalisée auparavant dans la même année avec le même équipement et le même type de MRF ☑;
- ✓ que j'ai rappelé à l'opérateur de l'équipement d'épandage (exploitant ou autre) qu'il doit respecter les modes et doses d'épandage ainsi que les distances séparatrices précisées dans le plan agroenvironnemental de recyclage (PAER);
- ✓ que les valeurs retenues pour la classification C-P-O-E des boues d'étangs et que les doses d'épandage sont représentatives, si applicable ☑;
- ✓ que l'épandage projeté est conforme aux bonnes pratiques de gestion des oligo-éléments Cu et Zn publiées par l'IRDA ([Giroux et coll., 2008](#)) ou selon le *Guide de référence en fertilisation* (CRAAQ, 2010), si applicable ☑.

Signature : Rosalie Boissonneault, agr.

Date : 2023-04-24

5. TYPE, DESCRIPTION ET PROVENANCE DE LA MRF À ÉPANDRE OU DES MRF PRÉSENTES DANS LE MÉLANGE À ÉPANDRE			6. ÉCHANTILLONNAGE ET ANALYSES DE LA MRF À ÉPANDRE OU DES MRF PRÉSENTES DANS LE MÉLANGE AU MOMENT DE L'ÉPANDAGE				7. QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA MRF À ÉPANDRE OU DES MRF PRÉSENTES DANS LE MÉLANGE AU MOMENT DE L'ÉPANDAGE										
Type	Description	Provenance	Quantité produite annuellement ou accumulée au lieu de production (tonnes, base sèche)	Nombre minimal d'échantillons conforme à celui du tableau 6.2 du Guide MRF	Les paramètres chimiques analysés sont-ils ceux prévus au tableau 6.1 du Guide MRF?	Les MRF faisant l'objet du projet sont-elles visées par l'échantillonnage par une firme accréditée?	Classification									La MRF a été autorisée à être stockée dans l'ouvrage	La classification de la MRF correspond à la classification de la MRF autorisée à être stockée dans l'ouvrage (ou est moins contraignante)
							Oui	Oui	Oui	Non	C1, C2 ou C2 alternatif	Contaminants chimiques	Pathogènes	Odeurs	Corps étrangers		
MRF21				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF22				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF23				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF24				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF25				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF26				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF27				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF28				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF29				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF30				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF31				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF32				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF33				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF34				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF35				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF36				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF37				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF38				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF39				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRF40				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



VIRIDIS
environnement

Bordereau de produit

Mélange de MRF	Date de référence: 2023-04-17
----------------	-------------------------------

INFORMATIONS SUR LA PROVENANCE DU PRODUIT

Origine	Valorisateur
Fosse J.M.P. Chrétien et Fils inc. 2824, rue Principale St-Édouard-de-Lotbinière, QC G0S 1Y0	Viridis Environnement 965, Avenue Newton, local 270 Québec, QC G1P 4M4

SPÉCIFICATIONS

Siccité à l'échantillonage	%	6,9
Masse volumique apparente (MVA)	tm humide/m ³	1,00
Matière organique	% m.s.	52,2
Pouvoir neutralisant	% ECC	nd
Indice de valeur agricole (IVA)	% ECC	nd
Rapport C/N		9,0
Azote total (N)	kg/tm humide	2,01
Azote ammoniacal (NH ₄)	kg/tm humide	0,08
Phosphore total (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	1,82
Potassium (K ₂ O)	kg/tm humide	0,26
Calcium (Ca)	kg/tm humide	6,87
Magnésium (Mg)	kg/tm humide	0,12
Escherichia coli	UFC/g base sèche	nd
Salmonelles	abs / prés dans 10g (b.h.)	nd
Salmonelles (MRF < 15% siccité)	abs / prés dans 50g (b.h.)	nd
Contient > 0,1% (b.s.) de boues municipales	oui / non	oui

MODE D'EMPLOI

Utilisés comme amendement de sol et/ou fertilisant pour les cultures. Dose et période d'application selon les recommandations d'un agronome. Utilisation d'un épandeur à lisier.

J'atteste que le mélange de MFR provenant de la Fosse JMP Chrétien chaulée respecte les critères C1-P2-O2-E1 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes, édition 2015

Agronome responsable: Geneviève Demers, agr. n° membre 6909

Signature agronome: *Geneviève Demers* date: 17-04-2023

Voir les mises en garde à l'endos de ce bordereau.

Pour plus d'information, se référer à l'avis de projet accompagnant ce document ainsi qu'au PAER du site de valorisation.



Il est obligatoire de consulter un agronome avant d'utiliser ce produit.

Aucun site d'entreposage n'est autorisé autre qu'une stucture étanche

Mesures préventives pour limiter les pertes en azote et en phosphore

Tableau 9.2 *Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes, édition 2015, MDDELCC*

Siccité moyenne (%) M.S)	Volume maximal ⁽¹⁾ et période de retrait par établissement	Interdiction de stockage hivernal	Exigences de protection ou de mitigation contre les précipitations	Autres contraintes pour les résidus organiques à C/N < 25
moins de 15%	aucun amas au sol permis	S.O.	S.O.	S.O.
Non liquide ≥ 15% < 20%	500 m ³ (moins de 250 m ³ du 23 au 30 novembre)	Du 23 novembre au 31 mars sauf pour les: • biosolides papetiers • biosolides encapsulés	Obligatoire du 23 novembre au 31 mars Sauf dans un des cas suivants: • < 500 m ³ par établissement • amas entouré d'une berme filtrante • biosolides papetiers avec C/N ≥ 25, ou avec ≥ 25 % m.s. ou avec ≥ 20 % m.s. si traité à l'acide (usine) • cendres ≥ 50% m.s. • MRF avec N total + P2O5 total < 1% (b.s.) Recouvrement obligatoire pour les biosolides granulés et le gypse stockés plus de 1 mois.	a) L'emplacement ne doit pas avoir fait l'objet d'un stockage de fumier ou de MRF organique ayant un C/N ≤ 25 au cours de l'année civile antérieure; b) Aucun amas sur un sol enneigé ou non déneigé; c) Protection contre l'atteinte par les eaux de ruissellement et fonte des neiges; d) Pente du lieu ≤ 5%.
Non liquide ≥ 20% < 30%	250 m ³ du 23 au 30 novembre			
Non liquide > 30%	250 m ³ du 23 au 30 novembre	Aucune interdiction		



Contraintes particulières pour l'épandage:

- Lors de l'épandage, le sol doit être ressuyé et avoir une capacité portante adéquate afin de limiter la compaction et l'érosion.
- Interdiction d'épandage sur des sols gelés ou enneigés et/ou montrant des signes de ravinement.
- Interdiction d'épandage sur des parcelles dont la culture est destinée à l'alimentation humaine et sur les pâturages.

Exigences supplémentaires pour les MRF de catégorie P2 :

- Respecter un délai de récolte de 36 mois pour les cultures destinées à l'alimentation humaine.
(14 mois si la partie récoltée est sans contact avec le sol (ex. maïs sucré)).
- Respecter un délai de récolte de 30 jours pour les cultures destinées à l'alimentation animale.
- Respecter un délai de 12 mois avant de faire paître à nouveau les animaux.
- **Les biosolides du mélange P2-O2 doivent être enfouis en moins de 48 heures si le sol est à nu**

Distances séparatrices d'épandage

Les éléments en jaune s'appliquent à cette matière	P1-O1 (mètre)	P1-O2 (mètre)	P2-O1 (mètre)	P2-O2 (mètre)	P2-O3 (mètre)
Puits - consommation humaine catégorie 3	100 ⁽⁴⁾				
Fossé agricole	1 ⁽⁵⁾				
Fossé en milieu non agricole	1	1	10 ⁽⁶⁾	10 ⁽⁶⁾	10 ⁽⁶⁾
Cours d'eau naturel (ruisseau, rivière, lac, etc.)	3	3	3	3	3
Ligne de propriété et route	n.a.	n.a.	10 ⁽⁶⁾	10 ⁽⁶⁾	10 ⁽⁶⁾
Maison d'habitation ou immeuble protégé ⁽¹⁾	n.a.	75 ⁽³⁾	100 ⁽⁶⁾	100 ⁽⁶⁾	500 ^(3,7)

⁽¹⁾ Norme du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). Dans certains cas, les distances peuvent être moindres ou supérieures. Se référer au règlement.

⁽²⁾ Immeuble protégé: commerce, centre récréatif, parc municipal, plage publique ou marina, terrain d'établissement d'enseignement ou de services de santé et de services sociaux, camping, bâtiments d'une base de plain air ou d'un centre d'interprétation de la nature, chalet d'un centre de ski ou d'un club de golf, temple religieux, théâtre d'été, établissement d'hébergement (à l'exception d'un gîte touristique, d'une résidence de tourisme ou d'un meublé rudimentaire) et bâtiment servant à des fins de dégustation de vin dans un vignoble ou établissement de restauration de 20 sièges et plus, détenteur d'un permis d'exploitation à l'année.

⁽³⁾ La distance pour les odeurs peut être réduite à la condition d'avoir une lettre de consentement du propriétaire ou du locataire.

⁽⁴⁾ 30 m si le biosolide est exempt de matière fécale humaine.

⁽⁵⁾ Ces bandes riveraines peuvent être modifiées par une réglementation municipale.

⁽⁶⁾ Peut être réduit de moitié pour les MRF solides et les MRF liquides épandus par rampes basses ou pendillards.

⁽⁷⁾ Pas de distance à respecter si incorporation "immédiate" en moins de 5 minutes recommandée par un agronome. Pour une incorporation entre 5 minutes et 6 heures, la distance séparatrice peut être réduite de moitié.

Mesures préventives de santé et de sécurité

Vaccination:

- Suivre le programme régulier d'immunisation s'appliquant à toute la population.

Équipements de protection nécessaires:

- Porter des vêtements de protection (salopette ou combinaison).
- Porter des bottes ou couvre-chaussures.
- Avoir à proximité une trousse de premiers soins et du savon antiseptique sans eau.

Mesures d'hygiène

- Éviter de porter les mains au visage.
- Se laver régulièrement les mains pendant la journée, particulièrement avant la consommation de tout aliment ou boisson.
- Garder ses ongles courts.
- Éviter l'épandage si le vent est « dans le dos » afin d'être protégé des éléments transportés par le vent.
- Dans le cas d'une coupure ou d'une lésion cutanée, désinfecter la blessure et la protéger pour éviter tout contact entre la partie blessée et les biosolides.
- Laver les vêtements et les équipements d'épandage qui ont été en contact avec les biosolides (bottes, épandeur, chargeur frontal, roues de tracteur, marchepieds, plancher de tracteur etc.).
- Prendre une douche et se laver les cheveux à la fin de la journée.

Fosse Chrétien - Tableau des analyses Printemps 2023
Mélange chauisé C1-P2-O2-E1

 Mise à jour:
2023-04-24

 Origine : Fosse Chrétien-Printemps 2023, théopique chauisé
 Type de MfF : Biosolides agricolementaires, municipaux, tari déclassé, lactosérum et dérivés, résidus de déssilage et amendements calcaires et magnésiens.
 Capacité totale/titrée: 3952 t/mfF

Échantillon	Agricolementaires												Amendement	Eau	Moyenne	Maximum			
	Principale	Agricolementaires	Sec. Liquide	Agricolementaires	Sec solide	Agricolementaires	Kerry	Agricolementaires	B. Lederer	Agricolementaires	Trait. eaux	B. Municipaux	B. Municipaux	B. Municipaux	B. Municipaux				
Date dernière analyse	Olymel S.E.C.	Olymel S.E.C.	Olymel S.E.C.	St-Henri	St-Henri	St-Henri	St-Clair	St-Augustin	Boul. Vachon	From. Bergeron	B. Municipaux								
Origine	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1			
Caléfaction	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1	C1-P2-O2-E1			
Quantité (t/mfF)	1630,98	213,69	198,02	11,1	31,4	62,7	7,7	10,1	8,7	5,4	72,0	13,3	128,7	7,9	699,8	500,0	3712,4		
Paramètres	Unités	%																	
Siccité à l'échantillonnage	Lm. h.m ⁻¹	4,96	2,39	21,7	9,4	3,3	22,1	6,4	20,45	17,35	17,7	27,3	29,1	93,7	4,11	0,0	29,1		
Masse volumique assecante (IMVA) ⁽¹⁾	Lm. h.m ⁻¹	1,0	1,00	1,0	1,00	1,0	1,00	1,0	0,80	0,80	0,85	0,85	0,85	0,85	1,00	0,00	1,00		
Usticité (Kjeldahl)	% m.s.	61,8	85,5	53,0	75,8	81,8	95,1	79,3	68,1	76,5	67,3	74,3	82,2	89,90	52,19	0,0	86,1		
Pouvoir neutralisant	% ECC																0,0		
Rapport C/N		8,2	5,0	4,6	11,1	31,4	62,7	7,7	10,1	8,7	72,0	13,3	128,7	7,9	0,0	9,0	128,7		
Valeur agronomique																			
Azote total (N)	kg/m ³ humide	1,87	1,87	12,65	3,29	0,43	1,67	3,31	10,25	8,89	8,87	9,06	9,06	9,06	2,01	1,88			
Azote organique	kg/m ³ humide	1,84	1,49	11,32	3,22	0,42	1,65	3,10	9,71	8,82	11,67	8,57	8,57	8,57	1,94	1,53	1,67		
Azote minéral (NH ₄ ⁺ +NO ₃ ⁻ +NO ₂ ⁻)	kg/m ³ humide	0,03	0,03	1,33	0,07	0,01	0,03	0,21	1,00	0,67	1,16	2,20	0,49	0,49	0,49	0,08	2,20		
Phosphore total (P ₂ O ₅)	kg/m ³ humide	2,17	0,45	4,04	3,74	0,49	1,93	1,51	7,21	9,42	9,26	7,11	0,20	0,20	1,56	1,62	9,42		
Dissolubilité du phosphore	%	55	77	68	63	80	79	74	80	76	68	74	80	80	70	80			
Phosphore dissous et labile (P ₂ O ₅)	kg/m ³ humide	0,19	0,34	2,74	2,23	0,31	1,54	1,26	5,37	7,40	6,27	5,26	0,26	0,26	1,13	1,42	1,42		
Potassium dissoluble (K ₂ O) mspu	kg/m ³ humide	0,18	0,20	0,74	0,05	0,05	0,11	0,34	0,71	1,00	0,90	0,90	0,37	0,37	4,74	0,15	0,26	1,05	
Équivalent en chaux	t/m ³ m chaux																		
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	326	196	2 605	60 950	53 200	12 500	19 550	24 40	11 000	9 765	41 433	28 550	12 380	30 620	16 428	60 950	C1-P2-E2	
Anasor (As)	mg/kg m.s.	0,4	1,5	3,7	0,4	0,4	1,2	1,2	3,0	2,8	3,6	1,3	13,2	2,1	4,2	1,88	8 087	C1	
Acide ammoniacal (NH ₄)	mg/kg m.s.	3 245	6 160	723	311	121	3 245	6 160	5 040	6 165	6 165	20	3 244	1 185	73 635	29 064	73 635		
Acide sulfurique (H ₂ SO ₄)	mg/kg m.s.	32 833	55 750	54 450	35 000	13 000	7 500	51 000	51 000	72 933	32 550	31 300	45	48 461	19	48	48		
Bore (B)	mg/kg m.s.	10	20	10	10	10	10	10	10	11	49	20	15	10	34	32	32		
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	0,5	0,5	0,5	0,5	0	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	2 023	2 530	9 680	5 575	1 011	9 535	8 288	14 995	15 950	10 654	8 715	347 500	9 547	99 486	15 958	15 958		
Chlorure (Cl)	mg/kg m.s.	6	11	9	5	5	12	20	18	20	18	24	9	13	14	210	1 000	C1	
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	7	43	51	1	1	2	6	4	17	6	1	6	3	6	51	34	100	
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	22	36	42	15	30	30	69	182	152	142	127	122	15	115	48	183	400	1 000
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	139 333	51 200	83 400	999	250	3 305	3 305	15 000	17 593	26 515	26 515	6 970	6 405	9 444	49 058	139 333		
Magnesium (Mg)	mg/kg m.s.	1 539	2 320	3 200	1 633	1 466	1 535	1 535	3 204	3 204	3 204	3 204	1 199	4 225	1 199	1 199	1 199		
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	32	77	196	15	17,00	5	56	138	1 058	187	83	87	60	491	101	1 058		
Mercurie (Hg)	mg/kg m.s.	0,03	0,02	0,02	0,00	0,02	0,02	0,31	0,21	0,14	0,19	0,12	0,04	0,18	0,1	0,1	0,49	0,8	4
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	8,3	5,5	5,0	11,5	2	1,0	3,0	2,5	4,8	7,3	3,8	2,0	11,0	3,3	11,5	20	1 000	C1
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	19	58	83	4	2	3	6	20	14	24	18	5	85	10	33	62	1 000	C1
Nitrite et nitrate (NO ₂ +NO ₃)	mg/kg m.s.										0			0					
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	19 100	8 175	8 160	17 400	6 505	3 825	10 285	15 507	23 317	14 850	10 700	92	16 553	11 492	23 317			
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽²⁾	mg/kg m.s.	43 739	18 721	18 698	39 846	14 897	8 760	23 553	35 511	54 307	34 007	24 503	210	37 900	26 311	53 395			
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽³⁾	mg/kg m.s.																120	300	C1
Potassium (K)	mg/kg m.s.	3 083	10 280	2 845	447	1 233	406	4 420	3 02	4 767	4 035	1 173	1 045	4 194	3 104	3 167	10 280		
Potassium (K ₂ O) ⁽⁴⁾	mg/kg m.s.	3 715	12 388	3 428	539	1 485,1	489	5 326	3 726	5 744	5 076	1 414	1 259,2	5 054	3 763	3 819	12 388		
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	0,3	0,3	0,3	0,4	0	0,3	0,3	1,1	2,4	1,2	1	1,2	1,0	0,7	2,4	2,0	14	C1
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	30 067	69 150	8 350	4 670	3 930	625	10 600	431	768	490	331	620	215	69 150	648	700	1 050	
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	88	163	216	25	25	54	407	489	548	265	255	25	622					
Indice multiple de valorisation (IMV)		0,41	0,22	1,64	0,83	0,23	1,58	0,60	1,87	1,78	1,95	2,28	2,42	0,40	0,45				

(1) Test de la chaudière effectué par Viridis ; adapté de la fiche technique "Technique de la chaudière pour fumier de volaille et utilisation de la balance sur charbon frontal pour estimer la masse des chargements de fumier", CRAAO 2013
 (2) Réf. Chapitre 10 du Guide de référence en fertilisation, 7e édition, CRAAO 2013, tableau 10.10 (p.111)
 (3) Réf. Chapitre 10 du Guide de référence en fertilisation, 7e édition, CRAAO 2013 (p.116), basé sur Webtest 2003 et adapté du Guide de valorisation des MRF, MDEEP 2006 (annexe 5) : CE (%) = 0,0 · [MfF (mg/kg) + 0,5 Fe_{sol} (mg/kg)] - 20,000/2000
 (4) P₂O₅ = P + 2,29 · K + K · 1,205
 (5) Ce pour biosolides managériels considérée entre 10 et 50 mg EC7Ag m.s., si pas d'amendement ou si le rapport P/K > 1,000
 (6) Ce pour biosolides managériels considérée entre 10 et 50 mg EC7Ag m.s., si le rapport P/K < 1,000
 (7) Etat de décomposition du fumier pour le calcul de la densité sur le recyclage des MRF, MDEEP 2012, section 4.5
 (8) Etat de décomposition du fumier pour le calcul de la densité sur le recyclage des MRF, MDEEP 2012, section 4.5
 (9) NO : Non détecté
 (10) THI : Teneur d'interférence rendant un dénombrement impossible; interférence causée par un trop grand nombre de microorganismes de toute sorte; pas nécessairement des bactéries E. coli

Olymel primaires - Tableau des analyses

C2-P2-Q3-E1

Origine : Olymel, usine de St-Henri

Type de MRF : Biosolides agroalimentaires issus du traitement des eaux primaires d'une usine agroalimentaire

Production annuelle : 7 070 t.m.h. (354 t.m.s.)

Mise-à-jour:

Nombre d'analyses annuelles requises : 2 analyses selon le tableau 6.2 du Guide MRF et de la note 8*.**

2023-01-19

Échantillon		Olymel Primaires Agat	Olymel Primaires Agat	Olymel Primaires Agat	Moyenne	Maximum
Laboratoire # d'échantillon # de certificat		22Q921072	22Q959816	23Q989764		
Échantillonnage accrédité ou régulier	Date d'échantillonnage	accrédité 14-juil-22	régulier 20-oct-22	accrédité 19-janv-23		
Paramètres						
Siccité à l'échantillonnage	%	6,7	3,87	4,3	5,0	6,7
Masse volumique apparente (MVA) ⁽¹⁾	t.m.h./m ³	1	1	1	1,0	1,00
Matières organiques	% m.s.	70,9	54,3	59,5	61,6	70,9
pH ⁽²⁾		6,02	5,47	6	5,7	6,0
Rapport C/N		10	6,9	7,8	8,2	10,0
Valeur agronomique						
Azote total (N)	kg/tm humide	2,37	1,52	1,65	1,87	2,37
Azote organique	kg/tm humide	2,35	1,48	1,63	1,84	2,35
Azote minéral (NH ₄ +NO ₃ +NO ₂)	kg/tm humide	0,02	0,04	0,01	0,03	0,04
Phosphore total (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	2,53	1,92	1,88	2,17	2,53
Disponibilité du phosphore ⁽³⁾	%	62	58	45	55	80
Phosphore disponible calculé (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	1,56	1,12	0,85	1,19	1,56
Potassium disponible (K ₂ O) (100%)	kg/tm humide	0,16	0,25	0,11	0,18	0,25
Équivalent en chaux	tmh/tm chaux					
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	358	304	345	336	358
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	< 0,7	< 0,7	< 0,7	0,4	0,7
Azote ammoniacal (NH ₄)	mg/kg m.s.	272	1 110	285	556	1 110
Azote total (Kjedahl)	mg/kg m.s.	35 300	39 300	38 300	37 633	39 300
Bore (B)	mg/kg m.s.	< 20	< 20	< 20	10	20
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	< 0,9	< 0,9	< 0,9	0,5	0,9
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	1 980	2 010	2 080	2 023	2 080
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	24	14	10	16	24
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	6	5	10	7	10
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	< 30	37	< 30	22	37
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	113 000	126 000	179 000	139 333	179 000
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	417	289	344	350	417
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	34	29	34	32	34
Mercurie (Hg)	mg/kg m.s.	0,06	< 0,04	< 0,04	0,03	0,06
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	6	8	11	8,3	11,0
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	20	16	20	19	20
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	16 500	21 700	19 100	19 100	21 700
Phosphore total (P ₂ O ₅) ^(b)	mg/kg m.s.	37 785	49 693	43 739	43 739	49 693
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	< 5	< 5	< 5	3	5
Potassium (K)	mg/kg m.s.	1 940	5 270	2 040	3 083	5 270
Potassium (K ₂ O) ^(b)	mg/kg m.s.	2 338	6 350	2 458	3 715	6 350
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	< 0,5	< 0,5	< 0,5	0,3	0,5
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	21 400	43 300	25 500	30 067	43 300
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	91	62	110	88	110
Dioxines et furannes ^(b)	ng EQT/kg m.s.					s/o
Escherichia coli ⁽⁶⁾	UFC/g sec	< 31	< 260	< 220	61	260
Salmonelles ⁽⁷⁾	présence/absence pour 10 g					s/o
Catégorie "O"		Voir l'attestation de l'usine certifiant qu'il n'y a eu aucun contact avec des eaux usées sanitaires				(tableau 8.3)
Corps étrangers ⁽⁷⁾		Résidu identifié au tableau 8.4 du Guide MRF*				(tableau 8.4)
Corps étrangers ⁽⁷⁾		Résidu identifié au tableau 8.6b du Guide MRF*				(tableau 8.6b)
CE tranchants (CETr) > 5 mm (par 500 ml)	0		0			par défaut
Longueur > 25mm, largeur > 3 mm (par 500 ml)	0		0			s/o
Totaux > 2 mm (% m.s.)	0		0			E1
(tableau 8.6b: classement par défaut si disponible tableau 8.6a : classement ou reclassement)						
Indice multiple de valorisation (IMV) ⁽⁸⁾	0,57	0,32	0,35	0,41		

NOTE : Lorsqu'un paramètre chimique analysé n'est pas détecté pour un échantillon, la moitié de la limite de détection est utilisée pour les statistiques (GMFRC 2015*, section 6.5).

NOTE : Lorsqu'un paramètre chimique analysé n'est pas détecté pour un échantillon, la moitié de la limite de détection est utilisée pour les statistiques (GMRF 2015*, section 6.5).

NOTE : ND = Non détecté

NOTE : ND = Non détecté
NOTE : IN = Présence à l'interférence rendant un dénombrement impossible; interférence causée par un trop grand nombre de microorganismes de toute sorte, pas nécessairement des bactéries

Folk

100

(1) Te
(E) B

(5) $P_{O_2} = P \times 2,29$ $K_2O = K \times 1,205$
 (6) *E. coli*: la moyenne géométrique est utilisée pour ce paramètre (GMRF 2015*, section 6.5)

(7) Pour un paramètre avec un critère d'absence (ex. : salmonelles et certains corps étrangers), ou un critère de faible occurrence (ex. : certains corps

Tableau 4 : Résultats d'analyses pour l'échantillonnage accrédité de MRF



Origine : Olymel St-Henri
Type de MRF: Biosolide
agroalimentaire primaire

CATÉGORIES ALLÉGUÉES	C1 - P2 - E1
CATÉGORIES DE L'ÉCHANTILLON	C2 - P2 - E1
CATÉGORIES CONFIRMÉES	C2 - P2 - E1

Laboratoire : AGAT Certificat : 23Q989754 Date d'échantillonnage : 2023-01-19				Classification des MRF Guide sur le recyclage des MRF, MDDELCC 2015		
PARAMÈTRES		LDM	Résultats	C1*	C2*	Catégorie
Physico-chimiques	Unités					
C/N		calcul	7,8			
Matière organique	% m.s.	0,2	59,5			
Matière totale (siccité)	% g/g m.h.	0,2	4,3			
pH		N/A	6,00			
Éléments majeurs et autres	Unités	LDM	Résultats	N/A	N/A	N/A
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	30	345			
Azote ammoniacal (N-NH ₃)	mg N/kg m.s.	5	285			
Azote total (NTK)	mg/kg m.s.	1 800	38 300			
Bore (B)	mg/kg m.s.	20	< 20			
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	70	2 080			
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	500	179 000			
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	20	344			
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	5	34			
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	800	19 100			
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	43 739			
Potassium total (K)	mg/kg m.s.	50	2 040			
Potassium total (K ₂ O) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	2 458			
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	100	25 500			
Contaminants chimiques élément	Oligo-unités	LDM	Résultats	C1*	C2*	Catégorie
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	0,7	< 0,7	13	41	C1
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	2	10	210	1 000	C1
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	2	10	34	150	C1
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	30	< 30	400	1 000	C1
Molybdène (Mo) **	mg/kg m.s.	2	11	10	20	C2
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	2	20	62	180	C1
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	0,5	< 0,5	2,0	14	C1
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	50	110	700	1 850	C1
Contaminants chimiques Stricts	Unités	LDM	Résultats	C1*	C2*	
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	0,9	< 0,9	3,0	10	C1
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	0,04	< 0,04	0,8	4	C1
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	5	< 5	120	300	C1
Pathogènes (microbiologiques)	Unités	LDM	Résultats	P1	P2	Catégorie
E. coli	UFC/g sec	10	< 220	(2)	< 2 000 000	P2
Corps étrangers	Unités	LDM	Résultats	E1*	E2*	Catégorie
Tranchants > 5mm	unités/500 ml	N/A	0	1		
Longeur > 25 mm et largeur > 3mm	unités/500 ml	N/A	0	2		E1
Totaux (> 2mm)	%m.s.	N/A	0	0,5	1,0	

(1) P₂O₅ = P x 2,29 et K₂O = K x 1,205 selon Tableau 6.4 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

(2) Se référer au Tableau 8.3 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

* Les résultats d'analyse de laboratoire doivent être égaux ou inférieurs aux critères C1 ou C2 ou aux critères E1 ou E2.

** Une reprise de ce paramètre a été effectuée puisque le résultat ne correspondait pas à l'historique de la matière.

Le résultat affiché est celui de la reprise.


Ann-Rose Uhland, agr.

Signé numériquement
par : Ann-Rose Uhland,
agr.
Date : 2023.02.23 15:
29:39 -05'00'

Ann-Rose Uhland, agr.
Responsable scientifique

Olymel secondaires liquides - Tableau des analyses

C2-P2-O3-E1

Origine : Olymel, usine de St-Henri

Type de MRF : Biosolides agroalimentaires issues du traitement des eaux secondaires d'une usine agroalimentaire

Production annuelle : 757 t.m.h. (18 t.m.s.)

Mise à jour:

Nombre d'analyses annuelles requises** : 2 analyses selon le tableau 6.2 du Guide MRF*

2023-03-02

Échantillon	Olymel Sec. Liquides	Olymel Sec. Liquides Agat 4816097	Moyenne	Ratio P_2O_5 sur ETI	Maximum
Laboratoire # d'échantillon # de certificat	23Q989749	23Q002040			
Échantillonnage accrédité ou régulier	acrédié	régulier			
Date d'échantillonnage	19-janv-23	02-mars-23			
Paramètres	Unités				
Siclicité à l'échantillonnage	%	2,1	2,68	2,4	2,7
Masse volumique apparente (MVA) ⁽¹⁾	t.m.h./m ³	1	1	1,0	1,00
Matières organiques	% m.s.	60,1	70,8	65,5	70,8
pH ⁽²⁾		7,42	7,15	7,3	7,4
Rapport C/N		4,5	5,5	5,0	5,5
Valeur agronomique					
Azote total (N)	kg/tm humide	1,41	1,72	1,57	1,72
Azote organique	kg/tm humide	1,32	1,66	1,49	1,66
Azote minéral ($NH_4+NO_3+NO_2$)	kg/tm humide	0,09	0,06	0,08	0,09
Phosphore total (P_2O_5)	kg/tm humide	0,45	0,43	0,45	0,45
Disponibilité du phosphore ⁽³⁾	%	74	80	77	80
Phosphore disponible calculé (P_2O_5)	kg/tm humide	0,33	0,34	0,34	0,34
Potassium disponible (K_2O) (100%)	kg/tm humide	0,25	0,34	0,30	0,34
Équivalent en chaux	tmh/tm chaux				
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	217	174	196	217
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	< 0,7	< 0,7	0,4	0,7
Azote ammoniacal (NH ₄)	mg/kg m.s.	4 140	2 350	3 245	4 140
Azote total (Kjedahl)	mg/kg m.s.	67 200	64 300	65 750	67 200
Boron (B)	mg/kg m.s.	27	22	25	27
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	< 0,9	< 0,9	0,5	s/o
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	2 620	2 440	2 530	2 620
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	12	13	13	0,001
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	45	40	43	0,040
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	35	36	36	0,0527
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	62 900	39 500	51 200	62 900
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	1 110	965	1 038	1 110
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	96	58	77	96
Mercurie (Hg)	mg/kg m.s.	< 0,04	< 0,04	0,02	s/o
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	6	5	5,5	0,3404
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	65	51	58	0,0323
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	9 360	6 990	8 175	9 360
Phosphore total (P_2O_5) ⁽⁴⁾	mg/kg m.s.	21 434	16 007	18 721	21 434
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	< 5	< 5	3	s/o
Potassium (K)	mg/kg m.s.	9 960	10 600	10 280	10 600
Potassium (K_2O) ⁽⁵⁾	mg/kg m.s.	12 002	12 773	12 388	12 773
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	< 0,5	< 0,5	0,3	7,4882
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	73 700	64 600	69 150	73 700
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	167	153	160	0,0117
Dioxines et furannes ⁽⁶⁾	ng EQT/kg m.s.			s/o	s/o
Escherichia coli ⁽⁶⁾	UFC/g sec	< 480	< 370	211	480
Salmonelles ⁽⁷⁾	présence/absence pour 10 g				
Catégorie "O"				Voir l'attestation de l'usine certifiant qu'il n'y a eu aucun contact avec des eaux usées sanitaires	(tableau 8.3)
Corps étrangers ⁽⁷⁾				Résidu identifié au tableau 8.4 du Guide MRF*	(tableau 8.4)
Corps étrangers ⁽⁷⁾				Résidu identifié au tableau 8.6b du Guide MRF*	(tableau 8.6b)
CE tranchants (CETr) > 5 mm (par 500 ml)	0				
Longueur > 25mm, largeur > 3 mm (par 500 ml)	0				
Totaux > 2 mm (% m.s.)	0				
Indice multiple de valorisation (IMV) ⁽⁸⁾	0,19	0,25	0,22		

NOTE : Lorsqu'un paramètre chimique analysé n'est pas détecté pour un échantillon, la moitié de la limite de détection est utilisée pour les statistiques (GMRF 2015*, section 6.5)

NOTE : Lorsque plus du tiers des échantillons présentent des résultats non détectés ou non quantifiés, la valeur médiane (50 centiles) est utilisée pour les statistiques (GMRF 2015*, section 6.5)

NOTE : ND = Non détecté

NOTE : TNI = Présence d'interférence rendant un dénombrement impossible; interférence causée par un trop grand nombre de microorganismes de toute sorte; pas nécessairement des bactéries *E. coli*.(1) Test de la chaudière effectué par Viridis : adapté de la fiche technique *Technique de la chaudière pour fumiers de volailles et utilisation de la balance sur chargeur frontal pour estimer la masse*(5) $P_2O_5 = P \times 2,29$ $K_2O = K \times 1,205$

(6) E. coli : la moyenne géométrique est utilisée pour ce paramètre (GMRF 2015*, section 6.5)

(7) Pour un paramètre avec un critère d'absence (ex.: salmonelles et certains corps étrangers), ou un critère de faible occurrence (ex.: certains corps étrangers) et que plusieurs analyses sont

(8) IMV = (matière sèche (%)) + 100 X [(matière organique (% b.s.) + 15) + (pouvoir neutralisant (% ECC b.s.) + 25) + (N + P2O5 + K2O (% b.s.) + 2)]

Tableau 4 : Résultats d'analyses pour l'échantillonnage accrédité de MRF

 VIRIDIS environnement		Origine : Olymel St-Henri		CATÉGORIES ALLÉGUÉES		C2 - P2 - E1
		Type de MRF: Biosolide agroalimentaire secondaire		CATÉGORIES DE L'ÉCHANTILLON		C2 - P2 - E1
				CATÉGORIES CONFIRMÉES		C2 - P2 - E1
		Laboratoires : AGAT		Classification des MRF		
		Certificats : 23Q989749		Guide sur le recyclage des MRF, MDDELCC		
		Date d'échantillonnage : 2023-01-19		2015		
PARAMÈTRES		LDM	Résultats	C1*	C2*	Catégorie
Physico-chimiques						
C/N	Unités	calcul	4,5			
Matière organique	% m.s.	0,2	60,1			
Matière totale (siccité)	% g/g m.h.	0,2	2,1			
pH	N/A		7,42			
Éléments majeurs et autres		LDM	Résultats	N/A	N/A	N/A
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	30	217			
Azote ammoniacal (N-NH ₃)	mg N/kg m.s.	25	4 140			
Azote total (NTK)	mg/kg m.s.	1 800	67 200			
Bore (B)	mg/kg m.s.	20	27			
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	70	2 620			
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	500	62 900			
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	20	1 110			
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	5	96			
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	160	9 360			
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	21 434			
Potassium total (K)	mg/kg m.s.	50	9 960			
Potassium total (K ₂ O) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	12 002			
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	100	73 700			
Contaminants chimiques éléments		LDM	Résultats	C1*	C2*	Catégorie
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	0,7	< 0,7	13	41	C1
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	2	12	210	1 000	C1
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	2	45	34	150	C2
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	30	35	400	1 000	C1
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	2	6	10	20	C1
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	2	65	62	180	C2
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	0,5	< 0,5	2,0	14	C1
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	50	167	700	1 850	C1
Contaminants chimiques Stricts		LDM	Résultats	C1*	C2*	
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	0,9	< 0,9	3,0	10	C1
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	0,04	< 0,04	0,8	4	C1
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	5	< 5	120	300	C1
Pathogènes (microbiologiques)		LDM	Résultats	P1	P2	Catégorie
<i>E. coli</i>	UFC/g sec	10	< 480	(2)	< 2 000 000	P2
Corps étrangers		LDM	Résultats	E1*	E2*	Catégorie
Tranchants > 5mm	unités/500 ml	N/A	0	1		
Longeur > 25 mm et largeur > 3mm	unités/500 ml	N/A	0	2		E1
Totaux (> 2mm)	%m.s.	N/A	0	0,5	1,0	

(1) P₂O₅ = P x 2,29 et K₂O = K x 1,205 selon Tableau 6.4 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

(2) Se référer au Tableau 8.3 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

* Les résultats d'analyse de laboratoire doivent être égaux ou inférieurs aux critères C1 ou C2 ou aux critères E1 ou E2.

Signé numériquement
par : Ann-Rose Uhland, agr.
Date : 2023.02.23 15:
30:26 -05'00'

Ann-Rose Uhland, agr.
Responsable scientifique

Olymel secondaires solides - Tableau des analyses

C2-P2-O3-E1

Origine : Olymel, usine de St-Henri

Type de MRF: Biosolides agroalimentaires issues du traitement des eaux secondaires soldes d'une usine agroalimentaire

Production annuelle : 321 t.m.h. (70 t.m.s.)

Mise à jour:

Nombre d'analyses annuelles requises** : 2 analyses selon le tableau 6.2 du Guide MRF*

2022-07-14

Échantillon	Olymel sec. solides Agat 3891404 22Q898952	Olymel sec. solides Agat 4104487 22Q921850	Moyenne	Ratio P_2O_5 sur ETI	Maximum	
Echantillonage accrédité ou régulier	régulier					
Date d'échantillonnage	24-mai-22		14-juil-22			
Paramètres	Unités					
Siccité à l'échantillonnage	%		23,8	19,5	21,7	23,8
Masse volumique apparente (MVA) ⁽¹⁾	t.m.h./m ³		1	1	1,0	1,00
Matières organiques	% m.s.		57,8	48,2	53,0	57,8
pH ⁽²⁾	7,06		7,64	7,3	7,6	
Rapport C/N	4,4		4,7	4,6	4,7	
Valeur agronomique						
Azote total (N)	kg/tm humide		15,61	10,00	12,65	15,61
Azote organique	kg/tm humide		13,80	9,08	11,32	13,80
Azote minéral ($NH_4^+ + NO_3^- + NO_2^-$)	kg/tm humide		1,81	0,92	1,33	1,81
Phosphore total (P_2O_5)	kg/tm humide		4,75	3,39	4,04	4,75
Disponibilité du phosphore ⁽³⁾	%		65	71	68	80
Phosphore disponible calculé (P_2O_5)	kg/tm humide		3,07	2,41	2,74	3,07
Potassium disponible (K_2O) ^(100%)	kg/tm humide		0,83	0,66	0,74	0,83
Équivalent en chaux	t/mh/tm chaux					
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	2 910	2 300	2 605	2 910	
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	1,5	1,4	1,5	1,5	
Azote ammoniacal (NH_4)	mg/kg m.s.	7 600	4 720	6 160	7 600	
Azote total (Kjedahl)	mg/kg m.s.	65 600	51 300	58 450	65 600	
Bore (B)	mg/kg m.s.	< 20	< 20	10	20	
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	< 0,9	< 0,9	0,5	s/o	
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	1 830	1 860	1 845	1 860	
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	10	12	11	0,1699	12
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	62	40	51	0,0366	62
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	50	34	42	0,0445	50
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	96 000	70 800	83 400	96 000	
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	2 380	2 220	2 300	2 380	
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	215	177	196	215	
Mercurie (Hg)	mg/kg m.s.	< 0,04	< 0,04	0,02	s/o	0,04
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	7	3	5,0	0,3737	7,0
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	104	61	83	0,0227	104
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	8 720	7 600	8 160	8 720	
Phosphore total (P_2O_5) ⁽⁵⁾	mg/kg m.s.	19 969	17 404	18 686	19 969	
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	< 5	< 5	3	s/o	5
Potassium (K)	mg/kg m.s.	2 890	2 800	2 845	2 890	
Potassium (K_2O) ⁽⁶⁾	mg/kg m.s.	3 482	3 374	3 428	3 482	
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	< 0,5	< 0,5	0,3	7,4746	0,5
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	8 620	8 080	8 350	8 620	
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	274	157	216	0,0087	274
Dioxines et furannes ⁽⁷⁾	ng EQT/kg m.s.			s/o		s/o
Escherichia coli ⁽⁸⁾	UFC/g sec	< 42	180		180	
Salmonelles ⁽⁷⁾	présence/absence pour 10 g					
	Voir l'attestation de l'usine certifiant qu'il n'y a eu aucun contact avec des eaux usées sanitaires					
	(tableau 8,3)					
Catégorie "O"						
	Résidu identifié au tableau 8,4 du Guide MRF*					
	(tableau 8,4)					
Corps étrangers ⁽⁷⁾						
	Résidu identifié au tableau 8,6b du Guide MRF*					
	(tableau 8,6b)					
Indice multiple de valorisation (IMV) ⁽⁸⁾	1,98	1,33	1,64			

NOTE : Lorsqu'un paramètre chimique analysé n'est pas détecté pour un échantillon, la moitié de la limite de détection est utilisée pour les statistiques (GMRF 2015*, section 6.5)

NOTE : Lorsque plus du tiers des échantillons présentent des résultats non détectés ou non quantifiés, la valeur médiane (50 centiles) est utilisée pour les statistiques (GMRF 2015*, section 6.5)

NOTE : ND = Non détecté

NOTE : ENI = Présence d'interférence rendant un dénombrement impossible, interférence causée par un trop grand nombre de microorganismes de toute sorte, pas nécessairement des bactéries E. coli

(1) Test de la chaudière effectué par Viridis : adapté de la fiche technique *Téchnique de la chaudière pour fumiers de volailles et utilisation de la balance sur chargeur frontal pour estimer la masse*(5) $P_2O_5 = P \times 2,29 \quad K_2O = K \times 1,205$

(6) E. coli : la moyenne géométrique est utilisée pour ce paramètre (GMRF 2015*, section 6.5)

(7) Pour un paramètre avec un critère d'absence (ex. : salmonelles et certains corps étrangers), ou un critère de faible occurrence (ex. : certains corps étrangers) et que plusieurs analyses sont

(8) IMV = (matière sèche (%)) + 100 X [(matière organique (% b.s.) + 15) + (pouvoir neutralisant (% ECC b.s.) + 25) + (N + P2O5 + K2O (% b.s.)) + 2]



27 mai 2020

Mme Stelly Vallet
Chargée de projet
Environnement VIRIDIS inc.
965, Avenue Newton, bureau 270
Québec (Qc) G1P 4M4

Objet : **Olymel S.E.C.**
183 route du Président-Kennedy
Saint-Henri (Qc) G0R 3E0

La présente est pour confirmer que l'usine possède un réseau d'égout séparatif dirigeant les eaux sanitaires directement au réseau municipal. Le réseau d'égout procédé (drains de plancher) de l'usine est relié à un système de traitement primaire eaux usées, de type flottateur à air dissous, qui génère des boues liquides. Ces boues sont exemptes de matières fécales humaines et animales.

 28-05-2020

Dominic Desrosiers
Responsable traitement des eaux
Olymel S.E.C.
Tél : 418-882-2202 poste 3715

KERRY - Tableau des analyses

C2-P1-O2-E1

Origine : Kerry , Sainte-Claire

Type de MRF : Biosolides agroalimentaires issues du traitement des eaux

Production annuelle : 1 420 t.m.h. (133 t.m.s.)

Mise à jour:

2022-10-27

Nombre d'analyses annuelles requises** : 2 analyses annuelles selon le tableau 6.2 du Guide MRF

Echantillon	Kerry	Kerry	Moyenne	Ratio P ₂ O ₅ sur ETI	Maximum					
Laboratoire # d'échantillon # de certificat	AGAT 22Q894837	AGAT 4460266 22Q962504								
Échantillonnage accrédité ou régulier	accrédité	régulier								
Date d'échantillonnage	11-mai-22	27-oct-22								
Paramètres	Unités									
Siccité à l'échantillonnage	%	5,5	13,3	9,4	13,3					
Masse volumique apparente (MVA) ⁽¹⁾	t.m.h./m ³	1	1	1,0	1,00					
Matières organiques	% m.s.	75,3	76,3	75,8	76,3					
pH ⁽²⁾		6,57	6,91	6,7	6,9					
Rapport C/N		9,6	12,5	11,1	12,5					
Valeur agronomique										
Azote total (N)	kg/tm humide	2,17	4,07	3,29	4,07					
Azote organique	kg/tm humide	2,11	4,01	3,22	4,01					
Azote minéral (NH ₄ +NO ₃ +NO ₂)	kg/tm humide	0,05	0,06	0,07	0,06					
Phosphore total (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	2,47	4,63	3,74	4,63					
Disponibilité du phosphore ⁽³⁾	%	58	60	59	80					
Phosphore disponible calculé (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	1,44	2,79	2,22	2,79					
Potassium disponible (K ₂ O) (100%)	kg/tm humide	0,04	0,04	0,05	0,04					
Équivalent en chaux	tmh/tm chaux									
MDDELCC - Guide MRF éd. 2015*										
				critères alt ⁽⁶⁾	Critères maximaux					
				C2 ⁽¹⁰⁾	C1-P1-E1	C2-P2-E2				
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	63 100	58 800	60 950	63 100					
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	3,6	3,7	3,7	3,7					
Azote ammoniacal (NH ₄)	mg/kg m.s.	959	487	723	959					
Azote total (Kjedahl)	mg/kg m.s.	39 400	30 600	35 000	39 400					
Bore (B)	mg/kg m.s.	< 20	< 20	10	20					
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	< 0,9	< 0,9	0,5	s/o					
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	7 960	11 400	9 680	11 400					
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	7	10	9	0,4688					
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	< 2	< 2	1	3,9846					
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	< 30	< 30	15	0,2656					
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	897	1 100	999	1 100					
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	352	328	340	352					
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	18	11	15	18					
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	0,61	0,37	0,49	s/o					
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	11	12	11,5	0,3465					
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	4	4	4	0,9962					
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	19 600	15 200	17 400	19 600					
Phosphore total (P ₂ O ₅) ^(b)	mg/kg m.s.	44 884	34 808	39 846	44 884					
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	< 5	< 5	3	s/o					
Potassium (K)	mg/kg m.s.	658	236	447	658					
Potassium (K ₂ O) ⁽⁵⁾	mg/kg m.s.	793	284	539	793					
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	0,5	< 0,5	0,4	10,6256					
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	6 120	3 220	4 670	6 120					
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	< 50	< 50	25	0,1594					
Escherichia coli ⁽⁶⁾	UFC/g sec				0					
Salmonelles ⁽⁷⁾	présence/absence pour 10 g	Absence	Absence							
		Voir l'attestation de l'usine certifiant qu'il n'y a eu aucun contact avec des eaux usées sanitaires		(tableau 8,3)						
Catégorie "O"		Test de flairage effectué le 20 septembre 2017		(tableau 8.4)						
		Résidu identifié au tableau 8.6b du Guide MRF*		(tableau 8.6b)						
Corps étrangers ⁽⁷⁾										
		CE tranchants (CETr) > 5 mm (par 500 ml)	0	(tableau 8.6b: classement par défaut si disponible						
		Longueur > 25mm, largeur > 3 mm (par 500 ml)	0	tableau 8.6a : classement ou reclassement)						
Totaux > 2 mm (% m.s.)		0								
Indice multiple de valorisation (IMV) ⁽⁸⁾		0,51	1,11	0,83						
P1 - Lettre de non-contamination + Salmonelles ABS 2/3 des débentures										
P1										
O2										
E1										
E1										

NOTE : Lorsqu'un paramètre chimique analysé n'est pas détecté pour un échantillon, la moitié de la limite de détection est utilisée pour les statistiques (GMRF 2015*, section 6.5)

NOTE : Lorsque plus du tiers des échantillons présentent des résultats non détectés ou non quantifiés, la valeur médiane (50 centiles) est utilisée pour les statistiques (GMRF 2015*, section 6.5)

NOTE : ND = Non détecté

NOTE : TNI = Présence d'interférence rendant un dénombrement impossible; interférence causée par un trop grand nombre de microorganismes de toute sorte; pas nécessairement des bactéries E. coli.

(5) P₂O₅ = P × 2,29 K₂O = K × 1,205

(7) Pour un paramètre avec un critère d'absence (ex. : salmonelles et certains corps étrangers), ou un critère de faible occurrence (ex. : certains corps étrangers) et que plusieurs analyses sont

(8) IMV = (matière sèche (%)+100) X [(matière organique (% b.s.)+15) + (pouvoir neutralisant (% ECC b.s.)+25) + (N + P2O5 + K2O (% b.s.))+2]

Tableau 4 : Résultats d'analyses pour l'échantillonnage accrédité de MRF

VIRIDIS environnement		Origine : Kerry	CATÉGORIES ALLÉGUÉES	C2 - P1 - E1
		Type de MRF: Biosolide	CATÉGORIES DE L'ÉCHANTILLON	C2 - P1 - E1
		agroalimentaire	CATÉGORIES CONFIRMÉES	C2 - P1 - E1
Laboratoires : AGAT Certificats : 22Q894837				
Date d'échantillonnage : 2022-05-11				
PARAMÈTRES		LDM	Résultats	Classification des MRF Guide sur le recyclage des MRF, MDDELCC 2015
Physico-chimiques	Unités	LDM	Résultats	C1*
C/N	% m.s.	N/A	9,6	N/A
Matière organique	% m.s.	0,2	75,3	N/A
Matière totale (siccité)	% g/g m.h.	0,2	5,5	N/A
pH		N/A	6,57	N/A
Éléments majeurs et autres	Unités	LDM	Résultats	C2*
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	30	63 100	N/A
Azote ammoniacal (N-NH ₃)	mg N/kg m.s.	10	959	N/A
Azote total (NTK)	mg/kg m.s.	4 500	39 400	N/A
Bore (B)	mg/kg m.s.	20	< 20	N/A
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	70	7 960	N/A
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	500	897	N/A
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	20	352	N/A
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	5	18	N/A
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	800	19 600	N/A
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	44 884	N/A
Potassium total (K)	mg/kg m.s.	50	658	N/A
Potassium total (K ₂ O) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	793	N/A
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	100	6 120	N/A
Contaminants chimiques éléments	Oligo-unités	LDM	Résultats	Catégorie
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	0,7	3,6	C1
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	2	7	C1
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	2	< 2	C1
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	30	< 30	C1
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	2	11	C2
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	2	4	C1
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	0,5	0,5	C1
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	50	< 50	C1
Contaminants chimiques Stricts	Unités	LDM	Résultats	Catégorie
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	0,9	< 0,9	C1
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	0,04	0,61	C1
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	5	< 5	C1
Pathogènes (microbiologiques)	Unités	LDM	Résultats	Catégorie
Salmonelles	PRE/ABS		ABS	P1
	PRE/ABS		ABS	ABS pour 2/3
	PRE/ABS		ABS	(2)
Corps étrangers	Unités	LDM	Résultats	Catégorie
Tranchants > 5mm	unités/500 ml	N/A	0	E1*
Longeur > 25 mm et largeur > 3mm	unités/500 ml	N/A	0	E2*
Totaux (> 2mm)	%m.s.	N/A	0	E1

(1) P₂O₅ = P × 2,29 et K₂O = K × 1,205 selon Tableau 6.4 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

(2) Se référer au Tableau 8.3 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

* Les résultats d'analyse de laboratoire doivent être égaux ou inférieurs aux critères C1 ou C2 ou aux critères E1 ou E2.

Signé numériquement
par : Ann-Rose Uhland, agr.
Date : 2022.05.26 09:
57:29 -04'00'

Ann-Rose Uhland, agr.
Responsable scientifique



27 mai 2020

Mme Stelly Vallet
Chargée de projet
Environnement VIRIDIS inc.
965, Avenue Newton, bureau 270
Québec (QC) G1P 4M4

Objet : **Kerry Canada Inc., usine de Sainte-Claire**
187, Boulevard Bégin
Sainte-Claire (QC) G0R 2V0

La présente est pour confirmer que l'usine possède un réseau d'égout séparatif dirigeant les eaux sanitaires directement au réseau municipal. Le réseau d'égout procédé (drains de plancher) de l'usine est relié à un système de traitement primaire des eaux usées, de type flottateur à air dissous, qui génère des boues liquides. Ces boues sont exemptes de matières fécales humaines et animales.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "André Hamel". It is positioned above a solid horizontal line.

André Hamel
Planificateur maintenance
Kerry Canada Inc.
Tél : 418-883-3301



Biscuits Leclerc - Tableau des analyses

G1-P2-Q2-E1

Origine : Biscuits Leclerc, St-Augustin-de-Desmaures

Type de MRF: Biosolides agroalimentaires issus du traitement des eaux d'une usine de biscuits et barres tendres.

Production annuelle : 1 285 t m h (43 t m s)

Mao-tai

Nombre d'analyses annuelles requises** : 3 analyses selon le tableau 6.2 du Guide MPE

Mise-a-jour
2022-10-21

Échantillon		Biscuits Leclerc	Biscuits Leclerc AGAT	Moyenne	Maximum
Laboratoire # d'échantillon	AGAT 4121425	220962032			
# de certificat	220923861	220966052			
Échantillonnage accrédité ou régulier	régulier	accrédité			
Date d'échantillonnage	21-juil-22	25-oct-22			
Paramètres	Unités				
Siccité à l'échantillonnage	%	2,39	4,2	3,3	4,2
Masse volumique apparente (MVA) ⁽¹⁾	t.m.h./m ³	1	1	1,0	1,00
Matières organiques	% m.s.	79,4	84,1	81,8	84,1
pH ⁽²⁾		5,45		5,5	5,5
Rapport C/N		30,5	32,3	31,4	32,3
Valeur agronomique					
Azote total (N)	kg/tm humide	0,31	0,55	0,43	0,55
Azote organique	kg/tm humide	0,30	0,54	0,42	0,54
Azote minéral (NH ₄ +NO ₃ +NO ₂)	kg/tm humide	0,01	0,01	0,01	0,01
Phosphore total (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	0,33	0,68	0,49	0,68
Disponibilité du phosphore ⁽³⁾	%	63	64	63	80
Phosphore disponible calculé (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	0,21	0,43	0,31	0,43
Potassium disponible (K ₂ O) (100%)	kg/tm humide	0,05	0,04	0,05	0,05
Équivalent en chaux	tmh/tm chaux				
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	54 100	52 300	53 200	54 100
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	< 0,7	< 0,7	0,4	0,7
Azote ammoniacal (NH ₄)	mg/kg m.s.	385	237	311	385
Azote total (Kjedahl)	mg/kg m.s.	13 000	13 000	13 000	13 000
Bore (B)	mg/kg m.s.	< 20	< 20	10	20
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	< 0,9	< 0,9	0,5	0,9
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	6 900	4 250	5 575	6 900
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	6	3	5	6
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	< 2	< 2	1	2
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	45	< 30	30	45
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	< 500	< 500	250	500
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	1 580	545	1 063	1 580
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	16	18	17	18
Mercur (Hg)	mg/kg m.s.	< 0,04	< 0,04	0,02	0,04
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	3	< 2	2	3,0
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	3	< 2	2	3
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	5 970	7 040	6 505	7 040
Phosphore total (P ₂ O ₅) ^(b)	mg/kg m.s.	13 671	16 122	14 897	16 122
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	< 5	< 5	3	5
Potassium (K)	mg/kg m.s.	1 640	825	1 233	1 640
Potassium (K ₂ O) ^(b)	mg/kg m.s.	1 976	994	1 485	1 976
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	< 0,5	< 0,5	0,3	0,5
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	5 700	2 160	3 930	5 700
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	< 50	< 50	25	50
Escherichia coli ⁽⁶⁾	UFC/g sec	7 500	89 000	25 836	89 000
Salmonelles ⁽⁷⁾	présence/absence pour 10 g				
		Voir l'attestation de l'usine certifiant qu'il n'y a eu aucun contact avec des eaux usées sanitaires		(tableau 8.3)	
Catégorie "O"		Test de flairage effectué le 20 septembre 2017		(tableau 8.4)	
Corps étrangers ⁽⁷⁾		Résidu identifié au tableau 8.6b du Guide MRF*		(tableau 8.6b)	
Corps étrangers ⁽⁷⁾				par défaut	
CE tranchants (CETr) > 5 mm (par 500 ml)				s/o	
Longueur > 25mm, largeur > 3 mm (par 500 ml)				Iab. 8.3, P2 option E	
Totaux > 2 mm (% m.s.)					
Indice multiple de valorisation (IMV)⁽⁸⁾		0,16	0,30	0,23	

NOTE : Lorsqu'un paramètre chimique analysé n'est pas détecté pour un échantillon, la moitié de la limite de détection est utilisée pour les statistiques (GMFES 2015*, section 6.5).

NOTE : Lorsqu'un paramètre chimique analysé n'est pas détecté pour un échantillon, la moitié de la limite de détection est utilisée pour les statistiques (GMRF 2015*, section 6.5).
NOTE : Lorsque plus du tiers des échantillons présentent des résultats non détectés ou non quantifiés, la valeur médiane (50 centiles) est utilisée pour les statistiques (GMRF 2015*, section 6.5).

NOTE : ND = Non détecté

NOTE : ND = Non détecté

NOTE . TNI = Pesticide des bactéries *E. coli*.

(1) Test de la chaudière effectué par Viridis : adapté de la fiche technique *Téchnique de la chaudière pour fumiers de volailles et utilisation de la balance sur chargeur frontal pour*

(7) Pour un paramètre avec un critère d'absence (ex. : salmonelles et certains corps étrangers), ou un critère de faible occurrence (ex. : certains corps étrangers) et que plusieurs

$$(8) \text{ IMV} = (\text{matière sèche (\%)} + 100) \times [(\text{matière organique (\% b.s.)} + 15) + (\text{pouvoir neutralisant (\% ÉCC b.s.)} + 25) + (\text{N} + \text{P2O5} + \text{K2O (\% b.s.)}) + 2]$$

Tableau 4 : Résultats d'analyses pour l'échantillonnage accrédité de MRF

		Origine : Biscuits Leclerc	CATÉGORIES ALLÉGUÉES	C1 - P2 - E1
		Type de MRF: Biosolide	CATÉGORIES DE L'ÉCHANTILLON	C1 - P2 - E1
		agroalimentaire	CATÉGORIES CONFIRMÉES	C1 - P2 - E1
Laboratoire : AGAT				
Certificats : 22Q962032, 22Q966052				
Date d'échantillonnage : 2022-10-25				
PARAMÈTRES	Unités	LDM	Résultats	Classification des MRF <i>Guide sur le recyclage des MRF, MDDELCC 2015</i>
Physico-chimiques	Unités	LDM	Résultats	C1*
C/N	% m.s.	calcul.	32,3	N/A
Matière organique	% m.s.	0,2	84,1	N/A
Matière totale (siccité)	% g/g m.h.	0,2	4,2	N/A
Éléments majeurs et autres	Unités	LDM	Résultats	C2*
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	150	52 300	
Azote ammoniacal (N-NH ₃)	mg N/kg m.s.	5	237	
Azote total (NTK)	mg/kg m.s.	900	13 000	
Bore (B)	mg/kg m.s.	20	< 20	
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	70	4 250	
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	500	< 500	
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	20	545	
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	5	18	
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	40	7 040	
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	16 122	
Potassium total (K)	mg/kg m.s.	50	825	
Potassium total (K ₂ O) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	994	
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	100	2 160	
Contaminants chimiques éléments	Oligo-unités	LDM	Résultats	Catégorie
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	0,7	< 0,7	C1
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	2	3	C1
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	2	< 2	C1
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	30	< 30	C1
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	2	< 2	C1
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	2	< 2	C1
Séléniun (Se)	mg/kg m.s.	0,5	< 0,5	C1
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	50	< 50	C1
Contaminants chimiques Stricts	Unités	LDM	Résultats	Catégorie
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	0,9	< 0,9	C1
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	0,04	< 0,04	C1
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	5	< 5	C1
Pathogènes (microbiologiques)	Unités	LDM	Résultats	P1
E. coli	UFC/g sec	100	89 000	P2
Corps étrangers		LDM	Résultats	E1*
Tranchants > 5mm	unités/500 ml	N/A	0	E2*
Longeur > 25 mm et largeur > 3mm	unités/500 ml	N/A	0	
Total (> 2mm)	%m.s.	N/A	0	E1

(1) P₂O₅ = P x 2,29 et K₂O = K x 1,205 selon Tableau 6.4 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

(2) Se référer au Tableau 8.3 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

* Les résultats d'analyse de laboratoire doivent être égaux ou inférieurs aux critères C1 ou C2 ou aux critères E1 ou E2.



Signature numérique de Sophie St-Louis
DN : cnp/Sophie St-Louis, onViridis environnement,
ou=Contrôle qualité et cadre réglementaire,
email=ssstlouis@viridis-env.com, cr=CA
Date : 2022-11-25 14:59:43 -05'00'

Sophie St-Louis, agr., M.Sc.
Responsable scientifique secondaire



27 mai 2020

Mme Stelly Vallet
Chargée de projet
Environnement VIRIDIS inc.
965, Avenue Newton, bureau 270
Québec (Qc) G1P 4M4

Objet : Biscuits Leclerc Ltée.
70, de Rotterdam
Saint-Augustin-de-+Desmaures, Québec
G3A 1S9

La présente est pour confirmer que l'usine possède un réseau d'égout séparatif dirigeant les eaux sanitaires directement au réseau municipal. Le réseau d'égout procédé (drains de plancher) de l'usine est relié à un système de traitement primaire eaux usées, de type flottateur à air dissous, qui génère des boues liquides. Ces boues sont exemptes de matières fécales humaines et animales.

Éric Duchesne, ing.
Groupe Leclerc
Tél : 418-878-3722 poste 2141

Boulangerie Vachon (agroalimentaire) - Tableau des analyses

C1-P2-O2-E1

Origine : Boulangerie Vachon, Sainte-Marie

Type de MRF: Biosolides agroalimentaires issues du traitement des eaux d'une pâtisserie

Production annuelle : 975 t.m.h. (215 t.m.s.)

Mise à jour:

Nombre d'analyses annuelles requises** : 2 analyses selon le tableau 6.2 du Guide MRF*

2022-10-27

Échantillon	Boulangerie Vachon AGAT	Boulangerie Vachon AGAT	Moyenne	Maximum
Laboratoire # d'échantillon	3961218/3961254			
# de certificat	22Q906418/22Q906426	22Q963173		
Échantillonnage accrédité ou régulier	régulier	accrédité		
Date d'échantillonnage	10-juin-22	27-oct-22		
Paramètres	Unités			
Siccité à l'échantillonnage	%	28,3	15,8	22,1
masse volumique apparente (MVA) ⁽¹⁾	t.m.h./m ³	1	1	1,0
Matières organiques	% m.s.	94,9	95,2	95,1
pH ⁽²⁾		3,79	3,8	3,8
Rapport C/N		64,8	60,6	62,7
Valeur agronomique				
Azote total (N)	kg/tm humide	2,07	1,24	1,67
Azote organique	kg/tm humide	2,03	1,23	1,65
Azote minéral (NH ₄ +NO ₃ +NO ₂)	kg/tm humide	0,04	0,02	0,03
Phosphore total (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	2,40	1,43	1,93
Disponibilité du phosphore ⁽³⁾	%	80	80	80
Phosphore disponible calculé (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	1,92	1,14	1,54
Potassium disponible (K ₂ O) (100%)	kg/tm humide	0,13	0,08	0,11
Équivalent en chaux	tmh/tm chaux			0,13
MDDELCC - Guide MRF éd. 2015*				
		critères all ⁽⁴⁾	Critères maximaux	
		C2 ⁽¹⁰⁾	C1-P1-E1	C2-P2-E2
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	12 000	13 000	12 500
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	< 0,7	< 0,7	0,4
Azote ammoniacal (NH ₄)	mg/kg m.s.	143	99	121
Azote total (Kjedahl)	mg/kg m.s.	7 320	7 860	7 590
Bore (B)	mg/kg m.s.	< 20	< 20	10
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	< 0,9	< 0,9	0,5
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	331	1 690	1 011
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	9	7	8
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	< 2	< 2	1
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	44	< 30	30
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	< 500	< 500	250
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	99	193	146
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	8	< 5	5
Mercurie (Hg)	mg/kg m.s.	< 0,04	< 0,04	0,02
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	< 2	< 2	1,0
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	4	< 2	3
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	3 700	3 950	3 825
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽⁵⁾	mg/kg m.s.	8 473	9 046	8 760
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	< 5	< 5	3
Potassium (K)	mg/kg m.s.	386	425	406
Potassium (K ₂ O) ⁽⁶⁾	mg/kg m.s.	465	512	489
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	< 0,5	< 0,5	0,3
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	517	732	625
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	< 50	< 50	25
Dioxines et furannes ⁽⁷⁾	ng EQT/kg m.s.			s/o
Escherichia coli ⁽⁸⁾	UFC/g sec	< 32	80 456	1 135
Salmonelles ⁽⁷⁾	présence/absence pour 10 g			80 456
Catégorie "O"			Voir l'attestation de l'usine certifiant qu'il n'y a eu aucun contact avec des eaux usées sanitaires	(tableau 8.3)
Corps étrangers ⁽⁷⁾				(tableau 8.4)
Corps étrangers ⁽⁷⁾				O2
CE tranchants (CETr) > 5 mm (par 500 ml)		0		
Longueur > 25mm, largeur > 3 mm (par 500 ml)		0		
Totaux > 2 mm (% m.s.)		0		
Indice multiple de valorisation (IMV) ⁽⁸⁾		2,02	1,14	1,58

NOTE : Lorsqu'un paramètre chimique analysé n'est pas détecté pour un échantillon, la moitié de la limite de détection est utilisée pour les statistiques (GMRF 2015*, section 6.5)

NOTE : lorsque plus du tiers des échantillons présentent des résultats non détectés ou non quantifiés, la valeur médiane (50 centiles) est utilisée pour les statistiques (GMRF 2015*, section 6.5)

NOTE : ND = Non détecté

NOTE : TNI = Présence d'interférence rendant un dénombrement impossible; interférence causée par un trop grand nombre de microorganismes de toute sorte; pas nécessairement des bactéries E. coli.

(1) Test de la chaudière effectué par Viridis : adapté de la fiche technique Technique de la chaudière pour fumiers de volailles et utilisation de la balance sur chargeur frontal pour estimer la

(5) P₂O₅ = P × 2,29 K₂O = K × 1,205

(6) E. coli : la moyenne géométrique est utilisée pour ce paramètre (GMRF 2015*, section 6.5)

(7) Pour un paramètre avec un critère d'absence (ex. : salmonelles et certains corps étrangers), ou un critère de faible occurrence (ex. : certains corps étrangers) et que plusieurs analyses sont

(8) IMV = (matière sèche (%)+100) X [(matière organique (% b.s.)+15)+(pouvoir neutralisant(% ECC b.s.)+25)+(N+P2O5+K2O (% b.s.))+2]

Tableau 4 : Résultats d'analyses pour l'échantillonnage accrédité de MRF



Origine : Boulangerie Vachon
Type de MRF: Biosolide
agroalimentaire

CATÉGORIES ALLÉGUÉES	C1 - P2 - E1
CATÉGORIES DE L'ÉCHANTILLON	C1 - P2 - E1
CATÉGORIES CONFIRMÉES	C1 - P2 - E1

Laboratoire : AGAT Certificat : 22Q963173				Classification des MRF Guide sur le recyclage des MRF, MDDELCC 2015		
PARAMÈTRES		LDM	Résultats	C1*	C2*	Catégorie
Physico-chimiques	Unités					
C/N		calcul	60,6			
Matière organique	% m.s.	0,2	95,2			
Matière totale (siccité)	% g/g m.h.	0,2	15,8			
Éléments majeurs et autres	Unités	LDM	Résultats	N/A	N/A	N/A
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	30	13 000			
Azote ammoniacal (N-NH ₃)	mg N/kg m.s.	5	99			
Azote total (NTK)	mg/kg m.s.	1 800	7 860			
Bore (B)	mg/kg m.s.	20	< 20			
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	70	1 690			
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	500	< 500			
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	20	193			
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	5	< 5			
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	400	3 950			
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	9 046			
Potassium total (K)	mg/kg m.s.	50	425			
Potassium total (K ₂ O) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	512			
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	100	732			
Contaminants chimiques	Oligo-éléments	Unités	LDM	Résultats	C1*	C2*
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	0,7	< 0,7	13	41	C1
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	2	7	210	1 000	C1
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	2	< 2	34	150	C1
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	30	< 30	400	1 000	C1
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	2	< 2	10	20	C1
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	2	< 2	62	180	C1
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	0,5	< 0,5	2,0	14	C1
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	50	< 50	700	1 850	C1
Contaminants chimiques	Stricts	Unités	LDM	Résultats	C1*	C2*
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	0,9	< 0,9	3,0	10	C1
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	0,04	< 0,04	0,8	4	C1
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	5	< 5	120	300	C1
Pathogènes (microbiologiques)	Unités	LDM	Résultats	P1	P2	Catégorie
<i>E. coli</i>	UFC/g sec	1000	160 000	(2)	< 2 000 000	P2
	UFC/g sec	100	35 000			
	UFC/g sec	1000	93 000			
	MOYENNE ⁽³⁾		80 456			
Corps étrangers	Unités	LDM	Résultats	E1*	E2*	Catégorie
Tranchants > 5mm	unités/500 ml	N/A	0	1		
Longeur > 25 mm et largeur > 3mm	unités/500 ml	N/A	0	2		
Totaux (> 2mm)	%m.s.	N/A	0	0,5	1,0	E1

(1) P₂O₅ = P x 2,29 et K₂O = K x 1,205 selon Tableau 6.4 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

(2) Se référer au Tableau 8.3 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

(3) *E. coli* : la moyenne géométrique est utilisée pour ce paramètre (GMRF 2015*, section 6.5)

* Les résultats d'analyse de laboratoire doivent être égaux ou inférieurs aux critères C1 ou C2 ou aux critères E1 ou E2.



Signature numérique de Sophie St-Louis
DN: cn=Sophie St-Louis, o=Viridis environnement,
ou=Contrôle qualité et cadre réglementaire,
email=sstlouis@viridis-env.com, c-CA
Date : 2022.11.25 15:33:07 -05'00"

Sophie St-Louis, agr., M.Sc.
Responsable scientifique secondaire



Le 27 mai 2020

Mme Stelly Vallet
Chargée de projet
Environnement VIRIDIS inc.
965, Avenue Newton, bureau 270
Québec (Qc) G1P 4M4

Objet : **Boulangerie Vachon Inc. usine de Sainte-Claire**
380, rue Notre-Dame Nord
Sainte-Marie-de-Beauce (QC) G6E 2K7

La présente est pour confirmer que l'usine possède un réseau d'égout séparatif dirigeant les eaux sanitaires directement au réseau municipal. Le réseau d'égout procédé (drains de plancher) de l'usine est relié à un système de traitement primaire eaux usées, de type flottateur à air dissous, qui génère des boues liquides. Ces boues sont exemptes de matières fécales humaines et animales.

M. Michel Leclerc
Tél. 418-381-5421 poste 2217

418-389-9985

Fromagerie Bergeron - Tableau des analyses
C1-P1-O2-E1

Origine : Fromagerie Bergeron St-Antoine-de-Tilly

Type de MRF : Biosolides agroalimentaires

Production annuelle : 1 620 t.m.h. (104 t.m.s.)

Mise à jour:

2023-01-31

Nombre d'analyses annuelles requises** : 2 analyses selon le tableau 6.2 du Guide MRF*

Echantillon	Fromagerie Bergeron AGAT 4436426	Fromagerie Bergeron AGAT 4483647	Fromagerie Bergeron AGAT 23Q993194	Moyenne	Ratio P ₂ O ₅ sur ETI	Maximum
Laboratoire # d'échantillon # de certificat						
Échantillonnage accrédité ou régulier	régulier	régulier	accrédité			
Date d'échantillonnage	20-oct-22	03-nov-22	31-janv-23			
Paramètres	Unités					
Siccité à l'échantillonage	%	3,52		9,3	6,4	9,3
Masse volumique apparente (MVA) ⁽¹⁾	t.m.h./m ³	1		1	1,0	1,00
Matières organiques	% m.s.	84,4		74,1	79,3	84,4
pH ⁽²⁾		5,81		5,71	5,8	5,8
Rapport C/N		7,9		7,5	7,7	7,9
Valeur agronomique						
Azote total (N)	kg/tm humide	1,88	0,00	4,62	3,31	4,62
Azote organique	kg/tm humide	1,73	0,00	4,44	3,10	4,44
Azote minéral (NH ₄ +NO ₃ +NO ₂)	kg/tm humide	0,16	0,00	0,19	0,21	0,19
Phosphore total (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	0,90	0,00	1,99	1,51	1,99
Disponibilité du phosphore ⁽³⁾	%	80	80	78	79	80
Phosphore disponible calculé (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	0,72	0,00	1,56	1,20	1,56
Potassium disponible (K ₂ O) (100%)	kg/tm humide	0,25	0,00	0,33	0,34	0,33
Équivalent en chaux	tmh/tm chaux					
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	18 000		21 100	19 550	21 100
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	0,9		1,5	1,2	1,9627
Azote ammoniacal (NH ₄)	mg/kg m.s.	4 490		2 000	3 245	4 490
Azote total (Kjedahl)	mg/kg m.s.	53 500		49 700	51 600	53 500
Bore (B)	mg/kg m.s.	< 20		< 20	10	20
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	< 0,9		< 0,9	0,5	s/o
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	7 670		11 400	9 535	11 400
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	10		13	12	0,2048
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	< 2		3	2	1,1776
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	69		68	69	0,0344
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	1 860		4 750	3 305	4 750
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	1 150		1 920	1 535	1 920
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	29		82	56	82
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	< 0,04		< 0,04	0,02	s/o
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	3		3	3,0	0,7851
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	3		8	6	0,4282
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	11 200		9 370	10 285	11 200
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽⁴⁾	mg/kg m.s.	25 648		21 457	23 553	25 648
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	< 5		< 5	3	s/o
Potassium (K)	mg/kg m.s.	5 910		2 930	4 420	5 910
Potassium (K ₂ O) ⁽⁵⁾	mg/kg m.s.	7 122		3 531	5 326	7 122
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	< 0,5		< 0,5	0,3	9,4210
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	13 300		7 900	10 600	13 300
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	56		52	54	0,0436
Salmonelles ⁽⁷⁾	présence/absence pour 10 g	Présence	Absence	Absence**		
				Voir l'attestation de l'usine certifiant qu'il n'y a eu aucun contact avec des eaux usées sanitaires		
				(tableau 8.3)		
Catégorie "O"						
				Test de flairage effectué le 20 septembre 2017		
				(tableau 8.4)		
Corps étrangers ⁽⁷⁾				Résidu identifié au tableau 8.6b du Guide MRF*		
Corps étrangers ⁽⁷⁾				(tableau 8.6b)		
CE tranchants (CETr) > 5 mm (par 500 ml)						
Longueur > 25mm, largeur > 3 mm (par 500 ml)				(tableau 8.6b: classement par défaut si disponible		
Totaux > 2 mm (% m.s.)				tableau 8.6a : classement ou reclassement)		
					≤ 1	E1
					≤ 2	
					1	
					1	
Indice multiple de valorisation (IMV)⁽⁸⁾	0,35	0,00	0,81	0,60		

**NOTE: La matrice inhibe la croissance de salmonelles

NOTE : Lorsqu'un paramètre chimique analysé n'est pas détecté pour un échantillon, la moitié de la limite de détection est utilisée pour les statistiques (GMRF 2015*, section 6.5)

NOTE : Lorsque plus du tiers des échantillons présentent des résultats non détectés ou non quantifiés, la valeur médiane (50 centiles) est utilisée pour les statistiques (GMRF 2015*, section 6.5)

NOTE : ND = Non détecté

NOTE : TNI = Présence d'interférence rendant un dénombrement impossible; interférence causée par un trop grand nombre de microorganismes de toute sorte; pas nécessairement des bactéries *E. coli*.(5) P₂O₅ = P × 2,29 K₂O = K × 1,205

(7) Pour un paramètre avec un critère d'absence (ex. : salmonelles et certains corps étrangers), ou un critère de faible occurrence (ex. : certains corps étrangers) et que plusieurs analyses sont effectuées pour un

(8) IMV = (matière sèche (%)) + 100 X [(matière organique (% b.s.) + 15) + (pouvoir neutralisant (% ECC b.s.) + 25) + (N + P2O5 + K2O (% b.s.)) + 2]

Tableau 4 : Résultats d'analyses pour l'échantillonnage accrédité de MRF



Origine : Fromagerie Bergeron
Type de MRF: Biosolide
agroalimentaire

CATÉGORIES ALLÉGUÉES	C1 - P1 - E1
CATÉGORIES DE L'ÉCHANTILLON	C1 - P1 - E1
CATÉGORIES CONFIRMÉES	C1 - P1 - E1

Laboratoires : AGAT Certificats : 23Q993194 Date d'échantillonnage : 2023-01-31				Classification des MRF Guide sur le recyclage des MRF, MDDELCC 2015		
PARAMÈTRES		LDM	Résultats	C1*	C2*	Catégorie
Physico-chimiques	Unités					
C/N		calcul	7,5			
Matière organique	% m.s.	0,2	74,1			
Matière totale (siccité)	% g/g m.h.	0,2	9,3			
pH		N/A	5,71			
Éléments majeurs et autres	Unités	LDM	Résultats	N/A	N/A	N/A
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	30	21 100			
Azote ammoniacal (N-NH ₃)	mg N/kg m.s.	25	2 000			
Azote total (NTK)	mg/kg m.s.	4 500	49 700			
Bore (B)	mg/kg m.s.	20	< 20			
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	70	11 400			
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	500	4 750			
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	20	1 920			
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	5	82			
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	400	9 370			
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	21 457			
Potassium total (K)	mg/kg m.s.	50	2 930			
Potassium total (K ₂ O) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	3 531			
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	100	7 900			
Contaminants chimiques	Oligoéléments	Unités	LDM	Résultats	C1*	C2*
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	0,7	1,5	13	41	C1
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	2	13	210	1 000	C1
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	2	3	34	150	C1
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	30	68	400	1 000	C1
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	2	3	10	20	C1
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	2	8	62	180	C1
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	0,5	< 0,5	2,0	14	C1
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	50	52	700	1 850	C1
Contaminants chimiques Stricts		Unités	LDM	Résultats	C1*	C2*
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	0,9	< 0,9	3,0	10	C1
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	0,04	< 0,04	0,8	4	C1
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	5	< 5	120	300	C1
Pathogènes (microbiologiques)		Unités	LDM	Résultats	P1	P2
Salmonelles **	PRE/ABS			ND	ABS pour 2/3	P1
	PRE/ABS			ND	(2)	
	PRE/ABS			ND		
Corps étrangers	Unités	LDM	Résultats	E1*	E2*	Catégorie
Tranchants > 5mm	unités/500 ml	N/A	0	1		
Longeur > 25 mm et largeur > 3mm	unités/500 ml	N/A	0	2		
Totaux (> 2mm)	%m.s.	N/A	0	0,5	1,0	E1

(1) P₂O₅ = P x 2,29 et K₂O = K x 1,205 selon Tableau 6.4 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

(2) Se référer au Tableau 8.3 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

* Les résultats d'analyse de laboratoire doivent être égaux ou inférieurs aux critères C1 ou C2 ou aux critères E1 ou E2.

** La matrice de cet échantillon inhibe la croissance de salmonelles.

Comme les salmonelles ne peuvent pas croître dans le sous-échantillon, le résultat non disponible est traité comme une absence de salmonelle.

Signé numériquement par :
Ann-Rose Uhland, agr.
Date : 2023.02.23 15:27:
15 -05'00'

Ann-Rose Uhland, agr.
Responsable scientifique



27 mai 2020

Mme Stelly Vallet
Chargée de projet
Environnement VIRIDIS inc.
965, Avenue Newton, bureau 270
Québec (Qc) G1P 4M4

**Objet : FROMAGERIE BERGERON INC., USINE DE Saint-Antoine-de-Tilly
3827, route Marie-Victorin
Saint-Antoine-de-Tilly (QC) G0S 2C0**

La présente est pour confirmer que l'usine possède un réseau d'égout séparatif dirigeant les eaux sanitaires directement au réseau municipal. Le réseau d'égout procédé (drains de plancher) de l'usine est relié à un système de traitement des eaux usées, de type biologique aérobie, qui génère des boues liquides. Ces boues sont exemptes de matières fécales humaines et animales.

Jérôme Côté
Fromagerie Bergeron Inc.
Tél : 418-886-2576

Saint-Georges (boue municipale, station mécanisée) - Tableau des analyses

C1-P2-O3-E1

Origine : Ville de Saint-Georges

Type de MRF: Biosolides municipaux, station mécanisée avec traitement biologique

Production annuelle : 3 500 t.m.h. (718 t.m.s.)

Mise-à-jour:

Nombre d'analyses annuelles requises :** 4 analyses selon le tableau 6.2 du GMRF*, dont 1 accréditée aux 12 mois

2023-01-11

Échantillon	Boues	Boues	Boues	Bcues	Boues	Moyenne	Maximum
	Laboratoire # d'échantillon # de certificat	Veritas KH0355 régulier	AGAT R2749298 accrédité	Veritas KQ0185 régulier	Veritas LB0441 régulier		
	Echantillonage accrédité ou régulier Date d'échantillonnage	12-avr-22	22Q893840 10-mai-22	R2778983 07-juil-22	13-oct-22		
Paramètres	Unités						
Siccité à l'échantillonnage	%	23	22,8	21	17	18,5	23,0
Masse volumique apparente (MVA) ⁽¹⁾	t.m.h./m ³						0,00
Matières organiques	% m.s.	66	65,7	64	72	75	75,0
pH ⁽²⁾		6,84	6,56	7,04	7,99	7,67	8,0
Rapport C/N*			30,4	5,0			17,7
Valeur agronomique							
Azote total (N)	kg/tm humide	11,73	2,46	13,44	11,73	12,58	10,75
Azote organique	kg/tm humide	10,51	1,55	12,22	10,81	11,84	9,75
Azote minéral (NH ₄ +NO ₃ +NO ₂)	kg/tm humide	1,22	0,91	1,22	0,92	0,74	1,00
Phosphore total (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	7,82	7,04	8,39	6,12	6,77	7,26
Disponibilité du phosphore ⁽³⁾	%	74	73	72	78	74	80
Phosphore disponible calculé (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	5,76	5,15	6,00	4,76	5,01	5,37
Potassium disponible (K ₂ O) (100%)	kg/tm humide	0,90	0,64	0,78	0,58	0,89	0,90
Équivalent en chaux	tmh/tm chaux						
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	24 000	26 300	28 000	19 000	25 000	24 460
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	5,7	5,0	6,2	4,7	4,5	5,2
Azote ammoniacal (NH ₄)	mg/kg m.s.	5 300	4 000	5 800	5 400	4 000	5 800
Azote total (Kjedahl)	mg/kg m.s.	51 000	10 800	64 000	69 000	68 000	52 560
Bore (B)	mg/kg m.s.	5,2	< 20	10	12	18	11
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	0,49	< 0,9	0,6	0,41	0,35	0,5
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	7 600	6 140	11 000	9 500	7 100	8 268
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	27	21	26	13	15	20
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	6,1	5	6,9	4,8	4,8	6
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	170	164	200	200	180	183
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	17 000	15 200	18 000	11 000	14 000	15 040
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	4 500	3 770	4 000	2 600	2 900	3 554
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	170	118	180	130	96	139
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	0,25	0,31	0,36	0,34	0,22	0,30
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	2,6	3,0	3,1	2,7	3	2,9
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	23	20	22	16	20	23
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	14 847	13 500	17 467	15 721	16 000	15 507
Phosphore total (P ₂ O ₅) ^(b)	mg/kg m.s.	34 000	30 915	40 000	36 000	36 640	35 511
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	12	12	14	9,8	9,3	11
Potassium (K)	mg/kg m.s.	3 237	2 330	3 071	2 822	4 000	3 092
Potassium (K ₂ O) ⁽⁵⁾	mg/kg m.s.	3 900	2 808	3 700	3 400	4 820	3 726
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	1,7	1,6	2,1	1,7	< 1	1,5
Sodium (Na)	mg/kg m.s.		433			433	433
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	460	465	480	330	300	407
Dioxines et furannes ⁽⁶⁾	ng EQT/kg m.s.					0	s/o
<i>Escherichia coli</i> ⁽⁷⁾	UFC/g sec	200 000	1 055 167	860 000	300 000	260 000	426 765
Salmonelles ⁽⁸⁾	présence/absence pour 10 g						(tableau 8.3)
Catégorie "O"							(tableau 8.4)
Corps étrangers ⁽⁹⁾							(tableau 8.6b : classement par défaut)
Corps étrangers ⁽⁹⁾							E1
CE tranchants (CETr) > 5 mm (par 500 ml)		0					E2
Longueur > 25mm, largeur > 3 mm (par 500 ml)		0					
Totaux > 2 mm (% m.s.)		0					≤ 1
							≤ 2
							0,5
							1,0
Indice multiple de valorisation (IMV)* ⁽⁹⁾		2,03	1,51	2,03	1,74	1,94	1,87

* Rapport C/N: Pour les échantillonnages réguliers, le C/N est obtenu par calcul.

NOTE : Lorsqu'un paramètre chimique analysé n'est pas détecté pour un échantillon, la moitié de la limite de détection est utilisée pour les statistiques (GMRF 2015*, section 6.5).

NOTE : Lorsqu'un paramètre chimique analysé n'est pas détecté pour un échantillon, la moitié de la limite de détection est utilisée pour les statistiques (GMRF 2015*, section 6.5)

NOTE : ND = Non détecté

NOTE : TNI = Non détecté

NOTE : TNI = Présence d'interférence rendant un dénombrement impossible; interférence causée par un trop grand nombre de microorganismes de toute sorte; pas nécessairement des bactéries *E. coli*.

(1) Test de la chaudière

(1) Test de la chaudière effectué par fumiers, CRAAQ 2013

$$(5) \text{ P}_2\text{O}_5 = \text{P} \times 2,29 \quad \text{K}_2\text{O} = \text{K} \times 1,205$$

(8) Pour un paramètre avec un critère d'absence (ex. : salmonelles et certains corps étrangers), ou un critère de faible occurrence (ex. : certains corps étrangers) et que plusieurs analyses sont effectuées pour un même

échantillon, l'absence dans l'échantillon sera imputée si il y a absence dans au moins le 2/3 des analyses (du même échantillon). Même chose pour le IMV = (matière sèche (%) + 100) X [(matière organique (% b.s.) + 15) + (pouvoir neutralisant (% ÉCC b.s.) + 25) + (N + P2O5 + K2O (% b.s.) + 2)]

* MMDELCC. Guide sur le recyclage des MRF, critères de référence et normes réglementaires, édition 2015.
 ** (MRE, tableau B.2, note 8 (relative aux E-11)) : Pour les procédés en continu, la fréquence peut être réduite.

^{**} GMRF, tableau 6.2, note 8 (relative aux E1) : Pour les procédés en continu, la fréquence peut être réduite de 50 % si au cours des 24 derniers mois il n'y pas eu de dépassement des critères de la catégorie allégée (C1 ou C2) et si le procédé n'a pas été modifié durant cette période.

Tableau 4 : Résultats d'analyses pour l'échantillonnage accrédité de MRF

VIRIDIS environnement		Origine : Ville de St-Georges			CATÉGORIES ALLÉGUÉES	C1 - P2 - E1
		Type de MRF: Biosolide municipal			CATÉGORIES DE L'ÉCHANTILLON	C1 - P2 - E1
					CATÉGORIES CONFIRMÉES	C1 - P2 - E1
Laboratoires : AGAT Certificats : 22Q893840 Date d'échantillonnage : 2022-05-10				Classification des MRF <i>Guide sur le recyclage des MRF, MDDELCC 2015</i>		
PARAMÈTRES			LDM	Résultats	C1*	C2*
Physico-chimiques		Unités	LDM	Résultats	N/A	Catégorie
C/N	% m.s.	N/A		30,4		
Matière organique	% m.s.	0,2		65,7		
Matière totale (siccité)	% g/g m.h.	0,2		22,8		
pH		N/A		6,56		
Éléments majeurs et autres		Unités	LDM	Résultats	N/A	N/A
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	30		26 300		
Azote ammoniacal (N-NH ₃)	mg N/kg m.s.	100		4 000		
Azote total (NTK)	mg/kg m.s.	9 000		10 800		
Bore (B)	mg/kg m.s.	20	<	20		
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	70		6 140		
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	500		15 200		
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	20		3 770		
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	5		118		
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	2 000		13 500		
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A		30 915		
Potassium total (K)	mg/kg m.s.	50		2 330		
Potassium total (K ₂ O) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A		2 808		
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	100		433		
Contaminants chimiques éléments		Unités	LDM	Résultats	C1*	C2*
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	0,7		5,0	13	C1
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	2		21	210	C1
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	2		5	34	C1
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	30		164	400	C1
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	2		3	10	C1
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	2		20	62	C1
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	0,5		1,6	2,0	C1
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	50		465	700	C1
Contaminants chimiques Stricts		Unités	LDM	Résultats	C1*	C2*
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	0,9	<	0,9	3,0	C1
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	0,04		0,31	0,8	C1
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	5		12	120	C1
Pathogènes (microbiologiques)		Unités	LDM	Résultats	P1	P2
<i>E. coli</i>	UFC/g sec			1 100 000		
	UFC/g sec			890 000		
	UFC/g sec			1 200 000		
	UFC/g sec	MOYENNE ⁽³⁾		1 055 167	(2)	< 2 000 000
Corps étrangers		Unités	LDM	Résultats	E1*	E2*
Tranchants > 5mm	unités/500 ml	N/A		0	1	
Longeur > 25 mm et largeur > 3mm	unités/500 ml	N/A		0	2	
Totaux (> 2mm)	%m.s.	N/A		0	0,5	E1
						1,0

(1) P₂O₅ = P × 2,29 et K₂O = K × 1,205 selon Tableau 6.4 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

(2) Se référer au Tableau 8.3 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

(3) *E. coli* : la moyenne géométrique est utilisée pour ce paramètre (GMRF 2015*, section 6.5)

* Les résultats d'analyse de laboratoire doivent être égaux ou inférieurs aux critères C1 ou C2 ou aux critères E1 ou E2.

Signé numériquement
par : Ann-Rose Uhland,
agr.
Date : 2022.06.14 10:14:
31-04'00'

Ann-Rose-Uhland, agr.
Responsable scientifique

Victoriaville (Gaudreau) - Biosolides municipaux, station mécanisée
Tableau des analyses

C2-P2-O3-E1

Origine : Victoriaville (Gaudreau)

Type de MRF: Biosolides municipaux, station mécanisée, boues biologiques activé, déshydratation par presse bucher

Production annuelle : 7000 t.m.h (1155 t.m.s.)

Mise à jour:

Nombre d'analyses annuelles requises^{**} : 4 analyses aux 12 mois, dont 2 analyses accréditées selon le tableau 6.2 du GMRF*

2023-03-09

Échantillon	Boue presse Bucher - Victo	Moyenne	Maximum			
Laboratoire # d'échantillon # de certificat	AGAT 22Q897160 3875481	AGAT 22Q931748 4190627	AGAT 22Q930715 4181451	AGAT 23Q002173 4818369		
Échantillonnage accrédité ou régulier Date d'échantillonnage	Régulier 18-mai-22	Accrédité 04-août-22	Régulier 08-août-22	Accrédité 14-févr-23		
Paramètres	Unités					
Siccité à l'échantillonnage	%	16,9	16,7	18,0	17,4	18,0
Massé volumique apparente (MVA) ⁽¹⁾	t.m.h./m ³	0,80	0,80	0,80	0,8	0,80
Matières organiques	% m.s.	70,6	85,1	70,5	79,6	85,1
Rapport C/N		5,4	16,2	6,7	6,6	8,7
Valeur agronomique						
Azote total (N)	kg/tm humide	11,07	4,38	9,52	10,75	8,89
Azote organique	kg/tm humide	10,57	4,05	8,30	9,24	8,02
Azote minéral (NH ₄ +NO ₃ +NO ₂)	kg/tm humide	0,50	0,32	1,23	1,51	0,87
Phosphore total (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	8,66	6,73	12,94	3,68	9,20
Disponibilité du phosphore ⁽³⁾	%	79	80	75	80	80
Phosphore disponible calculé (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	6,82	5,38	9,70	5,94	7,36
Potassium disponible (K ₂ O) (100%)	kg/tm humide	1,32	0,13	0,70	1,87	1,00
Équivalent en chaux	tmh/tm chaux					
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	12 300	7 980	15 900	7 820	11 000
Al + 0,5 Fe (calculé) ⁽⁴⁾	mg/kg m.s.	22 650	8 965	30 000	17 570	19 796
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	4,1	< 0,7	4,6	2,8	3,0
Azote ammoniacal (NH ₄)	mg/kg m.s.	2 950	1 930	6 810	8 470	5 040
Azote total (Kjedahl)	mg/kg m.s.	65 500	26 200	52 900	60 400	51 250
Bore (B)	mg/kg m.s.	72	< 20	34	76	48
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	< 0,9	< 0,9	< 0,9	< 0,9	0,5
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	10 800	32 800	7 580	8 400	14 895
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	17	20	25	16	20
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	5	< 2	5	4	4
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	182	46	205	176	152
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	20 700	1 970	28 200	19 500	17 593
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	3 820	1 950	2 550	3 200	2 880
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	1 470	32	1 720	1 010	1 058
Mercurie (Hg)	mg/kg m.s.	0,29	< 0,04	0,28	0,24	0,21
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	5,0	< 2,0	7,0	6,0	4,8
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	15	9	17	16	14
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	22 400	17 600	31 400	21 300	23 175
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽⁵⁾	mg/kg m.s.	51 296	14 038	71 906	43 777	46 504
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	14	< 5	17	13	12
Potassium (K)	mg/kg m.s.	6 460	657	3 240	8 710	4 767
Potassium (K ₂ O) ^(b)	mg/kg m.s.	7 784	792	3 904	10 496	5 744
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	1,4	< 0,5	1,5	1,2	1,1
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	503	221	643	588	489
<i>Escherichia coli</i> ⁽⁷⁾	UFC/g sec	81 000	27 087	410 000	10 877	132 241
Salmonelles ⁽⁸⁾	présence/absence pour 10 g					
Catégorie "O"						
Corps étrangers ⁽⁸⁾						
Corps étrangers ⁽⁸⁾						
CE tranchants (CETR) > 5 mm (par 500 ml)	0	0		0		
Longueur > 25mm, largeur > 3 mm (par 500 ml)	0	1		0		
Totaux > 2 mm (% m.s.)	0	0		0		
Indice multiple de valorisation (IMV) ⁽⁹⁾		1,85	1,29	2,00	2,01	1,78

(1) Test de la chaudière effectué par Viridis : adapté de la fiche technique *Technique de la chaudière pour fumiers de volailles et utilisation de la balance sur chargeur frontal pour estimer la masse des chargements de fumiers*, CRAAQ 2013

(2) La moyenne du pH est effectuée sur l'équivalent en concentration d'ions hydronium [H₃O⁺] et ensuite reportée sur l'échelle-log.

(3) Disp. P : réf.: *Guide de référence en fertilisation*, 2^e édition, CRAAQ 2010 (p.316), basé sur Webber 2003 et adapté du *Guide de valorisation des MRF*, MDDEP 2008 (annexe 5) : CE (%) =

(4) Al + 0,5 Fe : Voir le tableau 7,1 du GMRF*

(5) P₂O₅ = P × 2,29 K₂O = K × 1,205

(6) D&F exigé pour les biosolides municipaux séchés par contact direct avec les gaz de combustion d'un incinérateur (GMRF 2015*, tableau 6.1, note 7)

(7) E. coll : la moyenne géométrique est utilisée pour ce paramètre (GMRF 2015*, section 6.5)

(8) Pour un paramètre avec un critère d'absence (ex. : salmonelles et certains corps étrangers), ou un critère de faible occurrence (ex. : certains corps étrangers) et que plusieurs analyses sont effectuées pour un même échantillon, l'absence dans l'échantillon sera imputée si il y a absence au moins le 2/3 des analyses (du même échantillon). Même chose pour le respect du

(9) IMV = (matière sèche (% × 100) X (matière organique (% b.s.) × 15) + (pouvoir neutralisant (% ÉCC b.s.) × 25) + (N + P2O5 + K2O (% b.s.)) × 2]

(10) Critères alternatifs selon le Tableau 8,2b du GMRF 2015*

(11) Les résultats doivent être SUPÉRIEURS aux critères C2 alternatifs. Le ratio est doublé pour les biosolides municipaux contenant > 50 000 mg Al + Fe/kg m.s.

* MDDELCC, Guide sur le recyclage des MRF, critères de référence et normes réglementaires, édition 2015.

** GMRF, tableau 6.2, note 8 (relative aux ETI) : Pour les procédés en continu, la fréquence peut être réduite de 50 % si au cours des 24 derniers mois il n'y pas eu de dépassement des critères de la catégorie allégée (C1 ou C2) et si le procédé n'a pas été modifié durant cette période.

Tableau 4 : Résultats d'analyses pour l'échantillonnage accrédité de MRF

		Origine : Victoriaville		CATÉGORIES ALLÉGUÉES		C2 - P2 - E1
		Type de MRF: Biosolide municipal		CATÉGORIES DE L'ÉCHANTILLON		C1 - P2 - E1
				CATÉGORIES CONFIRMÉES		C2 - P2 - E1
		Laboratoires : AGAT, Environex		CATÉGORIES ALLÉGUÉES		C2 - P2 - E1
		Certificats : 23Q002173, M2261798		CATÉGORIES DE L'ÉCHANTILLON		C1 - P2 - E1
		Date d'échantillonnage : 2023-02-14		CATÉGORIES CONFIRMÉES		C2 - P2 - E1
PARAMÈTRES		LDM	Résultats	Classification des MRF Guide sur le recyclage des MRF, MDDELCC 2015		
Physico-chimiques		LDM	Résultats	C1*	C2*	Catégorie
C/N	% m.s.	calcul	6,6			
Matière organique	% m.s.	0,2	79,6			
Matière totale (siccité)	% g/g m.h.	0,2	17,8			
Éléments majeurs et autres		LDM	Résultats	N/A	N/A	N/A
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	30	7 820			
Azote ammoniacal (N-NH ₃)	mg N/kg m.s.	100	8 470			
Azote total (NTK)	mg/kg m.s.	9 000	60 400			
Bore (B)	mg/kg m.s.	20	76			
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	70	8 400			
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	500	19 500			
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	20	3 200			
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	5	1 010			
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	1 600	21 300			
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	48 777			
Potassium total (K)	mg/kg m.s.	50	8 710			
Potassium total (K ₂ O) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	10 496			
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	100	2 520			
Contaminants chimiques		LDM	Résultats	C1*	C2*	Catégorie
Oligo-éléments		LDM	Résultats	C1*	C2*	Catégorie
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	0,7	2,8	13	41	C1
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	2	16	210	1 000	C1
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	2	4	34	150	C1
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	30	176	400	1 000	C1
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	2	6	10	20	C1
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	2	16	62	180	C1
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	0,5	1,2	2,0	14	C1
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	50	588	700	1 850	C1
Contaminants chimiques		LDM	Résultats	C1*	C2*	
Stricts		LDM	Résultats	C1*	C2*	
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	0,9	< 0,9	3,0	10	C1
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	0,04	0,24	0,8	4	C1
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	5	13	120	300	C1
Pathogènes (microbiologiques)		LDM	Résultats	P1	P2	Catégorie
E. coli	UFC/g sec		11 000			
	UFC/g sec		9 000			
	UFC/g sec		13 000			
	UFC/g sec	MOYENNE ⁽³⁾	10 877	(2)	< 2 000 000	P2
Corps étrangers		LDM	Résultats	E1*	E2*	Catégorie
Tranchants > 5mm	unités/500 ml	N/A	0	1		
Longeur > 25 mm et largeur > 3mm	unités/500 ml	N/A	0	2		
Totaux (> 2mm)	%m.s.	N/A	0,01	0,5	1,0	E1

(1) P₂O₅ = P × 2,29 et K₂O = K × 1,205 selon Tableau 6.4 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

(2) Se référer au Tableau 8.3 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

(3) E coli : la moyenne géométrique est utilisée pour ce paramètre (GMRF 2015*, section 6.5)

* Les résultats d'analyse de laboratoire doivent être égaux ou inférieurs aux critères C1 ou C2 ou aux critères E1 ou E2.

Signé numériquement
par : Ann-Rose Uhland,
agr.
Date : 2023.03.08 15:23:
01-05'00'

Ann-Rose Uhland, agr.
Responsable scientifique

RAEBL (boue municipale, station mécanisée) - Tableau des analyses

C2-P2-O3-E1

Renseignements généraux :

Origine : Régie d'assainissement des eaux du Bassin de La Prairie

Type de MRF : Biosolides municipaux, station mécanisée, procédé biologique aérobie, déshydratation par centrifugeuse

Production annuelle : 25 000 tmh (4 250 tms)

Nombre d'analyses annuelles requises** : 6 dont 2 analyses accréditées

Mise à jour:
2023-02-14

Échantillon	RAEBL Boue aérobio AGAT	RAEBL Boue aérobio AGAT	RAEBL 1 Boue aérobio Eurofins	RAEBL Boue aérobio Eurofins	RAEBL Boue aérobio AGAT	RAEBL Boue aérobio Eurofins	Moyenne	Maximum
Laboratoire								
# d'échantillon	4029/16	408300/	5/78520	5886926	595939			
# de certificat	22Q913752	22Q919548	M2203161	M2237608	M22980733	M2257041		
M2186116-V1*								
Echantillonage accrédité ou régulier	Régulier	Accrédité	Régulier	Régulier	Accrédité	Régulier		
27-juin-22								
Date d'échantillonage	2022-08-08*	07-juil-22	15-sept-22	30-nov-22	09-déc-22	08-fevr-23		
Paramètres	Unités							
Sicoticité à l'échantillonage	%	18,5	17,9	19,7	17,0	16,4	17,7	19,7
Matières organiques	% m.s.	65,9	12,7	74,0	83,0	81,9	86,0	86,0
pH ⁽²⁾		7,84		7,5	7		7	7,8
Rapport C/N		5,4	6,2	5,9	4,9	5,0	4,9	5,4
Valeur agronomique								
Azote total (N)	kg/tm humide	11,27	10,27	12,33	14,26	13,63	14,46	14,46
Azote organique	kg/tm humide	9,07	9,22	11,33	12,70	12,65	14,25	14,25
Azote minéral ($\text{NH}_4+\text{NO}_3+\text{NO}_2$)	kg/tm humide	2,20	1,05	1,00	1,56	0,98	0,21	1,16
Phosphore total (P_2O_5)	kg/tm humide	8,89	10,24	11,99	8,60	8,95	8,05	9,42
Disponibilité du phosphore ⁽³⁾	%	71	74	75	80	80	78	80
Phosphore disponible calculé (P_2O_5)	kg/tm humide	6,30	7,55	9,01	6,88	7,16	6,44	7,40
Potassium disponible (K_2O) ⁽¹⁰⁰⁾	kg/tm humide	0,00	0,68	0,64	0,95	0,94	1,16	0,90
Calcium	kg/tm humide	3,63	2,58	3,55	2,70	2,52	2,05	2,84
Magnésium	kg/tm humide	0,82	0,64	0,75	0,62	0,64	0,60	0,62
trmh/tm chaux								
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	12 600	11 600	10 700	7 670	7 220	8 800	9 765
Al + 0,5 Fe (calculé) ⁽⁴⁾	mg/kg m.s.	38 300	32 500				35 400	38 300
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	4,5	3,1	3,6	2,3	2,4	< 1,5	3
Azote ammoniacal (NH_4)	mg/kg m.s.	11 900	5 870	5 090	9 200	5 940	1270	6 545
Azote total (Kjedahl)	mg/kg m.s.	60 900	57 400	62 600	83 900	82 600	88 400	72 633
Bore (B)	mg/kg m.s.	23	< 20	37	27	< 20	15	20
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	< 0,9	< 0,9	< 1,0	< 1,0	< 0,9	< 1,0	0,5
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	19 600	14 400	18 000	15 900	15 300	12 500	15 950
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	22	21	18	11	12	10	16
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	19,0	17,0	23,0	13,0	13,0	14,0	17
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	171	136	155	124	131	135	142
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	51 400	41 800	38 200	14 100	9 470	4 120	26 515
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	4 440	3 570	3 790	3 620	3 900	3 680	3 833
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	224	188	240	144	167	160	240
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	0,16	0,22	< 0,20	0,20	0,10	0	0,22
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	6,0	7,0	7,8	7,1	7,0	7	8,0
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	28	23	31	23	21	18	31
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	21 000	25 000	26 600	22 100	23 700	21 500	23 317
Phosphore total (P_2O_5) ⁽⁹⁾	mg/kg m.s.	48 090	57 250	60 914	50 609	54 273	49 235	53 395
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	35	18	39	14	14	< 10	21
Potassium (K)	mg/kg m.s.	3 150	3 130	2 680	4 630	4 750	5 870	4 035
Potassium (K_2O) ⁽⁹⁾	mg/kg m.s.		3 772	3 229	5 579	5 724	7 073	5 076
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	2,5	2,3	3,1	2,4	2,3	2	3,1
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	835	862			666	788	882
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	451	355	440	399	480	1 160	548
Diioxines et furannes ⁽⁶⁾	ng EQT/kg m.s.						0	17
Escherichia coli ⁽⁷⁾	UFC/g sec	560 000	510 000	1 500 000	81 000	99 000	85 000	381 875
Escherichia coli ⁽⁷⁾	UFC/g sec	200 000	670 000			80 000		1 500 000
Escherichia coli ⁽⁷⁾	UFC/g sec	450 000	1 600 000			140 000		s/o
Catégorie "O"							(tableau 8.4)	O3, option a
Corps étrangers ⁽⁸⁾							(tableau 8.6b)	E1 E2
Corps étrangers ⁽⁸⁾								E1 E2
CE tranchants (CETr) > 5 mm (par 500 ml)			0			0		E1
Longueur > 25mm, largeur > 3 mm (par 500 ml)			0			0		E2
Totaux > 2 mm (% m.s.)			0			0		E1 E2
Indice multiple de valorisation (IMV) ⁽⁹⁾		1,82	1,21	2,22	2,13	2,08	2,12	1,95

(2) La moyenne du pH est effectuée sur l'équivalent en concentration d'ions hydronium [H_3O^+] et ensuite reportée sur l'échelle -log.(3) Disp. P. réf.: Guide de référence en fertilisation, 2^e édition, CRAAQ 2010 (p.316), basé sur Webber 2003 et adapté du Guide de valorisation des MRF, MDDEP 2008 (annexe 5) : CE (%) = 80 - ||Al_{total} (mg/kg) + 0,5 Fe_{total} (mg/kg)|| - 20 000/2000(4) Al + 0,5 Fe : Voir le tableau 7.1 du GMRF^{*}(5) $\text{P}_2\text{O}_5 = \text{P} \times 2,29 \quad \text{K}_2\text{O} = \text{K} \times 1,205$

(6) DSF exigé pour les biosolides municipaux séchés par contact direct avec les gaz de combustion d'un incinérateur (GMRF 2015*, tableau 6.1, note 7)

(7) E. col : la moyenne géométrique est utilisée pour ce paramètre (GMRF 2015*, section 8.5)

(8) Pour un paramètre avec un critère d'absence (ex. : salmonelles et certains corps étrangers), ou un critère de faible occurrence (ex. : certains corps étrangers) et que plusieurs analyses sont effectuées pour un même échantillon, l'absence dans l'échantillon sera imputée si il y a absence dans au moins le 2/3 des analyses (du même échantillon). Même chose pour le respect du critère d'occurrence (GMRF 2015*, section 6.5)

(9) IMV = (matière sèche (% + 100) X [matière organique (% b.s.) + 15] + (pouvoir neutralisant (% E&C b.s.) + 25) + (N + P2O5 + K2O (% b.s.)) + 2]

* MDDELCC. Guide sur le recyclage des MRF, critères de référence et normes réglementaires, édition 2015.

** GMRF, tableau 8.6, note 8 (relative aux ETI) : Pour les procédés en continu, la fréquence peut être réduite de 50 % si au cours des 24 derniers mois il n'y pas eu de dépassement des critères de la catégorie alléguée (C1 ou C2) et si le procédé n'a pas été modifié durant cette période.

Tableau 4 : Résultats d'analyses pour l'échantillonnage accrédité de MRF



Origine : RAEBL
Type de MRF: Biosolide municipal

CATÉGORIES ALLÉGUÉES	C2 - P2 - E1
CATÉGORIES DE L'ÉCHANTILLON	C2 - P2 - E1
CATÉGORIES CONFIRMÉES	C2 - P2 - E1

Laboratoires : AGAT, Environex Certificats : 22Q980733, M2240883 Date d'échantillonnage : 2022-12-09				Classification des MRF Guide sur le recyclage des MRF, MDDELCC 2015		
PARAMÈTRES		LDM	Résultats	C1*	C2*	Catégorie
Physico-chimiques	Unités					
C/N		calcul	5,0			
Matière organique	% m.s.	0,2	81,9			
Matière totale (siccité)	% g/g m.h.	0,2	16,5			
Éléments majeurs et autres	Unités	LDM	Résultats	N/A	N/A	N/A
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	30	7 220			
Azote ammoniacal (N-NH ₃)	mg N/kg m.s.	100	5 940			
Azote total (NTK)	mg/kg m.s.	9 000	82 600			
Bore (B)	mg/kg m.s.	20	< 20			
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	70	15 300			
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	500	9 470			
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	20	3 900			
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	5	167			
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	1 600	23 700			
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	54 273			
Potassium total (K)	mg/kg m.s.	50	4 750			
Potassium total (K ₂ O) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	5 724			
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	100	666			
Contaminants chimiques éléments	Oligo-unités	LDM	Résultats	C1*	C2*	Catégorie
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	0,7	2,4	13	41	C1
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	2	12	210	1 000	C1
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	2	13	34	150	C1
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	30	131	400	1 000	C1
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	2	7	10	20	C1
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	2	21	62	180	C1
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	0,5	2,3	2,0	14	C2
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	50	480	700	1 850	C1
Contaminants chimiques Stricts	Unités	LDM	Résultats	C1*	C2*	
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	0,9	< 0,9	3,0	10	C1
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	0,04	0,10	0,8	4	C1
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	5	14	120	300	C1
Pathogènes (microbiologiques)	Unités	LDM	Résultats	P1	P2	Catégorie
E. coli	UFC/g sec		99 000			
	UFC/g sec		80 000			
	UFC/g sec		140 000			
	UFC/g sec	MOYENNE ⁽³⁾	103 503			
Corps étrangers	Unités	LDM	Résultats	E1*	E2*	Catégorie
Tranchants > 5mm	unités/500 ml	N/A	0	1		
Longeur > 25 mm et largeur > 3mm	unités/500 ml	N/A	0	2		
Totaux (> 2mm)	%m.s.	N/A	0,01	0,5	1,0	E1

(1) P₂O₅ = P × 2,29 et K₂O = K × 1,205 selon Tableau 6.4 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

(2) Se référer au Tableau 8.3 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

(3) E. coli : la moyenne géométrique est utilisée pour ce paramètre (GMRF 2015*, section 6.5)

* Les résultats d'analyse de laboratoire doivent être égaux ou inférieurs aux critères C1 ou C2 ou aux critères E1 ou E2.

Signé numériquement
par : Ann-Rose
Uhland, agr.
Date : 2023.01.13 12:
25:59 -05'00'

Ann-Rose Uhland, agr.
Responsable scientifique

Longueuil boues municipale, station mécanisée - Tableau des analyses

Renseignements généraux :

Type de gestion :

C2-P2-O3-E1

Origine : Ville de Longueuil → Centre d'épuration Rive-Sud (CEGMRF*) : Gestion en CA ou en AP (ou les deux, selon le cas) (spécifier le tableau - 4.8)

Type de MRF: Biosolides municipaux, station mécanisée, traite

Production annuelle : 13 500 t.m.h. (3145 t.m.s.)

Mise à jour:

2023-03-16

Nombre d'analyses annuelles requises** : 6 analyses selon le tableau 6.2 du Guide MRF*, dont 2 accréditées annuelles

	Échantillon	Boue	CERS1	Longueuil Ré	Boue	Boue	Boue	Moyenne	Maximum
	Laboratoire # d'échantillon # de certificat	Eurofins M2178680	Eurofins M2206268	Eurofins M2238940	Eurofins M2243278	Agat régulier 16-céc-22	Agat régulier 27-févr-23		
	Échantillon accrédié ou régulier	Régulier 12-jull-22	Régulier 15-sept-22	Régulier 29-nov-22					
Paramètres	Unités								
Siccité à l'échantillonnage	%	25,2	30,6	23,5	23,9	28,5	26,9	27,3	30,6
Matières organiques	% m.s.	73,0	68,0	73,0	75,7	78,3	76,5	74,3	76,7
pH ⁽²⁾			7,5	7,7				7,6	7,7
Rapport C/N		12,0	12,0	8,3	10,6	14,9	14,2	12,0	14,9
Valeur agronomique									
Azote total (N)	kg/tm humide	8,52	8,66	10,29	10,43	7,47	7,26	8,87	10,43
Azote organique	kg/tm humide	7,62	3,27	5,53	9,64	6,63	6,90	6,67	9,64
Azote minéral (NH ₄ +NO ₃ +NO ₂)	kg/tm humide	0,91	5,39	4,76	0,79	0,83	0,37	2,20	5,39
Phosphore total (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	8,37	10,43	8,37	10,45	9,78	8,19	9,26	10,45
Disponibilité du phosphore ⁽³⁾	%	66	67	66	70	70	67	68	80
Phosphore disponible calculé (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	5,52	7,02	5,54	7,29	6,82	5,50	6,27	7,29
Potassium disponible (K ₂ O) ⁽⁴⁾	kg/tm humide	0,36	0,56	0,29	0,37	0,39	0,36	0,39	0,56
Calcium	kg/tm humide	0,00	4,50	1,88	2,67	2,60	3,01	2,85	
Magnésium	kg/tm humide	0,00	1,07	0,39	0,46	0,46	0,47	0,55	
Équivalent en chaux	tmh/tm chaux								
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	44 300	40 400	44 400	37 900	38 400	43 200	41 433	44 400
Al + 0,5 Fe (calculé) ⁽⁴⁾	mg/kg m.s.	48 005	45 450	47 700	40 425	40 635	45 560	44 629	48 005
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	4,5	3,5	3,4	3,7	2,8	3,5	3,6	4,5
Azote ammoniacal (NH ₄)	mg/kg m.s.	3 590	17 600	20 300	2 750	2 920	1 360	8 087	20 300
Azote total (Kjedahl)	mg/kg m.s.	33 800	28 300	43 900	36 100	26 200	27 000	32 550	43 900
Bore (B)	mg/kg m.s.	< 10	< 10	< 10	< 20	< 20	< 20	15	20
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	3,4	2,9	3,8	4,1	2,2	2,2	3,1	4,1
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.		14 700	8 010	9 250	9 110	11 200	10 454	14 700
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	29	36	28	15	13	23	24	36
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	< 10	< 10	< 10	< 2	2	2	6	10
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	155	147	131	106	103	117	127	155
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	7 410	10 100	6 600	5 050	4 470	4 720	6 392	10 100
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	3 490	1 660	1 500	1 600	1 740	2 018	3 490	
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	87	138	75	65	62	69	83	138
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	0,25	0,21	0,22	0,15	0,15	0,16	0,2	0,25
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	4,4	5,5	3,7	3,0	3,0	3,0	3,8	5,5
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	23	31	18	10	8	19	18	31
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	14 500	14 900	15 600	15 800	15 000	13 300	14 850	15 800
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽⁹⁾	mg/kg m.s.	33 205	34 121	35 724	36 182	34 350	30 457	34 007	36 182
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	< 16	20	16	24	7	7	15	24
Potassium (K)	mg/kg m.s.	1 180	1 520	1 020	1 070	1 150	1 100	1 173	1 520
Potassium (K ₂ O) ^(b)	mg/kg m.s.	1 422	1 832	1 229	1 289	1 385	1 326	1 414	1 832
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	0,5	1,6	1,4	1,2	1,2	1,1	1,2	1,6
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	430			571	466	675	493	436
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	360	411	289	224	209	215	285	411
Dioxines et furannes ⁽⁸⁾	ng EOT/kg m.s.							e/o	
Escherichia coli ⁽⁷⁾	UFC/g sec	610	360 000	830	150 000	64 000	54 000	104 907	360 000
Escherichia coli	UFC/g sec	370						370	
		720						720,00	
Catégorie "O"								(tableau 8.4)	
Corps étrangers ⁽⁸⁾								(tableau 8.6b)	
Corps étrangers									
CE tranchants (CETr) > 5 mm (par 500 ml)		0		0					
Longueur > 25mm, largeur > 3 mm (par 500 ml)		0		0					
Totaux > 2 mm (% m.s.)		0,1		0				(tableau 8.6a)	
Indice multiple de valorisation (IMV) ⁽⁹⁾	#REF!	2,09	2,37	2,09	2,54			#DIV/0!	

(2) La moyenne du pH est effectuée sur l'équivalent en concentration d'ions hydronium [H₃O⁺] et ensuite reportée sur l'échelle -log.(3) Disp. P : réf.: *Guide de référence en fertilisation*, 2^e édition, CRAAQ 2010 (p.316), basé sur Webber 2003 et adapté du *Guide de valorisation des MRF*, MDDEP 2008 (annexe 5) : CE (%) = 80 - [(Al_{total} (mg/kg) + 0,5 Fe_{total} (mg/kg))

(4) Al + 0,5 Fe : Voir le tableau 7,1 du GMRF*

(5) P₂O₅ = P x 2,29 K₂O = K x 1,205

(6) D&F exigé pour les biosolides municipaux séchés par contact direct avec les gaz de combustion d'un incinérateur (GMRF 2015*, tableau 6.1, note 7)

(7) E. colï : la moyenne géométrique est utilisée pour ce paramètre (GMRF 2015*, section 6.5)

(8) Pour un paramètre avec un critère d'absence (ex. : salmonelles et certains corps étrangers), ou un critère de faible occurrence (ex. : certains corps étrangers) et que plusieurs analyses sont effectuées pour un même échantillon, l'absence dans l'échantillon sera imputée si il y a absence dans au moins le 2/3 des analyses (du même échantillon). Même chose pour le respect du critère d'occurrence (GMRF 2015*, section 6.5)

(9) IMV = (matière sèche (%)) + 100 X ((matière organique (% b.s.) + 15) + (pouvoir neutralisant (% ECC b.s.) + 25) + (N + P2O5 + K2O (% b.s.)) + 2)

(10) Critères alternatifs selon le Tableau 8,2b du GMRF 2015*

(11) Les résultats doivent être SUPÉRIEURS aux critères C2 alternatifs. Le ratio est doublé pour les biosolides municipaux contenant > 50 000 mg Al + Fe/kg m.s.

* MDDELCC. Guide sur le recyclage des MRF, critères de référence et normes réglementaires, édition 2015.

** GMRF, tableau 6,2, note 8 (relative aux ETI) : Pour les procédés en continu, la fréquence peut être réduite de 50 % si au cours des 24 derniers mois il n'y pas eu de dépassement des critères de la catégorie alléguée (C1 ou C2) et si le procédé n'a pas été modifié durant cette période.

Tableau 4 : Résultats d'analyses pour l'échantillonnage accrédité de MRF



Origine : CERS Longueuil
Type de MRF: Biosolide municipal

				CATÉGORIES ALLÉGUÉES	C2 - P2 - E1
				CATÉGORIES DE L'ÉCHANTILLON	C2 - P2 - E1
				CATÉGORIES CONFIRMÉES	C2 - P2 - E1
Laboratoires : AGAT, Environex Certificats : 22Q983393, M2243278 Date d'échantillonnage : 2022-12-16				Classification des MRF <i>Guide sur le recyclage des MRF, MDDELCC 2015</i>	
PARAMÈTRES		LDM	Résultats	C1*	C2*
Physico-chimiques				N/A	N/A
C/N	Unités	calcul	10,6		
Matière organique	% m.s.	0,2	76,7		
Matière totale (siccité)	% g/g m.h.	0,2	28,9		
Éléments majeurs et autres		LDM	Résultats		
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	75	37 900		
Azote ammoniacal (N-NH ₃)	mg N/kg m.s.	100	2 750		
Azote total (NTK)	mg/kg m.s.	9 000	36 100		
Bore (B)	mg/kg m.s.	20	< 20		
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	70	9 250		
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	500	5 050		
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	20	1 600		
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	5	65		
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	1 600	15 800		
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	36 182		
Potassium total (K)	mg/kg m.s.	50	1 070		
Potassium total (K ₂ O) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	1 289		
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	100	371		
Contaminants chimiques Oligo-éléments		LDM	Résultats	C1*	C2*
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	0,7	3,7	13	41
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	2	15	210	1 000
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	2	< 2	34	150
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	30	106	400	1 000
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	2	3	10	20
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	2	10	62	180
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	0,5	1,2	2,0	14
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	50	224	700	1 850
Contaminants chimiques Stricts		LDM	Résultats	C1*	C2*
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	0,9	4,1	3,0	10
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	0,04	0,15	0,8	4
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	5	24	120	300
Pathogènes (microbiologiques)		LDM	Résultats	P1	P2
<i>E. coli</i>	UFC/g sec		150 000	(2)	< 2 000 000
Corps étrangers		LDM	Résultats	E1*	E2*
Tranchants > 5mm	unités/500 ml	N/A	0	1	
Longeur > 25 mm et largeur > 3mm	unités/500 ml	N/A	0	2	
Totaux (> 2mm)	%m.s.	N/A	0,20	0,5	1,0

(1) P₂O₅ = P x 2,29 et K₂O = K x 1,205 selon Tableau 6.4 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

(2) Se référer au Tableau 8.3 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

* Les résultats d'analyse de laboratoire doivent être égaux ou inférieurs aux critères C1 ou C2 ou aux critères E1 ou E2.

Signé numériquement
par : Ann-Rose Uhland,
agr.
Date : 2023.01.13 12:
26:58 -05'00'

Ann-Rose Uhland, agr.
Responsable scientifique

Ville de Beaupré - Boues municipales, station mécanisée - Tableau des analyses

C2-P2-O3-E1

Origine : Ville de Beaupré

Type de MRF: Biosolides municipaux, station mécanisé avec traitement biologique aérobie

Production annuelle : 1284 t.m.h. (408 t.m.s)

Nombre d'analyses annuelles requises** : 2 analyses selon le tableau 6.2 du GMRF*, dont 1 accréditée

aux 12 mois

Mise à jour:

2023-03-13

Échantillon	Beaupré	Beaupré	Moyenne	Maximum			
Laboratoire # d'échantillon # de certificat	AGAT 4355054 22Q950629	AGAT 4798830 23Q000039					
Échantillonnage accrédité ou régulier Date d'échantillonnage	régulier 28-sept-22	Accrédité 22-févr-23					
Paramètres	Unités						
Siclicité à l'échantillonnage	%	29,1	29,0	29,1	29,1		
Masse volumique apparente (MVA) ⁽¹⁾	t.m.h./m ³	0,85	0,85	0,85	0,85		
Matières organiques	% m.s.	80,7	83,6	82,2	83,6		
Rapport C/N		11,9	14,7	13,3	14,7		
Valeur agronomique							
Azote total (N)	kg/tm humide	9,86	8,27	9,06	9,86		
Azote organique	kg/tm humide	9,49	7,66	8,57	9,49		
Azote minéral ($\text{NH}_4+\text{NO}_3+\text{NO}_2$)	kg/tm humide	0,38	0,61	0,49	0,61		
Phosphore total (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	7,46	6,77	7,11	7,46		
Disponibilité du phosphore ⁽³⁾	%	70	78	74	80		
Phosphore disponible calculé (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	5,21	5,29	5,26	5,29		
Potassium disponible (K ₂ O) (100%)	kg/tm humide	0,38	0,35	0,37	0,38		
Équivalent en chaux	t/m³/tm chaux						
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	36 700	20 400	28 550	36 700		
Al + 0,5 Fe (calculé) ⁽⁴⁾	mg/kg m.s.	40 425,0		40 425	40 425	< 150 000 recommandé	
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	1,7	0,8	1,3	1,7	0,024	13
Azote ammoniacal (NH ₄)	mg/kg m.s.	1 300	2 090	1 695	2 090		41
Azote total (Kjedahl)	mg/kg m.s.	33 900	28 500	31 200	33 900		
Bore (B)	mg/kg m.s.	< 20	< 20	10	20		
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	< 0,9	< 0,9	0,5	0,9	s/o	3,0
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	8 860	8 570	8 715	8 860		10
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	9	8	9	9	0,001	210
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	< 2	< 2	1	2	0,007	34
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	140	104	122	140	0,001	400
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	7 450	6 490	6 970	7 450		1 000
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	1 160	1 230	1 195	1 230		
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	78	96	87	96		
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	0,11	0,12	0,12	0,12	s/o	0,8
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	2,0	2,0	2,0	2,0	0,050	10
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	6	4	5	6	0,006	62
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	11 200	10 200	10 700	11 200		
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽⁵⁾	mg/kg m.s.	25 648	23 358	24 503	25 648		
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	10	7	9	10	s/o	120
Potassium (K)	mg/kg m.s.	1 080	1 000	1 045	1 090		300
Potassium (K ₂ O) ⁽⁶⁾	mg/kg m.s.	1 313	1 205	1 259	1 313		
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	1,1	1,0	1,1	1,1	0,07	2,0
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	319	343	331	343		14
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	291	218	255	291	0,0005	700
<i>Escherichia coli</i> ⁽⁷⁾	UFC/g sec	2 100 000	1 465 897	1 782 949	2 100 000	s/o	Tab. R.3, P2 option c
Salmonelles ⁽⁸⁾	présence/absence pour 10 g					(tableau 8.3)	P1, s/o, P2, option a
Catégorie "O"						(tableau 8.4)	O2, s/o, O3, option a
Corps étrangers ⁽⁹⁾						tableau 8.6b : classement par de	E1, E2
Corps étrangers ⁽⁹⁾							E1
CE tranchants (CETr) > 5 mm (par 500 ml)		0					
Longueur > 25mm, largeur > 3 mm (par 500 ml)		0				au 8.6a : critères pour classe	< 1
Totaux > 2 mm (% m.s.)		0					≤ 2
							0,5
							1,0
Indice multiple de valorisation (IMV)⁽⁹⁾		2,45	2,39	2,42			

NOTE : ND = Non détecté

NOTE : TNI = Présence d'interférence rendant un dénombrement impossible; interférence causée par un trop grand nombre de microorganismes de toute sorte; pas nécessairement des bactéries *E. coli*.(1) Test de la chaudière effectué par Viridis : adapté de la fiche technique *Technique de la chaudière pour fumiers de volailles et utilisation de la balance sur charge frontal pour estimer la masse des chargements de fumiers*, CRAAQ 2013(2) La moyenne du pH est effectuée sur l'équivalent en concentration d'ions hydronium [H_3O^+] et ensuite reportée sur l'échelle -log.(3) Disp. P. : réf.: *Guide de référence en fertilisation*, 2^e édition, CRAAQ 2010 (p.316), basé sur Webber 2003 et adapté du *Guide de valorisation des MRF*, MDDEP 2008 (annexe 5) : CE (%) = 80 - (R_{AE} (mg/kg) + 0,5 R_{EP} (mg/kg)) / 20 000/2000

(4) Al + 0,5 Fe : Voir le tableau 7,1 du GMRF*

(5) P₂O₅ = P × 2,26 ; K₂O = K × 1,205

(6) D&F exigé pour les biosolides municipaux séchés par contact direct avec les gaz de combustion d'un incinérateur (GMRF 2015*, tableau 6.1, note 7)

(7) *E. coli* : la moyenne géométrique est utilisée pour ce paramètre (GMRF 2015*, section 6.5)

(8) Pour un paramètre avec un critère d'absence (ex : salmonelles et certains corps étrangers), ou un critère de faible occurrence (ex : certains corps étrangers) et que plusieurs analyses sont effectuées pour un même échantillon, l'absence dans l'échantillon sera impulsée si il y a absence dans au moins le 2/3 des analyses (du même échantillon). Même chose pour le respect du critère d'occurrence (GMRF 2015*, section 6.5)

(9) IMV = (matière sèche (%)) + 100 X [(matière organique (% b.s.) + 15) + (pouvoir neutralisant (% ECC b.s.) + 25) + (N + P2O5 + K2O (% b.s.)) + 2]

(10) Critères alternatifs selon le Tableau 8.2b du GMRF 2015*

(11) Les résultats doivent être SUPÉRIEURS aux critères C2 alternatifs. Le ratio est doublé pour les biosolides municipaux contenant > 50 000 mg Al + Fe/kg m.s.

* MDDELCC. Guide sur le recyclage des MRF, critères de référence et normes réglementaires, édition 2015.

** GMRF, tableau 6.2, note 8 (relative aux ETI) : Pour les procédés en continu, la fréquence peut être réduite de 50 % si au cours des 24 derniers mois il n'y a eu de dépassement des critères de la catégorie allégée (C1 ou C2) et si le procédé n'a pas été modifié durant cette période.

Tableau 4 : Résultats d'analyses pour l'échantillonnage accrédité de MRF



Origine : Ville de Beaupré
Type de MRF: Biosolide municipal

CATÉGORIES ALLÉGUÉES	C2 - P2 - E1
CATÉGORIES DE L'ÉCHANTILLON	C1 - P2 - E1
CATÉGORIES CONFIRMÉES	C2 - P2 - E1

Laboratoire : AGAT Certificat : 23Q000039 Date d'échantillonnage : 2023-02-22				Classification des MRF Guide sur le recyclage des MRF, MDDELCC 2015		
PARAMÈTRES		LDM	Résultats	C1*	C2*	Catégorie
Physico-chimiques	Unités	LDM	Résultats			
C/N		calcul	14,7			
Matière organique	% m.s.	0,2	83,6			
Matière totale (siccité)	% g/g m.h.	0,2	34,7			
Éléments majeurs et autres	Unités	LDM	Résultats	N/A	N/A	N/A
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	30	20 400			
Azote ammoniacal (N-NH ₃)	mg N/kg m.s.	50	2 090			
Azote total (NTK)	mg/kg m.s.	4 500	28 500			
Bore (B)	mg/kg m.s.	20	< 20			
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	70	8 570			
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	500	6 490			
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	20	1 230			
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	5	96			
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	1 600	10 200			
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	23 358			
Potassium total (K)	mg/kg m.s.	50	1 000			
Potassium total (K ₂ O) ⁽¹⁾	mg/kg m.s.	N/A	1 205			
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	100	343			
Contaminants chimiques Oligo-éléments	Unités	LDM	Résultats	C1*	C2*	Catégorie
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	0,7	0,8	13	41	C1
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	2	8	210	1 000	C1
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	2	< 2	34	150	C1
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	30	104	400	1 000	C1
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	2	2	10	20	C1
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	2	4	62	180	C1
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	0,5	1,0	2,0	14	C1
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	50	218	700	1 850	C1
Contaminants chimiques Stricts	Unités	LDM	Résultats	C1*	C2*	
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	0,9	< 0,9	3,0	10	C1
Mercure (Hg)	mg/kg m.s.	0,04	0,12	0,8	4	C1
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	5	7	120	300	C1
Pathogènes (microbiologiques)	Unités	LDM	Résultats	P1	P2	Catégorie
<i>E. coli</i>	UFC/g sec		1 400 000			
	UFC/g sec		1 500 000			
	UFC/g sec		1 500 000			
	UFC/g sec	MOYENNE ⁽³⁾	1 465 897	(2)	< 2 000 000	P2
Corps étrangers	Unités	LDM	Résultats	E1*	E2*	Catégorie
Tranchants > 5mm	unités/500 ml	N/A	0	1		
Longeur > 25 mm et largeur > 3mm	unités/500 ml	N/A	0	2		
Totaux (> 2mm)	%m.s.	N/A	0,07	0,5	1,0	E1

(1) P₂O₅ = P x 2,29 et K₂O = K x 1,205 selon Tableau 6.4 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

(2) Se référer au Tableau 8.3 du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (Hébert, 2015)

(3) *E. coli* : la moyenne géométrique est utilisée pour ce paramètre (GMRF 2015*, section 6.5)

* Les résultats d'analyse de laboratoire doivent être égaux ou inférieurs aux critères C1 ou C2 ou aux critères E1 ou E2.

Signé numériquement
par : Ann-Rose Uhland, agr.
Uhland, agr.
Date : 2023.03.13 09:
56:00 -04'00'

Ann-Rose Uhland, agr.
Responsable scientifique

Amendement calcique - Tableau des analyses

C2-P1-O1-E1

Renseignements généraux :

Origine : Graymont

Type de MRF : Poussière calcique de four à chaux

Production annuelle : n/a

Nombre d'analyses annuelles requises** : n/a

 Mise à jour:
2023-03-17

Echantillon	Graysol Eco 3534 Agat 4311163 22Q946007	Graysol Eco 3534 Agat 4860017 régulier	Moyenne	Ratio PN sur ETI (% ECC/ng/kg)	Maximum		
Échantillonnage accrédité ou régulier							
Date d'échantillonnage	14-sept-22	17-mars-23					
Paramètres	Unités						
Siclicité à l'échantillonnage	%	99,8	81,4	93,7		99,9	
Massé volumique apparente (MVA) ⁽¹⁾	t.m.h./m ³			#DIV/0!		0,00	
Matières organiques	% m.s.	<	0,2	5,86	2,3	5,9	
pH ⁽²⁾			12,7	12,6	12,6	12,7	
Pouvoir neutralisant (PN)	% ECC (b.s.)	82,80	100	89,9		100,0	
Rapport C/N		11,10	326	128,7			
Valeurs agronomiques							
Azote total (N)	kg/tm humide	0,09	0,07	0,04		0,09	
Azote organique	kg/tm humide	0,05	0,07	0,02		0,07	
Azote minéral (NH ₄ +NO ₃ +NO ₂)	kg/tm humide	0,04	0,00	0,02		0,04	
Phosphore total (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	0,29	0,10	0,20		0,29	
Disponibilité du phosphore ⁽³⁾	%	76	80	80		80	
Phosphore disponible calculé (P ₂ O ₅)	kg/tm humide	0,22	0,08	0,16		0,22	
Phosphore assimilable (P2O5)	%	0,00	0,00	0,0			
Potassium disponible (K ₂ O) (100%)	kg/tm humide	8,97	0,91	4,74		8,97	
Équivalent en chaux	tmh/tm chaux	0,89		0,87			
						C1-P1-E1	C2-P2-E2
Aluminium (Al)	mg/kg m.s.	22 500	2 260	12 380	22 500	C2 ⁽¹¹⁾	
Arsenic (As)	mg/kg m.s.	12,0	14,3	13,2	6,837	14,3	
Azote ammoniacal (NH ₄)	mg/kg m.s.	37	< 5	20		37	
Azote total (Kjedahl)	mg/kg m.s.	< 90	< 90	45		90	
Bore (B)	mg/kg m.s.	58	< 20	34		58	
Cadmium (Cd)	mg/kg m.s.	< 0,9	< 0,9	0,5	199,78	0,9	
Calcium (Ca)	mg/kg m.s.	355 000	340 000	347 500	355 000		
Chrome (Cr)	mg/kg m.s.	27	4	16	5,8000	27	
Cobalt (Co)	mg/kg m.s.	14	< 2	8	11,967	14	
Cuivre (Cu)	mg/kg m.s.	< 30	< 30	15	5,9933	30	
Fer (Fe)	mg/kg m.s.	10 700	2 110	6 405	10 700	0,33	
Magnésium (Mg)	mg/kg m.s.	4 440	4 010	4 225		4 440	
Manganèse (Mn)	mg/kg m.s.	59	60	60		60	
Mercurie (Hg)	mg/kg m.s.	0,06	< 0,04	0,04	2 247,50	0,06	
Molybdène (Mo)	mg/kg m.s.	15	7	11,0	8,17	15,0	
Nickel (Ni)	mg/kg m.s.	109	60	85	1,064	109	
Phosphore total (P)	mg/kg m.s.	129	54	92	129	0,28	
Phosphore total (P ₂ O ₅) ⁽⁵⁾	mg/kg m.s.	295	124	210		295	
Plomb (Pb)	mg/kg m.s.	27	< 5	15	6,095	27	
Potassium (K)	mg/kg m.s.	7 460	928	4 194	7 460		
Potassium (K ₂ O) ⁽⁵⁾	mg/kg m.s.	8 989	1 118	5 054	8 989	0,10	
Sélénium (Se)	mg/kg m.s.	2,2	< 0,5	1,2	73,39	2,2	
Sodium (Na)	mg/kg m.s.	1 110	130	620	1 110		
Zinc (Zn)	mg/kg m.s.	< 50	< 50	25	3,5960	50	
	pour 10 g				(tableau 8.3)		
Catégorie "P"	Procédé thermique			(tableau 8.3)			P1
Catégorie "O"	Résidu identifié au tableau 8.4 du Guide MRF*			(tableau 8.4)		O1 option c	O1
Corps étrangers ⁽⁶⁾	Résidu identifié au tableau 8.6b du Guide MRF*			(tableau 8.6b : classement par défaut)		tableau 8.6b	s/o
Corps étrangers ⁽⁶⁾							
CE tranchants (CETr) > 5 mm (par 500 ml)		0				≤ 1	
Longueur > 25mm. largeur > 3 mm (par 500 ml)		0				≤ 2	
Totaux > 2 mm (% m.s.)		0				0,5	1
Indice multiple de valorisation (IMV) ⁽⁹⁾	3,79	3,63	3,76				

NOTE : Lorsqu'un paramètre chimique n'est pas détecté pour un échantillon, la moitié de la limite de détection est utilisée pour les statistiques (GMRF 2015*, section 6.5)

NOTE : Lorsque plus de tiers des échantillons présentent des résultats non détectés ou non quantifiés, la valeur médiane (50 centiles) est utilisée pour les statistiques (GMRF 2015*, section 6.5)

NOTE : ND = Non détecté

 NOTE : TNI = Présence d'interférence rendant un dénombrement impossible; interférence causée par un trop grand nombre de microorganismes de toute sorte; pas nécessairement des bactéries *E. coli*.

 (3) Disp. P : réf.: Guide de référence en fertilisation , 2^e édition, CRAAQ 2010 (p.316), basé sur Webber 2003 et adapté du Guide de valorisation des MRF , MDDEP 2008 (annexe 5) : CE (%) = 80 · [(A_{base} (mg/kg) + 0,5 Fe_{base} (mg/kg)) · 20 000]/2000

(4) Al + 0,5 Fe : Voir le tableau 7.1 du GMRF*

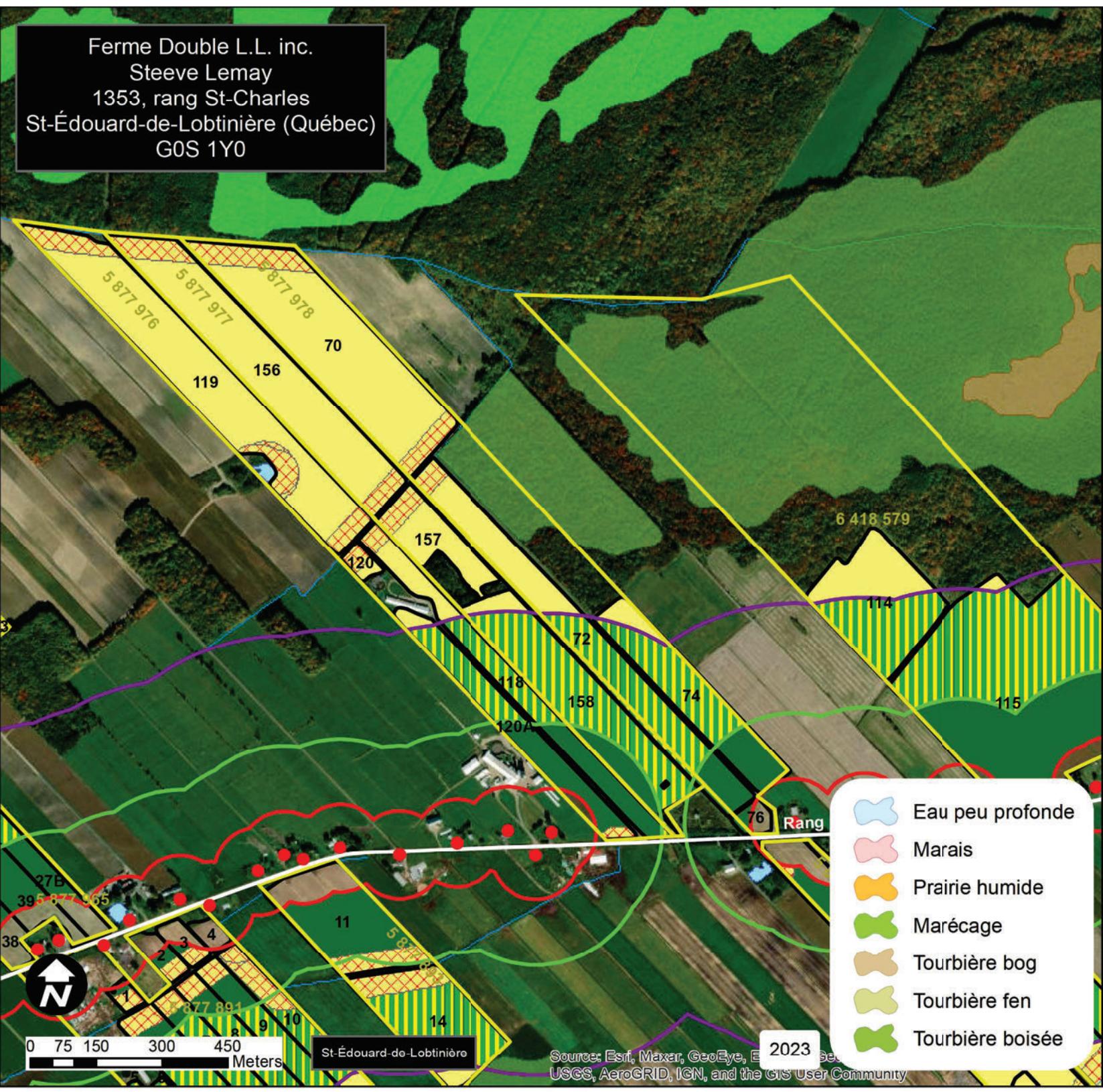
 (5) P₂O₅ = P × 2,29 K₂O = K × 1,205

 (9) IMV = (matière sèche (%)) · 100 X [(matière organique (% b.s.) ÷ 15) + (pouvoir neutralisant (% ECC b.s.) ÷ 25) + (N + P₂O₅ + K₂O (% b.s.)) ÷ 2]

* MDELCC. Guide sur le recyclage des MRF, critères de référence et normes réglementaires, édition 2015.

** GMRF, tableau 6.2, note 8 (relative aux ETI) : Pour les procédés en continu, la fréquence peut être réduite de 50 % si au cours des 24 derniers mois il n'y pas eu de dépassement des critères de la catégorie allégée (C1 ou C2) et si le procédé n'a pas été modifié durant cette période.

Ferme Double L.L. inc.
Steeve Lemay
1353, rang St-Charles
ouard-de-Lobtinière (Québec)
G0S 1Y0



Légende

- | | |
|--|--|
| | Ligne de lot |
| | Cours d'eau |
| | Maison, immeuble protégé
puits |
| | Zone d'épandage et
d'entreposage conforme O2 et
O3 (si incorporation immédiate:
5min) |
| | Zone d'épandage conforme O2
(si incorporation immédiate ou
rapide (O3)) |
| | Zone d'épandage et
d'entreposage conforme O3 et O2 |
| | Zone d'interdiction
d'entreposage |
| | 100 m autour d'une
maison et de puit |
| | 250 m autour d'une
maison et de puit |
| | 500 m autour d'une
maison et de puit |

Numéro parcelle	Superficie (ha)	Superficie révisée (ha)
70	11,4	11,4
72	8,4	8,4
74	4,9	4,9
76	0,5	0,2
118	4,7	4,7
119	11,2	11,2
120	0,5	0,5
156	9,5	9,5
157	2,6	2,6
158	7,6	7,6
120A	4,2	4,0
Total	65,5	65,1



Source: Esri, Maxar, GeoEye, E 2023 USGS, AeroGRID, IGN, and the GIS User Community

2023



Ferme Double L.L. inc.
Steeve Lemay
1353, rang St-Charles
St-Édouard-de-Lobtinière (Québec)
G0S 1Y0



Légende

- Ligne de lot
- Cours d'eau
- Maison, immeuble protégé
- puits
- Zone d'épandage et d'entreposage conforme O2 et O3 (si incorporation immédiate: 5min)
- Zone d'épandage conforme O2 et O3 (si incorporation immédiate ou rapide (O3))
- Zone d'épandage et d'entreposage conforme O3 et O2
- Zone d'interdiction d'entreposage
- 100 m
- 250 m
- 500 m

100 m autour d'une maison et de puit

250 m autour d'une maison et de puit

500 m autour d'une maison et de puit

Numéro
parcelle

Superficie
(ha)

Superficie
revisée (ha)

114	5,9	5,9
115	24,4	22,1
Total	30,3	28,1

- Eau peu profonde
- Marais
- Prairie humide
- Marécage
- Tourbière bog
- Tourbière fen
- Tourbière boisée

Ferme Double L.L. inc.
Steeve Lemay
1353, rang St-Charles
St-Édouard-de-Lobtinière (Québec)
G0S 1Y0



Légende

- Ligne de lot
- Cours d'eau
- Maison, immeuble protégé
- Zone d'épandage et d'entreposage conforme O2 et O3 (si incorporation immédiate: 5min)
- Zone d'épandage conforme O2 et O3 (si incorporation immédiate ou rapide (O3))
- Zone d'épandage et d'entreposage conforme O3 et O2
- Zone d'interdiction d'entreposage
- 100 m autour d'une maison et de puit
- 250 m autour d'une maison et de puit
- 500 m autour d'une maison et de puit

Numéro parcelle	Superficie (ha)	Superficie revisée (ha)
83	5,7	4,7
84	3,9	3,4
85	3,3	2,2
86	1,3	0,9
87	2,6	2,6
88	3,1	3,1
89	4,0	4,0
90	3,9	3,9
91	5,9	5,9
92	5,8	5,8
93	6,2	6,2
94	5,8	5,8
95	3,4	3,4
96	3,5	3,5
97	3,5	3,5
98	4,4	4,4
87A	1,2	1,2
88A	0,9	0,9
Total	68,4	65,4

Ferme Double L.L. inc.
 Steeve Lemay
 1353, rang St-Charles
 St-Édouard-de-Lobtinière (Québec)
 G0S 1Y0



Légende

- Ligne de lot
- Cours d'eau
- Maison, immeuble protégé puits
- Zone d'épandage et d'entreposage conforme O2 et O3 (si incorporation immédiate: 5min)
- Zone d'épandage conforme O2 et O3 (si incorporation immédiate ou rapide (O3))
- Zone d'épandage et d'entreposage conforme O3 et O2
- Zone d'interdiction d'entreposage
- 100 m autour d'une maison et de puit
- 250 m autour d'une maison et de puit
- 500 m autour d'une maison et de puit

Numéro parcelle	Superficie (ha)	Superficie revisée (ha)
1	0,4	0,3
2	0,8	0,4
3	0,7	0,3
4	0,4	0,0
5	3,5	3,5
6	6,1	6,1
7	4,2	4,2
8	4,2	4,2
9	4,2	4,2
10	4,1	4,1
11	5,2	3,9
14	5,3	5,3
17	5,2	5,2
18	5,3	5,3
19	6,1	6,1
20	5,8	5,8
21	5,6	5,6
22	5,6	5,6
Total	72,7	70,2

- Eau peu profonde
- Marais
- Prairie humide
- Marécage
- Tourbière bog
- Tourbière fen
- Tourbière boisée

0 85 170 340 510 Meters

St-Édouard-de-Lobtinière

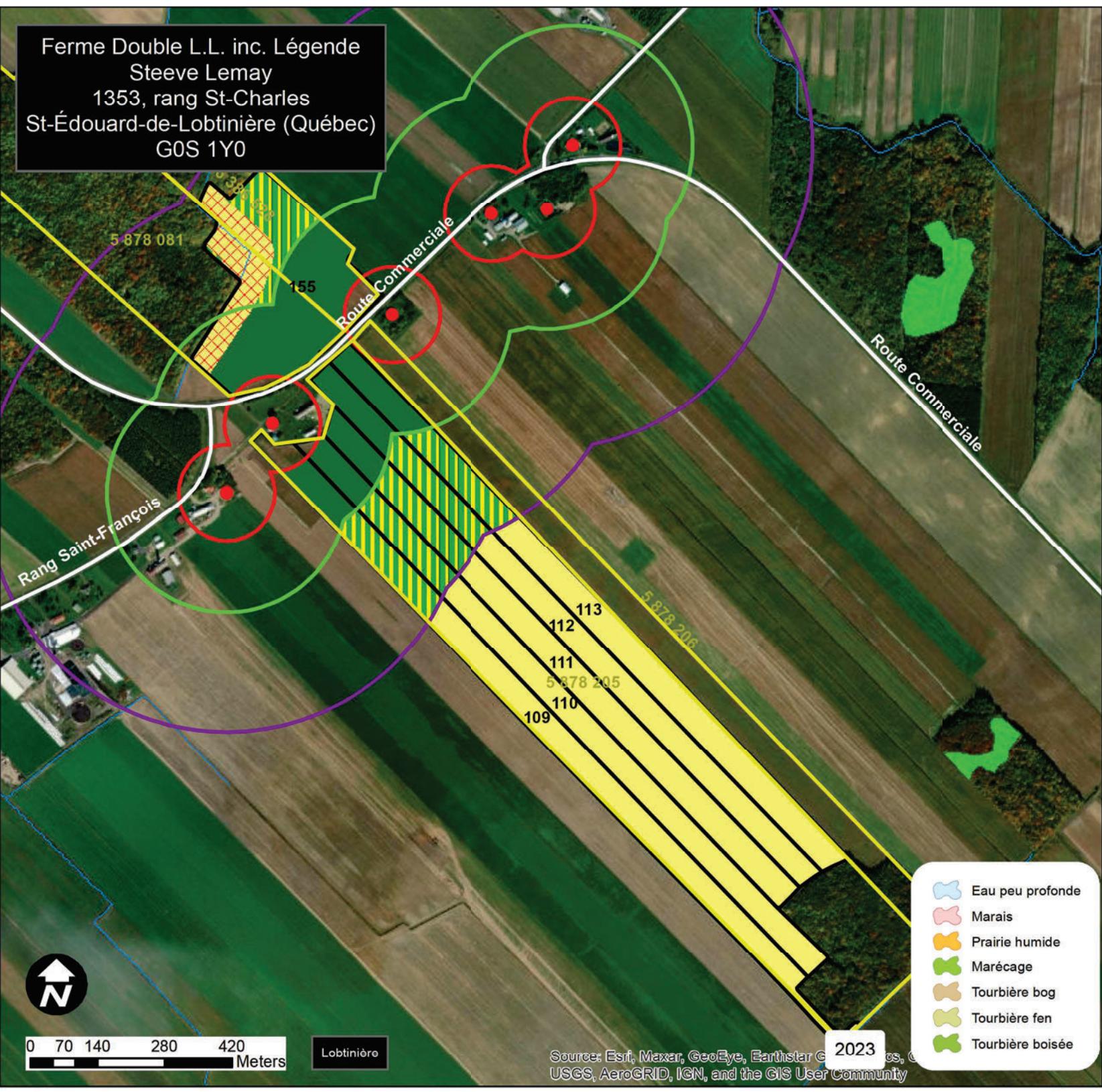
Source: Esri, Maxar, GeoEye, E

2023

USGS, AeroGRID, IGN, and the GIS User Community

VIRIDIS
 environnement

Ferme Double L.L. inc. Légende
 Steeve Lemay
 1353, rang St-Charles
 St-Édouard-de-Lobtinière (Québec)
 G0S 1Y0



Légende

- Ligne de lot
- Cours d'eau
- Maison, immeuble protégé
puits
- Zone d'épandage et d'entreposage conforme O2 et O3 (si incorporation immédiate: 5min)
- Zone d'épandage conforme O2 et O3 (si incorporation immédiate ou rapide (O3))
- Zone d'épandage et d'entreposage conforme O3 et O2
- Zone d'interdiction d'entreposage
- 100 m
- 250 m
- 500 m

Numéro parcelle	Superficie (ha)	Superficie révisée (ha)
109	9.3	8.9
110	8.6	8.5
111	8.4	8.4
112	8.4	8.4
113	9.1	9.1
155	11.4	10.2
Total	55.2	53.5

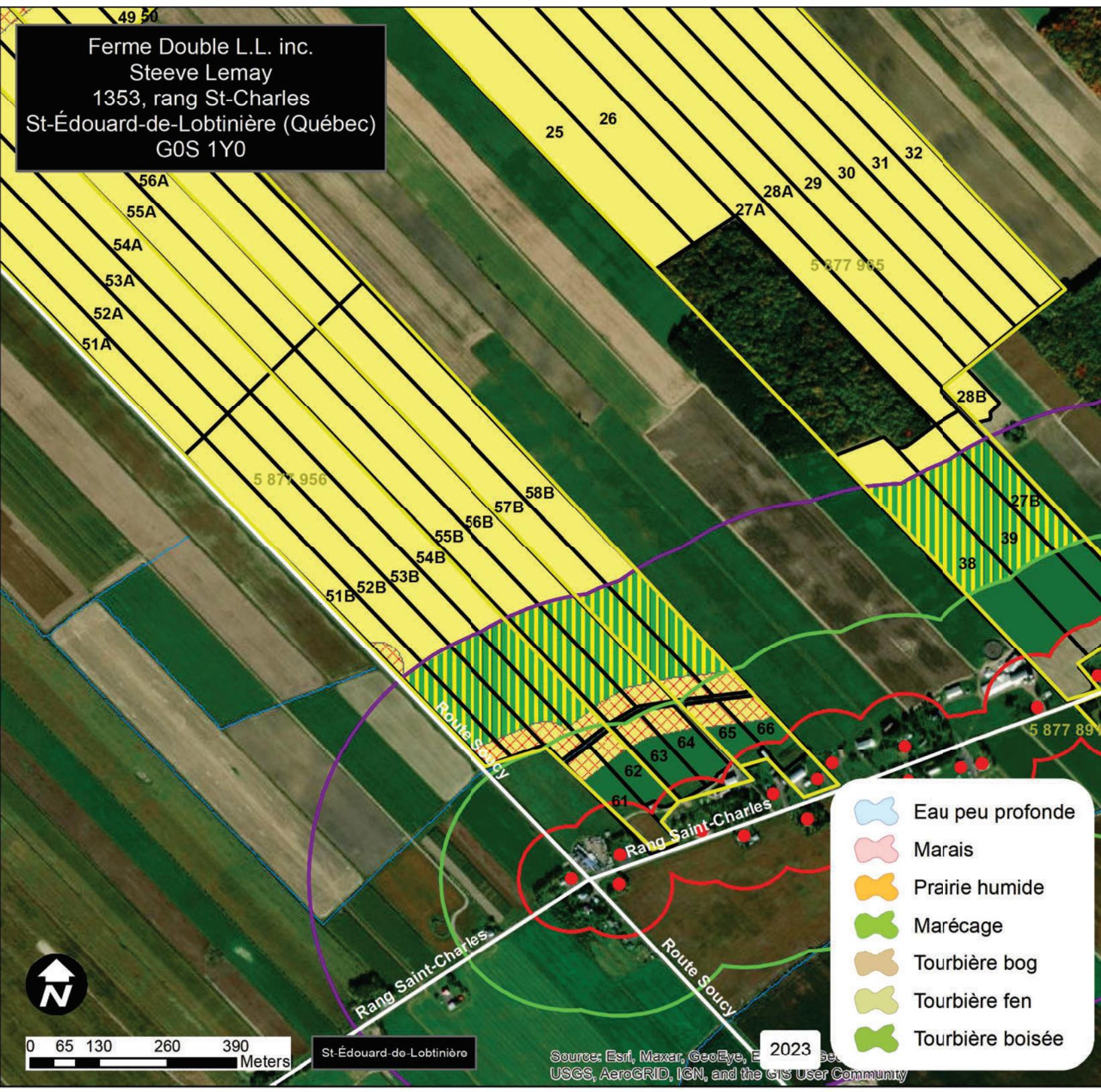
- Eau peu profonde
- Marais
- Prairie humide
- Marécage
- Tourbière bog
- Tourbière fen
- Tourbière boisée

Ferme Double L.L. inc.
Steeve Lemay
1353, rang St-Charles
St-Édouard-de-Lobtinière (Québec)
G0S 1Y0

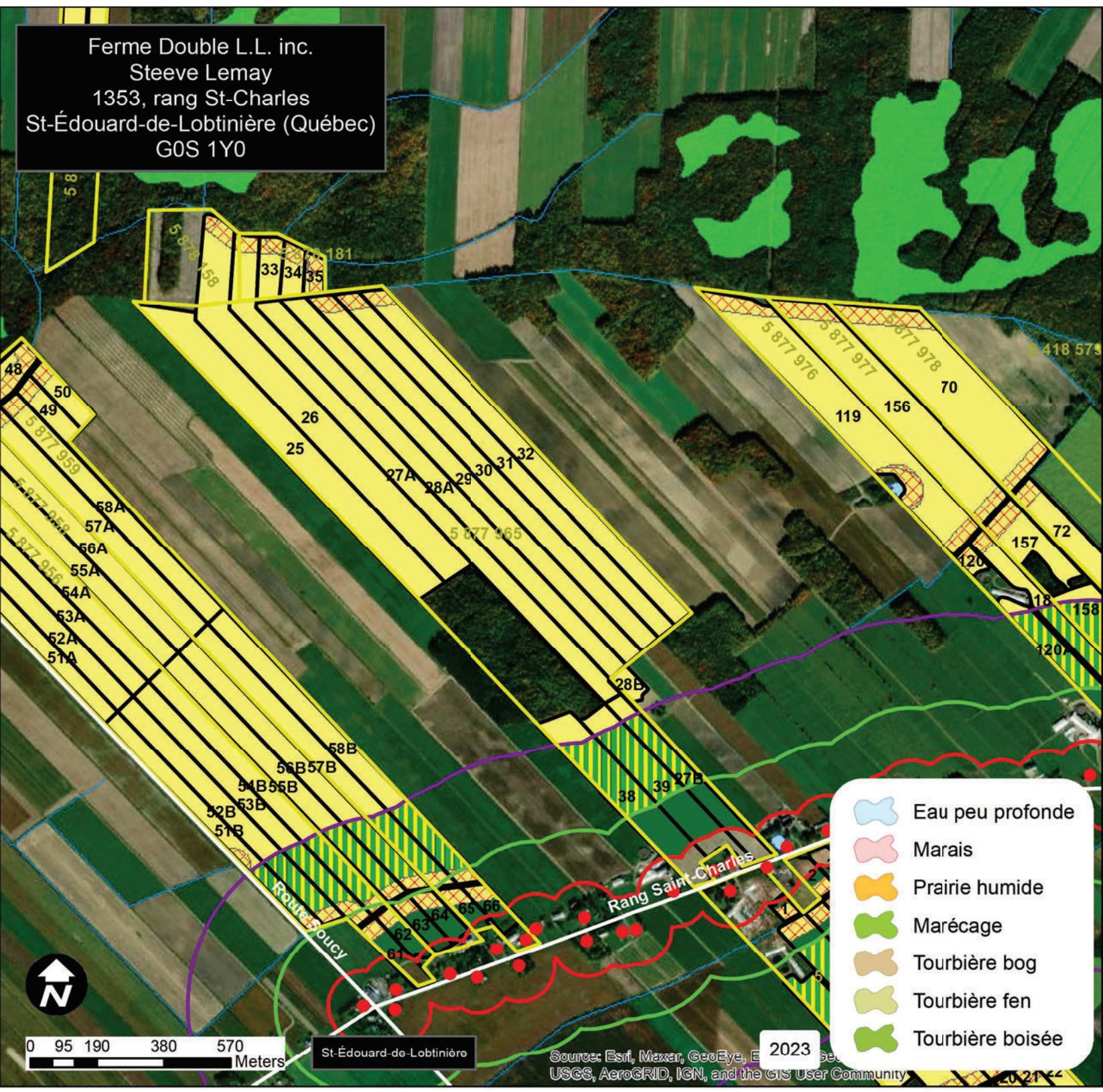


49 50

Ferme Double L.L. inc.
Steeve Lemay
1353, rang St-Charles
St-Édouard-de-Lobtinière (Québec)
G0S 1Y0



Ferme Double L.L. inc.
Steeve Lemay
1353, rang St-Charles
St-Édouard-de-Lobtinière (Québec)
G0S 1Y0



Légende

Ligne de lot

Cours d'eau

Maison, immeuble protégé

puits

Zone d'épandage et d'entreposage conforme O2 et O3 (si incorporation immédiate: 5min)

Zone d'épandage conforme O2 et O3 (si incorporation immédiate ou rapide (O3))

Zone d'épandage et d'entreposage conforme O3 et O2

Zone d'interdiction d'entreposage

100 m

250 m

500 m

GLOBAL

CONCEPT

Avis technique – Inspection de l'ouvrage de stockage pour
Viridis Environnement inc.

Ferme JMP Chrétien et Fils inc.
2832 rue Principale
St-Édouard-de-Lotbinière, Qc
G0S 1Y0





465, route Beaudoin
Armagh, Qc.
GOR 1AO

Date : 14-08-2019

Projet : Avis technique à la suite de l'inspection de l'ouvrage de stockage

Date de la visite : 11-06-2019

Lieu de la visite : Ferme JMP Chrétien et Fils inc.
2832 rue Principale
St-Édouard-de-Lotbinière, Qc
G0S 1Y0

Personnes présentes :

François Beaumont, ing.
Chargé de projet
Global Concept
francoisbeaumont@globalconcept.ca

Eve-Marie Houde
Adjointe au chargé de projet
Global Concept
evemariehoude@globalconcept.ca

Global Concept
info@globalconcept.ca / www.globalconcept.ca / 418-694-8523

1.0 Introduction

Viridis Environnement inc. est une entreprise de valorisation des matières résiduelles fertilisantes ayant un lieu d'entreposage en location dans la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière. L'entreprise a mandatée Global Concept pour réaliser une inspection de l'ouvrage de stockage dans le but de vérifier la conformité de celle-ci ainsi que pour apporter ses commentaires et recommandations s'il y a lieu. Ce rapport vise à répondre aux exigences de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) en regard à la valorisation de matières résiduelles fertilisantes incluant toute activité de stockage et de traitements auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC). La présente inspection a été réalisée sur l'ouvrage de stockage.

2.0 Description des lieux

L'emplacement étudié consiste en un seul ouvrage de stockage. L'ouvrage de stockage est localisé sur le lot 286 de la concession de la Rivière Bois-Clair du cadastre de la paroisse de St-Édouard. Les coordonnées géographiques de l'emplacement sont ; 46°33'38.33" de latitude nord et 71°51'53.05" de longitude ouest. Le stockage des matières résiduelles fertilisantes se fait dans un réservoir circulaire de béton armé. Un schéma de localisation de l'ouvrage de stockage est présenté à la figure 1 de l'annexe à la présente. Les principales caractéristiques du réservoir inspecté sont les suivantes :

Forme du Réservoir	Diamètre intérieur	Épaisseur de la paroi	Hauteur totale	Hauteur moyenne hors-sol
Circulaire	32,0 m (105')	177,8 mm (7,5")	4,88 m (16')	2,44 m (8')

Le réservoir n'est pas recouvert de toiture. Il est en partie encastré dans le sol et les parois extérieures des murs s'élève au-dessus du sol d'en moyenne 8 pieds. Il est muni d'une clôture au niveau du quai de chargement. Le réservoir est muni d'un drain périphérique et est relié à un puits d'observation à environ 6 mètres à l'ouest du réservoir. L'exutoire du puits d'observation, à environ 12 mètres à l'ouest du réservoir, est un fossé de drainage agricole dont l'élevation est moindre que celle de la base de l'ouvrage de stockage. L'écoulement peut donc se faire de manière gravitaire, aucune pompe n'est donc présente dans le puits d'observation.

Global Concept
info@globalconcept.ca / www.globalconcept.ca / 418-694-8523

3.0 Visite

Le 11 juin 2019, une inspection visuelle a été réalisée pour le réservoir circulaire. Au moment de la visite, des matières résiduelles fertilisantes étaient présentes sur une hauteur d'environ 4 pieds dans le réservoir. Une inspection visuelle des parois de béton visibles à ce moment a été réalisée, soit pour la portion hors-sol extérieur du réservoir ainsi qu'à l'intérieur pour les parties du mur du réservoir au-dessus de la surface des matières résiduelles fertilisantes. Deux tranchées ponctuelles à l'aide d'une excavatrice hydraulique ont également été réalisées autour du réservoir. Ces examens n'ont pas permis de déceler de fuites, de défaut de mise en place du béton ou de défaillance dans le comportement de l'ouvrage pour les parois de béton du réservoir. Les excavations ont été réalisées jusqu'au niveau de la semelle et aucun signe de fuite n'a été décelé. Des photographies montrant le béton de l'intérieur et de l'extérieur de l'ouvrage de stockage sont jointes en annexe à la présente.

Des échantillons d'eau souterraine ont été prélevés dans le regard d'échantillonnage de l'ouvrage de stockage pour être caractérisés selon certains paramètres. L'échantillon a été analysé pour la concentration en coliformes fécaux, en coliformes totaux et en phosphore. Les analyses chimiques ont été effectuées par Laboratoires Bureau Veritas, un laboratoire accrédité par le MELCC pour ces analyses. Les résultats de ces analyses sont présentés dans le tableau suivant :

	E-1	E-2
Phosphore total (ug/L)	800	-
Coliformes totaux (UFC/100ml)	3500	-
Coliformes fécaux (UFC/100ml)	<10	<10

Les certificats d'analyses ainsi que le rapport d'assurance qualité des échantillons produit par le laboratoire sont présentées en annexe.

L'eau prélevée était légèrement colorée d'un beige pâle. Les résultats obtenus indiquent qu'une présence de coliformes totaux se retrouvent dans l'eau du regard alors que la limite de détection du laboratoire n'a pas permis d'observer la présence de coliformes fécaux. Les coliformes totaux peuvent avoir s'être retrouvé dans l'eau du regard à la suite d'un débordement antérieur du contenu de l'ouvrage de stockage, lors du brassage par exemple. Les résultats obtenus ne permettent pas de conclure à une contamination de l'eau souterraine par un défaut de l'ouvrage de stockage. Un suivi régulier de ces paramètres pourrait déterminer la variation des concentrations vérifiées et s'assurer qu'il n'y ait pas contamination de l'eau souterraine par l'ouvrage de stockage.

Global Concept
info@globalconcept.ca / www.globalconcept.ca / 418-694-8523

4.0 Recommandations

Considérant les éléments évoqués précédemment, aucune modification serait à apporter à la structure de stockage en béton pour en assurer son étanchéité à long terme. Cet ouvrage est donc considéré conforme à la réglementation applicable.

En espérant le tout à votre convenance, nous demeurons à votre disponibilité et nous vous prions d'accepter nos meilleures salutations.

Rédigé par : Eve-Marie Houde
Adjointe au chargé de projet
Global Concept

Révisé par :  2019-08-14
François Beaumont, ing.
OIQ: 5028872
Global Concept

ANNEXE

Global Concept

info@globalconcept.ca / www.globalconcept.ca / 418-694-8523

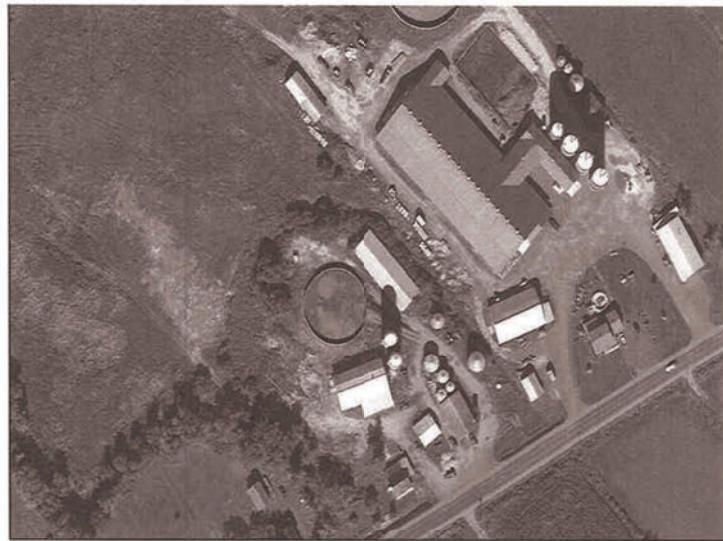


Figure 1 – Schéma de localisation de l'ouvrage de stockage

23-09-2018, Image aérienne Google Earth



Figure 2 – Vue de la paroi intérieure

11-06-2019

Global Concept

info@globalconcept.ca / www.globalconcept.ca / 418-694-8523

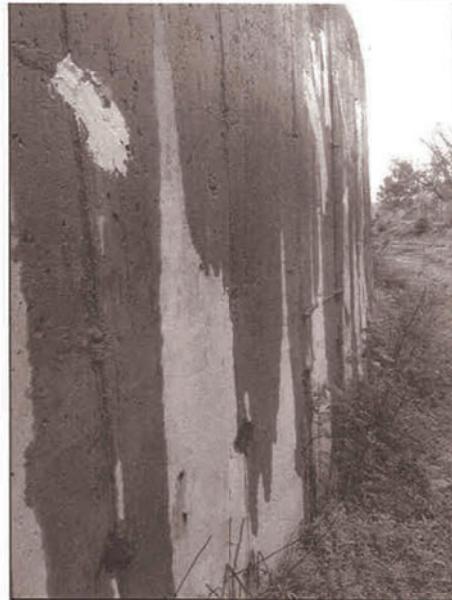


Figure 3 – Vue du mur extérieur

11-06-2019



Figure 4 – Vue de la partie remblayée du mur extérieur

11-06-2019

Global Concept

info@globalconcept.ca / www.globalconcept.ca / 418-694-8523



Figure 5 – Joint entre le mur et la semelle de fondation

11-06-2019



Figure 6 – Exutoire du puits d'observation et repère

11-06-2019

Global Concept

info@globalconcept.ca / www.globalconcept.ca / 418-694-8523

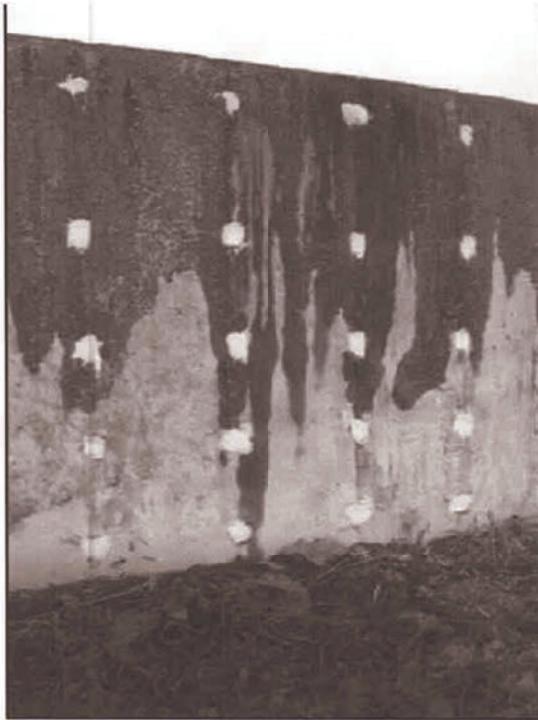


Figure 7 – Tirants de coffrage extérieurs hors-sol scellés

08-08-2019

Global Concept
info@globalconcept.ca / www.globalconcept.ca / 418-694-8523

PAR COURRIEL

Sainte-Marie, le 1er mai 2023

Monsieur Steeve Lemay
Ferme Double L.L. inc.
1353, rang Saint-Charles Est
Saint-Edouard (Québec) G0S 1Y0

N/Réf. : 7552-12-02-13081-163
402234411
N/Lieu : X2010966, 25343021, X2011188 et X1202046
V/Réf. : VIR-AP23-Q119

Objet : Avis de projet – Matières résiduelles fertilisantes (MRF)

Monsieur,

Nous avons bien reçu le 25 avril 2023 votre formulaire d'avis de projet – matières résiduelles fertilisantes (MRF) daté du 13 avril 2023. Les renseignements qu'il contient seront portés au dossier de l'exploitation agricole concernée. Le présent accusé de réception n'est toutefois pas une reconnaissance de la conformité de ces documents aux exigences administratives décrites dans le Guide MRF et ses addendas, ainsi que dans la note explicative accompagnant le formulaire d'avis de projet - MRF.

Cette nouvelle approche administrative ne vous dispense pas de vous conformer aux normes environnementales et aux règlements qui en découlent dont, notamment, le *Règlement sur les exploitations agricoles*, le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*.

À cet effet, nous vous rappelons que la vérification du respect de l'ensemble des exigences contenues dans les lois, règlements, directives et guides applicables à votre projet incombe au requérant et à ses consultants.

Par conséquent, nous vous rappelons que votre activité ne peut débuter avant le 5 mai 2023, soit 10 jours civils suivant la réception de l'ensemble des documents.

Il est à noter qu'aucun document légal ne sera délivré pour cet avis de projet - MRF par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Nous vous rappelons que les matières résiduelles fertilisantes qui seront utilisées dans le cadre du présent projet devront être intégrées au PAEF de l'exploitation réceptrice et au bilan de phosphore de cette même exploitation, s'il y a lieu.

...2

200-675, route Cameron
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Courriel : declaration.agricole@environnement.gouv.qc.ca
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Pour toute demande d'information, nous vous invitons à communiquer avec la soussignée par courriel à declaration.agricole@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Johanne Caron

JC/

Johanne Caron
Pôle d'expertise agricole, MELCCFP

c. c. M^{me} Rosalie Boissonneault, agronome – Viridis Environnement inc.

De : [Accès à l'information - Chaudière-Appalaches](#)
À : [Louise Simard](#)
Cc : [Marianne Blondin](#)
Objet : RE: 200884572_Demande d'accès à l'information - Projet éolien Lotbinière-Ndakina - 3 nouveaux lots
Date : 15 novembre 2024 11:47:48
Pièces jointes : [image002.png](#), [image003.png](#), [Avis de recours.pdf](#)



Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 8 novembre dernier, concernant un projet éolien dans la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière – Lots 5 877 930, 5 877 931 et 5 877 953.

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de la Chaudière-Appalaches /XP

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion

De : Louise Simard <lsimard@activaenviro.ca>

Envoyé : 8 novembre 2024 15:04

À : Accès à l'information - Chaudière-Appalaches <dr12acces@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Marianne Blondin <mblondin@activaenviro.ca>

Objet : 200884572_Demande d'accès à l'information - Projet éolien Lotbinière-Ndakina - 3 nouveaux lots

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour à vous,

Dans le cadre de l'évaluation environnementale de site dans le contexte de l'étude d'impact

pour le projet éolien Lotbinière-Ndakina, trois nouveaux lots ont été visés pour l'étude. Nous aimerions obtenir l'information que vous avez en votre possession pour ces sites afin de vérifier leur historique environnemental, notamment tout rapport d'inspection et tout document concernant la contamination des sols ou de l'eau. Les sites visés sont dans la MRC de Lotbinière, pour les municipalités de Saint-Édouard-de-Lotbinière. Voici la liste des lots :

Propriétaire	Municipalité	Lot
Ferme du Mûrier Inc.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 930
Ferme J.M.P. Chrétien et fils Inc.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 931
Ferme Serjean Inc.	Saint-Édouard-de-Lotbinière	5 877 953

Je vous joins les autorisations d'accès signés des propriétaires.

Merci de votre collaboration, n'hésitez pas si vous souhaitez obtenir plus d'information.

Bonne journée

Louise Simard, chimiste, M. Env.

Directrice technique

- **Activa Environnement**

Tél. 418 392-5088 #20 | Ligne directe 418 392-8099 | Téléc. 418 725-7995

lsimard@activaenviro.ca | www.activaenviro.ca



New Richmond 418 392-5088 | Montréal 514 588-7661 | Québec 418 254-9822 | Rimouski 418 723-1388

Avis de confidentialité : Le contenu de ce message est strictement confidentiel et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser par courriel dans les plus brefs délais.

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 04 novembre 2024.

Municipalité : Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun

[Exporter au format Excel](#) [Raffiner votre recherche](#) [Nouvelle recherche](#)

Nom du dossier▲▼³	Adresse	MRC	Nature des contaminants¹		État de la réhabilitation (R)² et qualité des sols résiduels AVANT réhabilitation(Qav) APRÈS réhabilitation(Qap)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
Numéro de la fiche▲▼	Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)					

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.



[© Gouvernement du Québec, 2024](#)

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 04 novembre 2024.

Municipalité : Sainte-Croix

[Exporter au format Excel](#)
[Raffiner votre recherche](#)
[Nouvelle recherche](#)

Nom du dossier▲▼³ Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants¹		État de la réhabilitation (R)² et qualité des sols résiduels AVANT réhabilitation(Qav) APRÈS réhabilitation(Qap)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(12) Chaudière-Appalaches						
Ancienne station-service Irving 08070 12870	46,6226 -71,7223	Lotbinière	Aluminium (Al), Baryum (Ba), Manganèse (Mn), Sodium	Éthylbenzène (seringue), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun), Naphtalène (seringue), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2023-02-20
Dépôt Irving 7922	600, route Laurier Sainte-Croix 46,6161111111 -71,7222222222	Lotbinière	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*, Nickel (Ni)	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2008 Q : Non précisée	2019-06-26
Dépôt pétrolier 9071	46,6234805556 -71,7008	Lotbinière		Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2011 Q : Plage A-B	2012-03-22
Place Victorin 2007 inc. 8999	6600, route Marie-Victorin Sainte-Croix 46,6257027778 -71,7551277778	Lotbinière	2-furaldéhyde*, Alcool furfurylique*	2-furaldéhyde*, Alcool furfurylique*	R : Terminée en 2010 Q : <= A	2012-04-12
Résidence de Mme Andrée Lachapelle et Alexis Segal	5370, route Marie-Victorin Sainte-Croix	Lotbinière		Arsenic (As), Chrome total (Cr), Cuivre (Cu)	R : Non terminée	2017-09-14

11474	46,6311861111 -71,6726444444					
Ste-Croix-de-Lotbinière (Fonderie Bibby)	6200, rue Principale Sainte-Croix	Lotbinière	Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Trichloro-1,1,1 éthane, Xylènes (o,m,p)	Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Trichloro-1,1,1 éthane (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2009-04-09
8410	46,6238671255 -71,7360981305					
Ultramar - Garage Raymond Daigle inc., Ste-Croix	5965, Marie-Victorin Sainte-Croix	Lotbinière	Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2007 Q : <= C	2007-10-12
1946	46,6230486665 -71,7263343513					
Village de Ste-Croix-de-Lotbinière (Fonderie Bibby)	6200, rue Principale Sainte-Croix	Lotbinière		Manganèse (Mn), Plomb (Pb), Zinc (Zn)	R : Non terminée	1996-04-18
1857	46,6238671255 -71,7360981305					

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.



Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 04 novembre 2024.

Municipalité : Saint-Édouard-de-Lotbinière

[Exporter au format Excel](#) [Raffiner votre recherche](#) [Nouvelle recherche](#)

Nom du dossier▲▼³	Adresse	MRC	Nature des contaminants¹		État de la réhabilitation (R)² et qualité des sols résiduels AVANT réhabilitation(Qav) APRÈS réhabilitation(Qap)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(12) Chaudière-Appalaches						
Garage S. Trépanier 11633	128, Route Leclerc Saint-Édouard-de-Lotbinière 46,5686138889 -71,8349611111	Lotbinière	Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Benzène (seringue), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun), Xylènes (o,m,p) (seringue)	R : Non terminée	2020-06-03
Les Bois de Plancher P.G. inc. 8569	2424, rue Principale Saint-Édouard-de-Lotbinière 46,5716944444 -71,8284722222	Lotbinière		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2009 Q : <= A	2009-10-13
Quincaillerie Côté & Castonguay inc. 7496	2585, rue Principale Saint-Édouard-de-Lotbinière 46,5688421378 -71,8365471928	Lotbinière		Benzène (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2008-06-07
Terrain de Émilien Castonguay 6592	1494, rang Saint-Charles Saint-Édouard-de-Lotbinière 46,5836600354 -71,8551905486	Lotbinière	Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée	2005-06-23

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

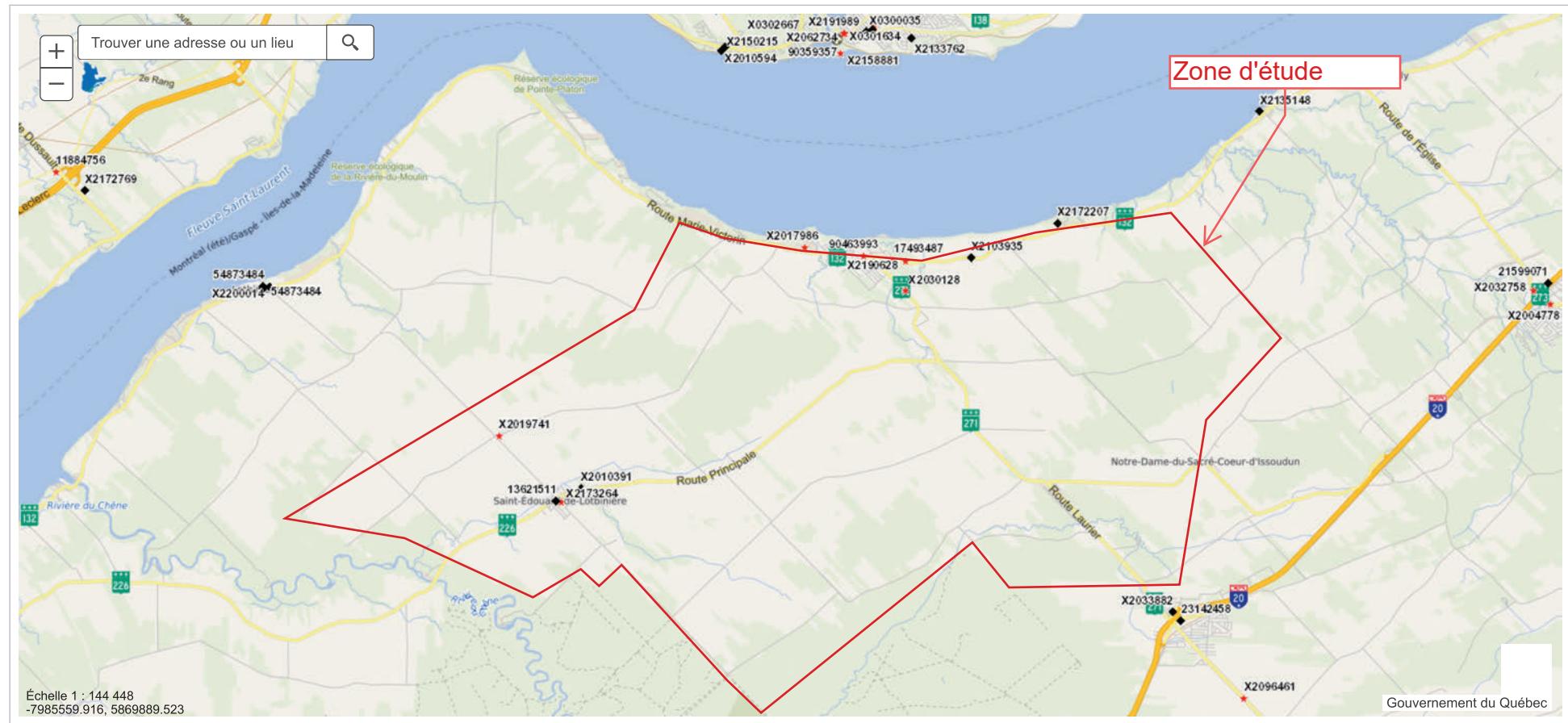
(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.



© Gouvernement du Québec, 2024

Repère GTC





Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 13 octobre 2024

L'ensemble du répertoire compte 338 enregistrements.

Un seul enregistrement répond au critère suivant : Municipalité : Sainte-Croix

[Raffiner votre recherche](#) [Nouvelle recherche](#)

Nom du dossier	Adresse	MRC	Nature des contaminants ¹	Nature des résidus
(12) Chaudière-Appalaches				
Dépotoir industriel, Fonderie Bibby	6200, rue Principale Sainte-Croix	Lotbinière	Composés phénoliques*, Plomb (Pb), Zinc (Zn)	Sable de fonderie

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

*: Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.



[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#)

[Information : accès et diffusion](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) | [Fil de presse](#)



© Gouvernement du Québec, 2024

Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Les renseignements présentés sont ceux disponibles au 13 octobre 2024

L'ensemble du répertoire compte 338 enregistrements.

Aucun enregistrement ne répond au critère suivant : Municipalité : Saint-Édouard-de-Lotbinière



[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#)

[Information : accès et diffusion](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) | [Fil de presse](#)



[© Gouvernement du Québec, 2024](#)

[Nous joindre](#)[Accueil](#)

Registre des déclarations de culpabilité

Critères de recherche :

Région administrative : Chaudière-Appalaches**Période de recherche : du 7 novembre 2011 au 8 novembre 2024****Municipalité où l'infraction a été perpétrée : Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun**

Date culpabilité ¹ Municipalité touchée ² Région ³ Date infraction ⁴ Numéro constat ⁵	Nom du contrevenant Adresse Municipalité	Amende imposée Loi / règlement Frais de poursuite Article	Remarques
2016-09-12 Notre-Dame-du-Sacré-Coeur- d'Issoudun Chaudière-Appalaches 2015-06-15 100400-1115675433	Moreau, Clément et L'Italien, Sylvie Notre-Dame-du-Sacré-Coeur- d'Issoudun	500,00 \$ P-9.3, r. 1 1 869,00 \$ 50	Nature de l'infraction a appliqué un pesticide à moins de 30 mètres d'une installation de captage d'eau de surface destinée à la consommation humaine.
2014-02-28 Notre-Dame-du-Sacré-Coeur- d'Issoudun Chaudière-Appalaches 2011-12-06 100400-1114467774	Ferme Duboicel inc. 338B, Rang Pierriche Est Notre-Dame-du-Sacré-Coeur- d'Issoudun	300,00 \$ Q-2, r. 4.1 0,00 \$ 194	a brûlé des matières résiduelles à l'air libre.

Légende :

- (1) Date de la déclaration de culpabilité
- (2) Municipalité sur le territoire de laquelle l'infraction a été commise
- (3) Région administrative
- (4) Date de la perpétration de l'infraction
- (5) Numéro du constat de l'infraction



[Nous joindre](#)[Accueil](#)

Registre des déclarations de culpabilité

Critères de recherche :

Région administrative : Chaudière-Appalaches

Période de recherche : du 7 novembre 2011 au 8 novembre 2024

Municipalité où l'infraction a été perpétrée : Sainte-Croix

Date culpabilité ¹ Municipalité touchée ² Région ³ Date infraction ⁴ Numéro constat ⁵	Nom du contrevenant Adresse Municipalité	Amende imposée Loi / règlement Frais de poursuite Article	Nature de l'infraction	Remarques
2012-01-30 Sainte-Croix Chaudière-Appalaches 2009-04-25 100400-1112164993	Ferme du Doc inc. 5460, route Marie-Victorin Sainte-Croix	2 000,00 \$ Q-2, r. 26 0,00 \$ 5	Étant propriétaire d'un terrain, n'a pas pris les mesures nécessaires pour empêcher que les déjections animales atteignent les eaux de surface ou les eaux souterraines.	+ Informations supplémentaires
2012-01-30 Sainte-Croix Chaudière-Appalaches 2009-04-25 100400-1112164985	Ferme du Doc inc. 5460, route Marie-Victorin Sainte-Croix	2 000,00 \$ Q-2, r. 26 0,00 \$ 14	Étant exploitant d'un ouvrage de stockage ou en ayant la garde et le soin, a omis de prendre toutes les mesures pour prévenir et arrêter tout débordement ou toute fuite des matières stockées.	+ Informations supplémentaires
2012-01-30 Sainte-Croix Chaudière-Appalaches 2008-09-11 100400-1112164969	Ferme du Doc inc. 5460, route Marie-Victorin Sainte-Croix	2 000,00 \$ Q-2, r. 26 0,00 \$ 30	A procédé à l'épandage de matières fertilisantes dans un fossé agricole et à l'intérieur d'une bande de 1 m de ce fossé.	+ Informations supplémentaires
2012-01-30 Sainte-Croix Chaudière-Appalaches 2008-09-11 100400-1112164951	Ferme du Doc inc. 5460. route Marie-Victorin Sainte-Croix	1 000,00 \$ Q-2, r. 26 0,00 \$ 27	n'a pas tenu pour chaque parcelle de son exploitation agricole et pour chaque campagne annuelle de culture un registre d'épandage dans lequel sont consignées, à l'égard des matières fertilisantes épandues, les informations pertinentes tels que les doses, les modes et les périodes d'épandage.	+ Informations supplémentaires

Légende :

- (1) Date de la déclaration de culpabilité
- (2) Municipalité sur le territoire de laquelle l'infraction a été commise
- (3) Région administrative
- (4) Date de la perpétration de l'infraction
- (5) Numéro du constat de l'infraction

[Nous joindre](#)[Accueil](#)

Registre des déclarations de culpabilité

Critères de recherche :

Région administrative : Chaudière-Appalaches**Période de recherche : du 7 novembre 2011 au 8 novembre 2024****Municipalité où l'infraction a été perpétrée : Saint-Édouard-de-Lotbinière**

Date culpabilité ¹	Nom du contrevenant	Amende imposée Loi / règlement	Remarques
Municipalité touchée ²	Adresse	Frais de poursuite Article	
Région ³		Nature de l'infraction	
Date infraction ⁴			
Numéro constat ⁵			
2017-11-08 Saint-Édouard-de-Lotbinière Chaudière-Appalaches 2012-03-01 100400-1115929855	Entreprise de gestion St-Édouard inc 5265, Rang Lucienville, Saint-Édouard-de-Lotbinière, (Qué) G0S 1Y0 Saint-Édouard-de-Lotbinière	15 000,00 \$ Q-2 3 001,00 \$ 22al.2 et 115.31	+ Informations supplémentaires

Légende :

- (1) Date de la déclaration de culpabilité
- (2) Municipalité sur le territoire de laquelle l'infraction a été commise
- (3) Région administrative
- (4) Date de la perpétration de l'infraction
- (5) Numéro du constat de l'infraction



Registre des interventions d'Urgence-Environnement

Interventions d'urgence : Chaudière-Appalaches

Date Événement

- 19 octobre 2024 [Saint-Côme-Linière - Déversement de déjections animales](#)
5 octobre 2024 [Saint-Pierre-de-Broughton - Incendie de machinerie](#)
14 septembre 2024 [Saint-Prosper - Déversement d'eaux usées](#)
13 septembre 2024 [St-Anselme - Déversement de produits pétroliers](#)
9 septembre 2024 [Sainte-Marguerite - Déversement d'eaux usées](#)
30 août 2024 [Saint-Léon-de-Standon - Déversement de déjections animales](#)
18 août 2024 [Sainte-Marie - Bris d'équipement](#)
16 juillet 2024 [Saint-Cyrille-de-Lessard - Travaux en rive](#)
15 juillet 2024 [Sainte-Marie - Signalement d'une coloration sur un cours d'eau](#)
4 juillet 2024 [Saint-Odilon-de-Cranbourne - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension](#)
28 juin 2024 [Lotbinière - Déversement de matières liquides](#)
23 juin 2024 [Beauceville - Travaux en rive](#)
23 juin 2024 [Saint-Damien De Buckland - Épandage de déjections animales](#)
17 juin 2024 [Laurier-Station - Déversement de produits pétroliers](#)
18 mai 2024 [Berthier-sur-Mer - Présence d'hydrocarbure](#)
3 mai 2024 [Beaumont - Rejet de matières en suspension](#)
25 avril 2024 [Saint-Isidore - Incendie impliquant des matières dangereuses](#)
16 avril 2024 [Saint-Gédéon-de-Beauce - Travaux en rive](#)
29 janvier 2024 [Sainte-Claire - Épandage de déjections animales](#)
3 décembre 2023 [Lévis - Déversement d'eaux usées](#)
29 novembre 2023 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
28 novembre 2023 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
14 novembre 2023 [Lévis - Rejet à l'atmosphère](#)
12 novembre 2023 [Saint-Gilles - Épandage de déjections animales](#)
28 octobre 2023 [Sainte-Justine - Travaux en milieu hydrique](#)
20 octobre 2023 [Lévis - Déversement de matières dangereuses](#)
18 octobre 2023 [Saint-Antoine-de-Tilly - Incendie de machinerie](#)
24 septembre 2023 [Saint-Aubert - Déversement de produits pétroliers](#)
11 septembre 2023 [Sainte-Marie-de-Beauce - Incendie impliquant des matières dangereuses](#)
16 août 2023 [Lévis - Émission de fumée noire](#)
1 août 2023 [Leclercville - Glissement de terrain](#)
14 juillet 2023 [Lévis - Signalement d'une coloration sur un cours d'eau](#)

- 30 juin 2023 [Saint-Elzéar - Mortalité de poissons](#)
23 juin 2023 [Adstock - Déversement de produits pétroliers](#)
11 juin 2023 [Disraeli - Bateau coulé](#)
24 mai 2023 [Sainte-Perpétue - Accident routier](#)
19 mai 2023 [Saint-Apollinaire - Dépôt illicite de matières résiduelles](#)
16 mai 2023 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
20 avril 2023 [Saint-Bernard - Signalement d'odeur](#)
6 avril 2023 [Saint Patrice de Beaurivage - Déversement de matières solides](#)
10 janvier 2023 [Saint-Frédéric - Incendie impliquant des matières dangereuses](#)
15 décembre 2022 [Saint-Omer - Déversement de matières dangereuses](#)
28 novembre 2022 [Saint-Évariste-de-Forsyth - Déversement de déjections animales](#)
16 novembre 2022 [Beauceville - Déversement de produits pétroliers](#)
15 novembre 2022 [Beauceville - Déversement de produits pétroliers](#)
12 novembre 2022 [Saints-Anges - Brûlage de matières résiduelles](#)
20 septembre 2022 [Disraeli - Incendie](#)
7 septembre 2022 [Beauceville - Travaux en milieu hydrique](#)
1 septembre 2022 [Saint Patrice de Beaurivage - Déversement de matières solides](#)
24 août 2022 [Thetford Mines - Émission de fumée noire](#)
28 juillet 2022 [Lévis \(Saint-Étienne\) - Déversement de produits pétroliers](#)
28 juillet 2022 [Saint-Bernard - Brûlage de matières résiduelles](#)
27 juillet 2022 [Sainte-Croix - Accident d'avion](#)
1 juillet 2022 [Saint-Jean-Port-Joli - Déversement de matières liquides](#)
22 juin 2022 [Saint-Joseph-de-Beauce - Rejet de matières en suspension](#)
3 juin 2022 [Saint-Agapit - Déversement de matières dangereuses](#)
31 mai 2022 [Dosquet - Accident routier](#)
31 mai 2022 [Beauceville - Rejet dans un réseau d'égout municipal](#)
15 mai 2022 [Lévis - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
14 mai 2022 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
7 mai 2022 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
6 mai 2022 [Lévis - Signalement d'hydrocarbures](#)
4 mai 2022 [La Durantaye - Signalement d'hydrocarbures](#)
27 avril 2022 [Saint-Damien-de-Bellechasse - Rejet d'hydrocarbures par un réseau d'égout pluvial](#)
20 avril 2022 [Saint-Henri - Déversement de produits pétroliers](#)
8 février 2022 [Beauceville - Incendie](#)
7 février 2022 [Saint-Narcisse-de-Beaurivage - Déversement de déjections animales](#)
25 novembre 2021 [Saint-Côme-Linière - Mortalité de poissons](#)
2 novembre 2021 [Saint-Joseph-de-Beauce - Déversement de déjections animales](#)
17 octobre 2021 [Saint-Vallier - Signalement d'hydrocarbures](#)

- 23 septembre 2021 [Saint-Joseph-de-Beauce - Incendie d'un véhicule](#)
22 septembre 2021 [Saint-Agapit - Déversement de produits pétroliers](#)
20 septembre 2021 [Beauceville - Incendie](#)
17 septembre 2021 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
7 septembre 2021 [Saint-Martin - Incendie d'un véhicule](#)
29 août 2021 [Lévis - Accumulation potentielle de végétation à la surface du Fleuve St-Laurent](#)
10 août 2021 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
6 août 2021 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
21 juillet 2021 [Sainte-Hénédine - Accident routier](#)
20 juillet 2021 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
13 juillet 2021 [Vallée-Jonction - Présence d'un véhicule dans un cours d'eau](#)
28 juin 2021 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
15 juin 2021 [Saint-Joseph-de-Beauce - Déversement de produits pétroliers](#)
13 juin 2021 [Saint-Anselme - Déversement de déjections animales](#)
8 juin 2021 [Rivière Etchemin - Rejet de matières en suspension](#)
30 mai 2021 [Cap Saint-Ignace - Bris d'équipement](#)
23 mai 2021 [St-Bernard - Signalement d'hydrocarbures](#)
23 mai 2021 [Saint-Agapit - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
13 mai 2021 [Lévis \(secteur Lauzon\) - Déversement de produits pétroliers](#)
8 mai 2021 [Saint-Prosper - Bris d'équipement](#)
28 avril 2021 [Saint-Damien-de-Buckland - Signalement d'hydrocarbures](#)
14 avril 2021 [Saint-Agapit - Déversement d'eaux de procédé](#)
26 mars 2021 [St-Étienne-de-Lauzon - Signalement d'hydrocarbures](#)
22 mars 2021 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
17 mars 2021 [Thetford Mines - Incendie](#)
11 mars 2021 [Saint-Charles-de-Bellechasse - Bris d'équipement](#)
26 février 2021 [Montmagny - Bris d'équipement](#)
23 novembre 2020 [Saint-Michel-de-Bellechasse - Accident routier](#)
14 novembre 2020 [Thetford Mines - Déversement de déjections animales](#)
11 novembre 2020 [Saint-Elzéar et Sainte-Marie - Déversement d'eaux usées](#)
2 novembre 2020 [Saint-Bernard - Bris d'équipement](#)
17 octobre 2020 [Saint-Charles-de-Bellechasse - Déversement de produits pétroliers](#)
2 octobre 2020 [Beauceville - Signalement d'odeur](#)
30 septembre 2020 [Ste-Marie - Déversement de déjections animales](#)
25 septembre 2020 [Sainte-Claire - Accident routier](#)
24 septembre 2020 [Saint-Agapit - Déversement de produits pétroliers](#)
12 septembre 2020 [Beauceville - Dépassement de normes à l'effluent d'une usine](#)
18 août 2020 [Saint-Raphaël - Rejet de matières en suspension](#)

- 22 juillet 2020 [Lac Poulin - Bris d'équipement](#)
13 juillet 2020 [Saint-Bernard - Accident routier](#)
13 juillet 2020 [Lévis - Explosion d'un transformateur](#)
9 juillet 2020 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
4 juillet 2020 [Lévis - Incendie](#)
3 juillet 2020 [Adstock - Mortalité de poissons](#)
24 juin 2020 [Saint-Henri - Déversement de déjections animales](#)
17 juin 2020 [Saints-Anges - Déversement de déjections animales](#)
17 juin 2020 [Sainte-Hénédine - Déversement de matières liquides](#)
17 juin 2020 [Saint-Sylvestre - Déversement de produits pétroliers](#)
12 juin 2020 [Saint-Lambert-de-Lauzon - Incendie](#)
7 juin 2020 [Saint-Malachie - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension](#)
6 juin 2020 [Lévis, secteur Saint-Romuald - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
30 mai 2020 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
17 mai 2020 [Beaulac-Garthby - Nappes d'hydrocarbures](#)
11 mai 2020 [Saint-Lambert-de-Lauzon - Épandage de déjections animales](#)
29 avril 2020 [Saint-Vallier - Présence de réservoir sur un cours d'eau](#)
22 avril 2020 [Saint-Henri - Déversement de déjections animales](#)
12 avril 2020 [Sainte-Marie - Déversement de matières liquides](#)
9 avril 2020 [Saint-Sylvestre - Déversement de déjections animales](#)
6 avril 2020 [Saint-Gilles - Déversement de produits pétroliers](#)
3 avril 2020 [Beauceville - Déversement de produits pétroliers](#)
28 janvier 2020 [Montmagny - Incendie impliquant des matières résiduelles](#)
23 janvier 2020 [Saint-Janvier-de-Joly - Accident routier](#)
16 janvier 2020 [Lévis \(secteur Saint-Romuald\) - Incendie impliquant des produits pétroliers](#)
15 janvier 2020 [Saint-Narcisse-de-Beaurivage - Déversement de déjections animales](#)
27 décembre 2019 [Saint-Georges - Accident routier](#)
7 décembre 2019 [Saint-Henri - Déversement de produits pétroliers](#)
20 novembre 2019 [Saint-Georges - Déversement de produits pétroliers](#)
7 novembre 2019 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
11 octobre 2019 [Saint-Elzéar - Déversement de déjections animales](#)
3 octobre 2019 [Saint-Martin - Accident routier](#)
20 septembre 2019 [Saint-Henri - Incendie](#)
10 septembre 2019 [Saint-Georges - Déversement de produits pétroliers](#)
14 août 2019 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
10 août 2019 [L'Islet - Brûlage de matières résiduelles](#)
10 juillet 2019 [Saint-Alfred - Déversement de déjections animales](#)
7 juillet 2019 [Saint-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud - Bris d'équipement](#)

- 26 juin 2019 [Disraeli - Travaux en milieu hydrique](#)
21 juin 2019 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
10 juin 2019 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
16 mai 2019 [Saint-Édouard-de-Lotbinière - Déversement de matières liquides](#)
9 mai 2019 [Sainte-Marie-de-Beauce - Signalement d'une coloration sur un cours d'eau](#)
7 mai 2019 [Adstock - Déversement de produits pétroliers](#)
28 avril 2019 [Saint-Joseph-des-Érables - Déversement de déjections animales](#)
23 avril 2019 [Vallée-Jonction - Nappes d'hydrocarbures](#)
14 avril 2019 [Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland - Déversement de déjections animales](#)
4 avril 2019 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
13 mars 2019 [Saint-Bernard - Déversement de déjections animales](#)
22 décembre 2018 [Beauceville - Incendie impliquant des matières résiduelles](#)
21 décembre 2018 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
22 novembre 2018 [Sainte-Lucie-de-Beauregard - Accident routier](#)
22 octobre 2018 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
9 octobre 2018 [Saint-Agapit - Déversement de matières solides](#)
19 septembre 2018 [Saint-Agapit - Déversement de déjections animales](#)
13 septembre 2018 [Lévis - Déversement d'huile de cuisson](#)
1 septembre 2018 [Lévis \(Saint-Romuald\) - Nappes d'hydrocarbures](#)
31 août 2018 [Saint-Frédéric - Accident routier](#)
28 août 2018 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
13 août 2018 [Berthier-sur-Mer - Déversement de produits pétroliers](#)
10 août 2018 [Saint-Anselme - Signalement d'hydrocarbures](#)
24 juillet 2018 [Saint-Georges - Déversement d'eaux usées](#)
15 juillet 2018 [Saint-Georges - Déversement de produits pétroliers](#)
10 juillet 2018 [Saint-Henri - Incendie impliquant des produits pétroliers](#)
24 juin 2018 [Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud - Bris d'équipement](#)
11 juin 2018 [Saint-Antoine-de-Tilly - Déversement de produits pétroliers](#)
6 juin 2018 [Lévis \(secteur Saint-Étienne\) - Déversement de produits pétroliers](#)
24 mai 2018 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
21 mai 2018 [Irlande - Déversement de déjections animales](#)
12 mai 2018 [Saint-Henri - Déversement de déjections animales](#)
25 avril 2018 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
25 avril 2018 [Saint-Vallier - Déversement de produits pétroliers](#)
12 avril 2018 [Ville de Lévis - Déversement d'huile végétale](#)
12 avril 2018 [Lévis - Signalement d'hydrocarbures](#)
6 avril 2018 [Lévis - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
29 mars 2018 [Saint-Charles -de-Bellechasse - Signalement d'hydrocarbures](#)

- 21 mars 2018 [Lac-Etchemin - Déversement de produits pétroliers](#)
20 janvier 2018 [Municipalité de Saint-Agapit - Déversement d'eaux usées](#)
8 décembre 2017 [Scott - Déversement de produits pétroliers](#)
16 novembre 2017 [Lévis - Déversement d'eaux de procédé](#)
8 novembre 2017 [Sainte-Euphémie-sur-la-rivière-du-Sud - Accident routier](#)
31 octobre 2017 [Armagh - Déversement de produits pétroliers](#)
27 octobre 2017 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
20 octobre 2017 [Sainte-Hénédine - Déversement de produits pétroliers](#)
17 octobre 2017 [Saint-Jacques-de-Leeds - Accident routier](#)
20 septembre 2017 [Lévis - Déversement de matières dangereuses](#)
7 septembre 2017 [Lévis - Déversement de matières dangereuses](#)
6 septembre 2017 [Saint-Adrien-d'Irlande - Incendie impliquant des matières résiduelles](#)
5 septembre 2017 [Saint-Narcisse-de-Beaurivage - Épandage de déjections animales](#)
2 septembre 2017 [Saint-Patrice-de-Beaurivage - Travaux en milieu hydrique](#)
26 août 2017 [Lévis - Déversement d'eaux usées](#)
22 août 2017 [Sainte-Croix - Mortalité de poissons](#)
27 juillet 2017 [Saint-Apollinaire - Déversement de déjections animales](#)
20 juillet 2017 [Vallée-Jonction - Rejet dans un réseau d'égout municipal](#)
18 juillet 2017 [Limite entre Saint-Alfred et Beauceville - Déversement de déjections animales](#)
12 juillet 2017 [Saint-Bernard - Déversement de produits pétroliers](#)
1 juillet 2017 [Lévis - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension](#)
12 juin 2017 [St-Patrice-de-Beaurivage - Déversement de produits pétroliers](#)
6 juin 2017 [Lévis - Incident d'origine naturelle](#)
26 mai 2017 [Honfleur - Accident routier](#)
12 mai 2017 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
10 mai 2017 [Saint-Henri - Déversement de matières dangereuses](#)
6 mai 2017 [Lévis - Déversement de matières dangereuses](#)
25 avril 2017 [Lévis \(secteur Saint-Jean-Chrysostome\) - Déversement de produits pétroliers](#)
25 avril 2017 [Lévis \(secteur Saint-Étienne-de-Lauzon\) - Signalement d'hydrocarbures](#)
10 avril 2017 [Saint-Bernard - Brûlage de matières résiduelles](#)
2 avril 2017 [Ville de Lévis - Présence de mousse](#)
10 mars 2017 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
9 mars 2017 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
4 mars 2017 [Saint-Bernard - Signalement d'hydrocarbures](#)
21 décembre 2016 [Lac-Etchemin - Accident routier](#)
10 décembre 2016 [Lévis \(secteur Pintendre\) - Accident d'avion](#)
25 novembre 2016 [Adstock - Déversement de produits pétroliers](#)
18 novembre 2016 [Saint-Elzéar - Incendie d'un véhicule](#)

- 12 octobre 2016 [Lévis \(Saint-Nicolas\) - Brûlage de matières résiduelles](#)
6 octobre 2016 [Lévis \(Charny\) - Signalement d'odeur](#)
3 octobre 2016 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
3 octobre 2016 [Cap-Saint-Ignace - Accident routier](#)
2 octobre 2016 [Saint-Bernard - Travaux en milieu hydrique](#)
30 septembre 2016 [Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-sud - Incendie impliquant des matières résiduelles](#)
23 septembre 2016 [Lévis - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension](#)
11 septembre 2016 [Frampton - Rejet de matières en suspension](#)
10 septembre 2016 [Lévis - Signalement d'hydrocarbures](#)
4 septembre 2016 [Sainte-Croix - Signalement d'hydrocarbures](#)
19 août 2016 [Lévis \(Charny\) - Signalement d'odeur](#)
16 août 2016 [Lévis \(secteur Saint-Romuald\) - Rejet de matières en suspension](#)
21 juillet 2016 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
27 juin 2016 [Sainte-Claire - Travaux en milieu hydrique](#)
22 juin 2016 [Lévis - Déversement de matières solides](#)
21 juin 2016 [Saint-Malachie - Déversement de produits pétroliers](#)
31 mai 2016 [Saint-Isidore - Déversement de produits pétroliers](#)
2 mai 2016 [Lévis \(St-Nicolas\) - Mortalité d'animaux](#)
28 avril 2016 [Saint-Elzéar - Épandage de déjections animales](#)
22 avril 2016 [Saint-Anselme - Déversement d'eaux de procédé](#)
22 avril 2016 [Lévis \(St-Jean-Chrysostome\) - Déversement de produits pétroliers](#)
5 avril 2016 [Saint-Janvier-de-Joly - Déversement de matières solides](#)
2 avril 2016 [Saint-Bernard - Déversement de déjections animales](#)
31 mars 2016 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
30 mars 2016 [Adstock - Incendie](#)
29 mars 2016 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
10 mars 2016 [Beauceville - Déversement de matières dangereuses](#)
4 janvier 2016 [Lévis \(Saint-Jean-Chrysostome\) - Incendie impliquant des produits pétroliers](#)
30 décembre 2015 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#),
7 décembre 2015 [Lévis - Incendie impliquant des matières dangereuses](#)
21 novembre 2015 [Saint-René - Déversement de produits pétroliers](#)
24 octobre 2015 [Saint-Malachie - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
4 octobre 2015 [Saint-Croix-de-Lotbinière - Déversement de matières dangereuses](#)
3 octobre 2015 [Beaumont - Présence d'écumes à la surface de l'eau](#)
30 septembre 2015 [Lévis - Déversement de matières dangereuses](#)
26 septembre 2015 [Saint-Romuald - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
10 septembre 2015 [Lévis - Bris d'équipement](#)
5 septembre 2015 [Saint-Anselme - Déversement d'eaux de procédé](#)

- 19 août 2015 [Lévis \(Saint-Romuald\) - Déversement de produits pétroliers.](#)
3 août 2015 [Saint-Henri - Déversement de matières liquides](#)
6 juillet 2015 [Sainte-Marie - Épandage de déjections animales](#)
1 juillet 2015 [Lévis \(Saint-Étienne de Lauzon\) - Signalement d'un déversement d'un liquide ayant une apparence laiteuse dans un égout pluvial.](#)
1 juillet 2015 [Lévis \(Saint-Nicolas\) - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
26 juin 2015 [Saint-Côme-Linière - Signalement d'hydrocarbures](#)
12 juin 2015 [Lévis - Signalement d'hydrocarbures](#)
9 juin 2015 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
16 mai 2015 [Lévis \(Saint-Romuald\) - Signalement d'hydrocarbures](#)
16 mai 2015 [Honfleur - Épandage de déjections animales](#)
7 mai 2015 [Saint-Sylvestre - Déversement de déjections animales](#)
2 mai 2015 [Saint-Nazaire-de-Dorchester - Présence de matières inconnues](#)
15 avril 2015 [Saint-Raphaël - Odeurs d'hydrocarbures](#)
11 avril 2015 [Saint-Antoine-de-Tilly - Présence d'un véhicule dans un cours d'eau](#)
23 mars 2015 [Beauceville - Incendie impliquant des matières résiduelles,](#)
23 février 2015 [Saint-Philémon - Déversement de produits pétroliers](#)
22 janvier 2015 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
14 novembre 2014 [La Guadeloupe - Déversement de produits pétroliers](#)
8 novembre 2014 [Municipalité de Saint-Marcel - Accident routier](#)
26 octobre 2014 [Lévis - Signalement d'hydrocarbures](#)
11 octobre 2014 [Lévis - Déversement de produits pétroliers,](#)
4 octobre 2014 [Saint-Zacharie - Déversement de déjections animales](#)
29 septembre 2014 [Beauceville - Rejet d'eau chargée en hydrocarbures](#)
16 septembre 2014 [Beauceville - Déversement de produits pétroliers,](#)
14 septembre 2014 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
9 août 2014 [Val-Alain - Contamination d'un réseau d'eau potable](#)
4 août 2014 [Lévis - Signalement d'hydrocarbures](#)
15 juillet 2014 [Lévis - Présence de sols contaminés](#)
4 juillet 2014 [Saint-Fortunat - Déversement de déjections animales](#)
27 juin 2014 [Lévis \(Saint-Nicolas\) - Déversement de produits pétroliers,](#)
14 juin 2014 [Saint-Pierre-de-Broughton - Déversement de produits pétroliers](#)
13 juin 2014 [Saint-Bernard - Brûlage de matières résiduelles](#)
12 juin 2014 [Saint-Georges - Déversement de matières dangereuses](#)
10 juin 2014 [Saint-Théophile - Incendie impliquant des produits pétroliers](#)
1 juin 2014 [Scott - Déversement de diesel](#)
26 mai 2014 [Saint-Lambert-de-Lauzon - Déversement de matières solides](#)
11 mai 2014 [Saint-Bernard - Signalement d'hydrocarbures](#)
8 avril 2014 [Ville de Lévis - Rejet d'eau chargée en hydrocarbures](#)

- 26 février 2014 [Sainte-Marie - Déversement de déjections animales](#)
30 janvier 2014 [Lévis - Odeurs d'hydrocarbures](#)
23 janvier 2014 [Lévis - Déversement d'eaux de procédé](#)
10 janvier 2014 [Saint-Édouard-de-Lotbinière - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
2 janvier 2014 [Saint-Georges - Accident routier](#)
1 janvier 2014 [Saint-Philémon - Accident routier](#)
26 décembre 2013 [Saint-Georges - Accident routier](#)
4 décembre 2013 [Adstock - Rejet d'eau chargée en hydrocarbures](#)
16 novembre 2013 [Saint-Sylvestre - Signalement d'hydrocarbures](#)
1 novembre 2013 [St-Henri - Incendie impliquant des matières dangereuses](#)
11 octobre 2013 [Lévis \(Saint-Nicolas\) - Accident routier](#),
24 septembre 2013 [Lévis - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
18 septembre 2013 [Lévis - Rejet d'eau chargée en hydrocarbures](#)
18 septembre 2013 [Sainte-Marie - Déversement de produits pétroliers](#)
13 septembre 2013 [Saint-Narcisse-de-Beaurivage - , Déversement de diesel](#),
1 septembre 2013 [Beauceville - Déversement de produits pétroliers](#)
12 août 2013 [Vallée-Jonction - Fuite de gaz](#)
9 août 2013 [Ville de Lévis - Signalement d'odeur](#)
7 août 2013 [Lévis \(secteur St-Nicolas\) - Accident routier](#)
4 août 2013 [Sainte-Marie - Présence de styromousse dans un cours d'eau](#)
22 juillet 2013 [St-Paul-de-Montminy - Déversement de matières liquides](#)
13 juillet 2013 [Saint-Lambert-de-Lauzon - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
8 juillet 2013 [Montmagny - Incendie](#)
3 juillet 2013 [Lévis \(Saint-Romuald\) - Émission de fumée noire](#)
2 juillet 2013 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
26 juin 2013 [Lévis - Signalement d'hydrocarbures](#)
20 juin 2013 [St-Henri - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
15 juin 2013 [Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud - Épandage de déjections animales à proximité d'un puits d'eau potable](#)
13 juin 2013 [Saint-Pierre-de-Broughton - Accident routier](#)
7 juin 2013 [Lévis - , Émission de poussières](#),
5 juin 2013 [Thetford Mines - Déversement de déjections animales](#)
1 juin 2013 [Lévis - Travaux en milieu hydrique](#)
15 mai 2013 [Saint-Lambert-de-Lauzon - Rejet de matières en suspension](#)
13 mai 2013 [Saint-Gilles - Signalement d'hydrocarbures](#)
11 mai 2013 [Dosquet - Signalement d'hydrocarbures](#)
5 mai 2013 [St-Antoine-de-Tilly - Déversement de matières solides](#)
4 mai 2013 [Saint-Georges - Nappes d'hydrocarbures](#)
29 avril 2013 [Saint-Benoît-Labre - Déversement d'eaux usées](#)

- 26 avril 2013 [Sainte-Marie - Déversement de matières liquides](#)
26 avril 2013 [Saint-Gédéon-de-Beauce - Déversement de diesel](#)
16 avril 2013 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
27 mars 2013 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
21 mars 2013 [L'Islet \(Saint-Eugène\) - Incendie impliquant des matières résiduelles,](#)
10 mars 2013 [Saint-Isidore - Déversement de déjections animales](#)
21 février 2013 [Beaumont - Accident routier](#)
20 février 2013 [Saint-Patrice-de-Beaurivage - Accident routier](#)
19 février 2013 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
13 février 2013 [Lévis - Déversement de diesel](#)
10 février 2013 [Saint-Isidore - Incendie impliquant des produits pétroliers](#)
5 février 2013 [Saint-Flavien - Déversement d'eaux de procédé](#)
1 février 2013 [Beauceville - Accident routier](#)
31 janvier 2013 [Saint-Henri - Présence de gaz inflammable](#)
31 janvier 2013 [Irlande, MRC des Appalaches - Déversement de déjections animales](#)
29 janvier 2013 [Ville de Lévis - Signalement d'odeur](#)
29 janvier 2013 [Saint-Patrice-de-Beaurivage, MRC de Lotbinière - Accident routier](#)
28 janvier 2013 [Ville de Lévis \(secteur Charny\) - Déversement d'eaux usées](#)
23 janvier 2013 [Saint-Agapit - Signalement d'odeur](#)
28 décembre 2012 [Saint-Roch-des-Aulnaies - Déversement de produits pétroliers](#)
19 décembre 2012 [Saint-Joseph-de-Coleraine - Accident routier](#)
20 novembre 2012 [Saint-Roch-des-Aulnaies - Déversement de produits pétroliers](#)
18 novembre 2012 [Saint-Apollinaire - Brûlage de matières résiduelles](#)
15 novembre 2012 [L'Islet, MRC de L'Islet - Déversement de produits pétroliers](#)
13 novembre 2012 [Saint-Antoine-de-Tilly - Explosion d'un transformateur](#)
2 novembre 2012 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
1 novembre 2012 [Saint-Henri - Déversement d'huile](#)
27 octobre 2012 [Lotbinière - Déversement de déjections animales](#)
15 octobre 2012 [Sainte-Croix - Accident routier](#)
3 octobre 2012 [Lévis \(secteur St-Romuald\) - Déversement de diesel](#)
3 octobre 2012 [Sainte-Marie - Déversement de produits pétroliers](#)
28 septembre 2012 [Scott - Accident routier](#)
5 septembre 2012 [Sainte-Justine - Incendie impliquant des matières dangereuses](#)
4 septembre 2012 [Sainte-Marie - Nappes d'hydrocarbures](#)
1 septembre 2012 [Saint-Malachie - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
31 août 2012 [Lac-Etchemin - Bateau coulé](#)
25 août 2012 [Lévis \(secteur Saint-Romuald\) - Présence de matières inconnues](#)
22 août 2012 [Lévis - Signalement d'odeur](#)

- 7 août 2012 [Sainte-Marie - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
7 août 2012 [Saint-Georges-de-Beauce - Déversement de produits pétroliers](#)
3 août 2012 [Ville de Lévis \(secteur Charny\) - Signalement d'odeur](#)
2 août 2012 [Ville de Lévis \(secteur Charny\) - Signalement d'odeur](#)
27 juillet 2012 [Municipalité de Sainte-Perpétue, MRC de l'Islet - Contamination souterraine](#)
21 juillet 2012 [Lévis \(Secteurs ancien Lévis et Lauzon\) - Déversement d'eaux usées,](#)
19 juillet 2012 [Lévis \(Saint-Romuald\) - Déversement de diesel](#)
8 juin 2012 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
7 juin 2012 [Berthier-sur-Mer - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
29 mai 2012 [Saint-Narcisse-de-Beaurivage - Déversement de produits pétroliers](#)
29 mai 2012 [Saint-Georges - Déversement de produits pétroliers](#)
21 mai 2012 [Disraeli \(Paroisse\) - Brûlage de matières résiduelles](#)
21 mai 2012 [Sainte-Marie - Épandage de déjections animales à proximité d'un puits d'eau potable](#)
18 mai 2012 [Saint-Antoine-de-Tilly - Déversement de produits pétroliers](#)
10 mai 2012 [Ville de Lévis, secteur Pintendre - Déversement de produits pétroliers](#)
9 mai 2012 [Ville de Lévis, secteur St-Romuald - Rejet de matières en suspension](#)
7 mai 2012 [Lévis - Accident routier](#)
5 mai 2012 [Montmagny - Rejet de matières en suspension](#)
3 mai 2012 [Saint-Lambert-de-Lauzon - Déversement de déjections animales](#)
1 mai 2012 [Saint-Malachie - Rejet de matières en suspension](#)
21 avril 2012 [Saint-Prosper - Déversement de diesel](#)
10 avril 2012 [Lévis - Déversement de produits pétroliers,](#)
28 mars 2012 [Saint-Michel-de-Bellechasse - Déversement de produits pétroliers](#)
13 mars 2012 [Saint-Gilles - Épandage de déjections animales](#)
11 mars 2012 [Saint-Lambert-de-Lauzon - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
1 mars 2012 [Lévis - Arrêt du craquage catalytique](#)
24 février 2012 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
30 janvier 2012 [Saint-Malachie - Déversement de déjections animales](#)
25 janvier 2012 [Notre-Dame-des-Pins - Déversement de produits pétroliers](#)
18 janvier 2012 [Saint-Malachie - Incendie](#)
3 janvier 2012 [Lévis - Travaux en milieu hydrique](#)
30 décembre 2011 [Saint-Prosper - Brûlage de matières résiduelles](#)
18 décembre 2011 [Municipalité de Sainte-Claire MRC de Bellechasse - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
2 décembre 2011 [Laurier-Station - Signalement d'odeur](#)
29 novembre 2011 [Sainte-Claire - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
28 novembre 2011 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
28 novembre 2011 [Saint-Luc-de-Bellechasse - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
28 novembre 2011 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)

- 10 novembre 2011 [Lévis - Rejet de matières en suspension](#)
5 novembre 2011 [Rivière Beaurivage à Lévis \(Saint-Étienne-de-Lauzon\) - Nappes d'hydrocarbures](#)
2 novembre 2011 [Armagh - Épandage de boues de fosse septique](#)
30 septembre 2011 [Lévis \(secteur Pintendre\) - Incendie](#)
13 septembre 2011 [Saint-Jean-Port-Joli - Déversement de produits pétroliers](#)
3 septembre 2011 [Armagh - Travaux en milieu hydrique](#)
29 août 2011 [Saint-Lambert-de-Lauzon - Déversement de produits pétroliers](#)
29 août 2011 [Saint-Isidore - Déversement de produits pétroliers](#)
25 août 2011 [Lévis - Nappes d'hydrocarbures](#)
25 août 2011 [Sainte-Claire - Rejet de matières en suspension](#)
24 août 2011 [Lévis - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
21 août 2011 [Lévis - Déversement d'eaux usées](#)
13 août 2011 [Saint-Pierre-de-Broughton - Travaux en milieu hydrique](#)
12 août 2011 [Saint-Apollinaire - Incendie impliquant des produits pétroliers](#)
11 août 2011 [Sainte-Marie - Épandage de déjections animales](#)
9 août 2011 [Lévis - Déversement de matières liquides](#)
5 août 2011 [Armagh - Déversement de déjections animales](#)
5 août 2011 [Lévis - Déversement d'eaux usées](#)
2 août 2011 [Lévis - Nappes d'hydrocarbures](#)
28 juillet 2011 [Saint-Frédéric - Accident d'avion](#)
26 juillet 2011 [Lévis - Nappes d'hydrocarbures](#)
25 juillet 2011 [Frampton - Travaux en milieu hydrique](#)
22 juillet 2011 [L'Islet - Déversement de produits pétroliers](#)
15 juillet 2011 [Saint-Simon-les-Mines - Déversement de déjections animales](#)
6 juillet 2011 [Saint-Malachie - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
29 juin 2011 [Thetford Mines - Déversement de produits pétroliers](#)
28 juin 2011 [Saint-Gervais, Bellechasse - Déversement de déjections animales](#)
27 juin 2011 [Lévis, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
24 juin 2011 [Municipalité de East Broughton - Travaux en milieu hydrique](#)
20 juin 2011 [Sainte-Claire - Déversement d'eaux de procédé](#)
18 juin 2011 [Lévis - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
15 juin 2011 [Saint-Antoine-de-Tilly - Déversement de matières liquides](#)
13 juin 2011 [St-Apollinaire - Incendie impliquant des matières dangereuses](#)
8 juin 2011 [Sainte-Claire - Déversement de matières liquides](#)
7 juin 2011 [Sainte-Claire - Déversement de matières liquides](#)
4 juin 2011 [Saint-Bernard - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
3 juin 2011 [Saint-Georges - Déversement de diesel](#)
30 mai 2011 [Saint-Joseph-de-Beauce - Accident routier](#)

- 23 mai 2011 [Municipalité de Saints-Anges - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
- 23 mai 2011 [Lac Pouliot - municipalité de Lac-Etchemin - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
- 22 mai 2011 [Saint-Gilles - Épandage de déjections animales](#)
- 18 mai 2011 [Lévis \(secteur Saint-Nicolas\) - Incendie impliquant des produits pétroliers](#)
- 18 mai 2011 [Lévis - Déversement de déjections animales](#)
- 17 mai 2011 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
- 16 mai 2011 [Saint-Elzéar - Déversement de diesel](#)
- 12 mai 2011 [Saint-Joseph-de-Coleraine - Brûlage de matières résiduelles](#)
- 25 avril 2011 [Municipalité de Beaumont - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
- 14 avril 2011 [Saint-Camille-de-Lellis - Déversement de produits pétroliers](#)
- 9 avril 2011 [Saint-Éphrem-de-Beauce - Mortalité d'animaux](#)
- 9 avril 2011 [Saint-Évariste-de-Forsyth - Déversement de déjections animales](#)
- 29 mars 2011 [Saint-Janvier-de-Joly - Accident routier](#)
- 16 mars 2011 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
- 8 mars 2011 [Val-Alain - Brûlage de matières résiduelles](#)
- 1 mars 2011 [Sainte-Justine - Déversement de diesel](#)
- 18 février 2011 [Saint-Flavien - Signalement d'hydrocarbures](#)
- 11 février 2011 [Vallée-Jonction - Déversement de matières liquides](#)
- 9 février 2011 [Lévis - Signalement d'odeur](#)
- 28 janvier 2011 [Saint-Flavien - Odeurs d'hydrocarbures](#)
- 26 janvier 2011 [Saint-Gédéon-de-Beauce - Accident routier](#)
- 10 décembre 2010 [Montmagny - Déversement de déjections animales](#)
- 6 décembre 2010 [Sacré-Coeur-de-Jésus - Accident routier](#)
- 19 novembre 2010 [Beauceville - Fuite de gaz](#)
- 15 novembre 2010 [Sainte-Croix - Incendie impliquant des matières dangereuses](#)
- 10 novembre 2010 [Municipalité de Beaumont - Accident routier](#)
- 5 novembre 2010 [Lévis - Déversement d'huile à moteur](#)
- 29 octobre 2010 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
- 24 octobre 2010 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
- 9 octobre 2010 [Saint-Anges - Déversement de déjections animales](#)
- 5 octobre 2010 [Lévis - Déversement d'eaux pluviales contaminées aux hydrocarbures](#)
- 3 octobre 2010 [Sainte-Agathe-de-Lotbinière - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
- 2 octobre 2010 [Lévis \(secteur Charny\) - Signalement d'odeur](#)
- 23 septembre 2010 [Saint-Jean-Port-Joli - Accident routier](#)
- 16 septembre 2010 [Saint-Benoît-Labre - Déversement de produits pétroliers](#)
- 14 septembre 2010 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
- 8 septembre 2010 [Lévis \(secteur Charny\) - Incendie impliquant des matières toxiques](#)
- 10 août 2010 [Saint-Agapit - Déversement d'huiles usées suite à un incendie](#)

- 10 août 2010 [Saint-Henri - Incendie impliquant des matières résiduelles](#)
10 août 2010 [Sainte-Claire - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
5 août 2010 [Lévis, secteur de Charny - Signalement d'odeur](#)
5 août 2010 [Saint-Antoine-de-Tilly - Signalement d'odeur](#)
4 août 2010 [Lévis, secteur Charny - Signalement d'odeur](#)
3 août 2010 [Lévis, secteur Saint-Romuald - Déversement de produits pétroliers](#)
3 août 2010 [Kinnear's Mills - Déversement de déjections animales](#)
2 août 2010 [Lévis - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
24 juillet 2010 [St-Agathe-de-Lotbinière - Accident routier](#)
17 juillet 2010 [Lévis, secteur Charny - Signalement d'odeur](#)
11 juillet 2010 [Adstock - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
11 juillet 2010 [Saint-Damien-de-Buckland - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
22 juin 2010 [Rivière Chaudière - Signalement d'une matière sur un lieu sensible](#)
1 juin 2010 [Lévis \(Saint-Étienne-de-Lauzon\) - Déversement de matières liquides](#)
31 mai 2010 [Beauceville - Déversement de matières liquides](#)
13 mai 2010 [Sainte-Marie - Déversement d'eaux usées](#)
13 mai 2010 [Saint-Damien-de-Buckland - Déversement de matières dangereuses](#)
7 mai 2010 [Sainte-Clotilde-de-Beauce - Déversement de produits pétroliers](#)
6 mai 2010 [Lévis - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
24 avril 2010 [Lévis - Présence de matières inconnues](#)
12 avril 2010 [Saint-Gilles - Déversement de produits pétroliers](#)
6 avril 2010 [Lévis \(secteur St-Jean-Chrysostome\) - Déversement de produits pétroliers](#)
5 avril 2010 [East Broughton - Déversement de résidus miniers](#)
3 avril 2010 [Sainte-Croix - Incendie impliquant des matières dangereuses](#)
24 mars 2010 [Saint-Vallier - Déversement de matières liquides](#)
17 mars 2010 [Lévis - Déversement de diesel](#)
16 mars 2010 [Lévis - Odeurs d'hydrocarbures](#)
11 mars 2010 [La Guadeloupe - Déversement de produits pétroliers](#)
25 février 2010 [St-Charles-de-Bellechasse - Déraillement de train](#)
2 février 2010 [Lévis - Incendie](#)
30 novembre 2009 [Saint-Henri - Incendie impliquant des matières résiduelles](#)
17 novembre 2009 [Lévis - Déversement de produits pétroliers](#)
12 novembre 2009 [Saint-Patrice-de-Beaurivage - Travaux en milieu hydrique](#)
9 novembre 2009 [Saint-Georges - Dépôt illicite de matières résiduelles](#)
2 novembre 2009 [Montmagny - Épandage de déjections animales](#)
28 octobre 2009 [Saint-Georges - Signalement d'une matière sur un cours d'eau](#)
9 octobre 2009 [Lévis - Déversement d'huile à chauffage](#)
26 septembre 2009 [Saint-Séverin - Déversement de déjections animales](#)

- 19 septembre 2009 [Saint-Pierre-de-Broughton - Signalement de déversement de déjections animales](#)
18 septembre 2009 [Saint-Elzéar - Rejet de matières en suspension](#)
17 septembre 2009 [Sainte-Croix - Fuite de gaz](#)
15 septembre 2009 [Lévis - Rejet d'eaux contaminées](#)
28 août 2009 [Saint-Georges - Déversement de résidus de béton](#)
24 août 2009 [Saint-Paul-de-Montminy - Signalement de présence de chlore](#)
14 août 2009 [Saint-Georges - Signalement de sols contaminés](#)
11 août 2009 [Lévis, secteur Pintendre - Rejet de matières en suspension](#)
8 août 2009 [Thetford Mines - Déversement de matières dangereuses](#)
4 août 2009 [Saint-Henri - Déversement d'hydrocarbures](#)
1 août 2009 [L'Islet - Dépôt illicite de matières dangereuses](#)
21 juillet 2009 [Lévis - Déversement d'hydrocarbures](#)
13 juillet 2009 [Saint-Henri - Travaux en milieu hydrique](#)
4 juillet 2009 [Municipalité D'Adstock - Déversement de produits pétroliers](#)
30 juin 2009 [Lévis - Travaux en milieu hydrique](#)
17 juin 2009 [Lévis, secteur Charny - Présence de matières inconnues](#)
17 juin 2009 [Lévis, secteur Pintendre - Rejet de matières en suspension](#)
16 juin 2009 [Adstock - Déversement de produits pétroliers](#)
9 juin 2009 [Saint-Anselme - Présence de mousse sur un cours d'eau](#)
29 mai 2009 [Laurier-Station - Fuite de gaz](#)
27 mai 2009 [Saint-Adalbert - Déversement de produits pétroliers](#)
22 mai 2009 [Lévis - Déversement d'huiles usées](#)
20 mai 2009 [Saint-Henri - Présence de matières diverses](#)
18 mai 2009 [Saint-Michel-de-Bellechasse - Déversement de produits pétroliers](#)
12 mai 2009 [Armagh - Déversement de déjections animales](#)
29 avril 2009 [Sainte-Hénédine - Épandage de déjections animales](#)
25 avril 2009 [Sainte-Croix - Déversement de déjections animales](#)
20 avril 2009 [Lévis - Rejet de matières en suspension](#)
20 avril 2009 [Saint-Séverin - Présence de matières en suspension](#)
14 avril 2009 [Lévis - Odeurs d'hydrocarbures](#)
31 mars 2009 [Lévis - Déversement d'hydrocarbures](#)
18 mars 2009 [Lévis - Présence de mousse et d'odeurs](#)
13 février 2009 [Saint-Henri - Déversement d'huile à chauffage](#)
13 février 2009 [Saint-Henri - Dépôt illicite de matières dangereuses résiduelles](#)
20 décembre 2008 [Sainte-Croix-de-Lotbinière - Incendie impliquant des matières dangereuses](#)
18 décembre 2008 [Saint-Henri - Déversement d'huile à chauffage](#)
30 novembre 2008 [Lévis, secteur Saint-Romuald - Émission de poussières](#)
28 novembre 2008 [Lévis, secteur Saint-Romuald - Odeur de pétrole](#)

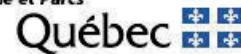
- 19 novembre 2008 [Lévis, secteur Saint-Jean-Chrysostome - Rejet de matières en suspension](#)
- 14 novembre 2008 [Saint-Joseph-de-Coleraine - Déversement d'huile hydraulique](#)
- 9 novembre 2008 [Lévis \(secteur St-Jean-Chrysostome\) - Déversement d'huile isolante](#)
- 31 octobre 2008 [Ville de Lévis \(Quartier St-Étienne-de-Lauzon\) - Déversement d'eaux usées](#)
- 30 octobre 2008 [Ville de Lévis \(Quartier Charny\) - Dépôt et enfouissement de résidus de béton](#)
- 10 octobre 2008 [Saint-Anselme - Dépôt de sols potentiellement contaminés](#)
- 27 septembre 2008 [East Broughton - Déversement de déjections animales](#)
- 22 septembre 2008 [Lévis - Déversement d'eaux usées](#)
- 20 septembre 2008 [Saint-Elzéar - Déversement de déjections animales](#)
- 16 septembre 2008 [Sainte-Marguerite - Déversement de lisier](#)
- 10 septembre 2008 [Lévis - Déversement d'huile à chauffage](#)
- 3 septembre 2008 [Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud - Déversement de boues](#)
- 3 septembre 2008 [Saint-Isidore - Déversement de déjections animales](#)
- 29 août 2008 [Lévis \(Secteur Saint-Jean-Chrysostome\) - Incendie avec déversement d'huile isolante](#)
- 29 août 2008 [Saint-Antoine-de-Tilly - Déversement de substance inconnue](#)
- 28 août 2008 [Lévis - Signalement de présence d'hydrocarbures](#)
- 8 août 2008 [Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland - Brûlage de déchets](#)
- 3 août 2008 [Saint-Elzéar - Lieu d'entreposage de déjections animales](#)
- 26 juillet 2008 [Saint-Elzéar - Présence de fumier](#)
- 18 juillet 2008 [Saint-Antoine-de-Tilly - Déversement d'hydrocarbures](#)
- 10 juillet 2008 [Sainte-Clotilde-de-Beauce - Brûlage de déchets](#)
- 7 juillet 2008 [Lévis - Présence de matières en suspension](#)
- 25 juin 2008 [Saint-Lambert-de-Lauzon - Déversement de résidus putrides](#)
- 13 juin 2008 [Beauceville - Feu de pneus](#)
- 9 juin 2008 [Scott - Déversement de boues](#)
- 5 juin 2008 [Saint-Gervais - Déversement de déjections animales](#)
- 5 juin 2008 [Sainte-Hénédine - Signalement d'épandage de pesticides près d'un puits](#)
- 26 mai 2008 [Lac-Etchemin - Signalement d'hydrocarbures sur un terrain](#)
- 21 mai 2008 [Saint-Martin - Plainte concernant une substance de couleur rouge](#)
- 21 mai 2008 [Saint-Odilon-de-Cranbourne - Déversement de purin](#)
- 19 mai 2008 [Sainte-Croix - Écoulement de déjections animales](#)
- 16 mai 2008 [Lévis - Incendie d'un entrepôt](#)
- 13 mai 2008 [Sainte-Marie - Épandage de déjections animales](#)
- 13 mai 2008 [St-Henri - Épandage de déjections animales](#)
- 8 mai 2008 [Saint-Lambert-de-Lauzon - Déversement d'huile à chauffage](#)
- 6 mai 2008 [Lévis - Mousse sur le fleuve Saint-Laurent](#)
- 1 mai 2008 [Saint-Damien-de-Buckland - Déversement de fumier de poissons](#)
- 14 avril 2008 [Lévis - Déversement de boues de décantation](#)

Le registre par région

Recherche par région :

 Rechercher[Archives du registre](#) | novembre 2024 | octobre 2024 | septembre 2024 | août 2024 | juillet 2024 | juin 2024 |

*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

[© Gouvernement du Québec, 2024](#)

Registre des interventions d'Urgence-Environnement

Événement : Déversement de matières liquides

Date de signalement 16 mai 2019
de l'événement :

Numéro de dossier : 301390481 Catégorie : 1

Lieu de l'événement : Fossé face au 4321, rang Juliaville

Municipalité ou territoire : Saint-Édouard-de-Lotbinière

Région administrative : Chaudière-Appalaches

Matière(s) en cause : Matières résiduelles fertilisantes - 4 mètres cubes
et quantité estimée*

Milieu(x) touché(s) : Eau - Fossé

État du dossier : Terminé pour le service d'Urgence-Environnement

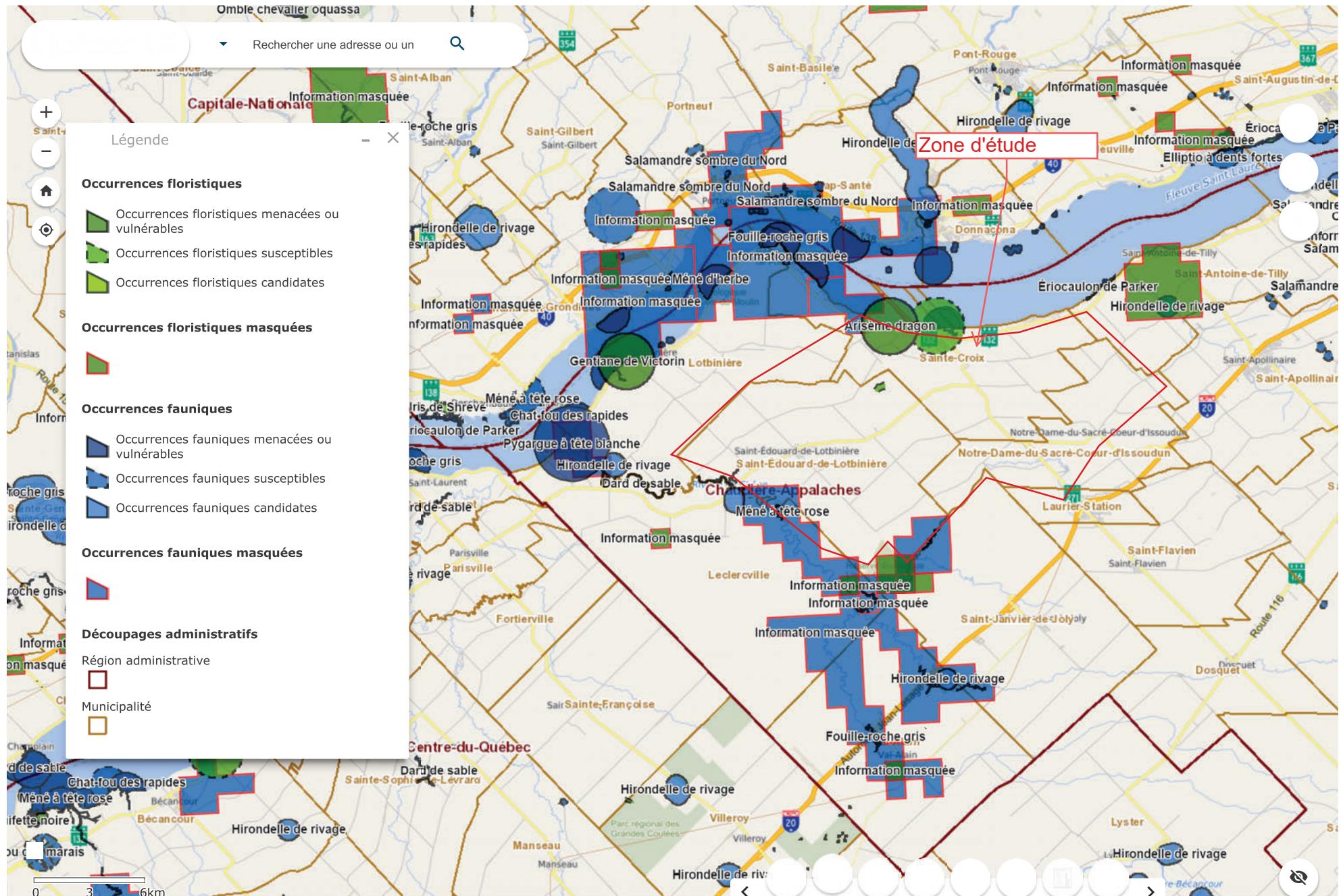
* La quantité inscrite représente une première estimation du volume déversé.



*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec

[© Gouvernement du Québec, 2024](#)







Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

English
Nous joindre

SIGÉOM > CARTE INTERACTIVE

Services Web cartographiques EXAMINE À la carte FAQ



LÉGENDE

Toutes les contraintes

- Périmètre urbainé
- Terroire incompatible avec l'activité minière
- Conditions et obligations
- Activités minières interdites
- Renvoi au ministre
- Pétrole et gaz naturel seulement
- Suspension temporaire
- Étude par le ministère
- À titre indicatif

Annexe 7
Dossier concernant les réservoirs pétroliers
à la Régie du bâtiment du Québec

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
Saint-Édouard-de-Lotbinière			
2110	route	Principale	1-5212424319
2408	rue	Principale	1-5212435806
Saint-Éphrem-de-Beauce			
73	route	108	1-49678-1332
129	RTE	108	1-1535-13625179
470	route	271	1-49678-10484
Saint-Fabien-de-Panet			
19		PRINCIPALE	1-1535-5228174
151	rue	Principale	1-1535-62528333
Saint-Flavien			
1044	rang	Saint-Joseph	1-5212172349
1407	RANG	DU BOIS-DE-L'AIL	1-1535-10506752
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud			
335	chemin	Saint-François	1-3189000173
Saint-Fréderic			
2075	route	112	1-1535-63976068
2161	rue	Principale	1-49676-2743
Saint-Georges			
463	avenue	6E N	1-1535-62296243
500	rue	139e	1-5212125543
521	avenue	6e	1-1535-67419360
557	avenue	de Saint-Jean-de-la-Lande	1-1535-60840975
625	avenue	6E N	1-49676-3889
950	boulevard	Dionne	1-5212232920
1001	RUE	107	1-849485569
1125	RUE	DU PARC INDUSTRIEL	1-630669437
1160	avenue	30e	1-5212154214
1200	RUE	38E N	1-1535-15261843
1225	rue	95e	1-1535-62285877
1515	rue	17e	1-1535-5321453
1600	rue	98e	1-1535-10132456
1790	boulevard	Dionne	1-49676-10481

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
673	rue	Principale	1-5212491584
Saint-Vallier			
391	boulevard	de Saint-Vallier	1-5212270626
430	montée	de la Station	1-5212313650
Saint-Victor			
353	rue	Principale	1-5212201957
Saint-Zacharie			
713	rue	15e	1-5212389027
837	rue	27e	1-5212299121
6359	rang	6e	1-5212395824
Sainte- Claire			
207	boulevard	Bégin	1-49676-1627
Sainte-Agathe-de-Lotbinière			
404	rang	11e	1-5212241706
2321	rue	Saint-Georges	1-49676-252
2817	rang	Saint-Pierre	1-5212316224
Sainte-Aurélie			
2	chemin	des Bois-Francs	1-5212156554
9	rue	des Hêtres	1-5212378731
81		275	1-1535-11945310
313	rang	Saint-Joseph	1-1535-5189512
Sainte-Claire			
35	boulevard	Gagnon	1-1535-15352749
106	boulevard	Bégin	1-538854433
180	boulevard	Gagnon	1-1535-62289867
312	route	Bégin	1-1535-62332641
Sainte-Clotilde-de-Beauce			
974	route	271	1-49678-7993
Sainte-Croix			
105	rue	Laflamme	1-1535-2054312
425	rue	Laurier	1-1535-64021393
6153	rue	Principale	1-3937081671
6380	rue	Garneau	1-1535-337141

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
6625	route	Marie-Victorin	1-1535-10129755
Sainte-Hénédine			
1313	route	Ste-Thérèse	1-49676-52063
Sainte-Justine			
115	rue	Rotobec	1-1535-62568541
132	rue	Principale	1-1535-2104813
135	boulevard	Lessard	1-1535-1875425
142		204	1-1535-2059458
167	route	204	1-5212372764
194	route	204	1-5212313767
Sainte-Louise			
504	rue	Principale	1-1535-2104741
Sainte-Lucie-de-Beauregard			
144	rue	Principale	1-5212186864
Sainte-Marguerite			
481	route	275	1-49676-46836
Sainte-Marie			
155	route	Saint-Elzéar	1-730134148
200	boulevard	Vachon	1-49676-11777
360	route	Cameron	1-49678-6486
403	boulevard	Vachon	1-5212371945
424		2e avenue du Parc-Industriel	1-1535-13816873
484	boulevard	Lamontagne	1-1535-70595972
609	boulevard	Vachon	1-49676-10477
740	boulevard	Vachon	1-49678-1516
869	RUE	Notre-Dame Sud	20834
940	boulevard	Vachon	1-49676-49249
1111	boulevard	Vachon	1-1540-1874161
1200		2e rue Parc Industriel	1-1535-13444885
1370	BOUL	VACHON N	1-49676-5479
1444	rue	Notre-Dame	1-49678-54510
Sainte-Perpétue			
146	rue	Principale	1-5212399568

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

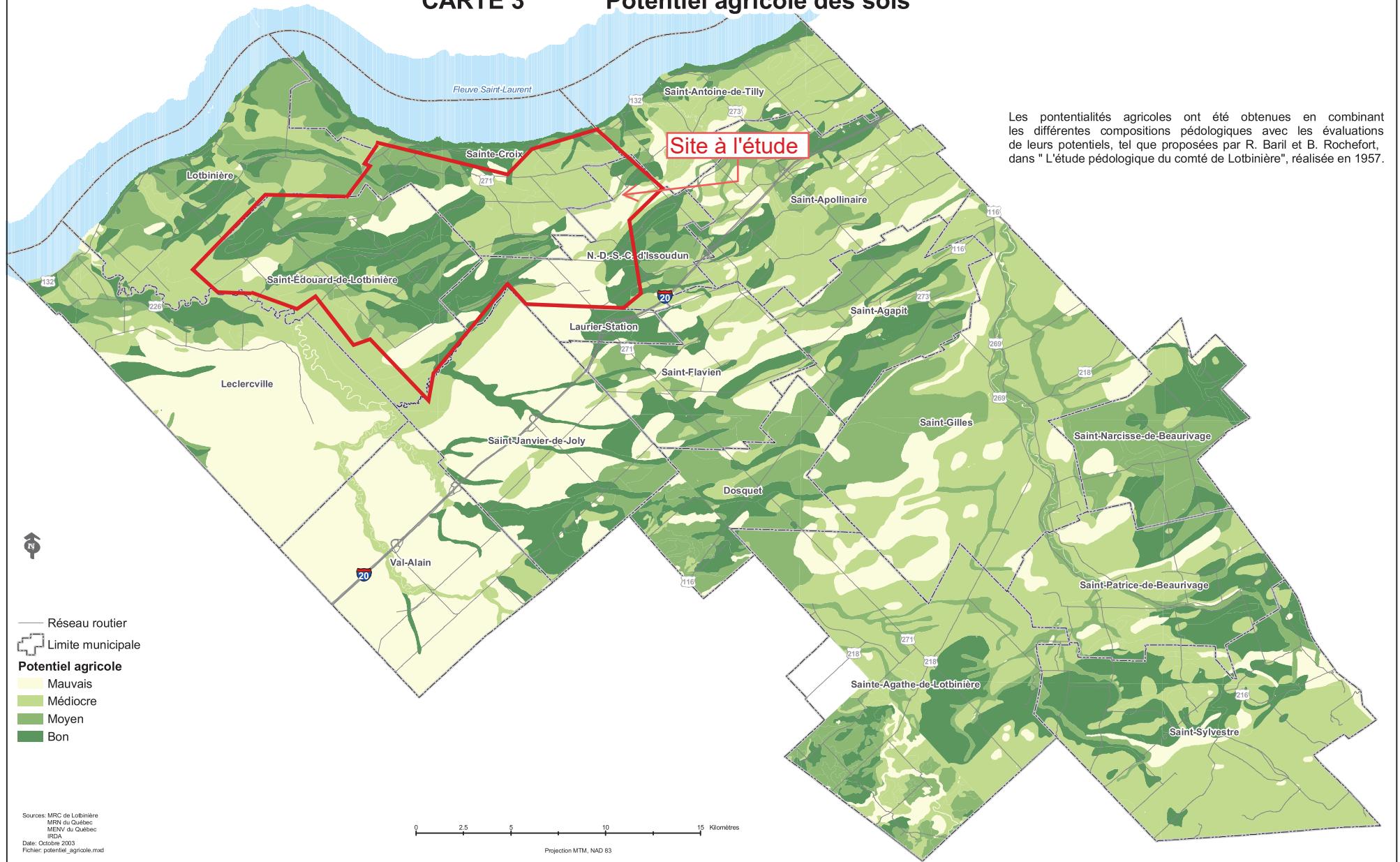
Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
(5779-1410)	1143 route du Président-Kennedy Saint-Côme--Linière QC Canada G0M 1J0 (1-5145167644)	(1027866)			
Saint-Cyprien					
Ghislain Lapierre et Julie Morissette (5779-8266)	STATION DE SERVICE GJ SENC 516 route de l'Église Saint-Cyprien QC Canada G0R 1B0 (1-5212303929)	2024-10-13 2026-10-12 (1014196)	2026-10-12	45000	1
Saint-Damase-de-L'Islet					
LITIÈRES T.R.M.P. INC. (5829-6997)	LITIÈRES T.R.M.P. INC. 668 6e rang Saint-Damase-de-L'Islet QC Canada G0R 2X0 (1-6303021850)	2023-01-26 2025-01-25 (1024504)	2029-01-25	23975	1
Saint-Damien-de-Buckland					
CONGRÉGATION DES SOEURS DE NOTRE- DAME-DU-PERPÉTUEL SECOURS (1372-5072)	Atelier Soeurs Notre-Dame du Perpétuel Secours 157 rue Commerciale Saint-Damien-de-Buckland QC Canada G0R 2Y0 (1-1624912420)	2023-02-01 2025-01-31 (1012595)	2025-01-31	63840	1
Centre de services scolaire de la Côte-du- Sud (2803-6036)	COLLÈGE DE SAINT- DAMIEN 75 route Saint-Gérard Saint-Damien-de-Buckland QC Canada G0R 2Y0 (1-5212339220)	2023-02-01 2025-01-31 (1012653)	2025-01-31	45460	1
Centre de services scolaire de la Côte-du- Sud (2803-6036)	POLYVALENTE ST-DAMIEN 70 route Saint-Gérard Saint-Damien-de-Buckland QC Canada G0R 2Y0 (1-624372530)	2023-07-01 2025-06-30 (1013127)	2025-06-30	23000	1
DÉPANNEUR J. & R. LACHANCE INC. (5778-7574)	DÉPANNEUR J. ET R. LACHANCE INC. 98 chemin Métivier Saint-Damien-de-Buckland QC Canada G0R 2Y0 (1-5212245460)	2022-11-25 2024-11-24 (1017617)	2024-11-24	50000	1
Garage C.S.R. inc. (5779-8720)	Dépan Express 41036 130 chemin Métivier Saint-Damien-de-Buckland QC Canada G0R 2Y0 (1-5890921549)	2023-05-25 2025-05-24 (1019227)	2025-05-24	100000	1
Saint-Elzéar					
Corporation Parkland (5781-7900)	Marché express Ultramar # 43290 669 rue des Érables Saint-Elzéar QC Canada G0S 2J0 (1-5111602563)	2023-01-08 2025-01-07 (1024043)	2027-01-07	65000	1
Saint-Édouard-de-Lotbinière					
Covris Coopérative (5665-9410)	Covris Coopérative 2408 rue Principale	2024-09-14 2026-09-13	2026-09-13	70000	2

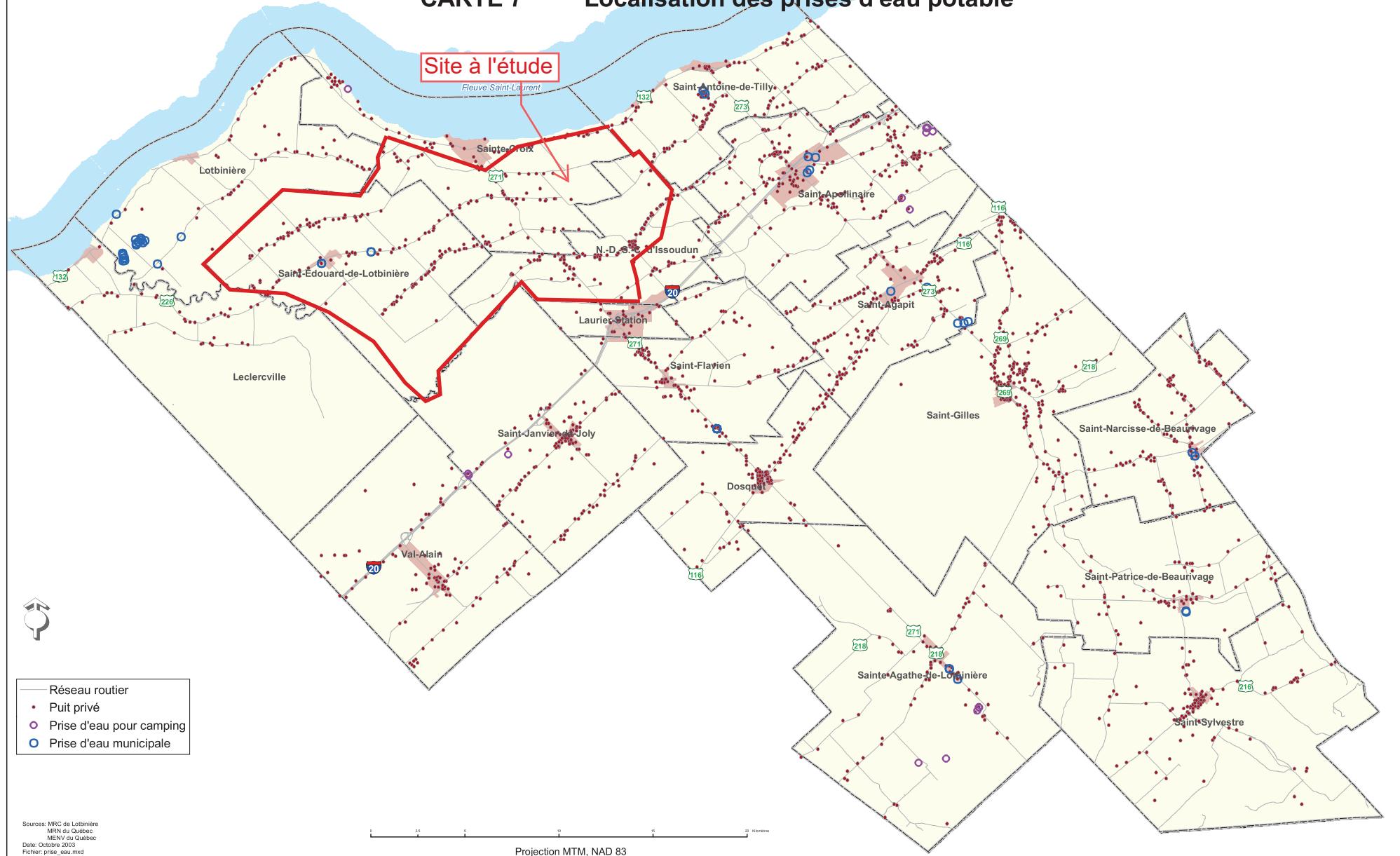
Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Saint-Édouard-de-Lotbinière QC Canada G0S 1Y0 (1-5212435806)	(1023060)			
Hamel Construction inc. (8114-7498)	HAMEL CONSTRUCTION INC. 2110 route Principale Saint-Édouard-de-Lotbinière QC Canada G0S 1Y0 (1-5212424319)	2023-12-01 2025-11-30 (1020974)	2025-11-30	23745	2
Saint-Éphrem-de-Beauce					
9239-1424 QUÉBEC INC. (5841-1331)	Dépanneur Lessencetiel 73 route 108 Est Saint-Éphrem-de-Beauce QC Canada G0M 1R0 (1-49678-1332)	2023-10-20 2025-10-03 (1027089)	2025-10-03	70000	2
Coop Avantis (5762-1062)	Sonic Avantis St-Ephrem 470 route 271 Sud Saint-Éphrem-de-Beauce QC Canada G0M 1R0 (1-49678-10484)	2024-04-01 2026-03-31 (1009756)	2026-03-31	40900	3
GROUPE COLAS QUÉBEC INC. (5708-3628)	BETON ST EPHREM INC 129 108 RTE Saint-Éphrem-de-Beauce QC Canada G0M 1R0 (1-1535-13625179)	2023-04-03 2025-04-02 (1024706)	2029-04-02	32674	1
Saint-Fabien-de-Panet					
9305-0375 Québec inc. (5781-4246)	DEPANNEUR PIED DE LA COTE 151 rue Principale Est Saint-Fabien-de-Panet QC Canada G0R 2J0 (1-1535-62528333)	2023-07-01 2025-06-30 (1010924)	2025-06-30	59092	2
Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux de Chaudière- Appalaches (1159-1419)	CHSLD de Saint-Fabien-de- Panet 19 PRINCIPALE Saint-Fabien-de-Panet QC Canada G0R 2J0 (1-1535-5228174)	2023-10-15 2025-10-14 (1011792)	2025-10-14	10000	1
Saint-Flavien					
GROUPE COLAS QUÉBEC INC. (5708-3628)	ENTREPRISES RAY CAR INC 1407 RANG DU BOIS-DE- L'AIL Saint-Flavien QC Canada G0S 2M0 (1-1535-10506752)	2023-06-01 2025-05-31 (1012925)	2025-05-31	100050	3
Philippe Gosselin & associés limitée (8137-2674)	Super Soir St-Flavien 1044A rang Saint-Joseph Saint-Flavien QC Canada G0S 2M0 (1-5212172349)	2024-07-23 2026-07-22 (1010714)	2028-07-22	65371	2
Saint-Fréderic					
Grondair (Division Grondin Transport inc.) (5778-7723)	GRONDAIR 2075 route 112 Saint-Fréderic QC Canada G0N 1P0	2023-07-01 2025-06-30 (1011063)	2025-06-30	79169	2

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	(1-1535-5189512)				
Transport Raymond Tardif inc. (5779-5148)	TRANSPORT RAYMONT TARDIF INC 81 275 Sainte-Aurélie QC Canada G0M 1M0 (1-1535-11945310)	2023-12-06 2025-12-05 (1014316)	2029-12-05	22932	1
Sainte-Claire					
Groupe Volvo Canada inc. (5589-6732)	PREVOST CAR 35 boulevard Gagnon Sainte-Claire QC Canada G0R 2V0 (1-1535-15352749)	2023-10-24 2025-10-23 (1015492)	2027-10-23	9608	1
L.S. dépanneur Ste- Claire inc. (5780-6309)	Subway Ste-Claire 106 boulevard Bégin Sainte-Claire QC Canada G0R 2V0 (1-538854433)	2022-11-30 2024-11-29 (1009185)	2026-11-29	57700	2
Les Équipements d'Érablière C.D.L. inc. (5781-5714)	ÉQUIPEMENTS D'ÉRABLIÈRE CDL 180 boulevard Gagnon Sainte-Claire QC Canada G0R 2V0 (1-1535-62289867)	2024-02-08 2026-02-07 (1016974)	2030-02-07	14496	1
M.V. Express inc. (5781-1549)	MIRAGE D OEUFS /REAL VEER INC. 312 route Bégin Sainte-Claire QC Canada G0R 2V0 (1-1535-62332641)	2024-06-13 2026-06-12 (1016679)	2026-06-12	13400	1
Sainte-Clotilde-de-Beauce					
Dépanneur du Parc SMP inc. (5678-8052)	Dépanneur du Parc SMP inc. 974 route 271 Sainte-Clotilde-de-Beauce QC Canada G0N 1C0 (1-49678-7993)	2023-01-31 2025-01-30 (1014818)	2027-01-30	50000	1
Sainte-Croix					
Centre de services scolaire des Navigateurs (8229-7334)	ECOLE SEC. PAMPHILE LEMAY 6380 rue Garneau Sainte-Croix QC Canada G0S 2H0 (1-1535-337141)	2024-04-01 2026-03-31 (1013566)	2026-03-31	20000	1
Les services JAG inc. (5780-7935)	SERVICES JAG INC. 425 rue Laurier Sainte-Croix QC Canada G0S 2H0 (1-1535-64021393)	2024-01-08 2026-01-07 (1021369)	2028-01-07	49949	1
Pétroles Cadeko inc. (5666-7801)	Sprint Sainte-Croix #536 6153 rue Principale Sainte-Croix QC Canada G0S 2H0 (1-3937081671)	2024-07-17 2026-06-20 (1028821)	2026-06-20	95000	2
Sainte-Hénédine					
L'Essentiel Économique inc. (5792-4458)	L'Essentiel Économique 1313A route Ste-Thérèse Sainte-Hénédine QC	2024-01-16 2025-11-30 (1027589)	2025-11-30	22725	2

Annexe 8
**Schéma d'aménagement et de développement
des MRC**

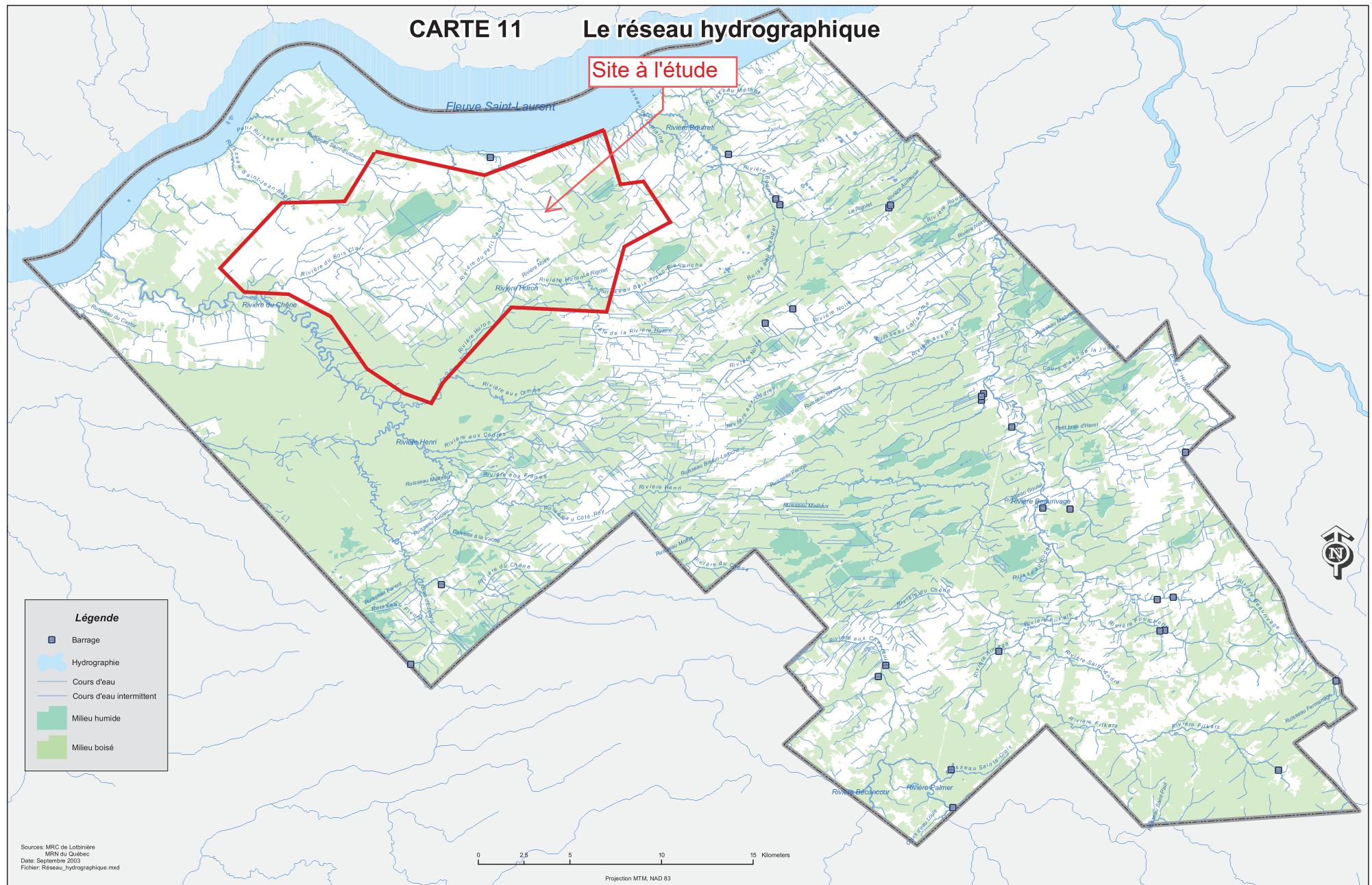
CARTE 3 Potentiel agricole des sols



CARTE 7**Localisation des prises d'eau potable**

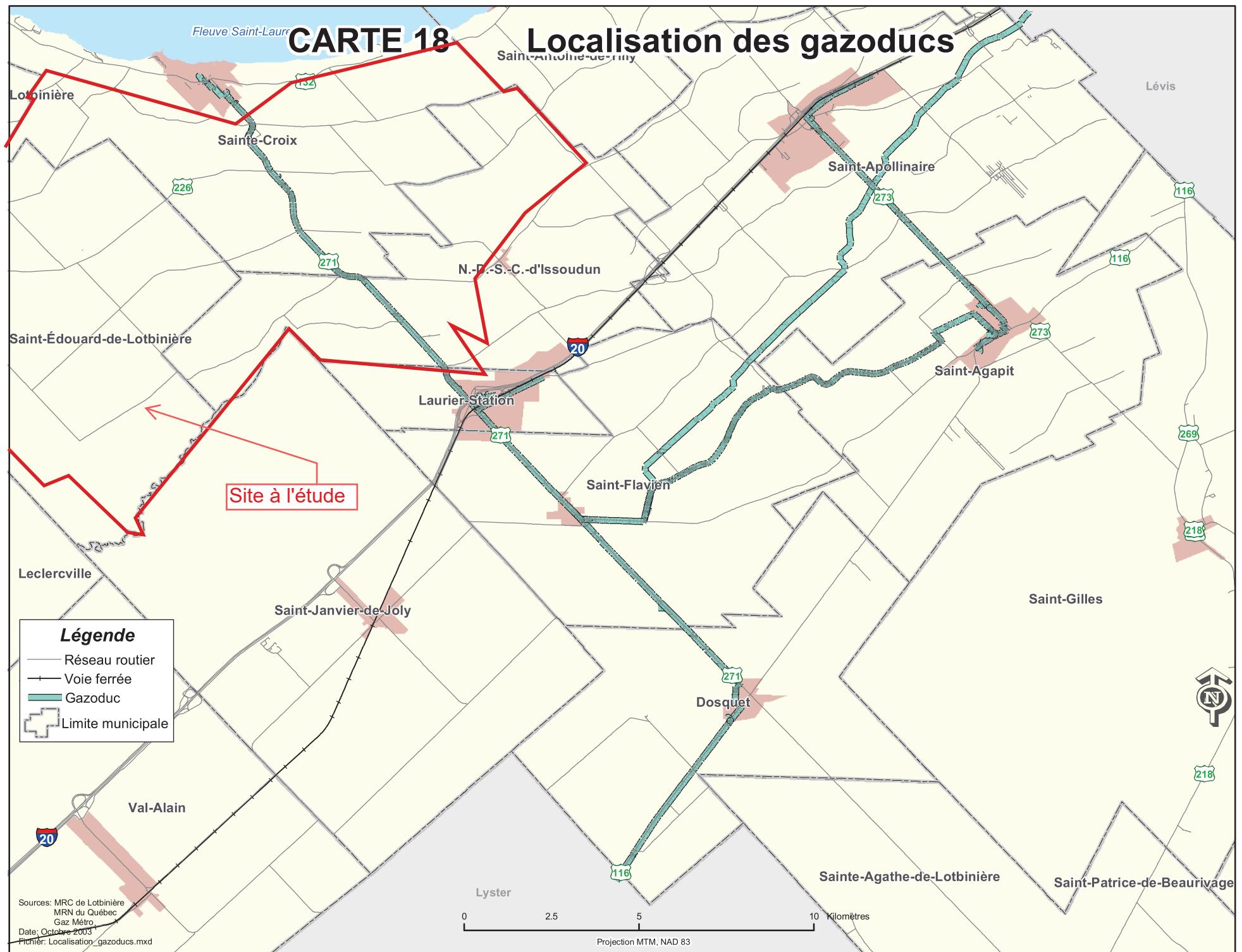
CARTE 11 Le réseau hydrographique

Site à l'étude



CARTE 18

Localisation des gazoducs



CARTE 22

Les habitats fauniques



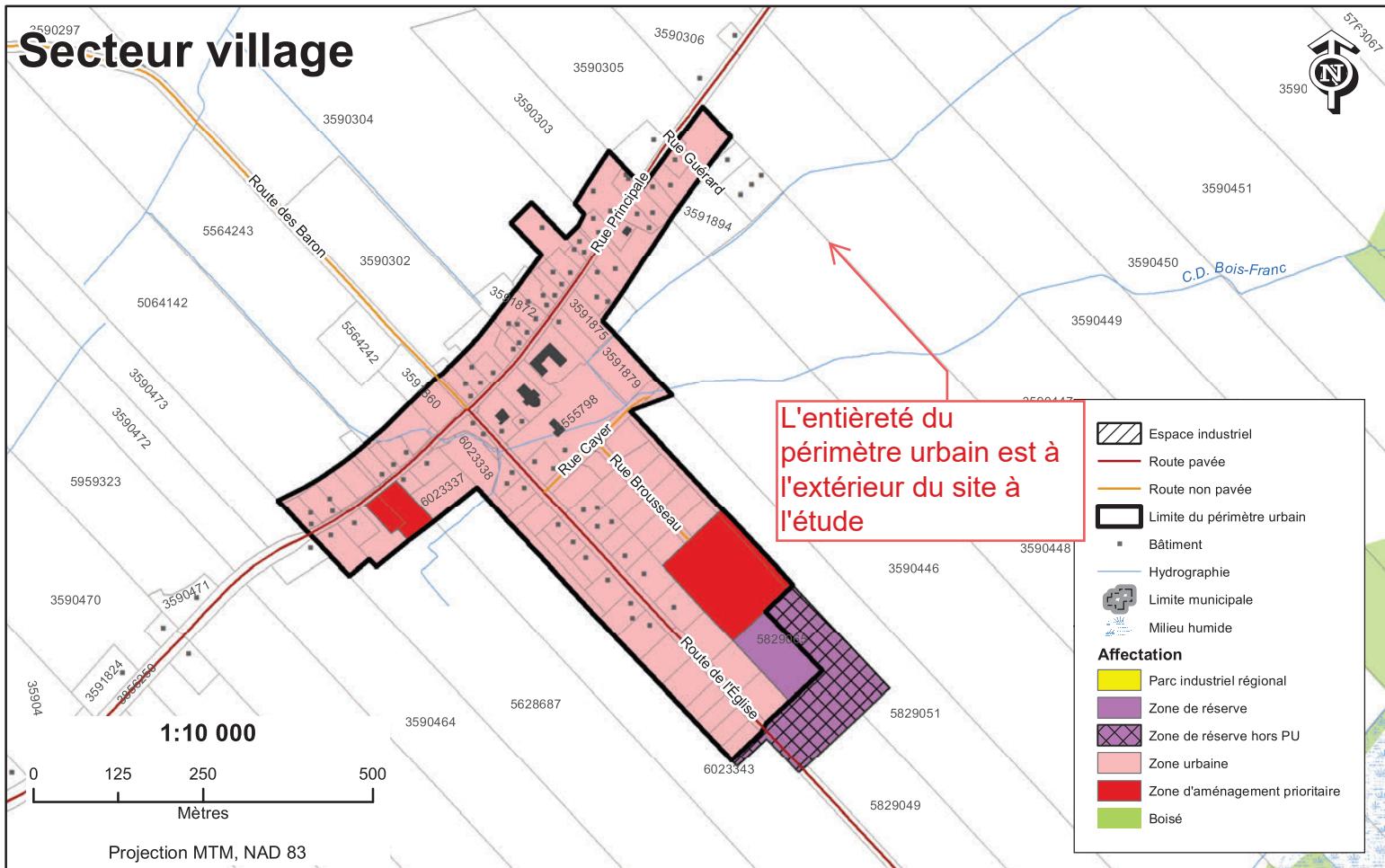
Sources: MRC de Lotbinière et MRN
du Québec
Date: Octobre 2003
Fichier: habitat_faunique.mxd

0 3 6 12 18 Kilomètres

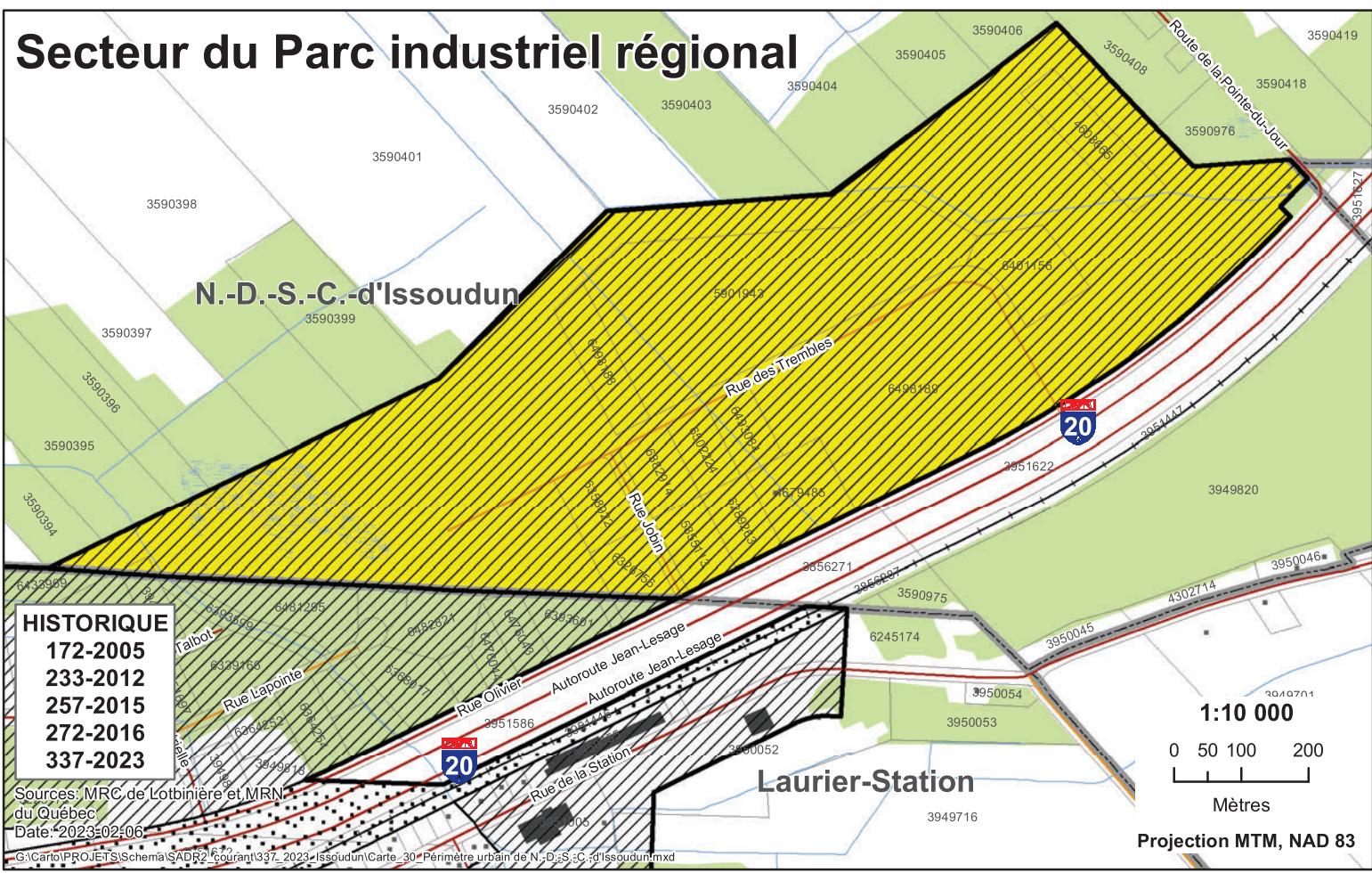
Projection MTM, NAD 83

Carte 30

Périmètres urbains de N.-D.-S.-C. d'Issoudun



Secteur du Parc industriel régional

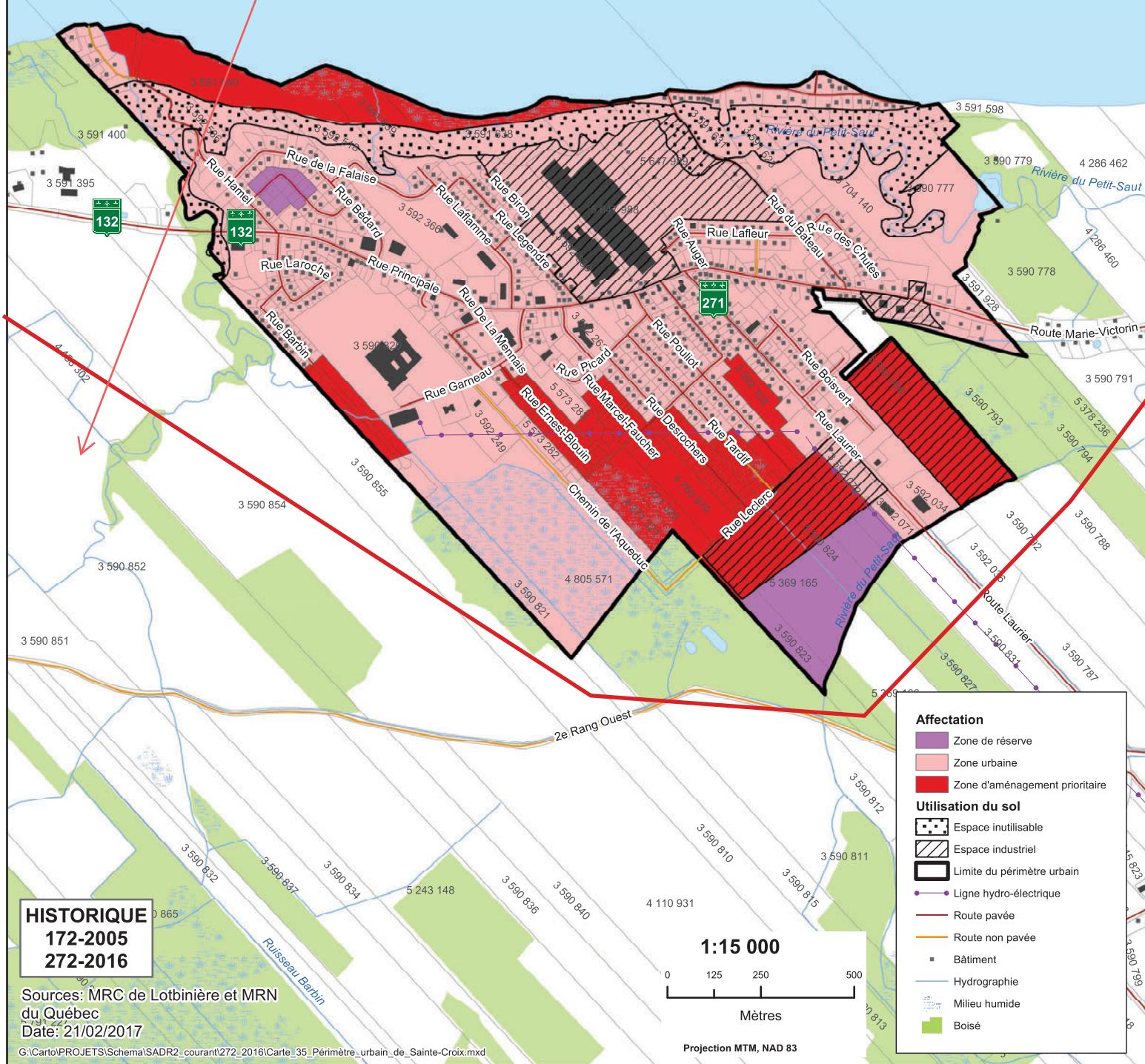


Carte 35

Périmètre urbain de Sainte-Croix



Site à l'étude



HISTORIQUE
172-2005
172-2016

Sources: MRC de Lotbinière et MRN du Québec
Date: 21/02/2017

Carte 36 Périmètre urbain de Saint-Édouard-de-Lotbinière

58771

**zone à l'intérieur
du site à l'étude**

HISTORIQUE
172-2005
233-2012
297-2019
313-2021
323-2021

Sources: MRC de Lotbinière et MRN du Québec
Date: 2022-01-27

G:\Carte\PROJ\

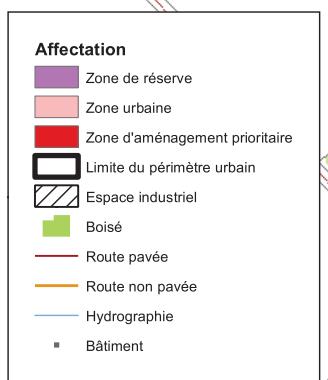
G:\Carto\PROJETS\schema\SADR2_courant323-2021_saint-Edouard\Carte_36_Perimetre_urbain_Sainte_Edouard_de_Lotbiniere.mxd

1:10 000

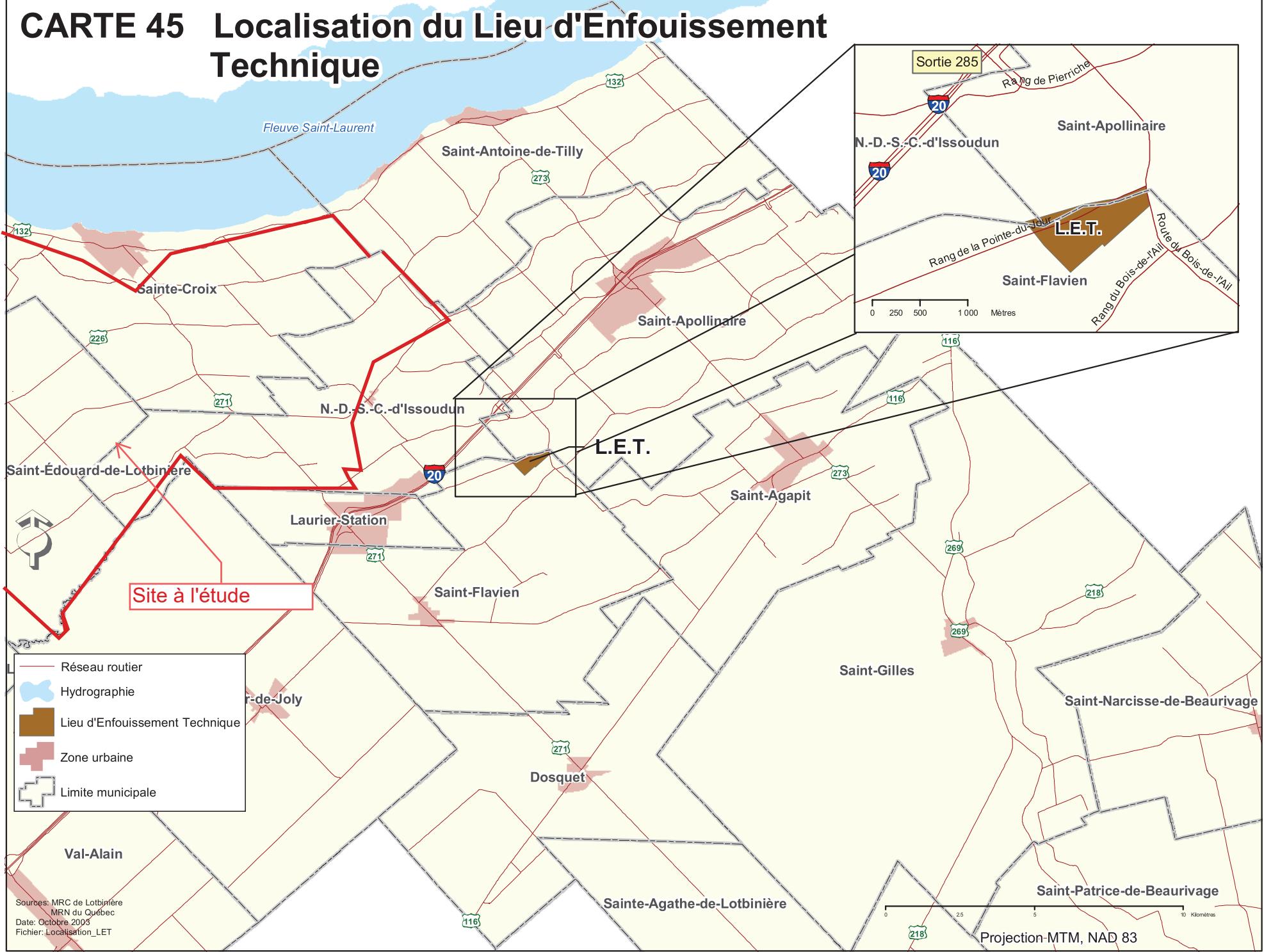
A horizontal number line with tick marks at 0, 50, 100, and 200. The segment between 0 and 50 is labeled "Mètres".

Metrics

Projection MTM, NAD 83



CARTE 45 Localisation du Lieu d'Enfouissement Technique



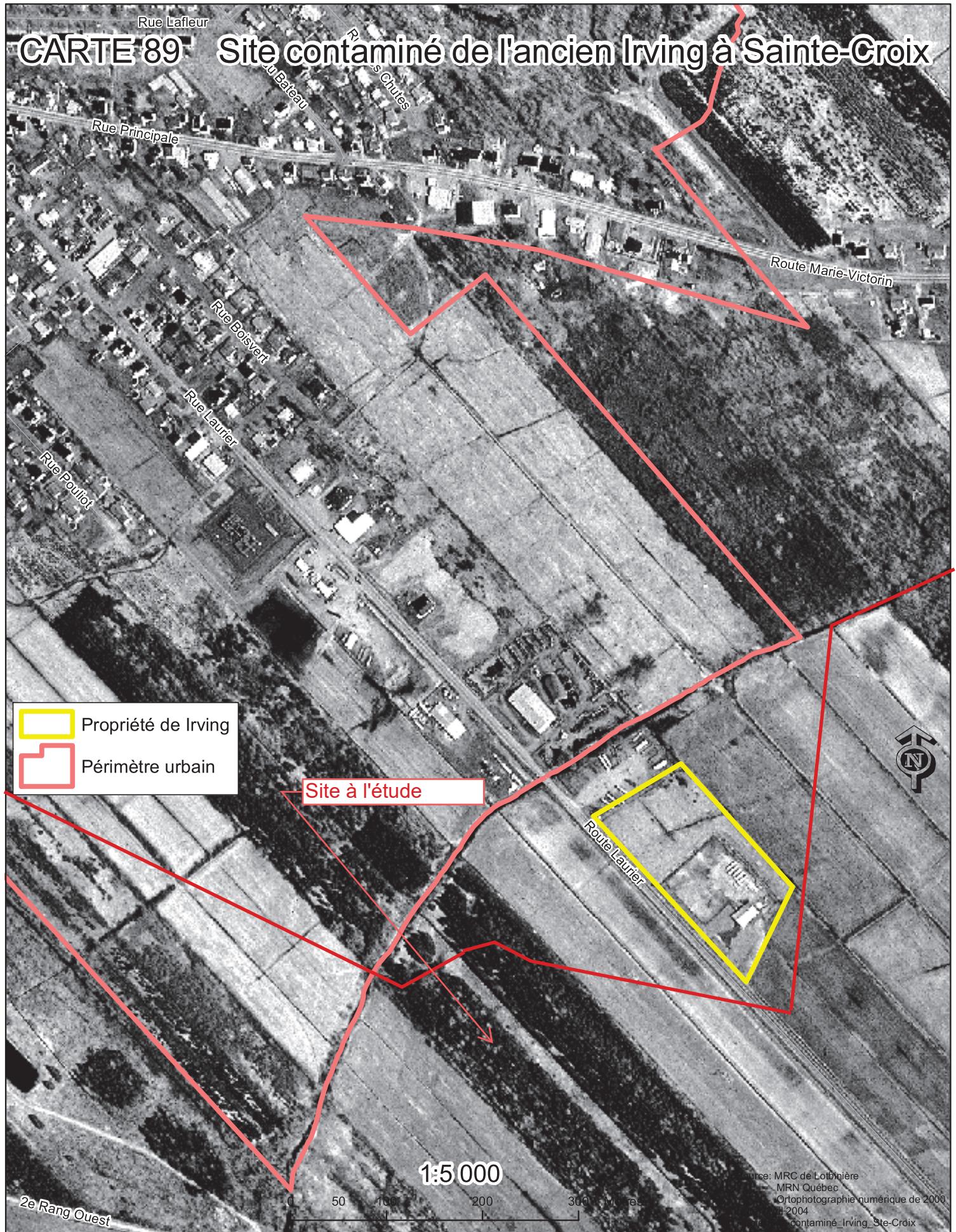
CARTE 52

Les réserves écologiques



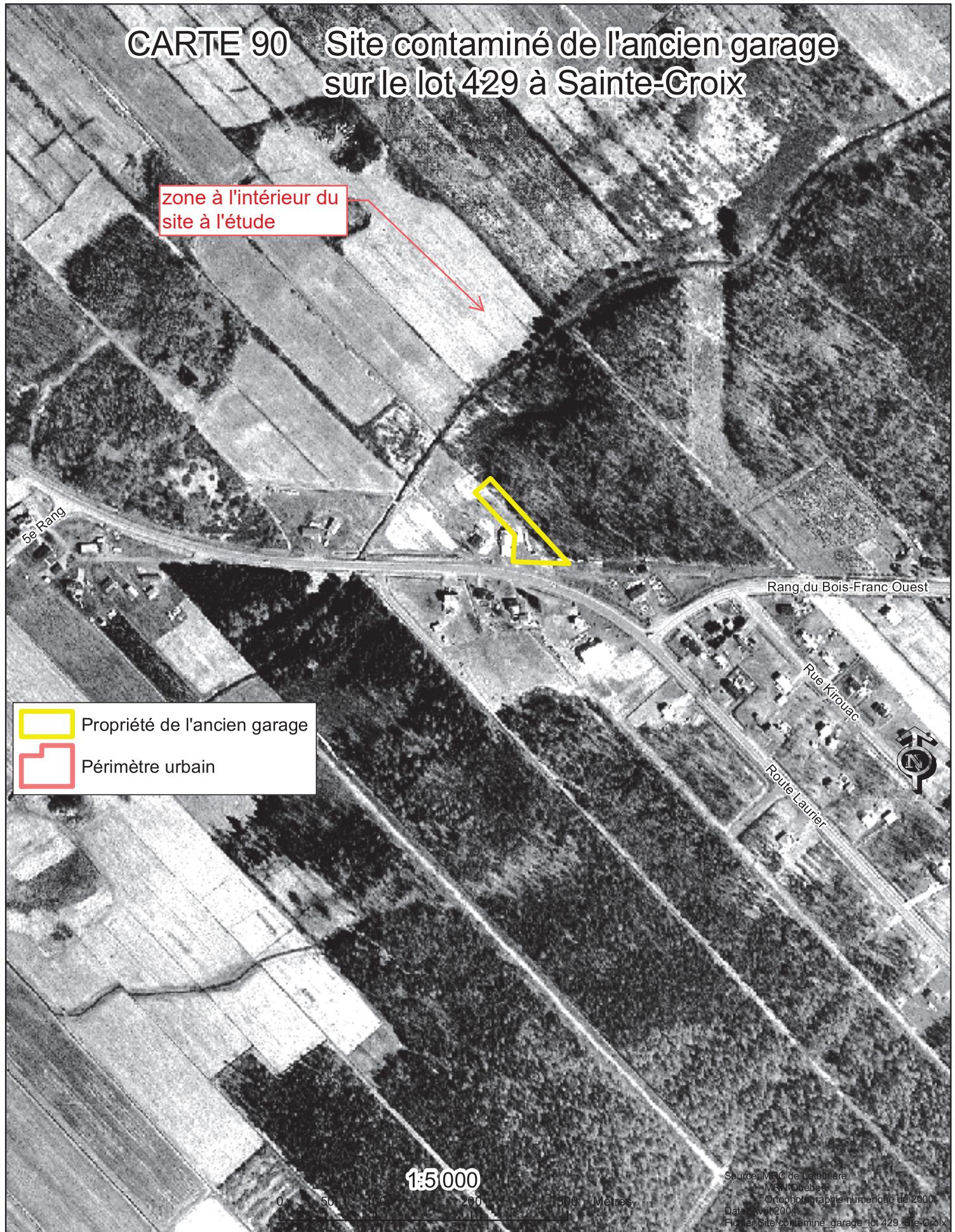
Rue Lafleur

CARTE 89 Site contaminé de l'ancien Irving à Sainte-Croix



Source: MRC de Lotbinière
MRN Québec
Orthophotographie numérique de 2000
2004
contaminé_Irving_Sainte-Croix

CARTE 90 Site contaminé de l'ancien garage sur le lot 429 à Sainte-Croix



Annexe 9
Dossiers municipaux

Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun

De : [Élizabeth Charest](#)
À : [Louise Simard](#)
Cc : [Marianne Blondin](#)
Objet : Re: Demande d'accès à l'information - 3 lots Issoudun
Date : 21 octobre 2024 11:41:27
Pièces jointes : [image001.png](#)
[Outlook-ifbrg3cv.png](#)
[Outlook-jdxs3cnv.png](#)
[2020-01 - Grille affectation.pdf](#)
[02-2007 - Plan d'urbanisme.pdf](#)
[Grilles en vigueur \(Agricole\).pdf](#)
[Rôle - 3590544.pdf](#)
[Rôle - 3590543.pdf](#)
[Rôle - 3590700.pdf](#)
[Permis 3590543.pdf](#)
[Permis 3590544.pdf](#)
[Question Éoliennes.docx](#)

Bonjour,

Voici ci-joint les réponses à vos questions et les documents en lien.

Cordialement,

Élizabeth Charest, B.A.A
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité d'Issoudun, QC, G0S 1L0
314, rue Principale
418-728-2006



De : Élizabeth Charest <dg@issoudun.qc.ca>
Envoyé : 18 octobre 2024 14:06
À : Louise Simard <lsimard@activaenviro.ca>
Cc : Marianne Blondin <mblondin@activaenviro.ca>
Objet : Re: Demande d'accès à l'information - 3 lots Issoudun

Bonjour,

Oui, j'ai bien reçu. Mes sincères excuses pour le délai de réponse.

Je vous répondrai sans faute en début de semaine prochaine.

Cordialement,

Élizabeth Charest, B.A.A
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité d'Issoudun, QC, G0S 1L0
314, rue Principale
418-728-2006



De : Louise Simard <lsimard@activaenviro.ca>
Envoyé : 18 octobre 2024 10:44
À : Élizabeth Charest <dg@issoudun.qc.ca>
Cc : Marianne Blondin <mblondin@activaenviro.ca>
Objet : RE: Demande d'accès à l'information - 3 lots Issoudun

Bonjour à vous,
J'aimerais voir avec vous si vous avez bien reçu le précédent courriel et si vous pensiez pouvoir y répondre sous peu.
Merci du suivi et bonne journée!

Louise Simard, chimiste, M. Env.
Directrice technique

Activa Environnement
Tél. 418 392-5088 #20 | Ligne directe 418 392-8099 | Téléc. 418 725-7995
lsimard@activaenviro.ca | www.activaenviro.ca



New Richmond 418 392-5088 | Montréal 514 588-7661 | Québec 418 254-9822 | Rimouski 418 723-1388

Avis de confidentialité : Le contenu de ce message est strictement confidentiel et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser par courriel dans les plus brefs délais.

De : Louise Simard
Envoyé : 17 septembre 2024 15:48
À : dg@issoudun.qc.ca
Cc : Marianne Blondin <mblondin@activaenviro.ca>
Objet : Demande d'accès à l'information - 3 lots Issoudun

Bonjour à vous,

Nous avons été mandatés pour faire une évaluation environnementale de site pour le projet éolien de Lotbinière. Voici le lot visé par cette demande :

- Lot 3 590 543 municipalité d'Issoudun, propriétaire Forfaits Marco Inc.
- Lot 3 590 544 municipalité d'Issoudun, propriétaire Forfaits Marco Inc.
- Lot 3 590 700 municipalité d'Issoudun, propriétaire Fernand Delisle

Afin de compléter l'évaluation environnementale, nous aimerais si possible obtenir **par courriel** les informations suivantes du service du greffe de la ville d'Issoudun. Svp nous aviser si nous devons prévoir des frais pour le traitement de cette demande.

1. Le zonage du site en question ainsi que la grille d'usages;
2. Le zonage des terrains adjacents ainsi que la grille d'usages;
3. Le plan d'urbanisme ou la carte d'utilisation du territoire concernant le secteur du site visé;
4. L'historique de l'utilisation du terrain et des sites à proximité;
5. L'historique de contamination du terrain ou des sites à proximité, si connu de la municipalité;
6. Liste des terrains contaminés dans le territoire de la municipalité;
7. Le rôle d'évaluation foncière;
8. Tout dossier environnemental que la municipalité a en sa possession ayant un lien avec le site à l'étude (plaintes, avis d'infraction, sinistre, déversement accidentel de produits pétroliers, etc.) et des terrains adjacents;
9. Services municipaux / gouvernementaux pour le site à l'étude :
 - a. Aqueduc; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'aqueduc ?
 - b. Égouts; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'égout ?
 - c. Récupération des déchets domestiques;
 - d. Recyclage;
 - e. Égout pluvial?
10. L'emplacement du puits d'eau potable municipal et les documents de localisation de l'aqueduc;
11. Document localisant les aires de protection définies selon le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) des prises d'eau municipales;

12. Présence de puits d'eau potable privés à moins de 1 km du site;
13. Permis et plans de construction émis pour le site à l'étude, et une copie des permis ou plans de construction émis, le cas échéant;
14. Études hydrogéologiques réalisées pour le site à l'étude, et une copie des études réalisées, le cas échéant (pour les compléments d'information que ces études apportent sur le type de sol et la direction d'écoulement des eaux souterraines)
15. Plans d'assurances incendie couvrant le secteur du site à l'étude, et une copie de ces plans, le cas échéant;

Vous trouverez en pièce jointe l'autorisation qui nous a été accordée par les propriétaires du terrain pour effectuer ces recherches.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Meilleures salutations,

Louise Simard, chimiste, M. Env.

Directrice technique

Activa Environnement

Tél. 418 392-5088 #20 | Ligne directe 418 392-8099 | Téléc. 418 725-7995

lsimard@activaenviro.ca | www.activaenviro.ca



New Richmond 418 392-5088 | Montréal 514 588-7661 | Québec 418 254-9822 | Rimouski 418 723-1388

Avis de confidentialité : Le contenu de ce message est strictement confidentiel et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser par courriel dans les plus brefs délais.

1. Le zonage du site en question ainsi que la grille d'usages;

3 590 543 : Zone AA1

3 590 544 : Zone AA1

3 590 700 : Zone AA3

2. Le zonage des terrains adjacents ainsi que la grille d'usages;

Le même zonage que les propriétaires. Cependant, valider car les terrains sont sur les limites territoriales de la municipalité. Voir pièce jointe Grilles en vigueur pour la grille d'usage

3. Le plan d'urbanisme ou la carte d'utilisation du territoire concernant le secteur du site visé;

Document intitulé 2020-01 – Grille d'affectation + 02-2007 Plan d'urbanisme en pièce jointe

4. L'historique de l'utilisation du terrain et des sites à proximité;

Je n'ai pas à proximité l'historique du terrain. Vous pouvez peut-être vérifier au registre foncier ?

5. L'historique de contamination du terrain ou des sites à proximité, si connu de la municipalité;

Inconnu

6. Liste des terrains contaminés dans le territoire de la municipalité;

Inconnu

7. Le rôle d'évaluation foncière;

Voir pièces jointes - Rôle

8. Tout dossier environnemental que la municipalité a en sa possession ayant un lien avec le site à l'étude (plaintes, avis d'infraction, sinistre, déversement accidentel de produits pétroliers, etc.) et des terrains adjacents;

Rien.

9. Services municipaux / gouvernementaux pour le site à l'étude :

a. Aqueduc; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'aqueduc ?

Aucun

b. Égouts; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'égout ?

Aucun

c. Récupération des déchets domestiques;

Oui

d. Recyclage;

Oui

e. Égout pluvial?

Aucun

10. L'emplacement du puits d'eau potable municipal et les documents de localisation de l'aqueduc;

N/A

11. Document localisant les aires de protection définies selon le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) des prises d'eau municipales;

N/A

12. Présence de puits d'eau potable privés à moins de 1 km du site;

Je n'ai pas ces renseignements. Demande une étude plus approfondi et de se rendre sur place.

13. Permis et plans de construction émis pour le site à l'étude, et une copie des permis ou plans de construction émis, le cas échéant;

Voir les pièces jointes

14. Études hydrogéologiques réalisées pour le site à l'étude, et une copie des études réalisées, le cas échéant (pour les compléments d'information que ces études apportent sur le type de sol et la direction d'écoulement des eaux souterraines)

Rien au dossier

15. Plans d'assurances incendie couvrant le secteur du site à l'étude, et une copie de ces plans, le cas échéant;

Je ne comprends pas bien ce que vous voulez comme document

Rôle d'évaluation foncière



Municipalité de: N.-D.-S.-C.-D'Issoudun

En vigueur pour les exercices financiers: 2022 - 2023 - 2024

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse:	5e Rang
Numéro(s) de lot:	3 590 543
Numéro matricule:	1259-36-1323-0-000-0000
Utilisation prédominante:	Autres activités agricoles
Numéro d'unité de voisinage:	0801

2. Propriétaire

Nom:	Forfaits Marco inc.
Statut aux fins d'imposition scolaire:	Personne morale

Date d'inscription au rôle: 2016-12-28

Condition particulière d'inscription: Aucune inscription

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal	
Mesure frontale:	259,66 m	Nombre d'étages:	1
Superficie:	323 000,00 m ²	Année de construction:	0
Zonage agricole:	Zonée en entier	Aire d'étages:	0 m ²
Exploitation agricole enregistrée (EAE)			
Superficie totale:	323 000,00 m ²	Genre de construction:	
Superficie en zone agricole:	323 000,00 m ²	Lien physique:	
Superficie visée par une imposition maximale:	323 000,00 m ²	Nombre de logements:	0
		Nombre de locaux non résidentiels:	0
		Nombre de chambres locatives:	

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché:	2020-07-01
Valeur du terrain:	429 100 \$
Valeur du bâtiment:	27 000 \$
Valeur de l'immeuble:	456 100 \$
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur:	317 200 \$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation:

Agricole

Valeur imposable de l'immeuble: 456 100 \$

Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Source législative	Article	Alinéa
Bâtiment imposable de l'EEA situé dans une zone agricole	27 000 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Terrain imposable de l'EEA situé dans une zone agricole	429 100 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable de l'EEA situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	456 100 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité	Montant	Source législative	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EEA	416 988 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EEA situé dans une zone agricole	12 112 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	27 000 \$			
Immeuble imposable	39 112 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	416 988 \$			

Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de: N.-D.-S.-C.-D'Issoudun

En vigueur pour les exercices financiers: 2022 - 2023 - 2024



1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse:	rang de la Plaine
Numéro(s) de lot:	3 590 700
Numéro matricule:	1864-55-1146-0-000-0000
Utilisation prédominante:	Autres activités agricoles
Numéro d'unité de voisinage:	0804

2. Propriétaire

Nom:	Delisle Fernand
Statut aux fins d'imposition scolaire:	Personne physique

Date d'inscription au rôle:	1997-03-26
-----------------------------	------------

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain	Caractéristiques du bâtiment principal
Mesure frontale:	191,05 m
Superficie:	342 100,00 m ²
Zonage agricole:	Zonée en entier
Exploitation agricole enregistrée (EAE)	
Superficie totale:	342 100,00 m ²
Superficie en zone agricole:	342 100,00 m ²
Superficie visée par une imposition maximale:	182 974,20 m ²
Nombre d'étages:	
Année de construction:	
Aire d'étages:	
Genre de construction:	
Lien physique:	
Nombre de logements:	
Nombre de locaux non résidentiels:	
Nombre de chambres locatives:	

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché:	2020-07-01
Valeur du terrain:	131 500 \$
Valeur du bâtiment:	0 \$
Valeur de l'immeuble:	131 500 \$
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur:	115 700 \$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation:

Agricole

Valeur imposable de l'immeuble: 131 500 \$

Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Source législative	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EEA à vocation forestière ou en friche	55 500 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Terrain imposable de l'EEA situé dans une zone agricole	76 000 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable de l'EEA situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	131 500 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Répartition des valeurs d'une EEA aux fins scolaires

Imposabilité	Montant	Source législative	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EEA	118 672 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EEA situé dans une zone agricole	12 828 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	12 828 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	118 672 \$			

Tableau des usages autorisés par aire d'affectation

CLASSE D'USAGE	HABITATION			INDUSTRIE		Serv. pub.		COMMERCE			SERVICE		LOISIRS ET CULT.		EXP. PRIMAIRE																					
AFFECTATION DOMINANTE	Habitation unifamiliale isolée	Habitation bifamiliale	Habitation multifamiliale	Habitation dans un bâtiment à usage multiple	Chalet	Maisons mobiles	Habitation collective	Industrie manufacturière lourde	Industrie manufacturière légère	Commerce de gros	Construction et travaux publics	Administration publique	Activités religieuse, sociale et politique	Service de santé	Éducation	Transport	Infrastructure de services publics	Vente au détail: produits divers	Vente au détail: produits de l'alimentation	Vente au détail: véhicule	Poste d'essence	Centre commercial	Commerce et services grands consommateurs d'espace	Service professionnel et d'affaires	Service personnel	Service de réparation automobile	Restauration	Hébergement	Bar et boîte de nuit	Loisirs intérieur	Loisirs extérieur léger	Loisirs extérieurs de grande envergure	Loisirs commerciaux	Agriculture	Forêt et carrières	Mines et carrières
AGROFORESTIÈRE	(1) (2)	(1) (2)			(1) (2)													(6)															(5)			
Agricole dynamique et viable (3)																																				
Agricole déstructurée																																				
Villégiature en zone agricole																																				
RÉSIDENTIELLE																																				
MIXTE LOCALE																																				
PUBLIQUE																																				
PARC INDUSTRIEL																																				
De type I																																				
De type II																																				

(1): En bordure des rues publiques, à l'exception de la route Baron, du chemin Marigot et de la route de la Plaine Nord.

(2): L'habitation unifamiliale isolée est autorisé uniquement:

a) pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture sur un lot dont elle est propriétaire et où elle exerce sa principale occupation (de même que pour son enfant ou son employé); pour une société d'exploitation agricole (pour son actionnaire, son sociétaire ou son employé), en vertu de l'article 40 et sous réserve de l'article 32 de la LPTAA;

b) sur une propriété dont la superficie est égale ou supérieure à 100 hectares en vertu de l'article 31.1 et sous réserve de l'article 32 de la LPTAA;

c) sur un lot ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'une exclusion émise à cet effet en vertu de la LPTAA, avant le 22 juin 2005;

d) selon un droit acquis en vertu des articles 101, 103 et 105 et sous réserve des articles 32 et 101.1 de la LPTAA;

e) si elle est rattachée au développement de la ressource sur une superficie égale ou supérieure à 30 hectares, sous réserve d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vertu de l'article 26 de la LPTAA

(3): Les usages agrotouristiques, gîtes touristiques et services de restauration champêtre sont permis à l'intérieur des résidences.

(4): Sont permis les commerces de voisinage tels que les dépanneurs.

(5): Sont permis les carrières et sablières pour usage agricole seulement.

(6): Commerces ou services associés aux activités agricoles ou forestières seulement.

16.3 Grille de certaines dispositions de zonage applicables aux zones dynamiques, viables et agro-forestières

USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS		ZONES									
Groupes et classes d'usages		AA-1	AA-2	AA-3	AA-4	AA-5	AV-1	AV-2	AF-1	AF-2	AB-1
1 -HABITATION-											
11 -unifamiliale isolée		(2)	(1) (2)	(1) (2)	(2)	(2)	(4)	(4)	(4)	(4)	(2)
12 -bifamiliale		(2)	(1) (2)	(1) (2)	(2)	(2)					(2)
13 -multifamiliale											
14 -habitation dans un bâtiment à usages multiples											
15 -chalet											
16 -maison mobile (3)		(2)	(1) (2)	(1) (2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
17 -habitation collective											
2 -INDUSTRIE-											
21 -industrie manufacturière lourde											
22 -industrie manufacturière légère											
23 -commerce de gros et entreposage											
24 -construction et travaux publics											
3- INSTITUTION											
31-administration publique											
32-activités religieuse, sociale et politique											
33 -service de santé											
34- Éducation											
35-transport											
36- infrastructure d'utilité publique											
4 -COMMERCES-											
41 -vente au détail: produits divers											
42 -vente au détail: produits de l'alimentation											
43 -vente au détail: véhicules											
44 -poste d'essence											
45 -centre commercial											
5 -Services-											
51 -service professionnels et d'affaires											
52 -service personnel et domestique											
53 -service de réparation automobile											
54 -restauration											
55 -bar et boîte de nuit											553 (5)
56 -hébergement											
6 -LOISIRS ET CULTURE-											
61 -loisir intérieur											
62 -loisir extérieur léger		(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)
63 -loisir extérieur de grande envergure		(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)
64 -loisir commercial											
7 -EXPLOITATION PRIMAIRE-											
71 -agriculture											
72 -foresterie											
73 -mines et carrières											734
AUTRES USAGES PERMIS											
USAGES NON PERMIS											
DIMENSION DES CONSTRUCTIONS											
Hauteur											
-nombre d'étages minimum/maximum	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
-en mètres minimum/maximum	4.5/7.5	4.5/7.5	4.5/7.5	4.5/7.5	4.5/7.5	4.5/7.5	4.5/7.5	4.5/7.5	4.5/7.5	4.5/7.5	4.5/7.5
Superficie de plancher (minimum en m ²)	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Rapport plancher/terrain (maximum)	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS											
Marge de recul avant											
-bâtiment de 1 étage minimum/maximum	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-	10/-
-bâtiment de 2 et 3 étages minimum/maximum	20/-	20/-	20/-	20/-	20/-	20/-	20/-	20/-	20/-	20/-	20/-
Marge de recul latérale minimum	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Somme des marges latérales minimale	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Marge de recul arrière minimum	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
AUTRES NORMES											
IMPLEMENTATION RÉSIDENTIELLE											
EN VERTU DE L'ARTICLE 59 DE LA LPTAA (Art. 16.2.2)											
Zone de réserve (Art. 16.2.3)									Type 1	Type 2	Type 1
									Type 1	Type 2	Type 1

Sainte-Croix

De : [Urbanisme](#)
À : [Louise Simard](#)
Objet : RE: Demande d'accès à l'information - 1 lot Sainte-Croix
Date : 12 novembre 2024 08:39:32
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image003.png](#)

Bonjour

Le lot visé se situe dans la zone agricole 31-A, le lot est principalement utilisé à des fins résidentielles et agricole, non desservi, aucun document pertinent au dossier
Le rôle d'évaluation ainsi que les grilles de zonage sont disponibles sur le site internet de la municipalité

Bonne journée



Claudine Fontaine

Directrice de l'aménagement et du développement durable
Municipalité de Sainte-Croix

T. 418.926.3494 poste 106

urbanisme@saintecroix.ca

saintecroix.ca | [Facebook](#)

MISE EN GARDE

L'information du présent courriel n'a pas la valeur d'un texte officiel et le texte réglementaire prévaut. Il faut donc se référer aux règlements originaux et à leurs amendements. De surcroît, les normes présentement en vigueur peuvent être portées à changer ou à être modifiées à l'avenir et il revient au citoyen de voir à ce que leur projet soit conforme à la réglementation en vigueur.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent courriel est confidentiel et seul le destinataire est autorisé à prendre connaissance de celui-ci. Si vous n'êtes pas le destinataire ou croyez avoir reçu ce message par erreur, sachez que toute divulgation, distribution ou copie de ce courriel à quiconque est strictement prohibée. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel ou par téléphone au 418-926-3494 et détruire toutes les copies et le supprimer de votre système informatique.

De : Louise Simard <lsimard@activaenviro.ca>

Envoyé : 7 novembre 2024 20:24

À : Urbanisme <urbanisme@saintecroix.ca>

Cc : Marianne Blondin <mblondin@activaenviro.ca>

Objet : Demande d'accès à l'information - 1 lot Sainte-Croix

Bonjour à vous,

Un nouveau lot s'est ajouté pour l'évaluation environnementale de site pour le projet éolien de Lotbinière. Voici le lot visé par cette demande :

Lots 3 590 879, propriétaire Lise Côté

Afin de compléter l'évaluation environnementale, nous aimerais si possible obtenir par courriel les informations suivantes du service du greffe ou d'urbanisme de la ville de Sainte-Croix. Svp nous aviser si nous devons prévoir des frais pour le traitement de cette demande.

1. Le zonage du site en question ainsi que la grille d'usages;
2. Le zonage des terrains adjacents ainsi que la grille d'usages;
3. Le plan d'urbanisme ou la carte d'utilisation du territoire concernant le secteur du site visé;
4. L'historique de l'utilisation du terrain et des sites à proximité;
5. L'historique de contamination du terrain ou des sites à proximité, si connu de la municipalité;
6. Liste des terrains contaminés dans le territoire de la municipalité;
7. Le rôle d'évaluation foncière;
8. Tout dossier environnemental que la municipalité a en sa possession ayant un lien avec le site à l'étude (plaintes, avis d'infraction, sinistre, déversement accidentel de produits pétroliers, etc.) et des terrains adjacents;
9. Services municipaux / gouvernementaux pour le site à l'étude :
 - a. Aqueduc; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'aqueduc ?
 - b. Égouts; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'égout ?
 - c. Récupération des déchets domestiques;
 - d. Recyclage;
 - e. Égout pluvial?
10. L'emplacement du puits d'eau potable municipal et les documents de localisation de l'aqueduc;
11. Document localisant les aires de protection définies selon le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) des prises d'eau municipales;
12. Présence de puits d'eau potable privés à moins de 1 km du site;
13. Permis et plans de construction émis pour le site à l'étude, et une copie des permis ou plans de construction émis, le cas échéant;
14. Études hydrogéologiques réalisées pour le site à l'étude, et une copie des études réalisées, le cas échéant (pour les compléments d'information que ces études apportent sur le type de sol et la

direction d'écoulement des eaux souterraines)

15. Plans d'assurances incendie couvrant le secteur du site à l'étude, et une copie de ces plans, le cas échéant;

Je vous envoie l'autorisation qui nous sera été accordé par la propriétaire du terrain pour effectuer ces recherches sous peu.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Meilleures salutations,

Louise Simard, chimiste, M. Env.

Directrice technique

- **Activa Environnement**

Tél. 418 392-5088 #20 | Ligne directe 418 392-8099 | Téléc. 418 725-7995

lsimard@activaenviro.ca | www.activaenviro.ca



New Richmond 418 392-5088 | Montréal 514 588-7661 | Québec 418 254-9822 | Rimouski 418 723-1388

Avis de confidentialité : Le contenu de ce message est strictement confidentiel et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser par courriel dans les plus brefs délais.

De : [Urbanisme](#)
À : [Louise Simard](#)
Objet : RE: Demande d'accès à l'information - 8 lots Sainte-Croix
Date : 24 octobre 2024 11:47:07
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image003.png](#)

Bonjour

Voici les informations demandées

Bonne fin de journée

1. Le zonage du site en question ainsi que la grille d'usages; **disponible sur le site internet de la municipalité**
2. Le zonage des terrains adjacents ainsi que la grille d'usages; **disponible sur le site internet de la municipalité**
3. Le plan d'urbanisme ou la carte d'utilisation du territoire concernant le secteur du site visé;
4. L'historique de l'utilisation du terrain et des sites à proximité; **non connu**
5. L'historique de contamination du terrain ou des sites à proximité, si connu de la municipalité; **non connu**
6. Liste des terrains contaminés dans le territoire de la municipalité; **même que celle du ministère**
7. Le rôle d'évaluation foncière; disponible [Taxation et rôle d'évaluation | Municipalité de Sainte-Croix](#)
8. Tout dossier environnemental que la municipalité a en sa possession ayant un lien avec le site à l'étude (plaintes, avis d'infraction, sinistre, déversement accidentel de produits pétroliers, etc.) et des terrains adjacents;
9. Services municipaux / gouvernementaux pour le site à l'étude :
 - a. Aqueduc; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'aqueduc ? **Aqueduc passe en front des lots 3 590 596 et 3 590 597**
 - b. Égouts; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'égout ? **aucun**
 - c. Récupération des déchets domestiques; **aucun**
 - d. Recyclage; **aucun**
 - e. Égout pluvial? **aucun**

10. L'emplacement du puits d'eau potable municipal et les documents de localisation de l'aqueduc; **2307 rue Principale, St-Édouard de Lotbiniere**

11. Document localisant les aires de protection définies selon le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) des prises d'eau municipales; **site internet de la municipalité**

12. Présence de puits d'eau potable privés à moins de 1 km du site; **non**

13. Permis et plans de construction émis pour le site à l'étude, et une copie des permis ou plans de construction émis, le cas échéant; **terrain vacant ou aucun permis**

14. Études hydrogéologiques réalisées pour le site à l'étude, et une copie des études réalisées, le cas échéant (pour les compléments d'information que ces études apportent sur le type de sol et la direction d'écoulement des eaux souterraines) **aucun**

15. Plans d'assurances incendie couvrant le secteur du site à l'étude, et une copie de ces plans, le cas échéant; **aucun**



Claudine Fontaine

Directrice de l'aménagement et du développement durable
Municipalité de Sainte-Croix

T. 418.926.3494 poste 106

urbanisme@saintecroix.ca

saintecroix.ca | [Facebook](#)

MISE EN GARDE

L'information du présent courriel n'a pas la valeur d'un texte officiel et le texte réglementaire prévaut. Il faut donc se référer aux règlements originaux et à leurs amendements. De surcroît, les normes présentement en vigueur peuvent être portées à changer ou à être modifiées à l'avenir et il revient au citoyen de voir à ce que leur projet soit conforme à la réglementation en vigueur.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent courriel est confidentiel et seul le destinataire est autorisé à prendre connaissance de celui-ci. Si vous n'êtes pas le destinataire ou croyez avoir reçu ce message par erreur, sachez que toute divulgation, distribution ou copie de ce courriel à quiconque est strictement prohibée. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel ou par téléphone au 418-926-3494 et détruire toutes les copies et le supprimer de votre système informatique.

De : Louise Simard <lsimard@activaenviro.ca>

Envoyé : 18 octobre 2024 15:40

À : Francis Matte <francis.matte@saintecroix.ca>

Cc : Urbanisme <urbanisme@saintecroix.ca>

Objet : RE: Demande d'accès à l'information - 8 lots Sainte-Croix

Bonjour,

Excusez-moi, je viens de voir l'erreur dans la nomenclature de l'objet du courriel.

Désolé pour la confusion.

Louise Simard, chimiste, M. Env.

Directrice technique

Activa Environnement

Tél. 418 392-5088 #20 | Ligne directe 418 392-8099 | Téléc. 418 725-7995

lsimard@activaenviro.ca | www.activaenviro.ca



New Richmond 418 392-5088 | Montréal 514 588-7661 | Québec 418 254-9822 | Rimouski 418 723-1388

Avis de confidentialité : Le contenu de ce message est strictement confidentiel et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser par courriel dans les plus brefs délais.

De : Louise Simard

Envoyé : 18 octobre 2024 10:44

À : francis.matte@saintecroix.ca

Cc : urbanisme@saintecroix.ca; Marianne Blondin <mblondin@activaenviro.ca>

Objet : RE: Demande d'accès à l'information - 3 lots Issoudun

Bonjour à vous,

J'aimerais voir avec vous si vous avez bien reçu le précédent courriel et si vous pensiez pouvoir y répondre sous peu.

Merci du suivi et bonne journée!

Louise Simard, chimiste, M. Env.

Directrice technique

Activa Environnement

Tél. 418 392-5088 #20 | Ligne directe 418 392-8099 | Téléc. 418 725-7995

lsimard@activaenviro.ca | www.activaenviro.ca



New Richmond 418 392-5088 | Montréal 514 588-7661 | Québec 418 254-9822 | Rimouski 418 723-1388

Avis de confidentialité : Le contenu de ce message est strictement confidentiel et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser par courriel dans les plus brefs délais.

De : Louise Simard

Envoyé : 17 septembre 2024 16:07

À : francis.matte@saintecroix.ca

Cc : urbanisme@saintecroix.ca; Marianne Blondin <mblondin@activaenviro.ca>

Objet : Demande d'accès à l'information - 3 lots Issoudun

Bonjour à vous,

Nous avons été mandatés pour faire une évaluation environnementale de site pour le projet éolien de Lotbinière. Voici le lot visé par cette demande :

- Lots 3 590 880 et 3 590 881, propriétaire de la Ferme du Vacher S.E.N.C.
- Lots 3 590 571 et 3 590 557, propriétaire Forfaits Marco Inc.
- Lots 3 590 596 et 3 590 597, propriétaire Ferme du Sylance SNC
- Lot 6 460 644, propriétaire Sébastien Bilodeau
- Lot 3 590 361, propriétaire Paul Bergeron

Afin de compléter l'évaluation environnementale, nous aimerais si possible obtenir **par courriel** les informations suivantes du service du greffe de la ville de Sainte-Croix. Svp nous aviser si nous devons prévoir des frais pour le traitement de cette demande.

1. Le zonage du site en question ainsi que la grille d'usages;
2. Le zonage des terrains adjacents ainsi que la grille d'usages;
3. Le plan d'urbanisme ou la carte d'utilisation du territoire concernant le secteur du site visé;
4. L'historique de l'utilisation du terrain et des sites à proximité;
5. L'historique de contamination du terrain ou des sites à proximité, si connu de la municipalité;
6. Liste des terrains contaminés dans le territoire de la municipalité;
7. Le rôle d'évaluation foncière;
8. Tout dossier environnemental que la municipalité a en sa possession ayant un lien avec le site à l'étude (plaintes, avis d'infraction, sinistre, déversement accidentel de produits pétroliers, etc.) et des terrains adjacents;
9. Services municipaux / gouvernementaux pour le site à l'étude :
 - a. Aqueduc; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'aqueduc ?
 - b. Égouts; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'égout ?
 - c. Récupération des déchets domestiques;
 - d. Recyclage;
 - e. Égout pluvial?
10. L'emplacement du puits d'eau potable municipal et les documents de localisation de l'aqueduc;

11. Document localisant les aires de protection définies selon le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) des prises d'eau municipales;
12. Présence de puits d'eau potable privés à moins de 1 km du site;
13. Permis et plans de construction émis pour le site à l'étude, et une copie des permis ou plans de construction émis, le cas échéant;
14. Études hydrogéologiques réalisées pour le site à l'étude, et une copie des études réalisées, le cas échéant (pour les compléments d'information que ces études apportent sur le type de sol et la direction d'écoulement des eaux souterraines)
15. Plans d'assurances incendie couvrant le secteur du site à l'étude, et une copie de ces plans, le cas échéant;

Vous trouverez en pièce jointe l'autorisation qui nous a été accordée par les propriétaires du terrain pour effectuer ces recherches. Il manquerait les documents de la Ferme du Sylance SNC et de M. Paul Bergeron, qui devrait suivre sous peu.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Meilleures salutations,

Louise Simard, chimiste, M. Env.

Directrice technique

-
Activa Environnement

Tél. 418 392-5088 #20 | Ligne directe 418 392-8099 | Téléc. 418 725-7995
lsimard@activaenviro.ca | www.activaenviro.ca



New Richmond 418 392-5088 | Montréal 514 588-7661 | Québec 418 254-9822 | Rimouski 418 723-1388

Avis de confidentialité : Le contenu de ce message est strictement confidentiel et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser par courriel dans les plus brefs délais.

Rôle d'évaluation foncière



Municipalité de: Sainte-Croix

En vigueur pour les exercices financiers: 2023 - 2024 - 2025

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: rang de la Plaine
Numéro(s) de lot: 3 590 361
Numéro matricule: 1663-42-2066-0-000-0000
Utilisation prédominante: Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve
Numéro d'unité de voisinage: 0807

2. Propriétaire

Nom: Bergeron Paul
Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne physique

Date d'inscription au rôle: 1992-12-04

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain	Caractéristiques du bâtiment principal
Mesure frontale: 260,57 m	Nombre d'étages: 0
Superficie: 339 726,90 m ²	Année de construction: 0
Zonage agricole: Zonée en entier	Aire d'étages: 0 m ²
	Genre de construction:
	Lien physique:
	Nombre de logements: 0
	Nombre de locaux non résidentiels: 0
	Nombre de chambres locatives:

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché: 2021-07-01
Valeur du terrain: 161 200 \$
Valeur du bâtiment: 0 \$
Valeur de l'immeuble: 161 200 \$

Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 161 300 \$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation:

Résiduelle

Valeur imposable de l'immeuble: 161 200 \$

Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$

Rôle d'évaluation foncière



Municipalité de: Sainte-Croix

En vigueur pour les exercices financiers: 2023 - 2024 - 2025

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse:	4e Rang Ouest
Numéro(s) de lot:	3 590 554, 3 590 557, 3 590 571, 3 590 573
Numéro matricule:	1160-16-7695-0-000-0000
Utilisation prédominante:	Autres activités agricoles
Numéro d'unité de voisinage:	0803

2. Propriétaire

Nom:	Forfaits Marco inc.
Statut aux fins d'imposition scolaire:	Personne morale

Date d'inscription au rôle:	2022-06-17
Condition particulière d'inscription:	Aucune inscription

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal	
Mesure frontale:	626,04 m	Nombre d'étages:	1
Superficie:	905 997,00 m ²	Année de construction:	0
Zonage agricole:	Zonée en entier	Aire d'étages:	0 m ²
Exploitation agricole enregistrée (EAE)			
Superficie totale:	905 997,00 m ²	Genre de construction:	
Superficie en zone agricole:	905 997,00 m ²	Lien physique:	
Superficie visée par une imposition maximale:	868 291,40 m ²	Nombre de logements:	0
		Nombre de locaux non résidentiels:	0
		Nombre de chambres locatives:	

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché:	2021-07-01
Valeur du terrain:	1 039 400 \$
Valeur du bâtiment:	167 900 \$
Valeur de l'immeuble:	1 207 300 \$
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur:	753 200 \$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation:

Agricole

Valeur imposable de l'immeuble: 1 207 300 \$

Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Source législative	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	13 800 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	167 900 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	1 025 600 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	1 207 300 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité	Montant	Source législative	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EAE	1 005 426 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	33 974 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	167 900 \$			
Immeuble imposable	201 874 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	1 005 426 \$			

Rôle d'évaluation foncière



Municipalité de: Sainte-Croix

En vigueur pour les exercices financiers: 2023 - 2024 - 2025

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse:	3e rang OUEST
Numéro(s) de lot:	3 590 596, 3 590 597
Numéro matricule:	1162-25-9998-0-000-0000
Utilisation prédominante:	Autres activités agricoles
Numéro d'unité de voisinage:	0802

2. Propriétaire

Nom:	Ferme du Sylance S.N.C.
Statut aux fins d'imposition scolaire:	Personne morale

Date d'inscription au rôle:	2003-09-17
Condition particulière d'inscription:	Aucune inscription

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal	
Mesure frontale:	149,65 m	Nombre d'étages:	0
Superficie:	313 457,50 m ²	Année de construction:	0
Zonage agricole:	Zonée en entier	Aire d'étages:	0 m ²
Exploitation agricole enregistrée (EAE)			
Superficie totale:	313 458,00 m ²	Genre de construction:	
Superficie en zone agricole:	313 458,00 m ²	Lien physique:	
Superficie visée par une imposition maximale:	287 185,60 m ²	Nombre de logements:	0
		Nombre de locaux non résidentiels:	0
		Nombre de chambres locatives:	

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché:	2021-07-01
Valeur du terrain:	262 400 \$
Valeur du bâtiment:	0 \$
Valeur de l'immeuble:	262 400 \$
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur:	251 400 \$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation:

Agricole

Valeur imposable de l'immeuble: 262 400 \$

Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EEA à vocation forestière ou en friche	10 900 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Terrain imposable de l'EEA situé dans une zone agricole	251 500 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable de l'EEA situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	262 400 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Répartition des valeurs d'une EEA aux fins scolaires

Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EEA	250 646 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EEA situé dans une zone agricole	11 754 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	11 754 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	250 646 \$			

Rôle d'évaluation foncière



Municipalité de: Sainte-Croix

En vigueur pour les exercices financiers: 2023 - 2024 - 2025

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: #3429 3e Rang EST
Numéro(s) de lot: 3 590 619
Numéro matricule: 1362-70-5380-0-000-0000
Utilisation prédominante: Élevage de porcs

Numéro d'unité de voisinage: 0805

2. Propriétaire

Nom: Les Entreprises MJT inc.
Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne morale

Date d'inscription au rôle: 2017-02-08
Condition particulière d'inscription: Aucune inscription

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain	Caractéristiques du bâtiment principal
Mesure frontale: 822,00 m	Nombre d'étages: 1
Superficie: 1 451 916,30 m ²	Année de construction: 0
Zonage agricole: Zonée en entier	Aire d'étages: 0 m ²
Exploitation agricole enregistrée (EAE)	
Superficie totale: 1 451 920,00 m ²	Genre de construction: Lien physique
Superficie en zone agricole: 1 451 920,00 m ²	Nombre de logements: 0
Superficie visée par une imposition maximale: 1 451 916,00 m ²	Nombre de locaux non résidentiels: 0
Nombre de chambres locatives:	

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché: 2021-07-01
Valeur du terrain: 1 274 400 \$
Valeur du bâtiment: 1 121 200 \$
Valeur de l'immeuble: 2 395 600 \$

Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 2 289 000 \$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation:

Agricole

Valeur imposable de l'immeuble: 2 395 600 \$

Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Source législative	Article	Alinéa
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	1 121 200 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	1 274 400 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	2 395 600 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité	Montant	Source législative	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EAE	1 219 954 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	54 446 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	1 121 200 \$			
Immeuble imposable	1 175 646 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	1 219 954 \$			

Rôle d'évaluation foncière



Municipalité de: Sainte-Croix

En vigueur pour les exercices financiers: 2023 - 2024 - 2025

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: rang du Petit-Village
Numéro(s) de lot: 3 590 880, 3 590 881
Numéro matricule: 0564-65-9032-0-000-0000
Utilisation prédominante: Autres activités agricoles

Numéro d'unité de voisinage: 0801

2. Propriétaire

Nom: Ferme du Vacher S.E.N.C.
Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne morale

Date d'inscription au rôle: 2023-01-30
Condition particulière d'inscription: Aucune inscription

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain	Caractéristiques du bâtiment principal
Mesure frontale: 193,20 m	Nombre d'étages: 0
Superficie: 308 732,90 m ²	Année de construction: 0
Zonage agricole: Zonée en entier	Aire d'étages: 0 m ²
Exploitation agricole enregistrée (EAE)	
Superficie totale: 308 733,00 m ²	Genre de construction:
Superficie en zone agricole: 308 733,00 m ²	Lien physique:
Superficie visée par une imposition maximale: 308 732,90 m ²	Nombre de logements: 0
	Nombre de locaux non résidentiels: 0
	Nombre de chambres locatives:

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché: 2021-07-01
Valeur du terrain: 270 400 \$
Valeur du bâtiment: 0 \$
Valeur de l'immeuble: 270 400 \$

Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 253 100 \$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation:

Agricole

Valeur imposable de l'immeuble: 270 400 \$

Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Source législative		
		Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	270 400 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	270 400 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité	Montant	Source législative		
		Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EAE	258 823 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	11 577 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	11 577 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	258 823 \$			

Rôle d'évaluation foncière



Municipalité de: Sainte-Croix

En vigueur pour les exercices financiers: 2023 - 2024 - 2025

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse:	3e Rang EST
Numéro(s) de lot:	6 460 644
Numéro matricule:	1462-70-6833-0-000-0000
Utilisation prédominante:	Autres types de production végétale
Numéro d'unité de voisinage:	0805

2. Propriétaire

Nom:	Bilodeau Sébastien
Statut aux fins d'imposition scolaire:	Personne physique

Date d'inscription au rôle: 2021-01-01

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal	
Mesure frontale:	83,83 m	Nombre d'étages:	1
Superficie:	324 667,20 m ²	Année de construction:	0
Zonage agricole:	Zonée en entier	Aire d'étages:	0 m ²
Exploitation agricole enregistrée (EAE)			
Superficie totale:	324 667,00 m ²	Genre de construction:	
Superficie en zone agricole:	324 667,00 m ²	Lien physique:	
Superficie visée par une imposition maximale:	310 015,40 m ²	Nombre de logements:	0
		Nombre de locaux non résidentiels:	0
		Nombre de chambres locatives:	

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché:	2021-07-01
Valeur du terrain:	449 400 \$
Valeur du bâtiment:	6 800 \$
Valeur de l'immeuble:	456 200 \$
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur:	277 800 \$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation:

Agricole

Valeur imposable de l'immeuble: 456 200 \$

Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$

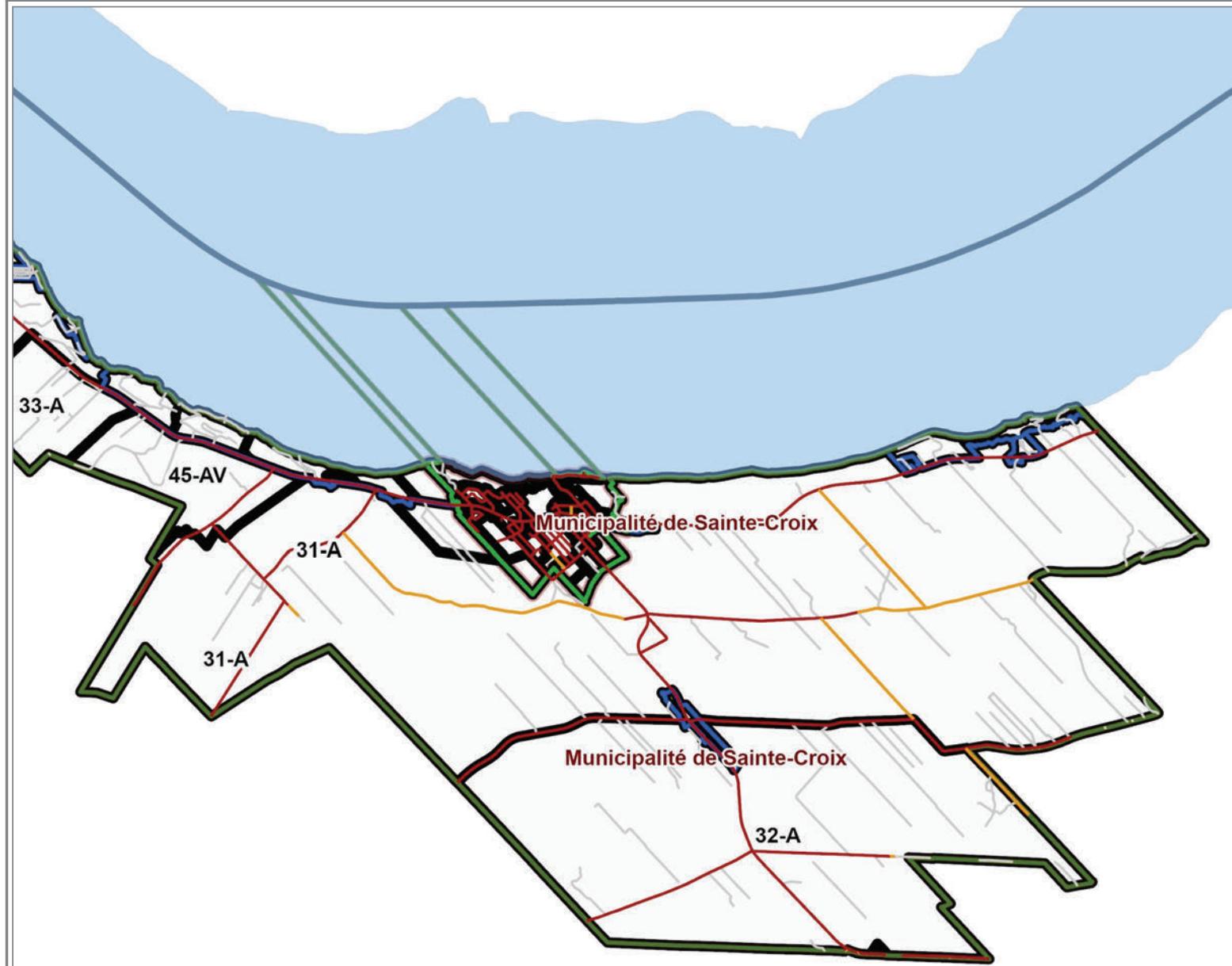
Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Source législative	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	5 100 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	6 800 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	444 300 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	456 200 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité	Montant	Source législative	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EAE	437 225 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	12 175 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	6 800 \$			
Immeuble imposable	18 975 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	437 225 \$			

Sainte-Croix



Légende

2932-58-7456	Immatriculation
70-P / 4 368 572	Numéro de lot
1 265.4	Superficie de lot
4 854.5	Superficie totale
30,48	Mesure
ft: 6.10	Mesure de frontage
#108	Numéro civique
Rivière Bonaventure	Hydronyme
Route du Pont	Odonyme
1008	Identification d'unité de voisinage
▲	Occupation
●	Pylône de ligne électrique
~~~~~	Réseau routier
~~~~~	Voie ferrée
~~~~~	Cours d'eau
~~~~~	Connectivités
~~~~~	Flèche de renvoi
~~~~~	Servitude
~~~~~	Plan d'eau
■	Limité municipale
■	Zone verte
■	Ilots déstructurés
■	Zonage municipal
■	Unité évaluation
■	Unité de voisinage
■	Cadastré
■	Périmètre d'urbanisation

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 389-2007 (amendement 488-2012)		NUMÉRO DE ZONE	30	31	32	33
		AFFECTATION DOMINANTE	A	A	A	A
GROUPE	CLASSE D'USAGE	ARTICLE				
<b>Habitation H</b>						
6 : Les usages devront être situés sur des terrains adjacents à des rues publiques entretenues à l'année pour les usages non reliés à l'agriculture et pour des usages à caractère permanent.	Ha : Unifamiliale isolée	2.2.1.1	• ₁₄	• ₁₄	• ₁₄	• ₁₄
14 : résidence pour fins agricole (art 40, LPTAA), résidence sur une propriété de 100 ha et plus (art 31.1, LPTAA), résidence conforme à une autorisation ou une exclusion émise en vertu de la LPTAA et adjacente à une rue publique	Hb : Unifamiliale jumelée	2.2.1.2				
18 : résidence sur une superficie de 15 hectares et plus.	He : Unifamiliale en rangée	2.2.1.5				
	Hf : Habitation collective	2.2.1.6				
	Hg : Multifamiliale (3 à 8 logements)	2.2.1.7				
	Hh : Multifamiliale (9 logements et plus)	2.2.1.8				
	Hi : Maison mobile et unimodulaire	2.2.1.9	• ₁₄	• ₁₄	• ₁₄	• ₁₄
	Hj : Résidence secondaire	2.2.1.10				
<b>Commerce et service C</b>						
15 : usages agro-touristiques, gîtes touristiques et services de restauration champêtre à l'intérieur des résidences	Ca : Commerce et service associés à l'usage habitation	2.2.2.1	•	•	•	•
16 : commerces et industries associé aux activités agricoles ou forestières	Cb : Commerce et service de voisinage	2.2.2.2				
17 : industries extractives	Cc : Commerce et service locaux et régionaux	2.2.2.3	• ₁₆	• ₁₆	• ₁₆	• ₁₆
	Cd : Commerce et service liés à l'automobile	2.2.2.4				
	Ce : Commerce et service d'hébergement et de restauration	2.2.2.5	• ₁₅	• ₁₅	• ₁₅	• ₁₅
<b>Public et institutionnel P</b>						
	Pa : Publique et institutionnelle	2.2.5.1				
<b>Récréation R</b>						
	Ra : Parc et espace vert	2.2.4.1	•	•	•	•
	Rb : Usages intensifs	2.2.4.2				
	Rc : Conservation	2.2.4.3				
<b>Industrie I</b>						
*Conformément aux critères du Schéma d'aménagement et de développement régional de la MRC de Lotbinière	Ia : Commerce, service et industrie à incidences moyennes	2.2.3.1	• ₁₉	•*	• ₁₉	• ₁₉
19 : Commerces, Services et industries associés aux activités agricoles ou forestières, conformément aux critères du Schéma d'aménagement et de développement régional de la MRC de Lotbinière	Ib : Commerce et industrie à incidences élevées	2.2.3.2				
Amendements 449-2010 et 613-2019	Ic : Industrie extractive	2.2.3.3				
	Id : Équipement d'utilité publique	2.2.3.4	•	•	•	•
<b>Agriculture A</b>						
	Aa : Agriculture	2.2.6.1	•	•	•	•
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		4.2.3			17	
<b>Usage spécifiquement interdit</b>		4.2.4				
<b>Normes d'implantation</b>	Hauteur maximale (en mètres)	6.1.1				
Note 1 : Les marges de recul latérales sur rues devront respecter l'article 10.4 du règlement 389-2007, le triangle de visibilité	Hauteur minimale (en mètres)	6.1.1	3,0	3,0	3,0	3,0
	Marge de recul avant (en mètres)	6.1.1	12,0	12,0	12,0	12,0
	Marge de recul arrière (en mètres)	6.1.1	10,0	10,0	10,0	10,0
	Marge de recul latérale (en mètres)	6.1.1	3,0	3,0	3,0	3,0
	Somme des marges latérales (en mètres)	6.1.1	6,0	6,0	6,0	10,0
	Marge de recul latérale sur rue (en mètres)	6.1.1	10,5	10,5	10,5	10,5
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S.)	6.1.1				
<b>Amendment 441-2010</b>	Entreposage de type A	18.2.4				
<b>Amendment 460-2011</b>	Entreposage de type B	18.2.4				
<b>Amendment 488-2012</b>	Entreposage de type C	18.2.4				
<b>Normes spéciales</b>	Écran tampon	18.3	•*			
*Exigé aux limites des terrains où sont pratiqués les usages de la classe Ia.	Normes chapitre 19, îlots déstructurés	19				
<b>Amendment 449-2010</b>						
<b>Amendment 441-2010</b>						
<b>Règlement concernant les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction</b>	<b>Référence règlement 400-2007</b>					
	Lot distinct (note 1 et note 2)	Par. 1	•	•	•	•
	Raccordement aqueduc et égout	Par. 2				
	Raccordement aqueduc	Par. 3		relié	relié	
	Raccordement d'égout	Par. 4				
	Aucun service (note 1)	Par. 5	•	•	•	•
	Rue publique ou privée (note 1)	Par. 6				
	Rue publique (note 1)	Par. 7	•	•	•	
<b>Règlement de lotissement, note 1</b>	<b>Classe d'usage</b>					
N.B. Les normes de lotissement sont prescrites par zones, suivant un code alphabétique ou la première lettre représente la largeur minimale, la seconde la profondeur minimale et la troisième la superficie minimale.	Ha : Unifamiliale isolée	4.1	KER 3	KER 3	KER	
A: 22 m, B: 30 m, C: 21 m, D: 45 m, E: nil, F: 22 ,5 m, G: 50 m, H: 5,5 m, I:25 m, J: 11 m,K:45 m, L:20 m, P:660 m ² , Q: 630 m ² , R:3000m ² , S:1400 m ² , T: 3000 m ² , U: 170 m ² , V: 600m ² ,W: nil, X : 300 m ²	Hi : Maison mobile, maison unimodulaire	4.1	KER	KER 3	KER 3	
	Hj : Résidence secondaire	4.1			KER	
	Cc, Cd, Ce	4.1	KER	KER	KER	
	Pa	4.1				
	Ra, Rb, Rc	4.1			KER	KER
	Ia, Ib, Ic, Id, Je (Note 2)	4.1	KER	KER	KER	KER
	Aa,	4.1	KER	KER	KER	KER
<b>Note 1 :</b> Dans toutes les zones, voir l'article 4.1.3 dans les cas où les lots sont situés à moins de 100 m d'un cours d'eau et à moins de 300 m d'un lac. <b>Note 2 :</b> Dans le cas des antennes de télécommunication, la largeur du lot peut être réduite à 5 m, mesurée sur la ligne avant et la superficie minimale doit être d'au moins 6 000 m.						
<b>Note 3 :</b> si relié à l'aqueduc, la superficie minimale du lot peut être réduite à 1 400 m ² et la largeur peut être réduite à 30 m.						



**Saint-Édouard-de-Lotbinière**



**De :** [mlevesque@st-edouard.com](mailto:mlevesque@st-edouard.com)  
**À :** [Louise Simard](#)  
**Objet :** Partie 1 de 2  
**Date :** 30 octobre 2024 09:57:15  
**Pièces jointes :**

[image002.png](#)  
[0559 46 5017 COL220004 31-01-2022.pdf](#)  
[5877624.PDF](#)  
[5877625.PDF](#)  
[5877756.PDF](#)  
[5877776.PDF](#)  
[5877780.PDF](#)  
[5877807.PDF](#)  
[5877808.PDF](#)  
[5877927.PDF](#)  
[5877950.PDF](#)  
[5877951.PDF](#)  
[5877952.PDF](#)  
[5877958.PDF](#)  
[5877965.PDF](#)  
[5877966.PDF](#)  
[5877975.PDF](#)  
[5877979.PDF](#)  
[5878233.PDF](#)  
[5878259.PDF](#)  
[13452201Q_20230620_Plan urbanisme_Saint-Edouard_V03.pdf](#)  
[Addition ADL180027.pdf](#)  
[ADL220062_18-08-2022.pdf](#)  
[AGL_210061.pdf](#)  
[Agrandissement AGL180059.PDF](#)  
[0559 46 5017 COL220004 31-01-2022.pdf](#)  
[5877624.PDF](#)  
[5877625.PDF](#)  
[5877756.PDF](#)  
[5877776.PDF](#)  
[5877780.PDF](#)  
[5877807.PDF](#)  
[5877808.PDF](#)  
[5877927.PDF](#)  
[5877950.PDF](#)  
[5877951.PDF](#)  
[5877952.PDF](#)  
[5877958.PDF](#)  
[5877965.PDF](#)  
[5877966.PDF](#)  
[5877975.PDF](#)  
[5877979.PDF](#)  
[5878233.PDF](#)  
[5878259.PDF](#)  
[13452201Q_20230620_Plan urbanisme_Saint-Edouard_V03.pdf](#)  
[Addition ADL180027.pdf](#)  
[ADL220062_18-08-2022.pdf](#)  
[AGL_210061.pdf](#)

---

Bonjour Madame Simard,

Voici l'information que vous avez demandée.

Vous

1. Le zonage du site en question ainsi que la grille d'usages; **en pièce jointe.**
2. Le zonage des terrains adjacents ainsi que la grille d'usages; **en pièce jointe.**

3. Le plan d'urbanisme ou la carte d'utilisation du territoire concernant le secteur du site visé; **en pièce jointe.**

1.

4. L'historique de l'utilisation du terrain et des sites à proximité; **les sites sont tous dans la zone agricole A-1 (sauf 1 terrain, qui se situe une partie dans la zone de conservation CONS-3 et l'autre partie dans la zone A-1) donc l'utilisation est à des fins agricoles ou résidentielles ou il y a des maisons. Ils étaient aussi agricoles dans le passé ou en friche/boisé.**

5. L'historique de contamination du terrain ou des sites à proximité, si connu de la municipalité; **nous n'avons pas d'historique autre que celle pour la liste des terrains fournie en pièce jointe.**

6. Liste des terrains contaminés dans le territoire de la municipalité; **en pièce jointe.**

7. Le rôle d'évaluation foncière; **en pièce jointe.**

8. Tout dossier environnemental que la municipalité a en sa possession ayant un lien avec le site à l'étude (plaintes, avis d'infraction, sinistre, déversement accidentel de produits pétroliers, etc.) et des terrains adjacents; **le seul dossier à caractère environnemental connu était situé dans le périmètre urbain loin des sites.**

9. Services municipaux / gouvernementaux pour le site à l'étude :

a. Aqueduc; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'aqueduc ? **Non.**

b. Égouts; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'égout ?

**Non.**

c. Récupération des déchets domestiques; **Oui.**

d. Recyclage; **Oui.**

e. Égout pluvial? **Non.**

10. L'emplacement du puits d'eau potable municipal et les documents de localisation de l'aqueduc; **en pièce jointe.**

11. Document localisant les aires de protection définies selon le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) des prises d'eau municipales; **en pièce jointe.**

12. Présence de puits d'eau potable privés à moins de 1 km du site; oui, car toutes les maisons ont un puits et une fosse septique, car l'aqueduc et l'égout ne se rendent pas.

13. Permis et plans de construction émis pour le site à l'étude, et une copie des permis ou plans de construction émis, le cas échéant; en pièce jointe.

14. Études hydrogéologiques réalisées pour le site à l'étude, et une copie des études réalisées, le cas échéant (pour les compléments d'information que ces études apportent sur le type de sol et la direction d'écoulement des eaux souterraines) en pièce jointe (le même document que pour le puits municipal, c'est seulement cela que nous avons).

15. Plans d'assurances incendie couvrant le secteur du site à l'étude, et une copie de ces plans, le cas échéant; en attente d'une réponse, si nous avons cela je vais vous le transférer.

Espérant le tout conforme à vos attentes.

*Marie-Josée Lévesque*

Directrice générale / Secrétaire trésorière



2485 rue Principale

Saint-Édouard-de-Lotbinière (Québec) G0S 1Y0

Bureau : 418-796-2971 poste 301

Cellulaire : 581-307-9003

Télécopieur : 418-796-2228

[dg@st-edouard.com](mailto:dg@st-edouard.com)

---

**De :** Louise Simard <lsimard@activaenviro.ca>

**Envoyé :** 18 octobre 2024 13:29

**À :** dg@st-edouard.com

**Objet :** TR: Demande d'accès à l'information - lots Saint-Édouard

Bonjour à vous,

Nous avons été mandatés pour faire une évaluation environnementale de site pour le projet éolien de Lotbinière-Ndakina. Voici le lot visé par cette demande :

- Lots 5 877 927, 5 877 950 et 5 877 952, propriétaire de la Ferme du Mûrier Inc.
- Lot 5 877 951, propriétaire Murieux Import-Export Inc.
- Lots 5 877 958, 5 877 965 et 5 877 807, propriétaire Ferme Double L.L. Inc.
- Lots 5 877 975 et 5 877 966, propriétaire Ferme Anrilyn Inc.
- Lot 5 877 979, propriétaire Ferme Guimondale Inc.
- Lots 5 877 625 et 5 877 624, propriétaire Jean Luc Fiola
- Lot 5 877 776, propriétaire Ferme Highland Lotbinière S.E.N.C.
- Lot 5 877 780, propriétaire Ferme Sylvain Labrie Inc.
- Lots 5 877 756 et 5 878 259, propriétaire Excavation Leclerc Inc.
- Lot 5 878 233, propriétaire Gaétan Beaudoin
- Lot 5 877 808, propriétaire Stéphane Lemay

Afin de compléter l'évaluation environnementale, nous aimerions si possible obtenir par courriel les informations suivantes du service du greffe de la ville de Saint-Édouard. Svp nous aviser si nous devons prévoir des frais pour le traitement de cette demande.

1. Le zonage du site en question ainsi que la grille d'usages;
2. Le zonage des terrains adjacents ainsi que la grille d'usages;
3. Le plan d'urbanisme ou la carte d'utilisation du territoire concernant le secteur du site visé;
4. L'historique de l'utilisation du terrain et des sites à proximité;
5. L'historique de contamination du terrain ou des sites à proximité, si connu de la municipalité;
6. Liste des terrains contaminés dans le territoire de la municipalité;
7. Le rôle d'évaluation foncière;
8. Tout dossier environnemental que la municipalité a en sa possession ayant un lien avec le site à l'étude (plaintes, avis d'infraction, sinistre, déversement accidentel de produits pétroliers, etc.) et des terrains adjacents;
9. Services municipaux / gouvernementaux pour le site à l'étude :
  - a. Aqueduc; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'aqueduc ?
  - b. Égouts; si oui, le site est-il effectivement connecté au réseau d'égout ?
  - c. Récupération des déchets domestiques;
  - d. Recyclage;
  - e. Égout pluvial?

10. L'emplacement du puits d'eau potable municipal et les documents de localisation de l'aqueduc;
11. Document localisant les aires de protection définies selon le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) des prises d'eau municipales;
12. Présence de puits d'eau potable privés à moins de 1 km du site;
13. Permis et plans de construction émis pour le site à l'étude, et une copie des permis ou plans de construction émis, le cas échéant;
14. Études hydrogéologiques réalisées pour le site à l'étude, et une copie des études réalisées, le cas échéant (pour les compléments d'information que ces études apportent sur le type de sol et la direction d'écoulement des eaux souterraines)
15. Plans d'assurances incendie couvrant le secteur du site à l'étude, et une copie de ces plans, le cas échéant;

Vous trouverez en pièce jointe l'autorisation qui nous a été accordée par les propriétaires du terrain pour effectuer ces recherches. Il manquerait les documents de la Ferme Double L.L. Inc. et de la Ferme Highland Lotbinière S.E.N.C., qui devrait suivre sous peu.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Meilleures salutations,

**Louise Simard, chimiste, M. Env.**

Directrice technique

**Activa Environnement**

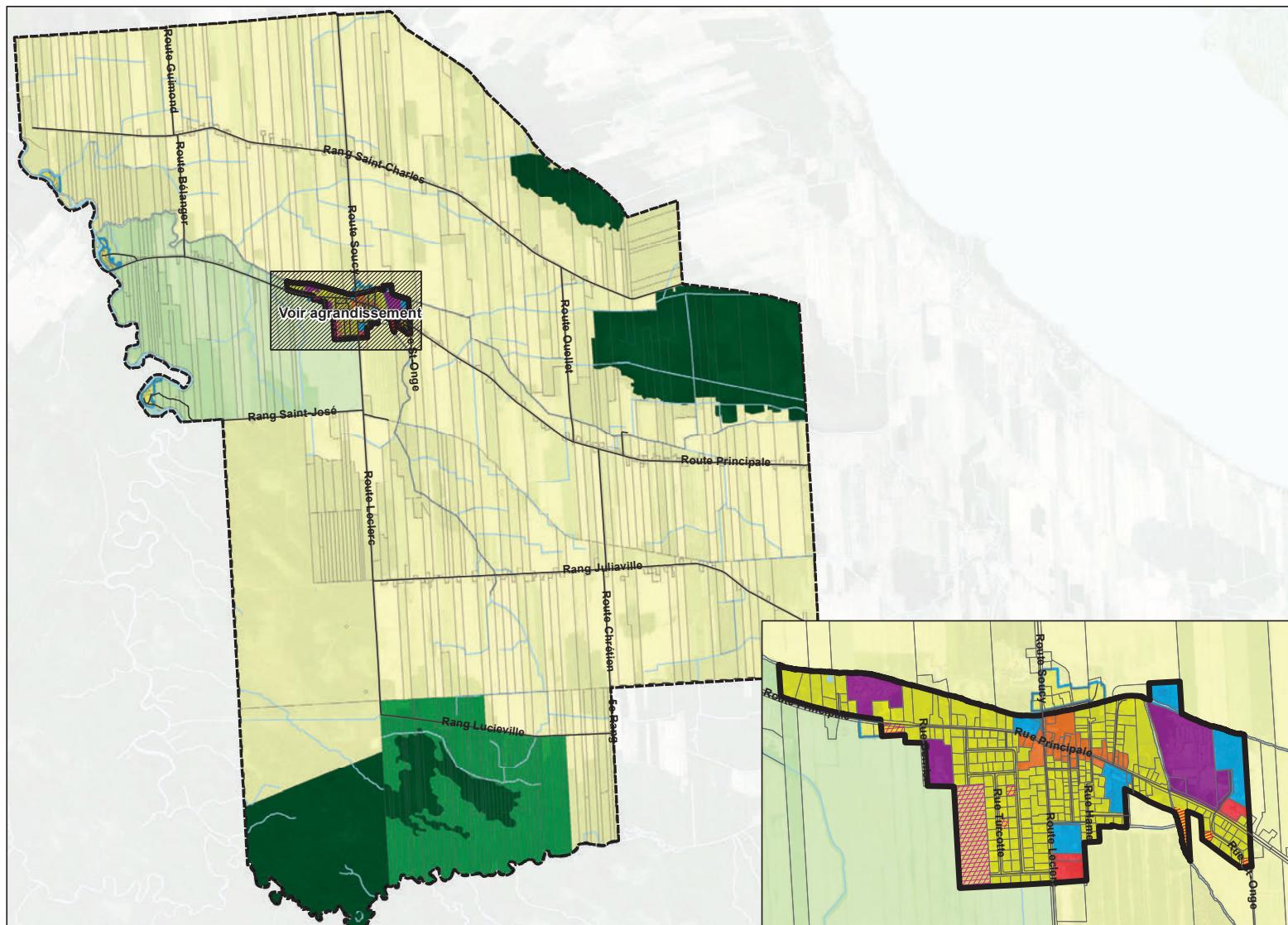
Tél. 418 392-5088 #20 | Ligne directe 418 392-8099 | Téléc. 418 725-7995

[lsimard@activaenviro.ca](mailto:lsimard@activaenviro.ca) | [www.activaenviro.ca](http://www.activaenviro.ca)



New Richmond 418 392-5088 | Montréal 514 588-7661 | Québec 418 254-9822 | Rimouski 418 723-1388

**Avis de confidentialité :** Le contenu de ce message est strictement confidentiel et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser par courriel dans les plus brefs délais.



Adopté le : _____  
Authentifié le : _____

Maire : _____  
La Directrice générale : _____

Projection Mercator Transverse Modifiée  
(MTM zone 7)  
Système de référence géodésique  
nord-américain, 1983 (NAD 83)

Sources: MRC de Lotbinière

1:60 000  
0 0,5 1 2 3 km

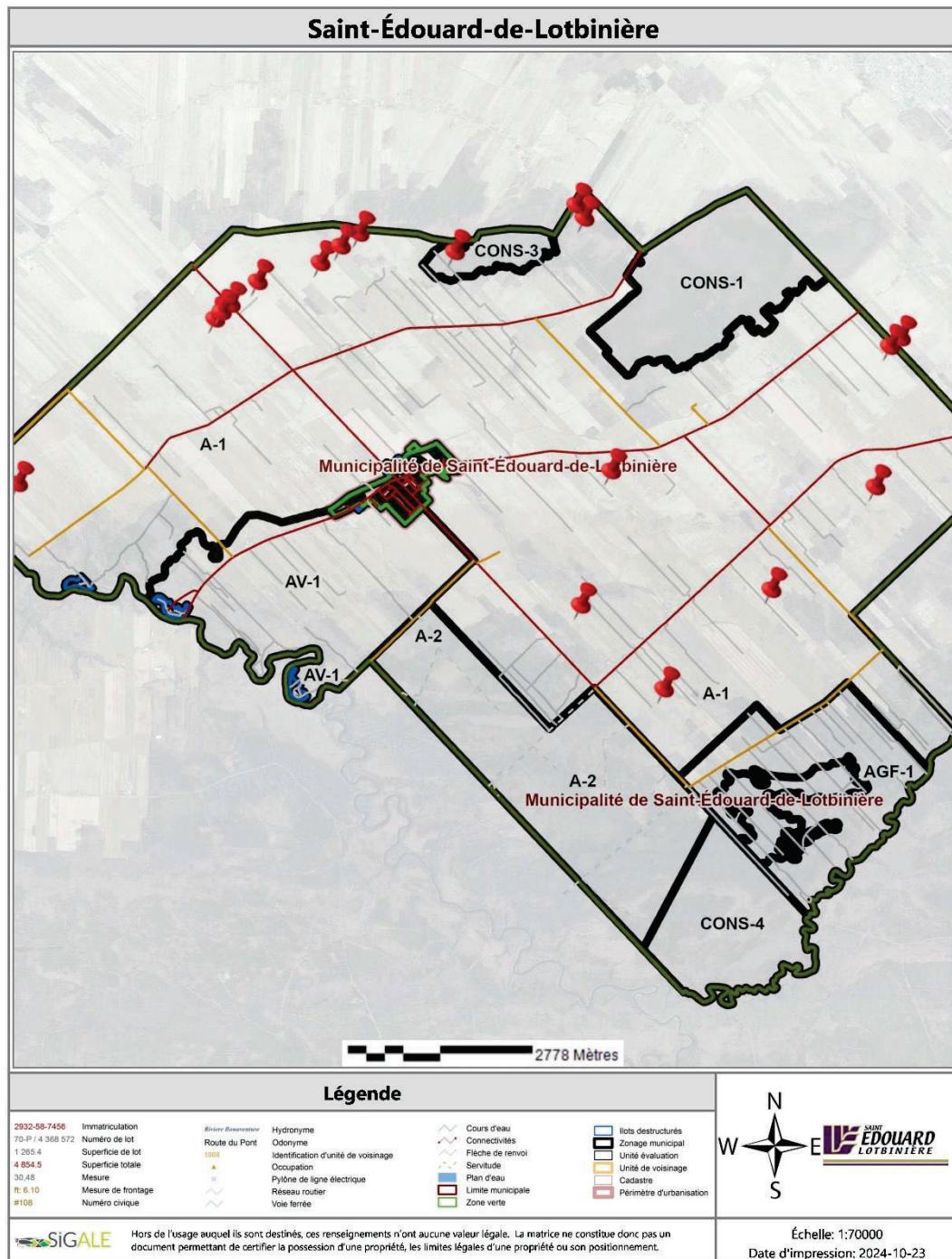
Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière  
Saint-Édouard-de-Lotbinière  
Projet 13452201

Version 01  
21 juin 2023

Annexe 1 - Plan des affectations  
**Plan d'urbanisme r. 2023-640**

**BC2**

ZONAGE DES LOTS DEMANDÉS (chaque pin est un des lots demandés) :



**ZONE A-1:** Les lots avoisinants sont également de la zone A-1

- Lots 5 877 927, 5 877 950 et 5 877 952, propriétaire de la Ferme du Mûrier Inc.
- Lot 5 877 951, propriétaire Muriex Import-Export Inc.
- Lots 5 877 958, 5 877 965 et 5 877 807, propriétaire Ferme Double L.L. Inc.
- Lots 5 877 975 et 5 877 966, propriétaire Ferme Anrilyn Inc.
- Lots 5 877 625 et 5 877 624, propriétaire Jean Luc Fiola
- Lot 5 877 776, propriétaire Ferme Highland Lotbinière S.E.N.C.
- Lot 5 877 780, propriétaire Ferme Sylvain Labrie Inc
- Lots 5 877 756 et 5 878 259, propriétaire Excavation Leclerc Inc.
- Lot 5 878 233, propriétaire Gaétan Beaudoin
- Lot 5 877 808, propriétaire Stéphane Lemay



**ZONE CONS-3 + A-1 : (en cyan c'est les limites du lot)**

**Lots voisins A-1 et CONS-3**

- Lot 5 877 979, propriétaire Ferme Guimondale Inc.

**ZONE CONS-3**

**USAGES AUTORISÉS**

**Classe d'usages**

Ha : unifamiliale isolée	
Hb : unifamiliale jumelée	
Hc : unifamiliale en rangée	
Hd : bifamiliale	
He : habitation collective et communautaire	
Hf : multifamiliale (3 à 5 logements)	
Hg : multifamiliale (6 logements et plus)	
Hh: maison mobile et unimodulaire	
Ca : Commerces et services compatibles avec la fonction résidentielle	
Cb : commerce et service locaux et régionaux	
Cc : commerce et service d'hébergement et de restauration	
Cd : commerce et service liés à l'automobile	
Ia : commerce, service et industrie à incidences modérées	
Ib : commerce et industrie à incidences élevées	
Ic : industrie extractive	

**Classe d'usages**

Ra : parc et espace vert	
Rb : usages intensifs	
Rc : usages extensifs	
Rd : conservation	•
Pa : publique et institutionnelle	•
Pb : équipement d'utilité publique	•
Aa : agriculture	•
Ab: commerce et service associé aux activités agricoles ou forestières	
Ac : chenils et centres équestres	

**Usages spécifiquement autorisés**

**Usages spécifiquement prohibés**

**Note:**

**BÂTIMENT PRINCIPAL**

**Dimensions du bâtiment principal**

Hauteur min. (m)	5,00	Largeur de façade	6,50
Hauteur max. (m)	10,00	Profondeur minimal	6,00

**Implantation**

Marge de recul avant minimale (m)	10,00	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2,00
Marge de recul arrière min. (m)	10,00	Somme des marges latérales min. (m)	4,00
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,10	Superficie au sol minimale (m ² )	60,00

**Note:**

**DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

Type d'entreposage autorisé				
-----------------------------	--	--	--	--

**AMENDEMENTS:**

--	--	--	--

• : Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

**ZONE A-1**

**USAGES AUTORISÉS**

Classe d'usages	
Ha : unifamiliale isolée	• ¹
Hb : unifamiliale jumelée	
Hc : unifamiliale en rangée	
Hd : bifamiliale	
He : habitation collective et communautaire	
Hf : multifamiliale (3 à 5 logements)	
Hg : multifamiliale (6 logements et plus)	
Hh: maison mobile et unimodulaire	• ¹
Ca : Commerces et services compatibles avec la fonction résidentielle	• ²
Cb : commerce et service locaux et régionaux	
Cc : commerce et service d'hébergement et de restauration	• ³
Cd : commerce et service liés à l'automobile	
Ia : commerce, service et industrie à incidences modérées	
Ib : commerce et industrie à incidences élevées	
Ic : industrie extractive	

**Classe d'usages**

Ra : parc et espace vert	•
Rb : usages intensifs	
Rc : usages extensifs	•
Rd : conservation	•
Pa : publique et institutionnelle	•
Pb : équipement d'utilité publique	•
Aa : agriculture	•
Ab: commerce et service associé aux activités agricoles ou forestières	•
Ac : chenils et centres équestres	•

**Usages spécifiquement autorisés**

**Usages spécifiquement prohibés**

**Note:**

1 Seules les résidences autorisées en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont autorisés (P-41.1)

2 En plus des normes énoncés au règlement de zonage, la classe d'usage "Ca" est permise sous respect de l'article 19 du Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (P-41.1, r. 1.1)

3 Les usages agro-touristiques, gîtes touristiques, maisons de tourisme et services de restauration champêtre sont permis à l'intérieur des résidences

**BÂTIMENT PRINCIPAL**

**Dimensions du bâtiment principal**

Hauteur min. (m)	5,00	Largeur de façade	6,50
Hauteur max. (m)	10,00	Profondeur minimal	6,00

**Implantation**

Marge de recul avant minimale (m)	7,00	Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2,00
Marge de recul arrière min. (m)	10,00	Somme des marges latérales min. (m)	4,00
Coefficient d'occupation du sol max (C.O.S)	0,40	Superficie au sol minimale (m ² )	60,00

**Note:**

**DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

Type d'entreposage autorisé			
-----------------------------	--	--	--

**AMENDEMENTS:**

--	--	--	--

• : Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

## Confirmation de l'évaluation et des taxes (Évaluation seulement)

Année : Toutes

<b>1. Identification de l'unité d'évaluation</b>		Numéro de matricule: 9961 77 5163 0 000 0000			
Adresse: rang Saint-Charles					
Numéro d'unité de voisinage: 0801		Utilisation prédominante: Autres activités agricoles			
Numéro de lot 5877950					
<b>2. Propriétaire</b>					
Nom: Ferme Du Murier Inc.		Date d'inscription au rôle: 1983/09/23			
Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne morale					
Adresse postale: 145, route Soucy, Saint-Edouard-de-Lotbiniere (QC), G0S 1Y0					
<b>3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation</b>					
Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal			
Mesure frontale:	67.28 m	Nombre d'étages: 1	Aire d'étages: 92.9 m ²	Nombre de logements: 0	
Superficie:	233 831.80 m ²	Année de construction:		Nombre de locaux non résidentiels: 0	
Zonage agricole:	En entier	Genre de construction:		Nombre de chambres locatives: 0	
Exploitation agricole enregistrée (EAE)	Lien physique:				
Superficie zonée EAE:	233 831.80 m ²	Superficie à vocation foncière enregistrée (SVFE)			
Superficie totale EAE:	233 831.80 m ²	Superficie zonée SVFE:			
Superficie visée par imp. max.:	233 831.80 m ²	Superficie totale SVFE:			
<b>4. Valeurs au rôle d'évaluation</b>					
Valeur du terrain:	392 500 \$	Valeur du bâtiment:	1 300 \$	Valeur de l'immeuble:	393 800 \$
Date de référence au marché:	2020/07/01			Valeur de l'immeuble au rôle antérieur:	322 200 \$
<b>5. Répartition fiscale</b>					
Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation: Agricole					
Valeur imposable de l'immeuble:	393 800 \$	Valeur non imposable de l'immeuble:	0 \$		
Répartition des valeurs					
<i>Imposabilité</i>	<i>Montant</i>	<i>Nom de la loi</i>	<i>Article</i>	<i>Alinéa</i>	
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	392 500 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1	
Bâtiment imposable de l'EAE situé en zone agricole	1 300 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1	
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	393 800 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a	
Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires					
<i>Imposabilité</i>	<i>Montant</i>	<i>Nom de la loi</i>	<i>Article</i>	<i>Alinéa</i>	
Terrain non imposable de l'EAE	383 732 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1	
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	8 768 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1	
Bâtiment imposable	1 300 \$				
Immeuble imposable	10 068 \$				
Immeuble non imposable (non compensable)	383 732 \$				
<b>Autres informations</b>					
Facteur comparatif		Terrain	Bâtiment	Immeuble	
1.00	Valeur uniformisée	392 500 \$	1 300 \$	393 800 \$	
1.16	Valeur uniformisée administrative (pour Droit de mutation)	455 300 \$	1 508 \$	456 808 \$	
Taxe courante:	3 527.66 \$	Crédit MAPAQ (Taxation annuelle 2024):	-2 925.89 \$		
Crédit MAPAQ:	-2 925.89 \$	Crédit MAPAQ (Taxation supp. 2024):	0.00 \$		
Taxation annuelle 2024:	601.77 \$	Total des crédits MAPAQ pour l'année 2024:	-2 925.89 \$		

## Confirmation de l'évaluation et des taxes (Évaluation seulement)

Année : Toutes

<b>1. Identification de l'unité d'évaluation</b>		Numéro de matricule: 0062 32 8827 0 000 0000	
Adresse: rang Saint-Charles		Utilisation prédominante: Autres activités agricoles	
Numéro d'unité de voisinage: 0801		Numéro de lot 5877958	
<b>2. Propriétaire</b>			
Nom: Ferme Double L.L. Inc.		Date d'inscription au rôle: 1990/08/14	
Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne morale			
Adresse postale: A/S FERNAND LEMAY, 1353 rang St-Charles, St-Edouard-de-Lotbiniere (QC), G0S 1Y0			
<b>3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation</b>			
Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal	
Mesure frontale:	10.38 m	Nombre d'étages:	1 Aire d'étages:
Superficie:	250 188.90 m ²	Année de construction:	Nombre de logements: 0
Zonage agricole:	En entier	Genre de construction:	Nombre de locaux non résidentiels: 0
Exploitation agricole enregistrée (EAE)	Lien physique:	Nombre de chambres locatives: 0	
Superficie zonée EAE:	250 188.90 m ²	Superficie à vocation foncière enregistrée (SVFE)	
Superficie totale EAE:	250 188.90 m ²	Superficie zonée SVFE:	
Superficie visée par imp. max.:	250 188.90 m ²	Superficie totale SVFE:	
<b>4. Valeurs au rôle d'évaluation</b>			
Valeur du terrain:	415 600 \$	Valeur du bâtiment:	46 400 \$ Valeur de l'immeuble: 462 000 \$
Date de référence au marché:	2020/07/01	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 389 400 \$	
<b>5. Répartition fiscale</b>			
Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation: Agricole			
Valeur imposable de l'immeuble:	462 000 \$	Valeur non imposable de l'immeuble:	0 \$
Répartition des valeurs			
<i>Imposabilité</i>	<i>Montant</i>	<i>Nom de la loi</i>	<i>Article</i>
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	415 600 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1
Bâtiment imposable de l'EAE situé en zone agricole	46 400 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	462 000 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10
Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires			
<i>Imposabilité</i>	<i>Montant</i>	<i>Nom de la loi</i>	<i>Article</i>
Terrain non imposable de l'EAE	406 218 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	9 382 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1
Bâtiment imposable	46 400 \$		
Immeuble imposable	55 782 \$		
Immeuble non imposable (non compensable)	406 218 \$		
<b>Autres informations</b>			
Facteur comparatif		Terrain	Bâtiment
1.00	Valeur uniformisée	415 600 \$	46 400 \$
1.16	Valeur uniformisée administrative (pour Droit de mutation)	482 096 \$	53 824 \$
Taxe courante:	4 138.60 \$	Crédit MAPAQ (Taxation annuelle 2024):	-3 400.58 \$
Crédit MAPAQ:	-3 400.58 \$	Crédit MAPAQ (Taxation supp. 2024):	0.00 \$
Taxation annuelle 2024:	738.02 \$	Total des crédits MAPAQ pour l'année 2024:	-3 400.58 \$

## Confirmation de l'évaluation et des taxes (Évaluation seulement)

Année : Toutes

<b>1. Identification de l'unité d'évaluation</b>	Numéro de matricule: 0262 16 0961 0 000 0000
--------------------------------------------------	----------------------------------------------

Adresse: 1210 à 1218 rang Saint-Charles

Numéro d'unité de voisinage: 0801 Utilisation prédominante: Élevage de bovins laitiers

Numéro de lot  
5877975**2. Propriétaire**

Nom: Ferme Anrilyn Inc.

Date d'inscription au rôle: 1989/01/31

Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne morale

Adresse postale: 1216 rang Saint-Charles, Saint-Edouard-de-Lotbiniere (QC), G0S 1Y0

**3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation**

Caractéristiques du terrain	Caractéristiques du bâtiment principal
Mesure frontale: 451.95 m	Nombre d'étages: 1 Aire d'étages: 154.3 m ² Nombre de logements: 1
Superficie: 944 585.60 m ²	Année de construction: 1988 Nombre de locaux non résidentiels: 0
Zonage agricole: En entier	Genre de construction: De plain-pied Nombre de chambres locatives: 0
Exploitation agricole enregistrée (EAE)	Lien physique: Détaché
Superficie zonée EAE: 939 585.60 m ²	Superficie à vocation foncière enregistrée (SVFE)
Superficie totale EAE: 939 585.60 m ²	Superficie zonée SVFE:
Superficie visée par imp. max.: 902 235.27 m ²	Superficie totale SVFE:

**4. Valeurs au rôle d'évaluation**

Valeur du terrain: 850 800 \$	Valeur du bâtiment: 1 491 900 \$	Valeur de l'immeuble: 2 342 700 \$
Date de référence au marché: 2020/07/01		Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 2 134 500 \$

**5. Répartition fiscale**

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation: Agricole

Valeur imposable de l'immeuble: 2 342 700 \$ Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$

## Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	35 300 \$			
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	803 600 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	11 900 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Bâtiment imposable	512 100 \$			
Bâtiment imposable de l'EAE situé en zone agricole	979 800 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	547 400 \$			
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	1 795 300 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a
Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	35 300 \$			
Terrain non imposable de l'EAE	780 266 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	35 234 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	1 491 900 \$			
Immeuble imposable	1 562 434 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	780 266 \$			

**Autres informations**

Facteur comparatif	Terrain	Bâtiment	Immeuble
1.00	Valeur uniformisée	850 800 \$	1 491 900 \$
1.16	Valeur uniformisée administrative (pour Droit de mutation)	986 928 \$	1 730 604 \$
Taxe courante:	22 948.67 \$	Crédit MAPAQ (Taxation annuelle 2024):	-13 793.78 \$
Crédit MAPAQ:	-13 793.78 \$	Crédit MAPAQ (Taxation supp. 2024):	0.00 \$
Taxation annuelle 2024:	9 154.89 \$	Total des crédits MAPAQ pour l'année 2024:	-13 793.78 \$

## Confirmation de l'évaluation et des taxes (Évaluation seulement)

Année : Toutes

1. Identification de l'unité d'évaluation		Numéro de matricule: 0162 16 3944 0 000 0000		
Adresse:	rang Saint-Charles			
Numéro d'unité de voisinage:	0801	Utilisation prédominante:	Autres activités agricoles	
Numéro de lot	5877965			
2. Propriétaire			Date d'inscription au rôle: 1995/08/30	
Nom:	Ferme Double L.L. Inc.			
Statut aux fins d'imposition scolaire:	Personne morale			
Adresse postale:	1353, RANG ST-CHARLES, SAINT-EDOUARD-DE-LOTBINIERE (QC), G0S 1Y0			
3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation				
Caractéristiques du terrain	Caractéristiques du bâtiment principal			
Mesure frontale:	211.60 m	Nombre d'étages:	1 Aire d'étages:	Nombre de logements: 0
Superficie:	950 011.10 m ²	Année de construction:		Nombre de locaux non résidentiels: 0
Zonage agricole:	En entier	Genre de construction:		Nombre de chambres locatives: 0
Exploitation agricole enregistrée (EAE)	Lien physique:			
Superficie zonée EAE:	950 011.10 m ²	Superficie à vocation foncière enregistrée (SVFE)		
Superficie totale EAE:	950 011.10 m ²	Superficie zonée SVFE:		
Superficie visée par imp. max.:	950 011.10 m ²	Superficie totale SVFE:		
4. Valeurs au rôle d'évaluation				
Valeur du terrain:	836 200 \$	Valeur du bâtiment:	1 900 \$	Valeur de l'immeuble: 838 100 \$
Date de référence au marché:	2020/07/01			Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 708 800 \$
5. Répartition fiscale				
Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation:	<b>Agricole</b>			
Valeur imposable de l'immeuble:	838 100 \$	Valeur non imposable de l'immeuble:		0 \$
Répartition des valeurs				
Imposabilité	Montant	Source législative	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	836 200 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable de l'EAE situé en zone agricole	1 900 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	838 100 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a
Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires				
Imposabilité	Montant	Source législative	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EAE	800 575 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	35 625 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	1 900 \$			
Immeuble imposable	37 525 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	800 575 \$			
Autres informations				
Facteur comparatif		Terrain	Bâtiment	Immeuble
1.00	Valeur uniformisée	836 200 \$	1 900 \$	838 100 \$
1.16	Valeur uniformisée administrative (pour Droit de mutation)	969 992 \$	2 204 \$	972 196 \$
Taxe courante:	7 507.70 \$	Crédit MAPAQ (Taxation annuelle 2024):		-6 099.54 \$
Crédit MAPAQ:	-6 099.54 \$	Crédit MAPAQ (Taxation supp. 2024):		0.00 \$
Taxation annuelle 2024:	1 408.16 \$	Total des crédits MAPAQ pour l'année 2024:		-6 099.54 \$

## MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD

## Confirmation de l'évaluation et des taxes (Évaluation seulement)

Année : Toutes

<b>1. Identification de l'unité d'évaluation</b>	Numéro de matricule: 0362 26 4228 0 000 0000
--------------------------------------------------	----------------------------------------------

Adresse: rang Saint-Charles

Numéro d'unité de voisinage: 0801

Utilisation prédominante: Autres activités agricoles

Numéro de lot

5877979

**2. Propriétaire**

Nom: Ferme Guimondale Inc.

Date d'inscription au rôle: 1995/08/14

Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne morale

Adresse postale: 1760 rang St-Charles, Saint-Edouard-de-Lotbiniere (QC), G0S 1Y0

**3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation**

Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal		
Mesure frontale:	229.75 m	Nombre d'étages:	1	Aire d'étages: 300.7 m ²
Superficie:	516 035.00 m ²	Année de construction:		Nombre de logements: 0
Zonage agricole:	En entier	Genre de construction:		Nombre de locaux non résidentiels: 0
Exploitation agricole enregistrée (EAE)		Lien physique:		Nombre de chambres locatives: 0
Superficie zonée EAE:	516 035.00 m ²	Superficie à vocation foncière enregistrée (SVFE)		
Superficie totale EAE:	516 035.00 m ²	Superficie zonée SVFE:		
Superficie visée par imp. max.:	306 530.45 m ²	Superficie totale SVFE:		

**4. Valeurs au rôle d'évaluation**

Valeur du terrain:	341 200 \$	Valeur du bâtiment:	5 600 \$	Valeur de l'immeuble:	346 800 \$
Date de référence au marché:	2020/07/01			Valeur de l'immeuble au rôle antérieur:	292 000 \$

**5. Répartition fiscale**

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation: Agricole

Valeur imposable de l'immeuble: 346 800 \$ Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$

## Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	263 100 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	78 100 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Bâtiment imposable de l'EAE situé en zone agricole	5 600 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	346 800 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a
Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires				
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EAE	321 849 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	19 351 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	5 600 \$			
Immeuble imposable	24 951 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	321 849 \$			

**Autres informations**

Facteur comparatif		Terrain	Bâtiment	Immeuble
1.00	Valeur uniformisée	341 200 \$	5 600 \$	346 800 \$
1.16	Valeur uniformisée administrative (pour Droit de mutation)	395 792 \$	6 496 \$	402 288 \$
Taxe courante:	3 106.64 \$	Crédit MAPAQ (Taxation annuelle 2024):	-2 476.70 \$	
Crédit MAPAQ:	-2 476.70 \$	Crédit MAPAQ (Taxation supp. 2024):	0.00 \$	
-----		-----		
Taxation annuelle 2024:	629.94 \$	Total des crédits MAPAQ pour l'année 2024:	-2 476.70 \$	

## Confirmation de l'évaluation et des taxes (Évaluation seulement)

Année : Toutes

**1. Identification de l'unité d'évaluation**

Numéro de matricule: 0563 04 1800 0 000 0000

Adresse: rang Saint-Charles

Numéro d'unité de voisinage: 0801

Utilisation prédominante: Exploitation forestière

Numéro de lot

5877625

**2. Propriétaire**

Nom: Fiola Jean-Luc

Date d'inscription au rôle: 2010/02/11

Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne physique

Adresse postale: 448 rang Saint-Eustache, LOTBINIERE (QC), G0S 1S0

**3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation**

Caractéristiques du terrain

Caractéristiques du bâtiment principal

Mesure frontale:

Nombre d'étages: 1

Nombre de logements: 25.9 m²

Superficie: 186 514.60 m²

Année de construction: 2016

Nombre de locaux non résidentiels: 0

Zonage agricole: En entier

Genre de construction:

Nombre de chambres locatives: 0

Lien physique:

**4. Valeurs au rôle d'évaluation**

Valeur du terrain: 75 700 \$ Valeur du bâtiment: 13 900 \$ Valeur de l'immeuble: 89 600 \$

Date de référence au marché: 2020/07/01

Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 88 400 \$

**5. Répartition fiscale**

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation: Résiduelle

Valeur imposable de l'immeuble: 89 600 \$ Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$

## Répartition des valeurs

Imposabilité Montant Nom de la loi Article Alinéa

Terrain imposable à vocation forestière 75 700 \$ Loi sur la fiscalité municipale 244.36.0.1 1

Bâtiment imposable 13 900 \$

Immeuble imposable 89 600 \$

**Autres informations**

Facteur comparatif Terrain Bâtiment Immeuble

1.00 Valeur uniformisée 75 700 \$ 13 900 \$ 89 600 \$

1.16 Valeur uniformisée administrative  
(pour Droit de mutation) 87 812 \$ 16 124 \$ 103 936 \$

Taxation annuelle 2024: 802.63 \$

## MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD

## Confirmation de l'évaluation et des taxes (Évaluation seulement)

Année : Toutes

## 1. Identification de l'unité d'évaluation

Numéro de matricule: 0457 86 3134 0 000 0000

Adresse: 4384 rang Juliaville

Numéro d'unité de voisinage: 0806 Utilisation prédominante: Élevage de bovins de boucherie

Numéro de lot

5877767

5877774

5877776

## 2. Propriétaire

Nom: Ferme Highland Lotbiniere S.E.N.C.

Date d'inscription au rôle: 2005/03/16

Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne morale

Adresse postale: a/s L.Philippon,S. Fortin, 4384 rang Juliaville, Saint-Edouard-de-Lotbiniere (QC), G0S 1Y0

## 3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

## Caractéristiques du terrain

## Caractéristiques du bâtiment principal

Mesure frontale: 233.35 m Nombre d'étages: 1 Aire d'étages: Nombre de logements: 1

Superficie: 610 955.90 m² Année de construction: 1844 Nombre de locaux non résidentiels: 0

Zonage agricole: En entier Genre de construction: Nombre de chambres locatives: 0

Exploitation agricole enregistrée (EAE) Lien physique:

Superficie zonée EAE: 605 955.90 m² Superficie à vocation foncière enregistrée (SVFE)Superficie totale EAE: 605 955.90 m² Superficie zonée SVFE:Superficie visée par imp. max.: 522 319.45 m² Superficie totale SVFE:

## 4. Valeurs au rôle d'évaluation

Valeur du terrain: 491 800 \$ Valeur du bâtiment: 242 900 \$ Valeur de l'immeuble: 734 700 \$

Date de référence au marché: 2020/07/01 Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 647 400 \$

## 5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation: Agricole

Valeur imposable de l'immeuble: 734 700 \$ Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$

## Répartition des valeurs

Montant Nom de la loi Article Alinéa

Terrain imposable 35 300 \$

Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole 431 600 \$ Loi sur le MAPA 36.0.1 1

Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche 24 900 \$ Loi sur la fiscalité municipale 231.3.1 2

Bâtiment imposable 106 400 \$

Bâtiment imposable de l'EAE situé en zone agricole 136 500 \$ Loi sur le MAPA 36.0.1 1

Immeuble imposable 141 700 \$

Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles) 593 000 \$ Loi sur le MAPA 36.0.10 1a

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires Source législative

Montant Nom de la loi Article Alinéa

Terrain imposable 35 300 \$

Terrain non imposable de l'EAE 433 777 \$ Loi sur la fiscalité municipale 231.3 1

Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole 22 723 \$ Loi sur le MAPA 36.0.1 1

Bâtiment imposable 242 900 \$

Immeuble imposable 300 923 \$

Immeuble non imposable (non compensable) 433 777 \$

## Autres informations

Facteur comparatif Terrain Bâtiment Immeuble

1.00 Valeur uniformisée 491 800 \$ 242 900 \$ 734 700 \$

1.16 Valeur uniformisée administrative 570 488 \$ 281 764 \$ 852 252 \$  
(pour Droit de mutation)

Taxe courante: 8 265.21 \$ Crédit MAPAQ (Taxation annuelle 2024): -5 292.54 \$

Crédit MAPAQ: -5 292.54 \$ Crédit MAPAQ (Taxation supp. 2024): 0.00 \$

-----

Taxation annuelle 2024: 2 972.67 \$ Total des crédits MAPAQ pour l'année 2024: -5 292.54 \$

## Confirmation de l'évaluation et des taxes (Évaluation seulement)

Année : Toutes

<b>1. Identification de l'unité d'évaluation</b>	Numéro de matricule: 0559 46 5017 0 000 0000
--------------------------------------------------	----------------------------------------------

Adresse: 2303 route Principale

Numéro d'unité de voisinage: 0802 Utilisation prédominante: Élevage de bovins laitiers

Numéro de lot  
5877780**2. Propriétaire**

Nom: Ferme Sylvain Labrie Inc.

Date d'inscription au rôle: 1999/05/06

Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne morale

Adresse postale: 2303 route Principale, Saint-Edouard-de-Lotbiniere (QC), G0S 1Y0

**3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation**

Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal		
Mesure frontale:	455.44 m	Nombre d'étages:	2	Aire d'étages:
Superficie:	497 613.60 m ²	Année de construction:	1860	Nombre de logements:
Zonage agricole:	En entier	Genre de construction:		Nombre de locaux non résidentiels:
Exploitation agricole enregistrée (EAE)		Lien physique:		Nombre de chambres locatives:
Superficie zonée EAE:	492 613.60 m ²	Superficie à vocation foncière enregistrée (SVFE)		
Superficie totale EAE:	492 613.60 m ²	Superficie zonée SVFE:		
Superficie visée par imp. max.:	483 614.85 m ²	Superficie totale SVFE:		

**4. Valeurs au rôle d'évaluation**

Valeur du terrain:	813 200 \$	Valeur du bâtiment:	468 800 \$	Valeur de l'immeuble:	1 282 000 \$
Date de référence au marché:	2020/07/01			Valeur de l'immeuble au rôle antérieur:	1 023 700 \$

**5. Répartition fiscale**

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation: Agricole

Valeur imposable de l'immeuble: 1 282 000 \$ Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$

## Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	35 300 \$			
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	775 900 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	2 000 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	2
Bâtiment imposable	119 300 \$			
Bâtiment imposable de l'EAE situé en zone agricole	349 500 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable	154 600 \$			
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	1 127 400 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a
Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	35 300 \$			
Terrain non imposable de l'EAE	759 427 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	18 473 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	468 800 \$			
Immeuble imposable	522 573 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	759 427 \$			

**Autres informations**

Facteur comparatif	Terrain	Bâtiment	Immeuble
1.00	813 200 \$	468 800 \$	1 282 000 \$
1.16	943 312 \$	543 808 \$	1 487 120 \$
(pour Droit de mutation)			
Taxe courante:	11 885.78 \$	Crédit MAPAQ (Taxation annuelle 2024):	-7 904.14 \$
Crédit MAPAQ:	-7 904.14 \$	Crédit MAPAQ (Taxation supp. 2024):	0.00 \$
Taxation annuelle 2024:	3 981.64 \$	Total des crédits MAPAQ pour l'année 2024:	-7 904.14 \$

## Confirmation de l'évaluation et des taxes (Évaluation seulement)

Année : Toutes

1. Identification de l'unité d'évaluation		Numéro de matricule: 0656 24 7844 0 000 0000		
Adresse:	rang Juliaville			
Numéro d'unité de voisinage:	0806	Utilisation prédominante:	Autres activités agricoles	
Numéro de lot	5877756			
2. Propriétaire			Date d'inscription au rôle: 2015/07/27	
Nom:	Excavation Leclerc inc.			
Statut aux fins d'imposition scolaire:	Personne morale			
Adresse postale:	4346, rang Juliaville, Saint-Edouard-de-Lotbiniere (QC), G0S 1Y0			
3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation				
Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal		
Mesure frontale:	138.38 m	Nombre d'étages:	1	Aire d'étages:
Superficie:	413 563.20 m ²	Année de construction:		Nombre de logements: 0
Zonage agricole:	En entier	Genre de construction:		Nombre de locaux non résidentiels: 0
Exploitation agricole enregistrée (EAE)		Lien physique:		Nombre de chambres locatives: 0
Superficie zonée EAE:	413 563.20 m ²	Superficie à vocation foncière enregistrée (SVFE)		
Superficie totale EAE:	413 563.20 m ²	Superficie zonée SVFE:		
Superficie visée par imp. max.:	310 425.80 m ²	Superficie totale SVFE:		
4. Valeurs au rôle d'évaluation				
Valeur du terrain:	300 600 \$	Valeur du bâtiment:	20 800 \$	Valeur de l'immeuble: 321 400 \$
Date de référence au marché:	2020/07/01			Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 284 200 \$
5. Répartition fiscale				
Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation: Agricole				
Valeur imposable de l'immeuble:	321 400 \$	Valeur non imposable de l'immeuble:		0 \$
Répartition des valeurs				
Imposabilité		Montant	Nom de la loi	Article
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole		278 100 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche		22 500 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1
Bâtiment imposable de l'EAE situé en zone agricole		20 800 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)		321 400 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10
Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires				
Imposabilité		Montant	Nom de la loi	Article
Terrain non imposable de l'EAE		285 092 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole		15 508 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1
Bâtiment imposable		20 800 \$		
Immeuble imposable		36 308 \$		
Immeuble non imposable (non compensable)		285 092 \$		
Autres informations				
Facteur comparatif		Terrain	Bâtiment	Immeuble
1.00	Valeur uniformisée	300 600 \$	20 800 \$	321 400 \$
1.16	Valeur uniformisée administrative (pour Droit de mutation)	348 696 \$	24 128 \$	372 824 \$
Taxe courante:	2 879.10 \$	Crédit MAPAQ (Taxation annuelle 2024):		-2 302.66 \$
Crédit MAPAQ:	-2 302.66 \$	Crédit MAPAQ (Taxation supp. 2024):		0.00 \$
Taxation annuelle 2024:	576.44 \$	Total des crédits MAPAQ pour l'année 2024:		-2 302.66 \$

## Confirmation de l'évaluation et des taxes (Évaluation seulement)

Année : Toutes

## 1. Identification de l'unité d'évaluation

Numéro de matricule: 0757 78 9643 0 000 0000

Adresse: 4321 rang Juliaville

Numéro d'unité de voisinage: 0806 Utilisation prédominante: Autres activités agricoles

Numéro de lot  
5878259

## 2. Propriétaire

Nom: Excavation Leclerc inc.

Date d'inscription au rôle: 2021/06/17

Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne morale

Adresse postale: 4346, RANG JULIAVILLE, SAINT-EDOUARD-DE-LOTBINIERE (QC), G0S 1Y0

## 3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale: 50.66 m

Superficie: 202 731.30 m²

Zonage agricole: En entier

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie zonée EAE: 202 731.30 m² Superficie à vocation foncière enregistrée (SVFE)Superficie totale EAE: 202 731.30 m² Superficie zonée SVFE:Superficie visée par imp. max.: 196 588.61 m² Superficie totale SVFE:

## 4. Valeurs au rôle d'évaluation

Valeur du terrain: 283 100 \$ Valeur du bâtiment: 0 \$ Valeur de l'immeuble: 283 100 \$

Date de référence au marché: 2020/07/01 Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 230 900 \$

## 5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation: Agricole

Valeur imposable de l'immeuble: 283 100 \$ Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité Montant Nom de la loi Article Alinéa

Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole 282 600 \$ Loi sur le MAPA 36.0.1 1

Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche 500 \$ Loi sur la fiscalité municipale 231.3.1 2

Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles) 283 100 \$ Loi sur le MAPA 36.0.10 1a

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité Montant Nom de la loi Article Alinéa

Terrain non imposable de l'EAE 275 498 \$ Loi sur la fiscalité municipale 231.3 1

Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole 7 602 \$ Loi sur le MAPA 36.0.1 1

Immeuble imposable 7 602 \$

Immeuble non imposable (non compensable) 275 498 \$

## Autres informations

Facteur comparatif Terrain Bâtiment Immeuble

1.00 Valeur uniformisée 283 100 \$ 0 \$ 283 100 \$

1.16 Valeur uniformisée administrative 328 396 \$ 0 \$ 328 396 \$  
(pour Droit de mutation)

Taxe courante: 2 536.01 \$ Crédit MAPAQ (Taxation annuelle 2024): -2 095.34 \$

Crédit MAPAQ: -2 095.34 \$ Crédit MAPAQ (Taxation supp. 2024): 0.00 \$

-----

Taxation annuelle 2024: 440.67 \$ Total des crédits MAPAQ pour l'année 2024: -2 095.34 \$

## MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD

## Confirmation de l'évaluation et des taxes (Évaluation seulement)

Année : Toutes

1. Identification de l'unité d'évaluation		Numéro de matricule: 0959 33 3213 0 000 0000
Adresse:	4094 rang Juliaville	
Numéro d'unité de voisinage:	0807	Utilisation prédominante: Élevage de bovins laitiers
Numéro de lot		
5877461		
5877462		
5878233		

2. Propriétaire		Date d'inscription au rôle: 2001/01/11
Nom:	Beaudoin Gaétan	
Statut aux fins d'imposition scolaire:	Personne physique	
Adresse postale:	4094 rang Juliaville, Saint-Edouard-de-Lotbiniere (QC), G0S 1Y0	

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation		
Caractéristiques du terrain	Caractéristiques du bâtiment principal	
Mesure frontale: 181.39 m	Nombre d'étages: 1 Aire d'étages:	Nombre de logements: 1
Superficie: 622 993.10 m ²	Année de construction: 1900	Nombre de locaux non résidentiels: 0
Zonage agricole: En entier	Genre de construction:	Nombre de chambres locatives: 0
Exploitation agricole enregistrée (EAE)	Lien physique:	
Superficie zonée EAE: 617 993.10 m ²	Superficie à vocation foncière enregistrée (SVFE)	
Superficie totale EAE: 617 993.10 m ²	Superficie zonée SVFE:	
Superficie visée par imp. max.: 475 183.55 m ²	Superficie totale SVFE:	

4. Valeurs au rôle d'évaluation			
Valeur du terrain: 395 900 \$	Valeur du bâtiment: 193 100 \$	Valeur de l'immeuble: 589 000 \$	
Date de référence au marché: 2020/07/01		Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 525 000 \$	

5. Répartition fiscale			
Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation: Agricole			
Valeur imposable de l'immeuble: 589 000 \$	Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$		
Répartition des valeurs	Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article Alinéa
Terrain imposable	31 700 \$		
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	324 900 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1 1
Terrain imposable de l'EAE à vocation forestière ou en friche	39 300 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1 2
Bâtiment imposable	134 600 \$		
Bâtiment imposable de l'EAE situé en zone agricole	58 500 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1 1
Immeuble imposable	166 300 \$		
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	422 700 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10 1a
Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires	Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article Alinéa
Terrain imposable	31 700 \$		
Terrain non imposable de l'EAE	341 026 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3 1
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	23 174 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1 1
Bâtiment imposable	193 100 \$		
Immeuble imposable	247 974 \$		
Immeuble non imposable (non compensable)	341 026 \$		

Autres informations			
Facteur comparatif		Terrain	Bâtiment
1.00	Valeur uniformisée	395 900 \$	193 100 \$
1.16	Valeur uniformisée administrative (pour Droit de mutation)	459 244 \$	223 996 \$
Taxe courante:	5 702.27 \$	Crédit MAPAQ (Taxation annuelle 2024):	-3 002.64 \$
Crédit MAPAQ:	-3 002.64 \$	Crédit MAPAQ (Taxation supp. 2024):	0.00 \$
Taxation annuelle 2024:	2 699.63 \$	Total des crédits MAPAQ pour l'année 2024:	-3 002.64 \$

## MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD

## Confirmation de l'évaluation et des taxes (Évaluation seulement)

Année : Toutes

<b>1. Identification de l'unité d'évaluation</b>	Numéro de matricule: 0961 46 9424 0 000 0000
--------------------------------------------------	----------------------------------------------

Adresse: route Principale

Numéro d'unité de voisinage: 0802

Utilisation prédominante: Élevage de bovins laitiers

Numéro de lot

5877808

5877858

**2. Propriétaire**

Nom: Lemay Stéphane

Date d'inscription au rôle: 2002/03/15

Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne physique

Adresse postale: locataire= Ferme Laitiere Stecy inc., 2073 Principale, Saint-Edouard-de-Lotbiniere (QC), G0S 1Y0

**3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation**

Caractéristiques du terrain	Caractéristiques du bâtiment principal
Mesure frontale: 43.87 m	Nombre d'étages: 1 Aire d'étages:
Superficie: 280 632.20 m ²	Année de construction:
Zonage agricole: En entier	Genre de construction:
Exploitation agricole enregistrée (EAE)	Lien physique:
Superficie zonée EAE: 280 632.20 m ²	Superficie à vocation foncière enregistrée (SVFE)
Superficie totale EAE: 280 632.20 m ²	Superficie zonée SVFE:
Superficie visée par imp. max.: 280 632.20 m ²	Superficie totale SVFE:

**4. Valeurs au rôle d'évaluation**

Valeur du terrain: 238 700 \$	Valeur du bâtiment: 72 200 \$	Valeur de l'immeuble: 310 900 \$
Date de référence au marché: 2020/07/01		Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: 277 700 \$

**5. Répartition fiscale**

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation: Agricole

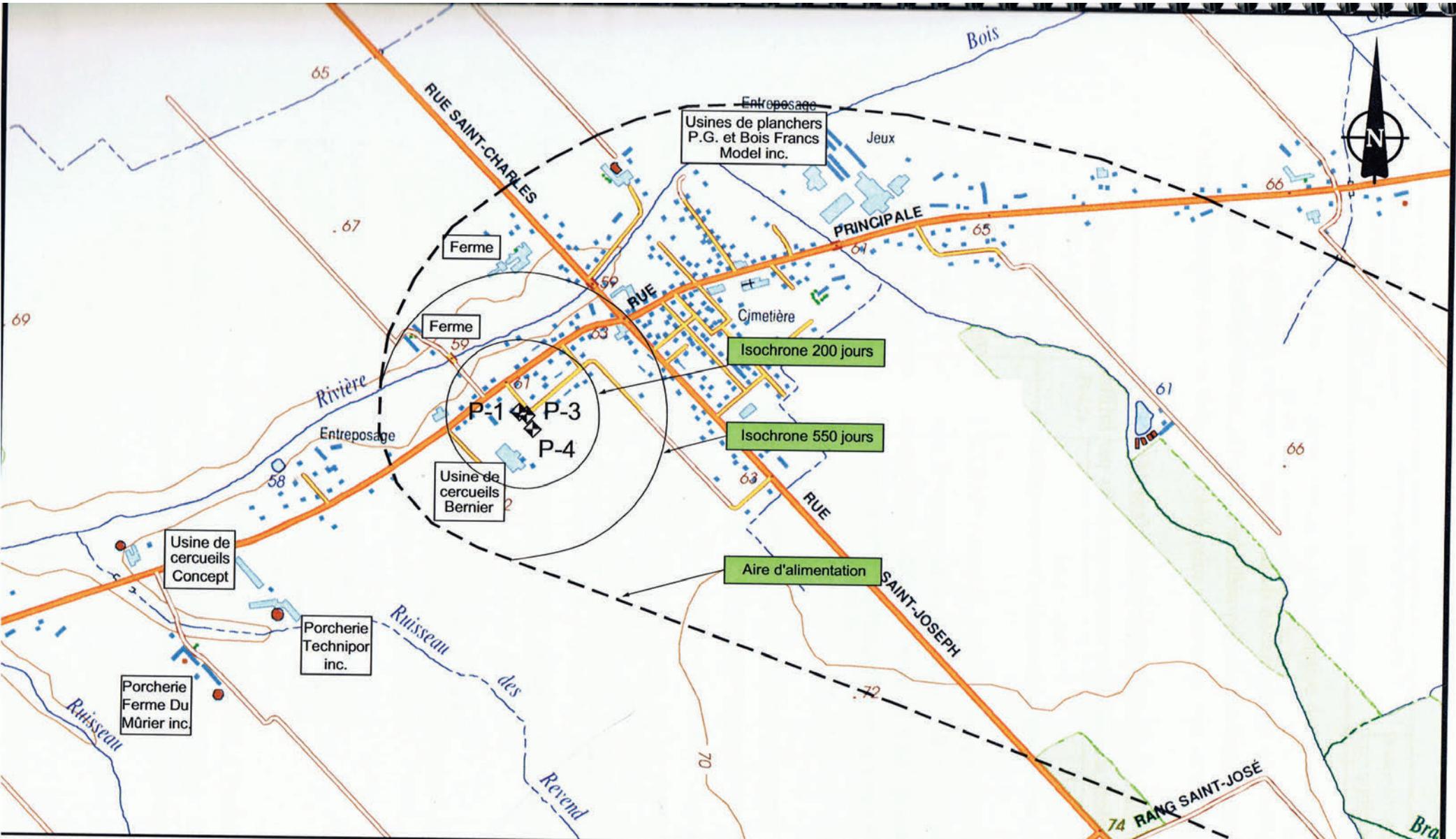
Valeur imposable de l'immeuble: 310 900 \$	Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$
--------------------------------------------	------------------------------------------

## Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	238 700 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable de l'EAE situé en zone agricole	72 200 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	310 900 \$	Loi sur le MAPA	36.0.10	1a
		Source législative		
Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires				
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain non imposable de l'EAE	228 177 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE situé en zone agricole	10 523 \$	Loi sur le MAPA	36.0.1	1
Bâtiment imposable	72 200 \$			
Immeuble imposable	82 723 \$			
Immeuble non imposable (non compensable)	228 177 \$			
		Source législative		

**Autres informations**

Facteur comparatif		Terrain	Bâtiment	Immeuble
1.00	Valeur uniformisée	238 700 \$	72 200 \$	310 900 \$
1.16	Valeur uniformisée administrative (pour Droit de mutation)	276 892 \$	83 752 \$	360 644 \$
Taxe courante:	2 785.05 \$	Crédit MAPAQ (Taxation annuelle 2024):	-2 224.53 \$	
Crédit MAPAQ:	-2 224.53 \$	Crédit MAPAQ (Taxation supp. 2024):	0.00 \$	
Taxation annuelle 2024:	560.52 \$	Total des crédits MAPAQ pour l'année 2024:	-2 224.53 \$	



Légende



Puits municipaux

Échelle : 1 : 12500  
0 100 200 300 400 500m

S.Q.R.C : 21L-12-200-101

Construction d'un nouveau puits

Municipalité de Saint-Édouard

Aires d'alimentation et de protection

Fig. 11

Échelle :  
1 : 12 500

Projet :  
A302-06



Fichier :  
A302-06CARTE

Date :  
Fév. 2012

Dessiné par :  
G. Rhéaume

Vérifié par :  
C. Bélanger

Approuvé par :  
D. Proulx

## **Saint-Édouard-de-Lotbinière**



## Légende

<b>2932-58-7456</b>	Immatriculation
70-P / 4 368 572	Numéro de lot
1 265.4	Superficie de lot
<b>4 854.5</b>	Superficie totale
30,48	Mesure
<b>ft: 6.10</b>	Mesure de frontage
<b>#108</b>	Numéro civique
<i>Rivière Bonaventure</i>	Hydronyme
<b>Route du Pont</b>	Odonyme
<b>100B</b>	Identification d'unité de voisinage
	Occupation
	Pylône de ligne électrique
	Réseau routier
	Voie ferrée
	Cours d'eau
	Connectivités
	Flèche de renvoi
	Servitude
	Plan d'eau
	Limite municipale
	Zone verte
	Ilots déstructurés
	Zonage municipal
	Unité évaluation
	Unité de voisinage
	Cadastre
	Périmètre d'urbanisation

377 Mètres



**Annexe 10**  
Photographies prises lors de la visite terrain





Site : Lot 3 590 700 Cad. QC, près de l'éolienne T24

Photographies :

Entreposage extérieur (vue globale)



Site : Lot 3 590 700 Cad. QC, près de l'éolienne T24

Photographies :

Déversement d'hydrocarbures visible





ENVIRONNEMENT  
RESSOURCES NATURELLES  
TERRITOIRE

106, RUE INDUSTRIELLE  
NEW RICHMOND (QUÉBEC) G0C 2B0  
TÉLÉPHONE : 418 392-5088  
SANS FRAIS : 1 866 392-5088  
TÉLÉCOPIEUR : 418 392-5080  
COURRIEL : [INFO@ACTIVAENVIRO.CA](mailto:INFO@ACTIVAENVIRO.CA)  
SITE WEB : [WWW.ACTIVAENVIRO.CA](http://WWW.ACTIVAENVIRO.CA)





ENVIRONNEMENT  
RESSOURCES NATURELLES  
TERRITOIRE

106, RUE INDUSTRIELLE  
NEW RICHMOND (QUÉBEC) G0C 2B0  
TÉLÉPHONE : 418 392-5088  
SANS FRAIS : 1 866 392-5088  
TÉLÉCOPIEUR : 418 392-5080  
COURRIEL : [INFO@ACTIVAENVIRO.CA](mailto:INFO@ACTIVAENVIRO.CA)  
SITE WEB : [WWW.ACTIVAENVIRO.CA](http://WWW.ACTIVAENVIRO.CA)